This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

ANNÉE 1930-1931

CLXXXI[e] ANNÉE

6[e] SÉRIE — TOME XXVIII

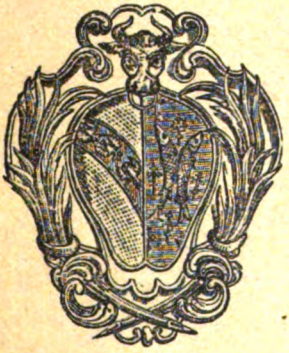

EXCHANGE
JUL 14 1933

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

NANCY-PARIS-STRASBOURG

1931

Siège de l'Académie : 43, rue Stanislas, Nancy

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

ANNÉE 1930-1931

CLXXXI[e] ANNÉE

6[e] SÉRIE — TOME XXVIII

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

NANCY - PARIS - STRASBOURG

1931

Digitized by Google

Digitized by Google

Extrait du nouveau règlement voté par l'Académie le 28 mai 1915.

ARTICLE 28

Il y a chaque année deux séances publiques.

L'une a lieu dans le courant du mois de mai ; l'autre en novembre ou décembre.

Elles ne doivent pas durer plus de deux heures.

L'heure de la séance est fixée par le président, qui nomme deux commissaires pour en faire les honneurs.

L'ordre de la séance publique de mai est réglé ainsi qu'il suit :

1° Compte rendu annuel ;

2° Discours des récipiendaires dans l'ordre de leur réception et réponse du président ;

3° Lectures dont la Société a fait choix pour cette séance ;

4° Proclamation du bureau nouvellement élu.

L'ordre de la séance de novembre ou décembre est réglé ainsi qu'il suit :

1° Lecture des rapports sur les prix accordés par l'Académie ou par les Sociétés qui se sont placées sous son patronage ;

2° Indication des sujets mis au concours ;

3° Distribution des prix.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉLOGE FUNÈBRE

DE

M. ROBERT PARISOT

MEMBRE TITULAIRE

Par M. Charles BRUNEAU

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Votre Compagnie a éprouvé, par la disparition de notre confrère Robert Parisot, si rapidement enlevé à notre affection, une perte irréparable. Moi-même Lorrain d'adoption, comme il se plaisait à m'appeler, j'ai eu souvent l'occasion de collaborer avec le Lorrain authentique et convaincu qu'il était. J'ai pu apprécier l'admirable franchise de son caractère et la délicatesse de ses sentiments. Cet homme que l'on aurait pu croire au premier abord sévère — il eût aimé qu'on comparât son aspect physique à celui de sa province natale, l'*âpre Lorraine*, comme disait Barrès — était en effet un sentimental et même un timide. Il était profondément désintéressé, et l'étude du passé n'avait pas éteint en lui un idéalisme tenace : ne disait-il pas, dans les derniers temps de sa vie, qu'il eût préféré, au lieu de son *Histoire de Lorraine*, avoir écrit un beau vers? Destiné dès l'enfance à l'état militaire, il en avait conservé une énergie singulière, qui le faisait se raidir héroïquement contre la douleur. S'il avait vécu dans ce Moyen Age qu'il a tant étudié et si bien connu, il n'eût sans doute pas voulu être le bénédictin qui note sur le parchemin ou le vélin les exploits

Digitized by Google

des Croisés; il eût préféré la lance et l'épée, et la lutte pour le Christ contre l'Infidèle. Il ne put rester soldat, et dut servir son pays avec sa plume. Il le fit avec une puissance de travail prodigieuse et avec une probité scientifique rare. Personne ne se fit une idée plus haute du rôle de l'historien. De graves inquiétudes pour sa vue — c'est pour cette raison qu'il avait quitté l'armée — assombrirent une existence qui fut si bien remplie et qui eût dû être parfaitement heureuse. Notre collègue, depuis des années, ne pouvait plus travailler que la matinée; il devait se faire lire les livres ou les articles dont il dictait ensuite le résumé. C'est dans ces conditions qu'il acheva, on devine au prix de quel énorme effort, son *Histoire de Lorraine.*

Mais il nous faut ici revenir en arrière. C'est en 1884 que commence la carrière historique de Robert Parisot. Né à Nancy, le 23 février 1860, il était entré à l'École de Saint-Cyr en 1879 pour en sortir, en 1881, lieutenant au 79e régiment d'infanterie; trois ans après, il démissionnait. Il fit ses études à la Faculté des Lettres de Nancy, sous la direction du savant auteur de l'*Histoire de Nancy*, M. le recteur Pfister, qui resta toute sa vie son maître et son ami : en 1888, il était agrégé d'histoire. Il entreprit alors les recherches qui devaient aboutir à la publication de ses deux thèses de doctorat : *Le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens, de 843 à 923 ; Les Origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale.* Ces ouvrages définitifs furent appréciés en ces termes par M. Pfister :

« Nous finirons... en disant toute l'admiration que nous éprouvons pour ce beau travail. Par la science profonde dont il témoigne, par sa méthode si sûre qui jamais ne se relâche et jamais ne faiblit, par ses divisions nettes, par ses conclusions bien tranchées, ce livre de début est un livre de maître. »

Ses thèses valurent à M. Robert Parisot le grand prix Gobert de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : cette haute récompense fut pour lui une véritable surprise; il n'avait même pas songé à poser sa candidature. C'est alors que votre Compagnie décida de se l'adjoindre :

Digitized by Google

associé-correspondant du 7 juillet 1905, il était élu membre titulaire le 4 février 1910.

M. Robert Parisot succéda à M. Pfister dans la chaire d'Histoire de l'Est de la France de l'Université de Nancy. Il s'y montra un professeur assidu et scrupuleux. Mais c'est surtout son activité scientifique qui compte : c'est alors que, réalisant un rêve qui était le sien depuis trente-deux ans — il se plaisait à raconter que c'était à l'âge de dix ans qu'il avait décidé, en lisant Digot, d'écrire plus tard l'histoire de la Lorraine — il commença à réunir les documents pour cette œuvre qui reste l'œuvre capitale de sa vie. Les trois volumes en parurent successivement en 1919, en 1922, et en 1924. Ce que ces trois forts volumes ont pû coûter de recherches et de vérifications à l'érudit scrupuleux qu'était M. Robert Parisot, seuls ses familiers peuvent l'imaginer. Mais tous peuvent se rendre compte des services inappréciables que cette œuvre si riche et si dense peut rendre aux travailleurs. L'Académie française attribua une seconde fois le grand prix Gobert à l'auteur de l'*Histoire de Lorraine*.

M. Parisot ne bornait d'ailleurs pas son activité à cette œuvre capitale. Il prit une part active aux travaux de l'Académie; c'est avec une profonde émotion que nous avons lu, quelques jours après sa mort, le rapport si complet et si documenté qu'il avait rédigé sur le travail de M. Delorme. Après avoir dirigé les *Annales de l'Est et du Nord*, publiées par les Facultés des Lettres de Nancy et de Lille, il fut, après 1909, le rédacteur principal et l'âme de la *Bibliographie Lorraine*, dont l'éloge n'est plus à faire. Dès 1912, il présida la *Société lorraine des Études locales dans l'enseignement public ;* en 1926, la *Fédération historique lorraine.* Peu soucieux des dignités et des honneurs, — il ne fut décoré de la Légion d'honneur qu'en 1926, — il n'hésitait jamais à accepter une charge, quand il croyait pouvoir rendre service aux idées qui lui étaient chères.

Car cet historien, toute sa vie, se passionna pour les idées. Tous ses ouvrages tendent à prouver que la Lotharingie constituait, entre la France et le Saint-Empire romain germanique, une nationalité, si je puis dire, un

Digitized by Google

État viable. Il regrettait que la Lorraine, réduite à n'être plus qu'une province dans l'unité nationale de la France, perdît peu à peu tout ce qui constituait son originalité propre. Il n'en était pas moins un excellent Français et un bon patriote : la désannexion de Metz et de l'Alsace fut certainement l'une des meilleures joies de sa vie.

Il jouissait, depuis quelques semaines à peine, d'une retraite qu'il avait bien gagnée — et dont il occupait les loisirs à continuer ses travaux historiques — quand la mort est venue brutalement l'enlever à ses collègues et à ses confrères. Tous regretteront unanimement non seulement l'érudit infatigable, l'historien scrupuleux, mais aussi l'honnête homme, cultivé, serviable et modeste — il refusa à deux reprises, en 1919 et en 1920, d'être votre président — qui fut pendant vingt-cinq ans l'honneur de votre Compagnie.

Digitized by Google

ÉLOGE FUNÈBRE

DE

M. CHARLES SADOUL

MEMBRE TITULAIRE

Par M. Charles BRUNEAU

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

C'est avec une profonde émotion que j'adresse ici mes derniers adieux à celui qui fut mon confrère à l'*Académie de Stanislas*, à la *Société d'Archéologie lorraine*, et, on peut le dire, dans toutes les sociétés savantes que compte Nancy. Car Charles Sadoul fut vraiment un intellectuel, un amoureux des choses de l'esprit — et ce n'est pas un hasard s'il a fondé, et présidé avec tant de bonne grâce la *Société des Écrivains Lorrains*. Il est partout connu comme le directeur du *Pays Lorrain*, de la *Lorraine Illustrée*, et ces deux revues sont à elles seules un beau titre de gloire. Mais il a rédigé aussi une table des publications de la *Société philomathique vosgienne* et une table des publications de la *Société d'Archéologie lorraine* — travaux de modeste apparence, mais d'une valeur inestimable, que les érudits considèrent comme des modèles, et dont il était lui-même justement fier; — la mort l'a surpris comme il était occupé à compléter le second de ces précieux instruments d'érudition. Ses recherches de folklore, qui constituent son œuvre maîtresse, ne s'étaient pas bornées aux productions qu'il a imprimées; il avait en manuscrit de quoi publier plusieurs volumes de chansons lorraines; depuis des années il accumulait

Digitized by Google

des documents pour un dictionnaire du français dialectal de Nancy et de la Lorraine; il possédait une curieuse collection de contes populaires en français et en patois. Il continuait aussi ses intéressants travaux sur la sorcellerie en Lorraine, et il nous avait annoncé à l'Académie une prochaine lecture sur ce sujet qu'il avait si complètement fouillé.

A ces dons d'intellectuel, il joignait des goûts d'artiste. Il aimait les belles choses, non pas seulement les meubles ou les images de Lorraine — dont il avait réuni une collection unique, — mais il s'intéressait à tout ce qui, dans tous les temps et dans tous les pays, offrait ce caractère de beauté. Il avait su se composer ainsi un intérieur exquis et qui révélait le plus délicat des amateurs d'art.

Mais ces qualités si rares et si précieuses n'étaient pas ses qualités essentielles : Charles Sadoul fut avant tout un homme d'action, un créateur. Son activité — on peut dire qu'elle l'a tué — fut prodigieuse. En dehors de ses obligations professionnelles, en dehors des occupations que lui imposait son rôle de directeur de revues, en dehors du concours extrêmement dévoué qu'il prêta au *Musée Lorrain*, où il sut organiser une salle d'art populaire que tout le monde appelle déjà la salle Charles Sadoul et à laquelle il serait juste que l'on attachât définitivement son nom, il n'était pas d'activité sociale qui ne l'intéressât, il n'était pas de comité, — *Comité du Syndicat d'Initiatives*, *Comité de l'Alliance française*, *Comité de la Société Lorraine des Amis des Arts*, *Comité des Sites et Monuments*, *Comité de la Bibliothèque municipale*, — où il n'apportât sa compétence, son entrain, sa bonne humeur, ses idées toujours neuves et originales. Homme de lettres, il fut en même temps homme politique — et il sut montrer aux hommes politiques les qualités de l'homme de lettres dignes de ce nom, tandis qu'il révélait aux intellectuels les capacités d'un esprit réalisateur, apte à comprendre la vie et à jouer un rôle social.

Lorrain convaincu, « Lorrain fervent », comme il le disait lui-même dans une lettre adressée à l'Académie de Stanislas, il ne bornait pas ses sympathies et son activité à son pays natal, — cette ville de Raon dont il parlait

Digitized by Google

si souvent et avec tant d'amour, — et à Nancy, sa patrie d'adoption. Il était membre associé de l'*Académie de Metz* — et ce titre symbolise l'intérêt qu'il portait à la Lorraine jadis annexée, à laquelle il joignait l'Alsace. Il a su voir au delà des limites des Marches de l'Est, qui constituaient en quelque sorte sa petite patrie : il s'efforça de resserrer les liens spirituels qui réunissaient Luxembourg à la capitale de la Lorraine. Dans les questions d'ordre général, on admirait sa vaste compréhension des hommes et des choses, et, par-dessus tout, son libéralisme. Il restera sans doute le modèle de ce que son ami Maurice Barrès, qui l'a précédé dans la tombe, aurait appelé un « enraciné » : un homme doué des plus belles qualités du cœur et de l'esprit, d'intelligence ouverte, de caractère ferme, capable, à Paris, des plus brillants succès, et qui reste volontairement dans sa province, y joignant aux qualités françaises traditionnelles de culture et d'esprit tout ce qu'il y a d'énergie latente et de puissance d'action dans le caractère lorrain. Charles Sadoul est un bel exemple du rôle que peut jouer, au XX^e^ siècle, dans une grande ville de province, un esprit de premier ordre.

Aussi est-ce avec une profonde douleur et d'amers regrets que nous voyons disparaître un homme frappé en pleine force, interrompu en pleine activité, un homme qui avait encore au milieu de nous tant d'œuvres utiles à continuer et à achever. Nous évoquons, dans cette douleur, le souvenir du jour récent où Charles Sadoul et Louis Sadoul se sont trouvés réunis, à la séance solennelle de l'Académie, dans un même éloge; nous évoquons aussi le jour où tous les parents, tous les confrères et tous les amis de Charles Sadoul lui ont présenté, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation du *Pays Lorrain* et de la remise d'une décoration bien méritée, cette plaquette qui nous conserve aujourd'hui ses traits et qui constitue pour tous un cher souvenir. Mais, si nous sommes impuissants, devant une telle perte, à apporter quelque consolation à sa famille et à ses amis, nous devons leur répéter qu'ils peuvent être fiers devant les services rendus et l'œuvre accomplie.

Digitized by Google

En prononçant ici les dernières paroles d'adieu, nous affirmons à la veuve de Charles Sadoul, à ses enfants, à son frère, à toute sa famille et à ses amis, que son souvenir ne périra ni dans nos cœurs ni dans cette Lorraine à laquelle il s'est si entièrement dévoué.

Digitized by Google

ÉLOGE FUNÈBRE

DE

M. CHARLES GUYOT

MEMBRE TITULAIRE

ANCIEN SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Par M. Charles BRUNEAU

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

C'est avec une douleur croissante que votre président regrette ici les coups répétés qui frappent si cruellement votre Compagnie. M. Charles Guyot, qui vient d'être enlevé à votre affection, était associé correspondant de l'Académie de Stanislas depuis 1883, membre titulaire depuis le 18 janvier 1884; il se trouvait ainsi de beaucoup le doyen de votre Compagnie. De 1911 jusqu'en 1930, Charles Guyot fut notre Secrétaire Perpétuel. Dans ces hautes et importantes fonctions, — l'on peut dire que le Secrétaire Perpétuel, aidé du questeur, est en quelque sorte l'âme de l'Académie, — Charles Guyot apporta, avec une activité que l'âge n'avait en rien diminuée, des qualités d'affabilité, d'urbanité et de courtoisie dont vous avez tous conservé le souvenir. Je n'oublierai jamais l'attitude et l'expression gracieuse avec laquelle, pendant tant d'années, à ce bureau, il prenait la parole pour dire,

Digitized by Google

d'une voix assez basse, mais aux sonorités si agréables, les communications que sa fonction l'obligeait à nous faire à chaque séance. Il fut toujours des plus assidus à l'Académie : ce n'est que tout récemment, alors que l'état de sa santé l'obligeait à de grands ménagements, qu'il cessa d'assister régulièrement à vos séances. Sa disparition est pour nous une grande perte, que nous ressentons douloureusement.

Charles Guyot ne fut pas seulement le plus dévoué des académiciens et le modèle des secrétaires perpétuels. D'autres, mieux placés que moi, diront quel fut son rôle à l'École des Eaux et Forêts, où il enseigna si longtemps le droit forestier et dont il fut le sous-directeur, puis le directeur pendant de nombreuses années. Charles Guyot fut un forestier compétent et convaincu. Même après qu'il eut pris sa retraite — une retraite certes bien gagnée — il ne cessa pas pour cela de s'intéresser à une École et à des études qui lui étaient restées chères.

Il ne limita pas d'ailleurs son activité à l'Académie de Stanislas et à l'École des Eaux et Forêts. J'ai dit autre part la grande place qu'il occupa à la Société d'Archéologie lorraine : il en fut le président de 1888 à 1898. Et ce grand administrateur fut en même temps un érudit fécond. Parmi son œuvre, qui est extrêmement considérable, les articles de technique forestière (il collabora pendant des années à des revues et à des journaux forestiers) nous échappent à peu près complètement. Mais son beau livre sur l'*Enseignement forestier en France (l'École de Nancy)*, Nancy, 1898, in-8° de 400 pages, appartient à l'histoire générale et à l'histoire de la Lorraine. Dans son livre sur *Les Forêts lorraines jusqu'en 1789*, il se montre surtout un historien : l'abondance des documents, le nombre et l'exactitude des citations, la sûreté de la méthode font que ce livre, publié à une date déjà ancienne, n'a point vieilli et reste définitif. C'est que Charles Guyot, qui était au point de vue forestier un technicien émérite, était aussi, chose peut-être plus rare encore, un juriste admirablement au courant des arcanes de l'ancien droit lorrain.

Nous ne voulons pas ici esquisser une bibliographie

Digitized by Google

qui comprendrait des pages et des pages : dans la *Table des publications de la Société d'Archéologie lorraine*, œuvre du regretté Charles Sadoul, cinq colonnes entières sont consacrées à Charles Guyot. Mais nous voudrions indiquer par quelques titres combien l'activité de cet honnête homme, comme l'on disait au XVII^e^ siècle, fut variée, et que rien de lorrain ne lui était étranger. De l'histoire forestière, il passa à l'histoire économique, et ses travaux sur *La situation des campagnes en Lorraine sous le règne de Mathieu II*, son *Essai sur l'aisance relative du paysan lorrain à partir du XV^e^ siècle* sont du plus haut intérêt. Né à Mirecourt, il consacra à sa ville natale toute une série de monographies de tout premier ordre : *Mirecourt pendant la Révolution*, *Les fêtes nationales à Mirecourt* (1789-1816). Il faut y ajouter une énorme production d'articles qui touchent à l'archéologie, à l'histoire de l'art, et même à l'art populaire, comme ses *Maisons types de la plaine des Vosges*, *ancien Saintois*, et d'innombrables notices nécrologiques, bibliographiques et biographiques : l'une d'elles, toutefois, ne peut être passée sous silence, celle, très importante, qu'il consacra à l'archiviste Lepage, cet homme prodigieusement actif dont les publications touchent à toute l'histoire ancienne de la Lorraine. On peut dire que Charles Guyot travailla jusqu'à son dernier jour : dans vos *Mémoires* de 1929, il signait encore le *Rapport sur le concours pour le prix du Souvenir*.

Cette belle et noble activité, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue administratif, méritait une récompense. Charles Guyot fut nommé officier de la Légion d'honneur en 1909, et rarement cette haute distinction fut conférée à un homme qui la méritât mieux.

Charles Guyot vient de s'éteindre dans sa quatre-vingt-sixième année. Dans une perte aussi cruelle, vous trouverez toutefois, Messieurs, cette consolation que vous avez pu, grâce à la belle santé intellectuelle et physique de notre cher confrère, le conserver au milieu de vous et le voir partager vos travaux jusqu'à un âge exceptionnellement avancé. Et cette heureuse longévité a permis

Digitized by Google

à Charles Guyot de nous laisser un magnifique exemple d'une vie active et digne, uniquement consacrée aux devoirs professionnels et aux travaux désintéressés, la plus belle vie peut-être que puisse rêver un intellectuel lorrain.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 21 DÉCEMBRE 1930

RAPPORT SUR LES PRIX LITTÉRAIRES

(PRIX DUPEUX, PRIX DU SOUVENIR, PRIX GABRIEL THOMAS)

Par M. Georges HOTTENGER

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

Le 27 décembre 1750, le jour même où il créait et installait dans l'ancien palais ducal la bibliothèque qui est devenue la Bibliothèque publique de la ville de Nancy, Stanislas instituait deux prix annuels, l'un pour les sciences, l'autre pour la littérature et les arts, qui seraient distribués à des sujets lorrains. Le concours devait être jugé par le bibliothécaire et quatre membres à vie, qui reçurent le nom de censeurs. Cette commission des cinq fut le noyau d'où sortit, dès l'année suivante, la Société royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy, aujourd'hui Académie de Stanislas.

Juger des concours, distribuer des prix, récompenser ainsi les efforts et les mérites de littérateurs, d'historiens et de savants, c'est donc là une fonction qui fait partie intégrante de votre existence, puisqu'elle remonte à votre origine même, et qu'elle tend à entretenir et à développer la culture intellectuelle dans notre région lorraine.

Mais comment ne regretterions-nous pas que les ressources dont nous disposons chaque année pour un objet d'aussi grand intérêt ne soient pas plus considérables, bien qu'à n'en pas douter nos candidats attachent plus d'importance encore à l'honneur qu'à l'argent!

Les trois fondations qui nous ont été faites depuis 1881 ne donnent ensemble qu'un revenu à peine supérieur

Digitized by Google

à 1.000 francs. On pourrait se scandalier d'un aussi maigre budget, surtout si, à cette pauvreté, on compare l'abondance des prix qui ailleurs favorisent les épreuves sportives. Mais il convient de rappeler d'autre part que, sans être pourtant suffisantes encore, les sommes qui nous reviennent annuellement pour récompenser la vertu sont dix fois supérieures au montant total de nos prix littéraires et scientifiques.

Faisons donc appel une fois de plus à la générosité publique puis, en attendant que le culte des choses de l'esprit, le souci d'assurer leur avenir dans notre petite patrie lorraine, suscite en notre faveur quelques nouvelles libéralités, continuons à décerner aux plus méritants de nos candidats le peu de prix dont nous disposons.

L'Académie n'a attribué cette année qu'un prix littéraire, le prix Dupeux. Le lauréat est feu M. le médecin général inspecteur **Delorme**, né à Lunéville en 1847, et mort en janvier 1929, auteur d'un ouvrage sur *Lunéville et son arrondissement* (1).

M. le Dr Delorme fit, dans le corps médical militaire, une brillante carrière, qui le porta aux plus hauts grades. Déjà atteint par la limite d'âge lorsque éclata la Grande Guerre, il se mit alors à la disposition du Gouvernement, qui le chargea de diverses missions, où il rendit de très importants services.

Il ne nous appartient pas d'apprécier le rôle qu'il a joué comme chirurgien militaire, ni de juger les œuvres qu'il a publiées à ce titre, nous ne pouvons toutefois passer sous silence son *Traité de chirurgie de guerre et les enseignements chirurgicaux de la Grande Guerre*. Des voix plus autorisées ont rendu justice à ses hautes qualités, à son intelligence, à son amour du travail, à son activité, à sa ténacité, à son esprit d'initiative, à sa fermeté de caractère. M. Delorme n'était pas de ceux qu'effraient les responsabilités. Il semble que depuis le baron

(1) Imprimerie du *Journal de Lunéville*. Deux volumes in-8 de VI-316 et 528-XII pages avec 191 et 296 gravures dans le texte et hors texte.

Digitized by Google

Larrey, notre corps médical n'ait pas compté d'homme aussi éminent.

M. Delorme avait été, pendant bien de années, professeur au Val-de-Grâce, il était membre de l'Académie de Médecine. Il eût donc été assez naturel que, comme tant d'autres, il se fixât à Paris lorsque l'heure de la retraite eût sonné pour lui. Mais il sut résister à l'attraction qu'exercent la capitale et les grande centres urbains, aux dépens des moyennes et des petites villes. Il préféra revenir dans sa ville natale et y finir ses jours. Heureuse décision, qui devait être féconde en résultats. En effet, une personnalité telle que M. Delorme ne pouvait se confiner dans une retraite inoccupée. C'est à lui qu'on doit notamment l'organisation du beau musée de souvenirs locaux et d'art industriel qui attire les visiteurs de Lunéville et de son château. Il a surtout consacré une bonne partie des dix dernières années de sa laborieuse et féconde existence à faire œuvre d'historien, d'archéologue, d'artiste et d'économiste, en décrivant Lunéville et son arrondissement dans l'ouvrage qui, à juste titre, a recueilli vos suffrages.

L'entreprise, à vrai dire, n'était nouvelle que dans sa conception générale, dans l'étendue et les proportions que l'auteur lui a données. Mais M. Delorme ne s'est pas contenté de réunir les résultats déjà acquis par ses devanciers, il a fait œuvre personnelle, il a vu lui-même, la plume et le crayon à la main, tout ce qu'il a décrit, et il en parle en pleine connaissance de cause.

C'est qu'à côté du chirurgien, du professeur, de l'organisateur, il y avait en lui l'artiste, un artiste dont le tempérament était animé par un très vif sentiment de la nature, et servi par un réel talent de dessinateur. Grâce à son talent, grâce à sa compréhension des sites et des monuments, M. Delorme a fait, non pas un répertoire sec et impersonnel, mais une œuvre vivante et attachante, écrite en un style imagé, et illustrée tout entière d'un crayon alerte.

L'ouvrage comprend deux volumes, et se divise en trois livres. Dans le premier livre, l'auteur résume l'histoire de Lunéville, décrit ses monuments, ses œuvres

Digitized by Google

d'art. Le second livre donne des vues d'ensemble sur l'arrondissement : on y trouve indiqués les caractères et l'aspect général des villages, la disposition des maisons, des monuments publics. Le livre trois enfin contient, canton par canton, l'histoire et la description des communes de l'arrondissement.

On trouve dans ces volumes les descriptions et les renseignements les plus variés : sites pittoresques, monuments, œuvres d'art, hommes célèbres, événements d'un passé lointain et épisodes tragiques de la Grande Guerre, produits de l'agriculture et de l'industrie, tout est présenté, décrit, raconté d'une façon qui soutient et renouvelle de page en page l'attention du lecteur.

Ce n'est pas à dire que *Lunéville et son arrondissement* n'appellent que des éloges. On y peut relever un certain nombre d'erreurs relatives, pour la plupart, à l'histoire générale. Il est permis de regretter aussi que l'auteur ait souvent omis d'indiquer, pour les localités dont il parle, les formes anciennes de leur nom, et la date probable à laquelle se rapporte leur naissance ou leur reconstruction.

Mais ces réserves n'enlèvent rien à la haute valeur de l'ouvrage. Aussi l'Académie est-elle heureuse de décerner le prix Dupeux au travail de feu M. le médecin-général inspecteur Delorme.

C'est de Lunéville aussi que vous est venu un autre ouvrage qui, bien que de nature et d'importance différentes, n'en a pas moins retenu votre attention. Comme le précédent, il a le noble but de mieux faire connaître et aimer de tous notre terre lorraine; mais c'est aux enfants des écoles qu'il est avant tout destiné. Je veux parler d'un petit volume en deux colonnes, abondamment illustré, qui est l'œuvre de M. **Jacquot**, directeur honoraire d'école, et qui a pour titre *Simples leçons sur l'histoire de la Lorraine et la géographie du département de Meurthe-et-Moselle* (1).

(1) Lunéville, E. Bastien, édit., 1930. Un vol. in-quarto illustré de 45 pages en double colonne, avec six cartes coloriées.

Digitized by Google

Il en est actuellement à sa deuxième édition, et c'est c'est là un succès bien mérité, car un tel ouvrage est tout à fait propre à initier les enfants à l'histoire et à la géographie de notre province.

L'auteur est en général bien au courant de ce qu'il expose, et il n'a mis de science dans son livre qu'autant que peuvent en assimiler de très jeunes esprits. Il a divisé ce livre en 29 leçons : 17 pour l'histoire, 12 pour la géographie. Très sagement, il ne raconte pas toute l'histoire de la Lorraine, mais seulement les faits les plus marquants : Ferry III et l'affranchissement du Tiers-État, la mort du duc Raoul à Crécy, les guerres contre la Bourgogne, Charles III, Charles IV, Léopold, Stanislas. Chaque leçon se compose d'un exposé d'ensemble et d'un certain nombre de lectures, imprimées en caractères un peu fins peut-être, où sont développés les sujets essentiels. Ces lectures, toujours intéressantes, et dignes d'attirer l'attention des écoliers, sont, ou bien empruntées à des écrivains antérieurs, ou bien rédigées par l'auteur lui-même.

Les jugements que porte M. Jacquot sont mesurés, équitables et vraiment exempts de parti pris. Il ne noircit pas à l'excès, comme tant d'autres, l'Ancien Régime. Et nous nous plaisons à souligner l'inspiration nettement patriotique de son livre. Par exemple, page 4, il dit que l'exemple de Jeanne d'Arc doit nous apprendre à ne jamais désespérer de la patrie. Il rend hommage en passant au patriotisme de Mgr Dupont des Loges, et à l'héroïsme de sœur Julie. La quinzième leçon qui retrace l'histoire de la Lorraine annexée, entre 1871 et 1918 est vraiment saisissante. L'exposé de la guerre mondiale ne remplit pas moins de treize colonnes : c'est toute l'histoire de cette guerre en Lorraine, depuis la mobilisation jusqu'à l'entrée de nos troupes à Metz, et on ne la lira pas sans émoi.

Ces éloges donnés au livre, il nous faudrait signaler quelques omissions, quelques erreurs aussi, et quelques assertions hasardées. Mais, obligé de nous limiter, nous ne pouvons nous y arrêter ici. Nous ne doutons pas que l'auteur ne fasse son profit de la communication qui lui

Digitized by Google

en sera faite directement, et ne prenne soin de les corriger et réparer dans une nouvelle édition. Cette édition, nous la souhaitons prochaine, car il est bien à désirer que les enfants de nos écoles aient tous entre les mains ce bon livre, inspiré si visiblement par le double amour de la grande et de la petite patrie.

A ce travail, qui constitue déjà un titre sérieux, M. Jacquot en a joint un autre, la biographie d'un de nos compatriotes, Ignace Brunel, né à Magnières, canton de Gerbéviller, en 1742 (1). Après une carrière assez mouvementée, Brunel s'était fixé loin de son pays, à Béziers, qui l'élut maire en 1791, puis député à la Convention. D'opinions modérées comme c'est assez l'usage en Lorraine, il ne vote pas la mort du Roi, et cherche à pacifier, par la douceur, l'insurrection de Lyon, ce qui lui vaut d'être incarcéré d'août 1793 à octobre 1794. Rendu à la liberté, il est envoyé, l'année suivante, en mission à Toulon, où les représailles contre les Jacobins dégénéraient en guerre civile. Ce fut sa fin. Le 29 floréal an III, il se suicidait, de honte et de douleur d'avoir dû céder à l'émeute.

C'est là une vie intéressante et bien remplie, dont le récit est présenté avec précision et d'une façon vivante. Brunel était presque inconnu jusqu'à présent. Il mérite d'être mis en honneur, d'autant plus que, dans cette terrible époque où son destin l'avait placé, il a toujours observé la plus stricte probité et la plus grande humanité.

Ainsi M. Jacquot a fait ses preuves, à la fois dans une histoire d'ensemble de la Lorraine et dans une monographie écrite d'après les sources. Combien l'Académie regrette de ne pouvoir disposer d'un autre prix qui serait la juste récompense de ces deux travaux! Du moins se doit-elle à elle-même de proclamer leur mérite et d'attribuer à leur auteur une mention honorable.

Le prix du Souvenir, dont j'ai également mission de

(1) *Une illustration lorraine méconnue. Le conventionnel Ignace Brunel.* Publiée dans le *Pays Lorrain*, 1930, et tirée à part, brochure in-8 de 60 pages.

Digitized by Google

vous rendre compte, n'est pas à proprement parler un prix littéraire, mais le mérite de la forme y a à peine moins d'importance que le choix du sujet. Aussi n'y a-t-il pas d'inconvénients à réunir dans un seul et même rapport deux concours que rapproche l'un de l'autre une étroite parenté.

Parmi les divers ouvrages qui vous ont été présentés cette année, votre commission a choisi, sans hésiter, l'ouvrage de M. le lieutenant-colonel **Pauly**, officier de justice militaire, intitulé : *Occupation allemande et guerre totale* (1).

C'est un travail considérable de 230 pages de texte, suivies de 340 pages de documents dont la plus grande partie est tirée d'un recueil jusqu'ici inédit et inconnu en France, publié en 1918 par le quartier-maître général allemand, sous ce titre : « Ordonnances et arrêtés relatifs à l'administration et à l'exploitation des territoires occupés par les armées de l'Ouest. » Ce recueil, de 800 pages, d'un texte serré, a été intégralement traduit par M. Pauly, qui en a extrait l'essentiel à titre de pièces justificatives de son ouvrage.

Il s'agit notamment des réquisitions de personnes, des déportations et des travaux forcés dont furent victimes de la part de l'autorité allemande les populations civiles dans les pays occupés.

Vous connaissez déjà, Messieurs, ce douloureux sujet par un autre ouvrage que vous avez récompensé, il y a six ans : *Sous le brassard rouge*, de M. l'abbé Godinot-Puvion.

C'était le poignant exposé des faits que l'auteur avait recueillis et le récit de la vie que lui-même avait vécue, à l'âge de dix-huit ans, dans la misérable condition de déporté. Vous vous rappelez le sentiment d'indignation et d'horreur qu'excite le souvenir de ces rafles effectuées à coups de crosse et de baïonnette, de ces travaux épuisants, humiliants, souvent dangereux, imposés à des hommes de cinquante et cinquante-cinq ans, à des fem-

(1) Nancy, Société d'Impressions typographiques, 1930. Un vol. grand in-8 de 579 pages.

Digitized by Google

mes, à des jeunes filles, à des enfants de quatorze et quinze ans, réunis en bataillons de travailleurs civils (*Zivilistische Arbeiter Bataillons*, et par abréviation Z. A. B.) et voués à une existence matérielle qui était une continuelle torture.

L'ouvrage de M. Pauly est quelque peu différent de celui de M. Godinot, mais l'impression qu'il laisse est toute aussi profonde : c'est un ouvrage documentaire, dont toute la substance est tirée des ordonnances et instructions émises par l'autorité militaire allemande pour l'application des odieuses mesures qui ne tendaient à rien moins qu'à réduire en esclavage — et quel esclavage! — les malheureuses populations qui en étaient l'objet et à dépouiller, jusqu'à la ruine complète, les pays occupés. M. Pauly ne s'est pas borné, tant s'en faut, à recueillir et à publier des documents : il les a dépouillés, analysés, et encadrés dans un large exposé. Pour donner la juste mesure de son travail et en faire apprécier le mérite, il me faudrait pouvoir reproduire tout entier le substantiel et éloquent rapport qu'en a fait à votre commission notre confrère M. le doyen Michon.

Dans son introduction l'auteur fait un exposé du régime économique intérieur de l'Allemagne pendant la guerre, et ensuite du régime des pays envahis. Ce dernier régime est fondé sur le principe que les armées doivent vivre largement aux dépens du territoire occupé, et même organiser l'exploitation de ce territoire de manière à tirer un excédent de produits, qui seront évacués vers l'Allemagne. Les habitants des pays occupés devront être réduits au minimum strictement nécessaire à l'existence, et employés à un travail de production au bénéfice exclusif de l'occupant. Pour atteindre ce but, on procède à la réquisition des b ens et à celle des personnes : c'est la réalisation de ce que les Allemands appellent *la guerre totale*.

Réquisition des biens et réquisition des personnes font l'objet des deux premières parties de l'ouvrage. Dans une troisième partie, l'auteur se demande avec angoisse comment il se fait qu'à une époque de civilisation comme la nôtre, on ait pu concevoir un tel régime de pillage, de

Digitized by Google

dévastation et de terreur, et revenir à une formule rétrograde de barbarie, que des siècles de civilisation semblaient avoir exclue à jamais. Une telle guerre ne peut conduire qu'à la ruine générale et à la fin d'un monde. C'est pourquoi, dans cette troisième partie, intitulée « l'évolution à réaliser », l'auteur développe ses idées personnelles sur le retour aux armées de métier, qui constitue peut-être la seule formule pratique de désarmement, et sur la restauration des idées traditionnelles sur le droit des gens, sur le droit naturel, que la guerre doit respecter, idées d'origine chrétienne, et non pas romaine, comme le croit l'auteur.

Cette restauration est-elle possible? Il faut l'espérer. Mais on peut en douter, en face de la mentalité allemande. Cette conclusion, qui d'ailleurs n'intéresse qu'indirectement l'objet qui est le nôtre, puisqu'elle est orientée vers l'avenir, tandis que la fondation de la Ligue du Souvenir est tournée vers le passé, cette conclusion, dis-je, peut soulever des objections, et être taxée d'illusionisme et d'inefficacité.

Pour en revenir à la conception de la guerre totale, certains publicistes allemands ont essayé de la justifier en disant que le régime des réquisitions des personnes et des biens appliqué aux pays occupés n'était que l'adaptation d'un régime sévère auquel l'Allemagne elle-même s'était soumise dans un but économique, afin de pouvoir soutenir une guerre devenue très longue. Les Allemands eux-mêmes, dit-on, s'étaient soumis au régime des réquisitions, des perquisitions, des répartitions de produits par l'autorité, et même au régime de réquisitions des personnes par le principe de l'obligation au travail posé en 1916. En appliquant ce régime aux pays occupés, les Allemands n'auraient donc fait qu'une application du droit commun auquel ils s'étaient volontairement pliés.

Mais peut-on voir là autre chose qu'un sophisme, qui ne peut tromper aucun homme de bonne foi, tant sont frappantes les différences entre les deux organisations? Ou plutôt, il n'y a d'organisation que d'un côté, à l'intérieur. En Allemagne, en effet, les réquisitions ont leur

Digitized by Google

contre-partie dans une répartition des produits entre les individus; c'est une mise en commun, suivie d'une distribution; les individus ont des charges, mais ils ont aussi des droits. Dans les pays occupés, rien de semblable : le minimum nécessaire à la subsistance des habitants ne leur est même pas laissé; on leur prend absolument tout, en les renvoyant à la C. R. B. (*American commission for relief in Belgium*).

Autre différence : les civils réquisitionnés en Allemagne ne sont ni déportés, ni rassemblés en bataillons d'esclaves; ils sont traités comme des employés militaires avec un salaire raisonnable; les Z. A. B. ne sont que des troupeaux d'esclaves et de bétail humain.

Enfin, les populations en Allemagne conservent leur administration qui peut les protéger contre les excès de l'autorité militaire; en pays occupé, les Allemands ne reconnaissent aucune autorité administrative; pour eux, il n'y a que la commune, les otages, la responsabilité collective des habitants, ainsi isolés et privés de toute protection.

En somme, le régime d'occupation conçu à l'allemande est une organisation qui n'a rien de juridique. Ce n'est pas du droit, car il n'y a là ni droit, ni devoir; ce n'est rien d'autre qu'une systématisation du pillage et de la dévastation, scientifiquement et minutieusement organisés, d'où est éliminée, avec soin, toute garantie pour les victimes, toute possibilité de discussion. Ce fatras énorme et lourdement détaillé de règlements introduit une méthode matériellement parfaite dans le vol, dans le pillage, dans la destruction. C'est une exploitation maladroite et ruineuse d'un pays et d'une population. Au point de vue juridique, c'est une construction qui n'a aucune valeur, et qui est d'une lâcheté répugnante. Ce qui se manifeste ici, c'est surtout cette mégalomanie, ce messianisme insensé qui porte les Allemands à se considérer comme une humanité supérieure, vis-à-vis de laquelle les autres humains n'ont aucun droit à faire valoir. Comment pourrait-on concilier cette vanité monstrueuse avec la moindre générosité à l'égard d'un vaincu?

L'ouvrage du colonel Pauly est un document remar-

Digitized by Google

quablement précis sur l'orgueil et l'inhumanité germaniques. Ces deux tares de l'esprit allemand s'étalent là avec un appareil lourdement et prétentieusement technique, bien fait pour rappeler d'odieux souvenirs, qui pourraient sans doute s'atténuer à la longue si l'Allemagne de 1930, celle des Casques d'acier et des Hittlériens, ne se chargeait de les raviver.

Le livre de M. Pauly est bien un de ceux que le prix du Souvenir se propose de distinguer et de répandre. Mais sa conclusion devrait être rectifiée sur un point : on est en droit de se demander si la restauration des sentiments traditionnels d'humanité, de générosité, de charité chrétienne à l'égard de l'ennemi vaincu, n'est pas rendue impossible par la mentalité allemande, et si ce peuple qui se prétend si supérieur et si évolué n'est pas, au contraire de ce qu'il pense de lui-même, un peuple arriéré, attardé dans des traditions barbares dont il ne peut se libérer. Faudrait-il donc, pour purifier la guerre et assurer la paix en Europe, reprendre et adopter le mot de Caton, et dire : *Delenda Germania?*

C'est pour la huitième fois, Messieurs, que vous décernez le prix du Souvenir. La liste des ouvrages que vous avez couronnés forme déjà un ensemble fort varié, mais d'une remarquable unité dans leur objet, dans le but que les auteurs se sont trouvé avoir atteint, en entretenant et en fortifiant, de façon souvent fort différente, mais toujours frappante, le souvenir des responsabilités et des crimes commis par les Allemands durant la Grande Guerre. Combien plus grande encore serait cette variété si nous évoquions, non pas les publications que vous avez distinguées, mais toutes celles que vous avez eu à juger déjà récits imaginatifs, romans, poésies, pièces de théâtre : autant de genres que n'excluent ni les termes de la fondation, ni les conditions très larges du concours, mais que vous avez dû écarter jusqu'à ce jour parce que parmi les œuvres qui les représentaient aucune ne se distinguait par un mérite supérieur, ou même suffisant ! Je pourrais même ajouter que parfois le seul fait de les produire laissait supposer chez leurs auteurs de singulières illu-

Digitized by Google

sions sur la qualité de leur travail et sur leur propre capacité.

Il convient toutefois, cette année, de mettre à part et de citer une pièce de théâtre qui nous est présentée par son auteur M. Jean **Suberville**, lauréat du grand prix de poésie de l'Académie française : c'est la *Fournaise ardente*, comédie dramatique en trois actes, qui a été représentée avec succès à Paris, au théâtre Edouard VII.

L'auteur nous montre un soldat démobilisé, qui est sur le point de suivre au loin une apôtre des idées nouvelles. Mais il est retenu au dernier moment par ses morts. Il comprend que son devoir continue et qu'il lui faut demeurer là pour défendre le bien héréditaire.

M. Suberville a su éviter le défaut qui guette le théâtre d'idées. Non seulement il a réussi à ne pas être ennuyeux un seul instant, mais il a fait une œuvre bien vivante, noble et sincère.

Une telle œuvre s'imposerait sans doute à vos suffrages s'il s'agissait pour vous d'attribuer un prix littéraire. Mais il s'agit du prix du Souvenir, et tout en rendant hommage au talent de l'auteur, on ne voit pas comment il a pu contribuer par cette pièce à entretenir et à fortifier le souvenir de la conduite criminelle qui a été celle de l'Allemagne au cours de la Grande Guerre.

Il me reste à proclamer le bénéficiaire de la fondation Gabriel Thomas. Cette fondation n'a pas institué de concours entre auteurs. C'est, vous le savez, une appréciable subvention qu'elle réserve au mérite d'un étudiant de la Faculté des Lettres, déjà pourvu de la licence, et un encouragement pour pousser plus avant ses études. M. le doyen Laurent a désigné cette année M. André **Guintz**, et son choix a été unanimement approuvé par les professeurs qui, ayant eu cet étudiant sous leur direction, ont pu apprécier ses qualités intellectuelles et sa puissance de travail.

J'ai fini, Messieurs. Peut-être ai-je été un peu long. Que n'ai-je été plus long encore ! C'est bien d'une demi-douzaine de prix au moins que j'aurais voulu pouvoir

Digitized by Google

vous parler. Quelle est, en effet, la noble mission qui vous est confiée par les fondations académiques, sinon de récompenser le travail personnel et désintéressé, de rehausser le prestige des œuvres de l'esprit, de raviver la flamme de l'intelligence ? Or, sur cette flamme un vent souffle aujourd'hui qui pourrait l'éteindre ou du moins en réduire à rien le rayonnement. Une génération monte, n'ayant d'autre modèle que la civilisation improvisée et toute utilitaire qui nous vient d'outre-Atlantique. Pour elle le passé est sans valeur, la science ne vaut que par son rendement industriel ; sa culture intellectuelle ne se forme et ne s'entretient que par la lecture de journaux qui ne lui donnent, noyées dans des informations sportives, que des opinions toutes faites et, pour ainsi dire, fabriquées en séries. Son idéal enfin est celui qu'on voit projeté sur l'écran des cinémas : s'enivrer de vitesse, gagner de l'argent vite et par tous les moyens, afin de pouvoir vivre dans quelque palace aménagé suivant les derniers progrès de la mécanique.

Dieu me garde de confondre dans ce tableau toute la jeunesse de nos grandes écoles et de nos universités, ou de méconnaître les mérites d'une élite qui, dédaignant les situations toutes faites où se plaisaient les générations précédentes, préfère les voies difficiles et aléatoires où nul ne triomphe de la concurrence s'il ne possède les qualités maîtresses du caractère, l'initiative, l'endurance, la volonté. Mais la volonté elle-même n'est qu'un instrument, elle ne vaut que si elle est au service de l'intelligence et de la conscience. Tout dépend de la pensée qui la guide et de la fin qu'elle poursuit. La volonté a besoin de clarté, de la clarté que seuls peuvent donner l'amour du bien et le culte de l'esprit. Encourager et exalter le travail, récompenser la vertu, c'est la raison même des fondations que vous servez : puisse cette noble pensée, en se fortifiant et en se propageant, susciter de nouvelles et généreuses initiatives et augmenter une tâche que vous jugez trop faible encore pour vous satisfaire, puisqu'elle est pour vous un devoir et un honneur !

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. Émile NICOLAS

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

C'est depuis 1876 que votre compagnie décerne, comme l'Académie française, des prix de vertu. M. Ch. Pfister, doyen de l'Université de Strasbourg, l'un de nos vénérés confrères, a écrit : « Un homme aimable et bon a voulu être le Montyon lorrain. M. Jules Gouy a donné d'abord à l'Académie, puis a légué une rente de 600 francs pour récompenser le dévouement maternel, une autre de 600 francs pour récompenser la piété filiale. Il a trouvé des imitateurs en M^lle^ Mangeon, M. Bourgon, M. René de Goussaincourt. » D'autres sont venus grossir la phalange de ces bienfaiteurs qui ne pouvaient prévoir la dévalorisation de notre monnaie, ce qui a mis votre Compagnie dans l'obligation de décerner, à partir de l'an prochain, certains de ses prix à des intervalles plus espacés de manière à grossir la somme allouée.

La Bienfaisance fut toujours en honneur en Lorraine. Les ducs qui se succédèrent apportèrent toujours les plus grands soins à la favoriser et le dernier des Souverains lorrains venu d'une patrie lointaine, fut qualifié de Bienfaisant. C'est d'ailleurs lui qui fonda la Société Royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy qui prit dans la suite le titre d'Académie de Stanislas.

On ne pouvait mieux faire que de charger votre docte

Digitized by Google

assemblée de décerner chaque année les prix de vertu. La dignité et la discrétion de ses membres, la scrupuleuse justice qui préside à ses délibérations, étaient les meilleures garanties offertes à ceux qui quittent ce monde avec la volonté de rester le plus longtemps possible utiles à ceux qui leur survivent en pratiquant les vertus qu'ils ont honorées.

Aussi c'est avec une grande joie que l'un de vous accepte chaque année la mission de réunir en un rapport commun les enquêtes des membres de votre Commission des prix de vertu. Il est réconfortant de se pencher sur les documents rassemblés, sur les constatations personnelles, sur les lettres élogieuses dont il est rare qu'il s'en rencontre d'exagérées. Il est inutile de répéter que seuls les humbles sont vertueux. Cela serait d'ailleurs injuste, car la vertu fleurit aussi bien sous le bel habit que dans le cœur des modestes. Mais les modestes ont plus de mérite que les autres à dissimuler leur dévouement et leur fidélité. Il en est beaucoup, et c'est là une constatation émouvante, quand on se présente à eux, dont les premiers mots sont : « Je n'ai accompli que mon devoir, je ne mérite aucune récompense; il en est d'autres plus méritants que moi. »

Cela démontre que malgré toutes les circonstances défavorables qui s'abattent sur la pauvre humanité, il est des hommes, des femmes, des enfants même qui n'obéissent qu'à leur conscience, à cette voix des ancêtres qui ont déposé en eux des ferments sains, aux épanouissements féconds pour eux-mêmes et pour les autres.

Aussi, malgré les prix dont votre Commission dispose, on peut répéter les paroles de l'Évangile : « Il en est beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. » Il faut que d'autres bienfaiteurs viennent s'ajouter à ceux qui ont honoré l'Académie de Stanislas de leur confiance. On ne récompensera jamais trop ceux qui continuent la tradition du bien et de la vertu. Tous les ans, nous voudrions être plus généreux, nous ne le pouvons et pour cause... Aussi faut-il peser et repeser les mérites de nos candidats. C'est dire que le travail de classement de vos commissaires est des plus délicats : il nécessite une rare attention.

Digitized by Google

I. — Piété familiale.

C'est Mlle Jeanne **Zipp** (1) que vous avez choisie comme la plus digne de recevoir le prix Jeanne Bourgon. Elle est née à Nancy en 1910. Elle est la septième enfant d'une nombreuse famille dont le père était occupé à la Maison Berger-Levrault. Elle y travailla d'ailleurs, à la satisfaction de ses chefs, mais comme ses salaires étaient trop modiques, elle s'engagea à la fabrique Lévy.

Le malheur s'abattit sur la famille Zipp. Un frère de dix-huit ans succomba, puis ce fut le tour du père qui mourut en 1925, après une intervention chirurgicale et de longs mois de souffrance. Jeanne venait d'entrer dans sa quinzième année. Sa pauvre mère épuisée par la fatigue et le chagrin tomba malade à son tour. Elle dut garder le lit pendant vingt mois, soignée par Jeanne, que les tâches les plus pénibles ne découragèrent point. Sa mère disparut au mois d'avril dernier.

Ayant dû quitter son travail d'atelier pour soigner sa mère, elle a repris sa tâche et continue à montrer l'exemple par sa constance, sa bonne humeur et une parfaite tenue.

Après s'être sacrifiée sans murmurer aux siens, il est juste qu'elle songe à son avenir.

S'étant révélée bonne fille, elle est digne de fonder une famille au sein de laquelle elle prodiguera son affection, son dévouement et sa bonté.

Le prix Gouy a été attribué à Mlle Marie **Godenir** (2), née à Maxéville, le 27 mai 1908. Elle travaille à l'atelier de reliure à la Maison Berger-Levrault. Elle est la fille d'une veuve de guerre qui s'est remariée avec un ouvrier mineur, M. Moine. De ce second mariage, quatre enfants sont nés. Quoique d'une santé fragile, après ses heures d'atelier, elle donne ses soins à sa mère toujours souffrante et à ses petits frères et sœur qui la considèrent comme une se-

(1) 58, rue de Boudonville. Nancy.
(2) Rue Charles-Keller, 84, Nancy, chez M. Moine.

Digitized by Google

conde maman. Toujours de bonne humeur, avenante, aimable, c'est elle qui soigne tout ce monde. Elle s'occupe particulièrement de l'éducation et de l'instruction religieuse de ses frères et sœur. Le chef de fabrication de la maison qui l'emploie a affirmé à notre rapporteur qu'au point de vue de la conduite, de la tenue et du travail, on ne pouvait trouver mieux.

Ce sont là des raisons plus que suffisantes pour justifier la distinction que l'Académie de Stanislas est heureuse de lui conférer.

Les prix Cardin-Roussel et Mangeon ont été réunis pour consacrer les mérites incontestables de Mme **Bassot** (1). C'est une veuve de guerre qui gagne péniblement sa vie en faisant de la confection chez elle. Malgré sa situation précaire, elle est le soutien de sa mère âgée de quatre-vingts ans, aveugle et immobilisée dans son lit. Celle-ci, sa terrible maladie l'explique, est exigeante et c'est à toute heure du jour et de la nuit qu'elle demande des soins. Grâce à la sollicitude éclairée de Mme Bassot, cette pauvre éprouvée a vu son état de santé s'améliorer.

Mme Bassot est heureuse de ce résultat inespéré. Aussi c'est avec une ardeur nouvelle qu'elle se livre à la couture pour amener plus de bien-être dans son intérieur. Un tel dévouement, joint à une conduite irréprochable, mérite l'admiration de tous.

Le prix Charles Bour a été partagé entre plusieurs personnes dont les mérites ont retenu l'attention de votre Commission. C'est d'abord Mlle Marie **Kimm** (2) qui s'est sacrifiée à sa famille. Elle est née à Nancy où son père a exercé le métier d'ébéniste jusqu'au moment où ses forces l'abandonnèrent. Un frère de Mlle Kimm est tombé au champ d'honneur. Elle a une sœur plus jeune qu'elle. A la fin de la guerre, c'est elle qui assuma presque totalement l'entretien de sa famille par un labeur acharné. Elle travailla jour et nuit à la couture à tel point que

(1) Rue Charles-Keller, 63, Nancy.
(2) 35, rue Saint-Nicolas, Nancy.

Digitized by Google

sa santé s'altéra sérieusement et que pendant trois années elle dut se soigner. A peine remise, sa mère tomba malade. Marie l'entoura de tous ses soins et lorsqu'elle fut hospitalisée s'ingiénia à adoucir sa peine et ses maux.

Depuis la mort de Mme Kim, sa fille Marie continue ses soins à son pauvre père. Non seulement elle travaille à la couture, mais c'est elle qui prépare les repas et entretient le ménage.

Elle trouve toute sa raison de vivre dans la satisfaction du devoir accompli qu'une piété exemplaire vivifie de sa lumière consolatrice.

Mlle Lucie **Jénot** (1) offre l'exemple le plus parfait de l'abnégation envers ses père et mère. Fille d'un père exerçant encore la profession de comptable, malgré ses soixante-quatorze ans, elle eut la douleur de voir sa mère, en 1916, frappée d'une attaque, l'immobilisant presque complètement. Mlle Lucie Jénot qui se préparait à ouvrir un atelier de couture comme élève de l'École Drouot, abandonna son projet pour se consacrer au soin de sa mère impotente. Il est difficile de faire mieux à l'égard d'une malade de cette nature. Mlle Lucie Jénot s'efforce, par ses prévenances de tous les instants, d'adoucir la cruauté d'une telle situation. Mlle Lucie Jénot le fait avec simplicité et il ne lui serait jamais venu à l'esprit de penser qu'un dévouement qu'elle trouve tout naturel, puisse être récompensé. Nous en avons jugé autrement et c'est avec respect qu'il faut s'incliner devant les vertus familiales de cette noble fille.

Mlle Amélie **Beauquel** (2), de Haraucourt, mérite, elle aussi, sa part du prix Bour. Née à Riche (Moselle) en 1882, elle est restée le seul soutien de sa mère depuis le décès de son père survenu en janvier 1923. Mme Beauquel mère est atteinte d'une affection qui la tient au lit plus de vingt-cinq jours par mois. Sa fille ne s'est pas découragée. Elle est brodeuse, c'est dire qu'elle ne tire de son travail qu'un

(1) 8, rue de Toul, à Nancy.
(2) Haraucourt (Meurthe-et-Moselle).

Digitized by Google

gain insuffisant. Elle y supplée en cultivant un jardin et un champ de 20 ares qui produisent les légumes et les fruits nécessaires à la nourriture de ces deux femmes aux besoins limités, mais que la maladie aggrave. Enfin, Mlle Beauquel ne craint pas d'aller faire des journées chez les cultivateurs pour gagner un peu plus d'argent.

L'exemple de Mlle Amélie Beauquel était à retenir. Elle appartient au monde rural qui n'est pas moins méritant que celui des villes. Les qualités des populations lorraines s'épanouissent, en effet, avec la même vigueur dans tous les milieux.

Mlle Madeleine Meyer (1) est née en Lorraine alors annexée. Son père, voulant fuir le joug du vainqueur, s'en alla vers l'Algérie en vue d'y exploiter un domaine. Malheureusement il ne réussit pas en raison d'un accident grave qui le privait de l'usage d'un bras. Sa famille chargée d'enfants vint s'installer à Nancy il y a quarante-cinq ans. Mlle Madeleine Meyer dut aider sa mère à élever ses frères et sœurs plus jeunes. Il lui fallut aussi subvenir aux ressources du ménage par son travail, ce qui ne l'empêchait pas de prodiguer ses soins à ses parents malades et ses frères et sœurs chétifs. Elle se fit tapissière, puis lingère à l'hôpital militaire.

Au début de la guerre on la trouve soignant les blessés à l'ambulance du Lycée Poincaré. Sa mère devenue paralytique réclamait tous ses soins. Pendant quatre années elle ne la quitta point, la descendant sur ses épaules à la cave lorsqu'un ennemi implacable bombardait la ville.

A l'heure présente, elle reste avec un frère presque aveugle dont elle assume presque entièrement la charge. Je ne puis mieux faire que de citer un passage du rapport de notre confrère chargé de l'enquête : « Et la visite que j'ai faite à Mlle Meyer n'a pu que confirmer l'impression des plus favorables que tous ces renseignements m'avaient laissée. « J'ai été reçu dans un appartement d'une remarquable tenue et, d'autre part, au cours de la con-

(1) 16, rue du Haut-Bourgeois, Nancy.

Digitized by Google

versation j'ai pu me rendre compte de quelle énergie Mlle Meyer avait dû et devait encore aujourd'hui faire preuve durant les difficultés d'une existence qui fut et qui est encore inclémente pour elle. » Et le rapporteur conclut : « L'Académie de Stanislas s'honore elle-même en honorant d'une de ses plus belles récompenses cette Lorraine au grand cœur. » De telles appréciations seraient diminuées si on tentait d'y ajouter quoi que ce soit.

C'est encore un prix Bour qui est attribué à Mlle Gabrielle **Richelet** (1) de Saint-Nicolas-de-Port. Mlle Gabrielle Richelet est née à Villers-lès-Nancy. Son père était jardinier, faisant passer l'amour de son métier avant l'appât du gain. De plusieurs enfants, deux survécurent. Un garçon choisit la carrière militaire, c'est-à-dire qu'il ne revint guère au logis paternel. Mlle Gabrielle Richelet se fit couturière, elle exerça son métier avec plus de conscience que de profits. Son père mourut en 1908. Puis sa mère tomba malade avec toutes les infirmités de la vieillesse. Durant les cinq dernières années de sa vie, la malheureuse perdit sa raison. Elle ne reconnaissait plus sa fille. Celle-ci, avec une abnégation et une patience qu'elle tirait de son dévouement naturel et de sa piété, continua ses soins de tous les instants jusqu'à l'issue fatale.

La pauvre fille, restée seule, s'est remise au travail et mérite l'admiration de tous pour la dignité de sa vie et sa tenue morale.

Les prix Pister attribués à la pitié filiale sont partagés entre Mlle **Landes**, Mlle Marie **Mansuy** et Mme **Parisot.**

Mlle Henriette **Landes** (2) est l'aînée d'une famille habitant les cités d'Haussonville. Le père est maître tailleur. Il y a six enfants dont Henriette est l'aînée. Sa mère, à la suite des fatigues endurées, a vu sa santé gravement atteinte et elle a dû aller se soigner d'abord à l'hôpital, puis pendant huit mois dans un sanatorium. Pendant son

(1) Saint-Nicolas-de-Port, Grand'Rue.
(2) Boulevard d'Haussonville, rue C, 25, Nancy.

Digitized by Google

absence, c'est Henriette qui s'est occupée des soins du ménage et de ses frère et sœurs. Elle a presque totalement élevé sa plus jeune sœur.

Henriette Landes qui est née en 1909 a déjà rempli une tâche dont le mérite n'a pas échappé à votre Commission et ce n'est que justice.

Mlle Marie **Mansuy** (1) est l'aînée de quatre enfants et la seconde fille d'une mère restée veuve après la guerre. Son mari mourut, en effet, dans un hôpital militaire. En 1928, ce fut le tour d'une fille âgée de vingt-deux ans, puis de la mère, succombant à une maladie implacable quelques mois après sa fille. Cette année, en juin, un fils âgé de vingt-neuf ans, après avoir langui pendant dix-huit mois, a disparu à son tour.

Mlle Marie Mansuy, âgée de vingt et un ans, prodigua à ces trois malheureux les soins les plus assidus, les plus délicats et les plus affectueux. Elle a dû quitter sa place de vendeuse dans une maison de bonneterie de Nancy pour pouvoir se consacrer aux siens. De plus, elle a épuisé toutes ses économies.

Elle vit, en ce moment, avec le seul frère qui lui reste. Néanmoins, elle compte reprendre du travail au dehors quand elle aura recouvré sa santé altérée par tant de fatigues.

Le prix que nous attribuons récompense bien faiblement une enfant qui est une admirable fille et une sœur infiniment compatissante.

Mme **Parisot** (2), née Forentin, est veuve de guerre. Elle a quatre enfants, un fils qui se destine à la prêtrise et trois filles dont l'une est malade depuis de nombreuses années. Malgré ses charges de famille, Mme Parisot a recueilli un neveu; septième enfant dont la mère est morte. Enfin, Mme Parisot a encore à sa charge sa mère, actuellement à l'hôpital.

Ajoutons que Mme Parisot ne jouit elle-même que

(1) Rue Saint-Charles, 22, à Nancy.
(2) 23, rue de la Charité, Nancy.

Digitized by Google

d'une faible santé, ce qui ne l'empêche pas de soigner admirablement ceux qui l'entourent, et c'est avec un vif serrement de cœur qu'elle a vu sa mère s'en aller et son neveu la quitter quelques mois pour séjourner au préventorium de Flavigny. D'ailleurs Mme Parisot ne se trouve pas plus méritante qu'une autre, considérant qu'elle accomplit strictement son devoir. Il appartenait à votre Commission des prix de vertu de lui faire connaître que le renom de ses qualités familiales a dépassé les limites de l'humble logis qu'elle occupe dans une des rues les plus déshéritées de notre ville.

II. — Dévouement maternel et familles nombreuses.

Sur le prix Gouy votre Commission a consacré la plus grande partie de la somme qu'il représente pour honorer une mère de famille digne de tous les éloges, Mme veuve **Pourry** (1), née Ried, originaire de Darney. Mme Pourry a élevé huit enfants, elle a eu la douleur et la fierté de perdre un fils à la guerre. Deux autres fils et quatre filles sont mariés. Elle reste avec une fille âgée de vingt-huit ans. Elle a, en outre, recueilli la fille d'un de ses enfants. Malgré ses soixante-dix ans, Mme veuve Pourry pourvoit seule à l'entretien du ménage et elle cultive même un jardin dont elle distribue aux moins favorisés de ses enfants, les produits récoltés.

Si Mme veuve Pourry a irréprochablement élevé ses enfants, elle a tenu à leur donner le plus d'instruction possible. Foncièrement chrétienne, elle a surveillé leur instruction et l'une de ses filles exerce un véritable apostolat moralisateur en dénonçant les turpitudes qui, hélas, s'épanouissent dans les quartiers populeux de toutes les grandes villes. Il ne suffit pas, en effet, de donner à ses enfants des soins matériels, la culture de l'esprit, l'élévation des sentiments sont des freins solides qui permettent à notre pays de traverser les crises les plus décevantes. Donner à nos enfants des

(1) 18, rue de la Foucotte.

Digitized by Google

âmes fortes c'est travailler à la sécurité du lendemain. La récompense attribuée à Mme veuve Pourry ne pouvait être mieux décernée, car elle a réalisé dans sa famille toutes ces conditions.

La seconde tranche du prix Gouy et un prix de Goussaincourt ont été décernés à Mme veuve **Navel** (1) déjà lauréate du prix Gouy en 1919, alors qu'elle n'était pas mariée et s'appelait Mlle Marie-Louise Migevant.

Un fait est à signaler ici. Mme Navel avait une concurrente sérieuse, dont nous taisons le nom. Mais, lorsque votre commissaire enquêteur se présenta chez cette personne, celle-ci déclara que d'autres jeunes filles étaient plus méritantes qu'elle et qu'elle n'accepterait de prix que lorsque celles qu'elle juge plus dignes qu'elle auraient été récompensées. C'est un trait qu'il faut souligner et qui témoigne d'une rare abnégation.

Mme Navel s'est mariée en 1926 avec un veuf qui avait deux enfants de son premier mariage. Son union fut de courte durée puisque M. Navel mourut en 1928. Sa veuve a reporté sur ses deux enfants toute son affection, elle les élève avec la même sollicitude que s'ils étaient ses propres descendants. La fille aînée est aujourd'hui élève à l'École normale d'institutrices de Meurthe-et-Moselle; malheureusement, le second enfant, un garçon, ne jouit pas d'une bonne santé. Mais il reçoit de sa mère adoptive tous les soins que réclame son état.

La dignité de la vie de Mme Navel, son dévouement inlassable justifient amplement le prix que votre Commission a décidé de lui conférer.

Mme **Wagner** (2) née Marie-Victoire Nagel obtient une partie de la fondation Pister. Elle habite un des coins deshérités de Nancy, cette prairie de Tomblaine qui se civilise tout de même depuis ces dernières années.

Mme Wagner a donné le jour à quinze enfants dont six sont morts par maladie ou d'accidents. Une de ses filles

(1) 3, rue de la Pépinière, Nancy.
(2) Chemin des Sables, à Nancy.

Digitized by Google

mariée a déjà cinq enfants. Mme Wagner doit s'occuper des six enfants qui restent avec elle. Trois gagnent leur vie, mais les trois plus jeunes sont loin de suffire à leurs dépenses. L'aîné des garçons qui fut abandonné par sa femme est revenu à la maison avec un enfant de six ans. D'autre part, un neveu qui travaille est venu demander l'hospitalité à cette famille plus que nombreuse habitant une baraque.

En récapitulant toutes les charges de cette maisonnée, Mme Wagner a dix-huit personnes à entretenir et elle le fait avec une inlassable activité, sans jamais se plaindre. Nous n'avons pas à connaître si les gains de ceux qui travaillent sont relativement importants. Ce qui doit retenir notre attention, c'est le courage d'une femme modeste en tout, qui coordonne avec une maîtrise incomparable les besoins les plus divers et les caractères les plus opposés. C'est le type de la mère de famille qui sait trouver la résolution des problèmes les plus ardus. C'est dans de telles circonstances qu'il est permis d'apprécier la valeur d'une femme de cœur. Aussi le prix qui lui est décerné est pleinement justifié.

Mme veuve **Demandre**, née Angèle Mathiot (1), elle aussi bénéficie d'une part de la fondation Pister. Elle est restée veuve avec trois enfants dont deux jumeaux. Elle était sur le point d'être mère quand son mari est mort. Elle donna le jour à nouveau à deux enfants. C'est donc cinq enfants qu'elle doit nourrir, élever, entretenir. Les aînés ont huit ans. Elle n'a jamais consenti à se séparer de ses petits et c'est avec courage qu'elle besogne pour les élever. Elle travaille à l'école maternelle d'Alsace-Lorraine où dès sept heures du matin elle emmène sa nichée. Mme Demandre fut aussi occupée par la Ville à la colonie de vacances de Gentilly.

Plusieurs personnes charitables s'intéressent à cette femme méritante et qui fait preuve d'un rare amour maternel. Aussi c'est un honneur pour l'Académie de Stanislas de la placer au rang de ses lauréats.

(1) Rue de Mulhouse, 16, Nancy.

Digitized by Google

La troisième tranche de la fondation Pister a été réservée à M. et Mme Louis **Denis** de Mézières lès-Toul (1), père et mère de dix enfants et sur le point d'en avoir un onzième.

Le père, Louis Denis, est né en 1884, il travaille aux Usines de Neuves-Maisons. C'est un ouvrier consciencieux, sobre, se vouant entièrement à sa famille. Il faillit succomber à la tâche et c'est grâce aux bons soins de son épouse qu'il put échapper à la mort. Madame Denis est née en 1888. Elle est laborieuse, propre, économe, affectueuse envers les siens, vigilante et très chrétienne. Elle trouve les journées trop courtes pour accomplir la tâche qui lui incombe. Ce sont les termes d'un des parrains dont l'appréciation a été confirmée en tous points par le maire, l'instituteur et le curé de Mézières.

Les enfants de cette famille modèle sont très bien élevés. L'aînée, Suzanne, aide sa mère dont elle partage le labeur et les vertus. Fernande est ouvrière à la Cartonnerie Spillmann, Émile travaille aux Usines de Neuves-Maisons, Louis est apprenti boucher. Les autres vont encore à l'école et tiennent la tête du catéchisme comme de la classe.

Tant de qualités ne pouvaient rester dans l'ombre. Des hommes de valeur ont pensé qu'un prix de l'Académie de Stanislas sanctionnerait justement de tels mérites.

Le prix Marguerite Pitoy, destiné à secourir une famille modeste ayant au moins sept enfants, est attribué à Mme **Grieffel**, née Caillet (2), âgée de soixante-deux ans. Elle s'est mariée à Ludres en 1887 avec un ouvrier mineur et de ce mariage sont issus douze enfants dont huit sont encore vivants. Le mari est mort à l'âge de quarante-sept ans, des suites d'un refroidissement survenu au cours de son travail. Il laissait sa veuve, alors âgée de quarante-deux ans, avec quatre enfants hors d'état de gagner leur vie.

---

(1) Mézières-lès-Toul, arrondissement de Toul, Meurthe-et-Moselle.
(2) 67, rue des Quatre-Églises, à Nancy.

Digitized by Google

Mme Grieffel se mit courageusement au travail, soit pour aider les cultivateurs, soit pour faire des lessives à l'Hospice de Ludres jusqu'en 1925, époque à laquelle elle vint se fixer à Nancy pour trouver plus d'occupation. Elle avait, en plus, à sa charge un garçon âgé de onze ans et demi, fils de sa fille aînée, orphelin depuis 1918.

Mme Grieffel fut non seulement une excellente mère de famille mais elle a élevé ses enfants avec beaucoup de soin au point de vue moral. Elle remplit donc toutes les conditions pour recevoir le prix Marguerite Pitoy.

Trois prix René de Goussaincourt réunis sont attribués à Mme veuve **Cressely** (1), née Justine Dizier, qui épousa, en 1919, M. Cressely, ouvrier peintre. Le jeune ménage, originaire de Nancy, alla s'installer à Vézelise auprès d'un oncle et d'une tante de la lauréate. Le mari mourut en 1926, laissant à sa veuve cinq enfants dont le dernier avait deux jours lors du fatal événement. Mme Cressely se mit courageusement au travail, faisant d'abord de la broderie perlée, puis de la lingerie pour le compte de la Chemiserie Gonot de Vézelise. Mais le travail est aux pièces et le gain est relativement modeste.

Mme Cressely habite avec sa tante dans une maison entourée d'un jardin. Le ménage est parfaitement tenu et les enfants jouissent d'une bonne santé.

Mme veuve Cressely méritait donc de retenir les suffrages de votre Commission, car elle présente le type de la Lorraine plaçant le devoir familial au-dessus de tout.

Les prix Audiat, Lachasse et un prix de René de Goussaincourt ont été groupés pour récompenser Mme **Martin**, née Schwab (2). Cette femme fait des ménages et son mari est manœuvre. Elle est âgée de quarante-neuf ans et a élevé huit enfants dont les quatre derniers sont encore à la maison.

Cette famille habitait une seule chambre rue des Fabriques, puis rue Boulay-de-la-Meurthe. Elle était telle-

(1) Vézelise (Meurthe-et-Moselle).
(2) Au château de Pixerécourt, Malzéville.

Digitized by Google

ment à l'étroit dans ce dernier logement qu'elle dut passer l'été dans une logette située dans un jardin loué avenue du Lion-d'Or prolongée à Malzéville. Comme ils ne pouvaient y tenir pendant la mauvaise saison, M. l'abbé Boulanger a consenti à leur louer pour quelques mois un local au château de Pixerécourt. C'est là une situation qu'il conviendrait de signaler à l'attention des pouvoirs publics, car il est inadmissible qu'à notre époque de solidarité sociale on laisse six personnes loger dans une pièce unique.

M. et Mme Martin sont parfaitement honnêtes et ils ont élevé leurs enfants le plus dignement possible. Votre prix est donc bien décerné.

Dévouement.

Un prix René de Goussaincourt vient récompenser le dévouement de Mlle Marie **Dufour** (1), qui depuis vingt-sept ans prodigue ses soins assidus et dévoués à M. Mangeot, chanoine honoraire, aumônier de la Maison des Orphelines. Depuis douze ans que ce prêtre est atteint de maladie et accablé d'infirmités, il reçoit de sa fidèle gouvernante une aide de tous les instants. Mlle Dufour est elle-même âgée, ce qui ne l'empêche pas de remplir son devoir avec toute la vigilance que seules les âmes bien trempées peuvent donner à ceux pour lesquels elles ont une respectueuse admiration. Il ne m'appartient pas de mettre en évidence les mérites de M. le chanoine Mangeot, mais tous ceux qui l'approchent ne peuvent que s'incliner bien bas devant tant de dignité.

Mlle Marie Dufour, depuis les longues années qu'elle est au service de ce prêtre, ne pouvait que bénéficier de l'exemple permanent qu'elle a sous les yeux. Consacrer son dévouement par une récompense, si modeste soit-elle, est un acte de justice auquel votre Commission s'est ralliée à l'unanimité.

Le prix Clotilde Humbert destiné à récompenser la vertu et le dévouement ne pouvait mieux être remis, cette

(1) Rue Jeannot.

Digitized by Google

fois, qu'à Mme veuve **Malgras** (1). Cette dame a perdu son mari en 1920, lui laissant trois filles, toutes mariées, dont deux sont déjà veuves. L'une d'elles a deux enfants. Mme veuve Malgras a recueilli ses filles et les orphelins et pendant qu'elles travaillent au dehors elle s'occupe du ménage et des deux garçons âgés de six ans et de vingt mois.

Mais Mme Malgras fit mieux encore, en conservant et en prenant à sa charge l'entretien d'un enfant naturel qui lui avait été confié par une fille-mère celle-ci n'a pas tenu ses engagements de payer les frais de nourrice et qui a disparu sans laisser d'adresse.

« Mme Malgras, nous écrivait-on, est un modèle de mère et de veuve. Elle tient courageusement son ménage, fait des heures de travail au dehors, soutient et encourage ses filles veuves. » « Il y a dans son cas, écrivait M. le curé de Saint-Pierre, un bel exemple d'assistance sociale et de dévouement maternel. »

Le prix Nicolas Humbert et un prix René de Goussaincourt ont été rassemblés pour récompenser un dévouement bien particulier.

Mlle Joséphine **Bonnot** (1) n'est pas à proprement parler au service de Mme Linstedt. Celle-ci, représentante de commerce depuis de longues années, visitait les sœurs Bonnot qui étaient couturières rue Bailly, 7. Trois des sœurs Bonnot sont mortes et Mlle Joséphine reste seule. C'est alors qu'elle accepte, en 1914, de venir habiter avec Mme Linstedt qui était déjà souffrante. Mme Linstedt vivait avec sa sœur, Mlle Arnaud, décédée il y a deux ans. Mlle Bonnot a soigné avec un très grand dévouement Mlle Arnaud, comme elle soigne Mme Linstedt, âgée de quatre-vingt-deux ans. Par son activité et son dévouement, elle assure presque toute la subsistance de Mme Linstedt.

Mlle Bonnot a eu deux frères, l'aîné fut l'un des principaux collaborateurs de la Compagnie Générale d'Élec-

(1) 28, boulevard Lobau.
(2) 38, rue du Faubourg-Stanislas, à Nancy.

Digitized by Google

tricité et l'autre fut au service de la Maison Berger-Levrault pendant quarante-quatre ans.

Mlle Bonnot est le dévouement même. Elle a passé sa vie auprès de ses sœurs, leur prodiguant ses soins. Depuis 1914, elle continue le même apostolat envers Mme Linstedt après l'avoir accompli sans compter auprès de Mlle Arnaud.

Une juste récompense de votre Compagnie vient consacrer cette vie d'attachement et de bonté compatissante à la souffrance d'autrui.

La famille de M. Ambroise, qui fut très longtemps membre de notre Compagnie et qui lui rendit de très grands services comme questeur, a institué, pour être distribué cette année, un prix de dévouement. Qu'il me soit permis, en votre nom et au mien, de saluer encore une fois, avec émotion, la mémoire de cet homme de bien dont le souvenir est impérissable.

Ce prix a été remis à une famille des plus intéressantes. Mme **Adnot** (1), née Amélie Simon, soigne son mari paralysé depuis quarante ans. Le ménage Adnot a un fils, tailleur, père de deux enfants, qui ne peut aider que bien modestement ses vieux parents. La mère par son seul travail a pu subvenir à l'entretien du ménage et au soins qu'exigeait son mari, tout en élevant son enfant du mieux qu'elle put.

Sans doute, l'histoire de ces braves gens est brève, mais elle est impressionnante par la grandeur du sacrifice qu'ils ont accompli sans murmure ni révolte, subissant avec stoïcisme les malheurs qui les ont accablés. Aussi c'est avec respect que votre Commission des prix de vertu s'incline devant eux.

Le prix Virginie Jacquot est réservé à des familles comptant au moins quatre enfants habitant Glonville ou une commune rurale du canton de Baccarat.

Deux familles de Glonville ont actuellement ce nombre

(1) Rue Drouin, 9, à Nancy.

Digitized by Google

d'enfants et remplissent en même temps d'autres conditions prescrites par la fondation.

La famille Jules **Duchesne**, dont le père est âgé de quarante-quatre ans et la mère, Céline Didierjean, de vingt-quatre ans, a présentement quatre enfants : une fille et trois garçons. L'aînée est née en 1918 et un cinquième enfant, une fille âgée de six mois, est décédée récemment.

Il s'agit d'une famille de cultivateurs très bien considérée, à laquelle s'est jointe une grand'mère qui travaille aux champs et qui aide le jeune ménage à élever les petits.

La famille Camille **Baguet** habite Glonville depuis treize ans. Elle compte six enfants vivants, deux fils et quatre filles dont les deux aînés, l'un né en 1911 et l'autre né en 1914, travaillent à l'usine de la Société cotonnière d'Azerailles.

D'après les termes de la fondation, nous devons favoriser les familles qui s'occupent exclusivement d'agriculture. Néanmoins la famille Baguet vit presque entièrement du travail agricole. Les jeunes gens qui fréquentent une usine aident leurs parents quand cela est nécessaire.

D'ailleurs la famille telle que nous devons la souhaiter, est celle qui est attachée à la terre par ses biens et qui collabore dans une certaine mesure à l'activité manufacturière et industrielle de sa région. C'est près de la terre que les familles nombreuses trouvent les conditions les plus propices à leur développement et à leur prospérité.

Le prix Virginie Jacquot est un de ceux dont la portée sociale est des plus grandes. Il a été partagé entre les familles Duchêne et Baguet en tenant compte, dans une certaine mesure, de leur situation respective au point de vue agricole.

***

Avant de clore ce rapport, qu'il me soit permis de saluer en votre nom les lauréats qui ont été choisis pour

Digitized by Google

recevoir les prix de vertu. En les félicitant, nous devons aussi les remercier de traduire avec une si complète perfection les sentiments les plus hauts qui font la force d'un peuple. Plus que jamais, il est nécessaire que les hommes reviennent à la saine tradition. A notre époque, pour être moderne il suffit d'abandonner avec éclat ce qu'il est de bon ton de considérer comme des choses surannées. Ces insensés reviendront peut-être de leur erreur. Beaucoup subiront les funestes conséquences de leur légèreté et de leur imprévoyance. En matière de devoirs envers les autres et envers soi, on ne peut innover. Il est des principes immuables qui gouvernent les sociétés humaines. On peut y rencontrer des modalités plus ou moins nuancées, mais aucune ne peut se différencier au point de devenir une vérité nouvelle.

La charité, cette vertu que la religion chrétienne a porté si haut dans les rapports humains, est la source de toutes les œuvres de solidarité actuelles jusque et y compris les assurances sociales, qui n'ont pas fini de donner des mécomptes, parce que à un sentiment on a substitué une loi.

La recherche de la vertu telle que nous la pratiquons est une expérience humaine infiniment féconde en ses résultats. Elle nous apparaît alors comme un reflet divin de la sagesse éternelle dont le plus bel attribut est la bonté.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 7 MAI 1931

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1930-1931

Par M. Marcel MAURE

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

S'il est une satisfaction très vive, pour votre Secrétaire annuel, de retracer devant vous, à larges traits, les événements de votre vie académique, après une année écoulée, de louer les travaux qui ont vu le jour parmi vous, de souhaiter la bienvenue, dans cette séance solennelle, aux nouveaux confrères que vous vous êtes donnés, il est pour lui cet autre devoir, amer et pieux à la fois, de vous remémorer ceux que vous avez perdus, que vous regrettez toujours, car ils avaient marqué, dans vos rangs, leur place en traits indélébiles.

Hélas! aucune Académie ne peut conférer l'immortalité, si ce n'est peut-être celle du souvenir, et celui qui vous parle a bien mauvaise fortune cette année, car la mort, à coups répétés, fut cruelle pour votre Compagnie.

C'est d'abord M. Robert Parisot, le travailleur ardent et puissant, l'historien sûr et précis du pays mosellan, de la nation lorraine, qui disparaît brusquement à l'automne, alors que dans sa retraite, il espérait encore apporter les lumières de son savoir et de son expérience à ceux qui, dans la carrière, se sont engagés sur ses pas. Qu'il me soit permis de rappeler ici un souvenir person-

Digitized by Google

nel : condisciple de Robert Parisot, jusqu'au baccalauréat, je fus témoins, dans ces lointaines années, du labeur constant et acharné de cet élève modèle qui, lentement, patiemment, creusait son sillon, sans jamais se distraire, offrant déjà les prémices de ces qualités rares de jugement, de probité intellectuelle, de rectitude, par lesquelles il devait enrichir ses travaux historiques, et particulièrement cette grande *Histoire de Lorraine* qui semble définitive, et que l'Académie française a consacrée en la couronnant. Tel il était déjà, tel vous l'avez connu, cet historien austère et bienveillant, dont l'Université de Nancy et l'Académie de Stanislas étaient justement fières.

Quel vide aussi laisse dans l'Académie, dans la ville de Nancy, dans la Lorraine même, ce Lorrain de la Vôge, tombé dans la force de l'âge, Charles Sadoul qui, par tant d'initiatives diverses, a mis toutes les ressources de son esprit et de son activité à raviver, dans les cœurs lorrains, les traditions et les croyances populaires du pays, à entretenir enfin le culte de la petite patrie, sans faire tort à la grande, bien au contraire en lui faisant honneur.

« Du jour où ma vie errante, a écrit M. le maréchal Lyautey, me permit de reprendre contact avec ma chère Lorraine, elle s'identifia pour moi avec la figure de Charles Sadoul. A quelque porte qu'on frappât pour parler lorrain, Académie, Musée, Sociétés, Pays lorrain, Revue lorraine, c'est lui qu'on trouvait tout d'abord, venant vous l'ouvrir. Et si c'était à son propre logis, en quel vrai sanctuaire lorrain on était accueilli, en telle communion d'amour pour notre chère province. »

Écrivain, historien, de la sorcellerie entre autres sujets, conteur, folkloriste, archéologue, artiste, collectionneur, numismate, créateur de deux revues régionalistes bien vivantes et qui lui survivront longtemps, car il a su, ce que d'autres n'auraient pu obtenir, les enraciner dans notre sol, cet animateur inoubliable qui mit en honneur l'art populaire lorrain, a touché à tout, et il laisse après lui une mine de documents encore inutilisés, dont profiteront les fervents de la culture lorraine, toujours reconnaissants à sa sympathique mémoire.

Digitized by Google

Je rencontre encore, quelques semaines après, un autre vide qui, malgré le grand âge de votre vénéré doyen, M. Charles Guyot, ne laisse pas d'être particulièrement douloureux.

M. Guyot n'était pas seulement un juriste distingué, spécialiste du droit forestier, où son enseignement et ses traités en avaient fait un maître, un fin lettré au tour académique, un historien lorrain exact et scrupuleux, un archéologue sagace, c'était encore un grand cœur. Il était des vôtres depuis 1883, puis de 1911 à 1930, il assuma les fonctions délicates et si importantes de secrétaire perpétuel, c'est-à-dire de mainteneur de vos traditions. Ses longs et éminents services, son dévouement sans bornes dans d'autres sphères, ont été loués déjà comme il convenait. L'École nationale des Eaux et Forêts, la Société de Secours aux blessés militaires, la Société d'Archéologie lorraine, comme vous, Messieurs, portent son deuil. Partout il a dépensé, sans compter, les forces de son intelligence et prodigué les ressources de son expérience. Vous vous rappelez avec quelle autorité, quelle bienveillance avertie il accomplit ici sa tâche. Guide toujours attentif, il savait donner à ses conseils les formes exquises d'une discrétion, si naturelle à l'élégance de ses manières et à la bonté de son cœur.

M. Guyot écrivit beaucoup, et tant vos mémoires que ceux de la Société d'Archéologie lorraine, rendent témoignage de son talent et de son savoir. Il est parvenu au soir de sa vie dans la sérénité de l'homme juste, chrétiennement résigné devant la souffrance, entouré de l'estime profonde de tous ceux qui l'ont connu. C'était, a dit un de vos anciens présidents, « un de ces caractères qui vengent notre humanité des humiliations que lui inflige la vulgarité de tant d'autres. »

Vous avez eu aussi, Messieurs, le regret de perdre trois de vos associés-correspondants : M. Henri Louis, associé depuis 1918, littérateur et poète, auteur de notices historiques. Il est décédé le 3 octobre 1930 : puis le 24 du même mois, c'était le tour de M. Paul Appel, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Paris, et recteur de cette grande Université.

Digitized by Google

M. Appel avait quitté l'Alsace, son pays natal en 1871, pour terminer ses études au Lycée de Nancy. Là, condisciple d'Henri Poincaré, il regarda la Lorraine comme sa seconde patrie. Jointe à ce sentiment, sa magnifique activité scientifique vous avait inspiré le désir de lui ouvrir vos portes, il y a un quart de siècle. Enfin, c'est un savant vieux Nancéien, ingénieux et modeste, M. René Blondlot, professeur honoraire à notre Faculté des Sciences, qui disparaît le 24 novembre. Associé-correspondant en 1892, membre titulaire en 1905, M. Blondlot à qui ses remarquables découvertes, fruits de patientes recherches et d'expériences curieuses, dans le domaine des sciences physiques et en particulier de l'électricité, ont valu une si juste notoriété, avait dû, en 1912, pour raisons de santé, demander à résigner son fauteuil, mais sans cesser de vous appartenir comme associé-correspondant.

J'ai clos, Messieurs, la liste funèbre, et voici le moment de parler des vivants.

Je dois d'abord un hommage tout particulier à un savant et affable confrère, à un vétéran de votre Compagnie, M. Charles Millot qui est des vôtres depuis 1888, et que son âge et l'état de sa santé ont déterminé lui aussi, à quitter vos rangs. Mais l'Académie reconnaissante, en acceptant avec regret sa démission, n'a pas voulu le perdre tout à fait, et lui a, d'un vote unanime, conféré l'honorariat. M. Millot, ancien officier de marine, connu déjà pour ses travaux cartographiques, a été longtemps, une fois rentré dans la vie civile, chargé du cours de météorologie à la Faculté des Sciences de Nancy, ainsi qu'à l'École nationale forestière. De nombreux et importants travaux dans cette branche de la science l'avaient indiqué à vos suffrages. Puisse M. Millot être, longtemps encore, conservé à notre respectueuse affection.

Vous avez dû, Messieurs, pourvoir à la vacance des fauteuils laissés vides par la mort de vos regrettés confrères, MM. Émile Ambroise, Antonin Daum, Robert Parisot, Charles Sadoul, et par la démission de M. Charles Millot. Vos suffrages se sont portés, pour les deux premiers, sur MM. Jean Colin, conservateur de la Biblio-

Digitized by Google

thèque municipale, le 6 juin 1930, et Pierre Marot, archiviste de Meurthe-et-Moselle, le 7 novembre suivant. L'un et l'autre sont des lettrés qui, malgré leur jeune âge, se recommandaient à vous par la qualité de leurs travaux et leur érudition.

M. Jean Colin, ancien élève de l'École du Louvre et de l'École des Hautes Études, fut désigné pour l'École française de Rome, où il poursuivit, pendant deux ans, ses études archéologiques sur l'antiquité classique. Entré dans la carrière universitaire, professeur au lycée d'Aix-en-Provence, M. Colin fut aussi chargé, à plusieurs reprises, de missions archéologiques en Algérie, au Maroc, en Albanie, et en Grèce. Il a publié de nombreuses études, notamment sur l'*Occupation romaine au Maroc*, sur les *Antiquités romaines de Rhénanie ;* il prépare un important ouvrage sur *Tite-Live et la Conquête romaine de la Cisalpine.* Quittant récemment le professorat, M. Colin a obtenu le poste de conservateur de la Bibliothèque municipale de Nancy, charge délicate et ardue, dans une période de pleine transformation. A ce titre, et à peine élu, votre confiance, en l'appelant à siéger dans votre bureau, lui a remis le soin de continuer les traditions de votre vénérable et aimé confrère, M. Justin Favier qui longtemps occupa ce poste avec tant de distinction. M. Jean Colin, fils de l'artiste qui a consacré son talent à illustrer les œuvres de Barrès, petit-neveu lui-même d'un ancien bibliothécaire de Nancy, est un Lorrain qui revient au pays, pour s'y mettre, au milieu de sa tâche, au service des études lorraines, et répondre ainsi à l'appel dont l'Académie l'a honoré.

Lorrain aussi, vieux Lorrain, quoique jeune d'âge, déjà muni d'une expérience et d'un savoir qui s'affirment chaque jour davantage, M. Pierre Marot est un travailleur infatigable. Élève de l'École des Chartes, de l'École des Hautes Études, archiviste aux Archives nationales, M. Pierre Marot est, depuis 1927, à la tête des archives de Meurthe-et-Moselle. Continuateur de l'œuvre des Lepage et des Duvernoy, il apporte à sa tâche une compétence précise et scrupuleuse, un esprit d'initiative éclairé et prudent à la fois, une bienveillance iné-

Digitized by Google

puisable pour les chercheurs assurés de trouver auprès de lui, tant la plus grande commodité pour leurs recherches, qu'en sa personne un guide éprouvé. M. P. Marot a apporté déjà à l'histoire lorraine une part contributive de haute valeur : ses comptes rendus critiques, ses nombreuses publications historiques, une *Histoire de Neufchâteau*, sa ville natale, voilà un bilan qui compte. Grâce à lui, Neufchâteau sera la mieux connue de toutes les villes secondaires de la Lorraine.

« Une Académie, a-t-on dit, a grand intérêt à se rajeunir et à s'adjoindre des hommes qui, tout en ayant fait leurs preuves, et lui apportant plus que des promesses, soient assez peu avancés dans la vie, pour avoir chance de lui appartenir longtemps et d'y perpétuer les traditions. » Vous avez, Messieurs, répondu à ce vœu, et vous y répondez encore.

Le 16 janvier dernier, vous avez appelé au fauteuil de M. Millot, M. le Dr Louis Bruntz, recteur de l'Académie de Nancy, déjà votre associé-correspondant depuis le 4 juillet 1930. D'origine alsacienne par son père, M. Bruntz est aussi Lorrain par sa mère; il est né à Bourmont. Sa carrière rapide et brillante s'est déroulée tout entière à l'Université de Nancy. Docteur ès-sciences naturelles, docteur en médecine, chargé de cours d'histoire naturelle, chargé de cours de matières médicales, puis professeur titulaire à l'École supérieure de Pharmacie, il devient en 1913 directeur de cette école qu'il agrandit et transforme, marquant son passage par un talent d'organisation et une activité réalisatrice de premier ordre. Appelé à monter encore, doyen de la Faculté de Pharmacie, il est nommé recteur de cette belle Université lorraine qui, placée entre Paris et Strasbourg, tient, malgré ce double et inquiétant voisinage, la place la plus honorable et est avantageusement connue à l'étranger.

Ses travaux de chimie biologique, d'histoire naturelle et de médecine, se sont concentrés autour du problème de l'élimination dans le fonctionnement de la machine animale. Ses découvertes, leurs résultats devenus classiques, lui ont fait attribuer le prix Kowalewski par le 8e Congrès international de Zoologie. La place du recteur

Digitized by Google

de l'Académie de Nancy qui, outre ce titre, vous présente une telle œuvre, était vraiment, et d'avance, marquée dans votre Compagnie.

L'Académie de Stanislas, Messieurs, aime à ouvrir ses rangs aux littérateurs, aux historiens, aux hommes de science, aux artistes. Il est un art, qui est aussi une science, et compte déjà parmi vous un représentant illustre, M. le maréchal Lyautey, l'art militaire. C'est encore une personnalité hautement qualifiée de notre armée, que vous avez appelée à occuper un fauteuil à vos côtés. M. le général Pénet a, par un brillant commandement de neuf années, acquis droit de cité dans la capitale lorraine, où il maintint ses pénates lors de son passage au cadre de réserve.

Placé sur notre frontière, il a préparé la défense du pays avec toute la maîtrise de son talent et de son expérience. Son action, ferme et bienveillante à la fois, lui valut la confiance des Lorrains. « Plus qu'un autre, proclamait naguère un de nos confrères, l'ancien commandant du 20e corps, fut en possession de cet art difficile où l'adaptation stricte et totale de la parole au but, l'imperatoria brevitas, est la première loi. Il fut le plus droit, le plus ferme, le plus modeste et le plus aimé des chefs. » A ses beaux états de services, à ses glorieux succès de 1918, il a su joindre l'estime profonde et l'affection des alliés qui combattirent sous ses ordres. Tous diront à Nancy, que l'Académie s'est honorée par un pareil choix.

Et voici, Messieurs, encore un nouveau et très récent confrère. Il n'est point chargé d'années, mais il se présente à vous les mains pleines d'un bagage déjà lourd. Agrégé d'histoire et de géographie en 1921, professeur aux lycées de Metz et de Nancy, reçu en 1929 docteur en Sorbonne, M. André Gain a succédé dans la chaire d'histoire de l'Est de la France à ses deux premiers titulaires, MM. Pfister et Parisot. Le vœu unanime émis en sa faveur par les professeurs de notre Faculté des Lettres, avait décidé le choix du ministre.

M. André Gain a inauguré son enseignement public à Nancy par un cours très suivi et très goûté sur l'histoire

Digitized by Google

de Metz au Moyen Age. Son activité intellectuelle et sa puissance de travail ont produit, en peu d'années, des œuvres historiques remarquables, telles que la *Liste des émigrés, déportés et condamnés pour cause révolutionnaire, dans le département de la Moselle.* Ce recueil de biographies, non encore terminé, comprend déjà 1.151 pages et 3.458 notices personnelles, sources précieuses d'histoire sociale. Dans un travail parallèle, M. Gain passe aux biens des émigrés, et à ce fameux *Milliard des Émigrés :* ici se place une étude de législation politique, sociale et économique sur l'un des points essentiels de l'histoire de la Restauration. Cet ouvrage, cette thèse en deux volumes, d'environ 600 pages chacun, ne fait qu'affirmer, en les montrant amplifiées encore, les qualités révélées par l'*École Centrale de la Meurthe*, et l'*Introduction à la liste des émigrés.* Aussi l'auteur s'est-il vu décerner à Paris le prix Peyrat, destiné à récompenser, tous les trois ans, la meilleure thèse d'histoire moderne contemporaine. M. André Gain ne s'arrêtera pas en si beau chemin.

Pendant l'année qui se termine, Messieurs, vous avez accueilli de nouveaux collaborateurs, au titre d'associés-correspondants. C'est d'abord le 6 juin 1930, M. François de Pulaski, ancien ministre plénipotentiaire de Pologne, délégué de l'Académie de Varsovie et du ministère des Affaires étrangères de son pays, auprès de la Bibliothèque polonaise à Paris. Il descend d'une vieille famille qui compte des hommes d'État, des écrivains, comme aussi des hommes d'épée. Lui-même est un lettré, un historien et un archéologue. A l'âge de dix-huit ans, il commence à écrire. Secrétaire général de la Société savante de Varsovie en 1908, puis l'un des directeurs de la Bibliothèque Krasinski, il représente, en 1921, la Pologne à Washington, puis à son retour, il est mis à la tête du Conseil des travaux scientifique u ministère des Affaires étrangères, et organise avec M. Émile Bourgeois, l'Institut français de Varsovie. Enfin, dès 1926, il réorganise la Bibliothèque polonaise de Paris. L'Académie de Stanislas a comblé le vœu de M. de Pulaski, réclamant l'honneur d'être agrégé à une Compagnie dont les travaux, dit-il, honorent la science française, et dont le nom lié à la personnalité

Digitized by Google

de Stanislas Leczinski, constitue un trait d'union très heureux entre la France et la Pologne.

Le 24 octobre, vous ouvriez vos portes au commandant William Sérieyx, conservateur de la Bibliothèque de Pont-à-Mousson. Ancien officier de cavalerie, démissionnaire en 1905, M. Sérieyx se livra d'abord au journalisme, puis reprit du service pendant la guerre, qu'il termina comme chef d'escadrons et officier de la Légion d'honneur. Votre nouveau confrère a, dès lors, occupé ses loisirs à écrire des livres. Deux de ses ouvrages ont, à juste titre, mérité votre attention : *Drouot et Napoléon*, d'abord, et ensuite *Souvenirs de Grands Chefs*.

Dans le premier, honoré d'une préface par le général Weygand, l'auteur présente, en de saisissants tableaux, d'un style alerte et coloré, ces deux grandes figures de notre histoire, figures si dissemblables, et qui pourtant se comprirent et s'aimèrent, l'Empereur Napoléon et le Sage de la Grande Armée.

Drouot, le Lorrain, le canonnier incomparable, le savant, le fidèle, le saint, valait bien qu'après un siècle, une plume autorisée rappelât aux générations présentes, qui l'ont peut-être un peu oublié, ce que fut, en toutes circonstances, la vie d'un parfait homme de devoir. Après avoir évoqué ce grand passé, le commandant Sérieyx nous ramène à des temps plus récents, et dans ses *Souvenirs de Grands Chefs*, met en scène les maréchaux et plusieurs généraux de la grande guerre. Chacun d'eux lui a fourni trois anecdotes qui peignent son caractère, sa physionomie morale et, parmi eux, nous trouvons deux de nos compatriotes, le maréchal Lyautey, le général Mangin, Lorrains comme le général Drouot. Ces deux livres sont émouvants, sains et réconfortants : bonne recommandation, en vérité, pour obtenir vos suffrages.

Metz et Nancy, Messieurs, la capitale de l'Austrasie, et celle de la Lorraine, sont deux sœurs, jadis rivales, mais qui ne doivent plus connaître que les luttes d'une généreuse émulation. Aussi est-ce avec joie, que vous avez accueilli la candidature de M^gr^ l'Évêque de Metz, qui préside à ce grand diocèse lorrain, depuis son retour à la France.

Digitized by Google

« Mgr Pelt, a dit le chanoine Colin, sénateur de la Moselle, continue une noble et sainte lignée d'évêques, et quand un pontife a des modèles comme ceux qui l'ont précédé sur le siège de Saint Clément, l'histoire de son diocèse lui devient une traînée lumineuse pour éclairer sa route. » Cette histoire, Mgr Pelt, l'a longtemps étudiée; il s'y est consacré, dans des travaux nombreux, où se sont affirmés son esprit critique et ses qualités de composition. La grande monographie de la cathédrale de Metz que prépare M. Marcel Aubert, professeur aux écoles des Chartes et des Beaux-Arts, réunira, dans un important chapitre, les articles de liturgie médiévale messine, dûs à la science du prélat. Et de cette grande étude, consacrée au joyau des édifices gothiques de notre Lorraine, le fondement est l'œuvre même de Mgr Pelt, un recueil de textes extraits principalement des registres capitulaires. L'Académie est heureuse de compter dans ses rangs un évêque lorrain, prélat savant, aux idées généreuses, attaché toujours à l'idée française, un fervent du passé si riche de l'illustre église de Metz.

Le 6 mars 1931, Messieurs, vous vous êtes associé un autre professeur distingué de notre Faculté des Lettres, M. Marcel Bulard. Ancien élève de l'École normale supérieure, ancien membre de l'École d'Athènes, agrégé d'histoire et de géographie, M. Bulard, d'abord professeur aux lycées Condorcet et Montaigne, fut en 1919 chargé du cours d'archéologie et d'histoire de l'art à la Faculté des Lettres de Nancy. Professeur titulaire de ce cours en 1929, lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et de la Société des études grecques, enfin docteur ès lettres de la Faculté de Paris, M. Bulard a reçu de la Société des architectes français sa grande médaille pour sa participation remarquable aux fouilles de Délos. Dans trois ouvrages importants, il a mis en lumière la religion domestique de la colonie italienne de Délos, les revêtements peints à sujets religieux, découverts à Délos, y ajoutant de nombreuses figures et planches, planches en couleurs et gravures, dont la plupart, dessins et aquarelles, sont dus au talent de l'auteur lui-même. Votre confrère réunit, Messieurs, l'habileté du

Digitized by Google

peintre au génie de l'archéologue. L'histoire des cérémonies religieuses à Délos, celle du costume, de la céramique et même de la gymnastique gréco-romaine, reçoivent de M. Bulard la plus importante contribution. Il avait tous droits à votre accueil favorable.

Enfin, il y a quelques jours, Messieurs, vous avez mis au nombre de vos associés-correspondants, le baron Jacques Riston, docteur ès sciences de l'Université de Nancy, membre de plusieurs Sociétés savantes, président du Syndicat d'initiatives de Nancy, et de la section des sites et monuments naturels de Meurthe-et-Moselle.

Le nom de M. Jacques Riston ne vous est point inconnu. Son père, le baron Victor Riston, dont l'activité intellectuelle embrassa tant d'objets dans tous les ordres, fut un de vos membres titulaires de 1893 à la fin de la guerre, époque à laquelle il se retira pour raisons de santé. Votre nouveau confrère, doué comme son père d'une activité féconde qu'il dépense au service de Sociétés de toutes sortes, tant littéraires que financières ou agricoles, a obtenu en 1917 le prix de Valdrôme de l'Académie d'Agriculture, et en 1921 la médaille de vermeil des Agriculteurs de France.

Outre sa thèse de doctorat qui lui valut le prix Prost, de l'Académie des Inscriptions, le baron Jacques Riston est l'auteur de publications scientifiques telles que la « *Vigne à Malzéville* » en 1908 et les « *Sapinières du plateau de Malzéville* » en 1910. Il en fut récompensé en 1919 par la croix d'officier du Mérite agricole. Il compte aussi, avec le regretté Charles Sadoul, parmi les fondateurs de l'Association des écrivains lorrains, et j'ai plaisir à rappeler qu'en 1920, l'Académie de Metz se l'agrégea comme membre correspondant.

La liste est close, Messieurs, pour l'année qui finit. Elle est abondante, et vous offre de précieux gages pour l'avenir.

MESSIEURS,

Au début de cette année académique, votre cher et distingué président, M. le professeur Charles Bruneau vous a rendu compte des impressions qu'il a rapportées

Digitized by Google

d'un séjour de plusieurs mois dans l'Amérique du Nord. Ayant été l'objet d'un appel très flatteur de l'Université de Brunswick, dans l'État du Maine, M. Bruneau est allé porter aux intellectuels de ce pays, ainsi qu'aux Canadiens leurs voisins, la bonne parole française. Il leur a fait goûter la beauté de notre langue, la spiritualité de notre culture latine et de nos traditions. Il a rapporté des Universités et Collèges du Nouveau-Monde une moisson d'observations intellectuelles, morales et pratiques, dont il nous a donné la primeur. Sans oser espérer, pour les foyers de notre vieille culture, les magnifiques dotations qui pleuvent, pour la féconder, sur la jeune science américaine, il souhaite néanmoins voir d'aimables Mécènes s'intéresser aux efforts des Universités et Sociétés savantes françaises.

Ce vœu, Messieurs, a été entendu déjà par un généreux confrère qui, titulaire d'un prix scientifique justement attribué à sa haute valeur, s'est empressé d'y faire participer notre Académie. Grâces lui soient rendues pour ce geste bienfaisant.

Vous avez reçu de M. Gabriel Guémard, l'hommage d'une notice intéressant l'histoire des relations franco-égyptiennes, sur la *Vie de Békir-Bey*, et aussi de quelques poèmes inspirés de l'année 1918. Vous avez entendu la lecture de nouveaux épisodes de la vie du général baron de Vincent, où M. Marcel Maure vous a présenté le récit des faits, peu connus jusqu'ici, de la révolution brabançonne, à la fin du règne de l'empereur Joseph II.

Mais voici un ouvrage de haute portée, dû à la plume de M. le chanoine Edmond Renard : *Renan, les Étapes de sa Pensée* — étude de psychologie fine et pénétrante qui fait le plus grand honneur à votre Compagnie. L'auteur vous apporte ce livre, couronné par l'Académie Française du prix Marcellin Guérin, troisième partie, après le *Cardinal Mathieu* et le *Cardinal Lavigerie*, d'une trilogie destinée à faire époque dans notre littérature contemporaine.

Mgr Jérôme, à qui vous avez adressé vos sincères et respectueuses félicitations, pour son élévation à la dignité de vicaire capitulaire du diocèse, *vacante sede*, vous a

Digitized by Google

fait part de sa découverte, dans la cathédrale de Nancy, des restes de Nicolas de Ludres, le valeureux capitaine des gardes du duc Antoine, armé chevalier par le roi Louis XII, en présence de Bayard, sur le champ de bataille d'Agnadel. Le monument qui les recouvrait, avait été transféré de la Collégiale Saint-Georges, en l'église primatiale, puis détruit par la Révolution.

Hommage vous a été fait, par M. le chanoine Eugène Martin, de sa notice sur la vie de Mgr de la Celle, qui a marqué, d'une trace si profonde, son passage à la tête du diocèse de Nancy et de Toul.

Vous avez eu la primeur des gracieux poèmes de votre confrère Léon Malgras (René d'Avril), où l'auteur chante la Mosquée de Sidi-Okba, et cette oasis ensoleillée qui s'avance dans le désert, au pied de l'Aurès.

M. Georges Hottenger vous a rappelé la brève destinée du *Journal de Nancy* (1778-1787) et fait ressortir la place que François de Neufchâteau, alors lieutenant général au bailliage de Mirecourt, tint dans la publication de cet ancêtre de la presse nancéienne. L'auteur suit François de Neufchâteau dans la carrière poétique et littéraire où il semble, dit-il, s'être fourvoyé, entraîné par le goût du temps et trompé par les adulations de ses contemporains.

Vous avez reçu de M. Schaudel l'hommage de sa brochure sur *Badonviller et les abbayes vosgiennes*, intéressant aperçu d'histoire locale, puis de M. le professeur Georges Renard, une savante étude sur la *Filosofia Politica de Maurice Hauriou*, traduite en italien par le professeur Carlo Girola.

M. le professeur Étienne vous offre encore, avec sa haute compétence, un ouvrage sur Nancy et la région lorraine, réunion d'articles concernant l'histoire et l'activité de notre province, publiés à l'occasion du 18e Congrès de Médecine à Nancy. Puis c'est M. le président Louis Sadoul qui vous rappelle, en son style si prenant, la guerre de 1870 et l'occupation allemande à Raon-l'Étape sa ville natale. C'est encore M. Pierre Marot, venant vous faire hommage de ses *Nouvelles Recherches sur la Chapelle Ducale*, aux Cordeliers. M. Hippolyte

Digitized by Google

Roy vous entretient, à plusieurs reprises, de son consciencieux travail sur la *Pompe Funèbre de Charles III*. De nouveau, M. le chanoine Renard vous fait goûter une étude de psychologie et d'histoire contemporaine sur la conversion de Balzac au catholicisme. Enfin, M. Huffel vous présente une étude très fouillée sur l'histoire d'une forêt de la Basse-Alsace, l'*Aschbruch*.

Cette année donc, comme toujours, Messieurs, le travail de l'Académie a été fécond, et l'avenir, grâce à vous, répondra au passé.

Votre Compagnie a été grandement honorée, en la personne de votre savant confrère, M. le professeur Cuénot, par l'attribution du prix Albert Ier de Monaco, prix magnifique, décerné par l'Académie des Sciences, qui vient couronner une longue série de travaux et de découvertes, dont la renommée s'étend au loin par delà nos frontières. C'est non seulement l'Académie, c'est la Faculté des Sciences, c'est la ville de Nancy, qui se réjouissent de cet honneur.

D'autres distinctions ont été décernées encore à plusieurs de vos confrères. La mort de MM. Robert Parisot et Charles Sadoul rendait vacante la présidence de la Fédération historique lorraine, et celle de l'Association des écrivains lorrains. Elle est échue, pour la première, à M. Charles Bruneau, pour la seconde, à M. Pierre Boyé : elle ne pouvait tomber en de meilleures mains. M. le colonel Blaison a reçu la croix de commandeur de la Légion d'honneur; MM. Léopold Bouchot et Louis Schaudel, celle de chevalier du même ordre.

A tous ces travaux et à leurs auteurs, à ces distinctions méritées, permettez moi, Messieurs de rendre en votre nom un chaleureux et public hommage.

Mais, en terminant, je m'en voudrais de passer sous silence, dans cette enceinte ornée par Stanislas, pour les séances de son Académie, une fête franco-polonaise où fut naguère à l'honneur votre secrétaire perpétuel, celui qui a fait revivre, dans nos annales, la bienfaisante figure de notre fondateur, décrit les fastes de son règne sur notre terre lorraine, dépeint son caractère et celui de ses entours, célébré enfin les fondations magnifiques

Digitized by Google

qui ont fait de notre cité une des plus belles de France.

M. Pierre Boyé, l'historien le plus averti des anciennes relations de la Pologne avec la France et la Lorraine, était tout désigné pour saluer à Nancy, un ambassadeur de la noble nation polonaise, arrachée à ses longues épreuves, et confiante toujours dans l'amitié séculaire de la France.

Il venait, ce haut personnage, pour inaugurer une exposition d'art populaire polonais, et apporter à ses compatriotes, répandus autour de nous, les félicitations de son gouvernement pour leur industrieux labeur, et ses encouragements dans la voie de l'entr'aide qu'ils apportent à notre pays. C'est au milieu de leurs délégations empressées, en présence de leurs drapeaux nationaux, que vous avez, mon cher confrère, rappelé au représentant de la Pologne la dette de reconnaissance contractée par nos aïeux. En quels termes éloquents et prenants vous l'avez fait, j'en appelle au témoignage de ceux qui eurent le plaisir de vous entendre!

Et quand ensuite, à cette table hospitalière qui réunissait autour de l'ambassadeur, avec les organisateurs de le fête, les hautes autorités de la ville et les représentants qualifiés des lettres, des sciences et des arts, vous vous levâtes pour saluer encore votre hôte, il nous fut donné d'ouïr une de ces belles harangues où, dans l'évocation du passé et du présent, la profondeur des idées et la délicatesse des sentiments se revêtaient de la noblesse du style et de la plus haute tenue littéraire.

Que votre modestie bien connue, mon cher secrétaire perpétuel, me pardonne si j'ose encore relater ici une réflexion saisie au vol, celle d'un bon juge en la matière, qui sous le charme de cette belle culture générale, hélas en voie de disparaître bientôt, s'écriait : « Messieurs, voilà un discours tel qu'on n'en entendra plus. »

Le 25 janvier 1931 est désormais une date que retiendra l'Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE POÈTE VERLAINE

Par M. Pierre BRETAGNE

MEMBRE TITULAIRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

En accueillant un simple musicien dans votre Compagnie où sont réunis tant de savants éminents, tant d'historiens érudits, tant d'esprits distingués à des titres divers, vous lui faites, Messieurs, un honneur dont il était peu digne et dont il sent tout le prix; veuillez trouver ici, et dès l'abord, l'expression sincère de toute sa gratitude.

Mais l'avantage de devenir officiellement vôtre se double d'un périlleux revers, l'obligation de prononcer le discours d'usage, devoir ardu s'il en fut pour un compositeur plus habitué aux artifices du contrepoint qu'au maniement des phrases ou au déroulement des périodes.

Pour faciliter ma tâche, j'avais songé à illustrer d'exemples musicaux une étude sur quelque Maître de jadis ou d'aujourd'hui; vous y eussiez gagné d'entendre souvent de belle musique se substituer à ma prose imparfaite, et vos oreilles rendues indulgentes eussent fait crédit à l'orateur en escomptant le plaisir plus sûr d'une harmonieuse audition. Les règlements de votre Académie ne l'ont pas permis; et me voici réduit à mes propres forces, et à la dure nécessité d'essayer de me montrer éloquent.

Digitized by Google

Or, s'il est toujours difficile de bien parler, il l'est plus encore de disserter utilement de musique, sans s'exposer au grave danger de se montrer ou trop vague en négligeant de parti pris le métier intimement inclus en cet art, ou trop technique en faisant appel franchement aux précisions de l'harmonie, du solfège ou de la composition.

La présence au fauteuil présidentiel du lettré qu'est M. Charles Bruneau m'y encourageant, j'ai donc pensé que c'était bien le cas de faire à Euterpe une petite infidélité en faveur de Polymnie. La première n'en tiendra pas rigueur à la seconde, car ces deux Muses sont des sœurs unies de liens tout spécialement étroits, et le musicien que je suis a trop souvent fait appel pour ses mélodies aux vers délicats des poètes de votre Compagnie, René d'Avril ou Edmond Renard, pour que vous n'excusiez point avec eux leur collaborateur de se servir encore de la personnalité d'un poète pour tenter de mener à bien ce traditionnel discours.

Le poète, dont je vais risquer l'esquisse sans prétention, Paul Verlaine, s'est imposé à mes préférences par ses origines ardennaises et lorraines, par le charme harmonieux de son vers, ainsi que par les nombreuses et parfois illustres collaborations musicales que ses poèmes ont suscitées.

Sans un malheureux hasard, j'aurais même pu vous apporter sur lui des documents inédits probablement intéressants. Si vous ouvrez, en effet, l'ouvrage de Lepelletier sur l'auteur de *Sagesse*, vous y lirez à la page 156 ces quelques lignes :

« Il (c'est d'Arthur Rimbaud qu'il s'agit) fit connaissance là d'un certain Bretagne, qui fut également l'ami de Verlaine. Ce gros garçon était « rat de cave », c'est-à-dire employé des Contributions indirectes. Verlaine l'a qualifié de très brave cœur, grand buveur de bière, poète bachique à ses heures, musicien, dessinateur, entomologiste.

« Ce Bretagne, qui était un fantaisiste ignoré, rimant des choses essentiellement folâtres, n'avait pas son pareil, disait-on, pour rédiger de la façon la plus précise et la plus correcte les nombreux procès-verbaux qu'il dressait contre les fraudeurs de sucrerie. »

Digitized by Google

Cet ami de Verlaine, grand buveur de bière, était un de mes oncles, mort jeune, que je n'ai pas connu, et dont j'ai quelque idée que mes grands-parents n'eurent pas toujours à se louer. Quoi qu'il en soit, nous avons encore dans la famille quelques œuvres de Verlaine dédiées à son ami Bretagne, et j'ai bien souvent entendu mon père regretter qu'à la mort de ce frère ses parents aient détruit, dans l'ignorance de sa valeur, une importante correspondance reçue par lui du poète, et qui serait aujourd'hui d'un réel intérêt.

Le malheur est grand, mais les documents sur Verlaine sont assez nombreux, sa carrière littéraire assez proche pour qu'on puisse brosser de lui, sans renseignements nouveaux, un portrait suffisamment ressemblant. Sa vie, son œuvre et les répercussions musicales de celle-ci seront, si vous le voulez bien, les trois étapes, d'ailleurs inégales, d'une étude à larges traits, pour laquelle je sollicite dès à présent toute votre bienveillante indulgence.

***

Si l'on considère l'ensemble de son existence agitée, Verlaine doit être rangé parmi ces poètes maudits, ces « mauvais garçons », dont Villon fut autrefois le type inoubliable et pittoresque. Il avait cependant débuté dans la vie sous de favorables auspices : il était né, le 30 mars 1844, à Metz, au nº 2 de la rue Haute-Pierre, d'une honorable famille de bonne bourgeoisie. Son père, originaire de Bertrix, en Belgique, était lors de la naissance de son fils, capitaine du génie; sa mère, pour laquelle il garda toujours un culte qui l'honore, était née dans le Pas-de-Calais d'une riche lignée de fabricants de sucre. Grâce à l'appoint de sa dot, imposante pour l'époque, la situation des parents de Verlaine était donc tout à fait aisée. L'enfance du poète se déroula dans le bien-être, et il reçut, avec une bonne éducation, une instruction solide, au cours de laquelle, sans être un Phénix de collège, il se montra élève intelligent et suffisamment docile.

Devenu bachelier, et tourmenté déjà par le démon lit-

Digitized by Google

téraire, Verlaine, dont la famille s'était installée à Paris, aurait voulu commencer des études de droit, qui, selon ses prévisions, lui auraient laissé des loisirs pour enfourcher Pégase, mais des spéculations malheureuses avaient alors amoindri la fortune des siens, et il dut entrer comme commis dans les bureaux d'une Compagnie d'Assurances, puis fut nommé expéditionnaire à l'Hôtel de Ville.

C'est en cette dernière qualité qu'il fit, vers 1860, ses débuts dans la vie littéraire. Sa première œuvre, les *Poèmes Saturniens*, fit peu de bruit; mais il reçut de Victor Hugo le billet élogieux et prophétique, que celui-ci adressait imperturbablement à tous les jeunes poètes qui lui offraient leurs vers : « Jeune homme marqué par le destin, merci; je suis l'Hiver, et vous êtes le Printemps. Mon Couchant salue votre Aurore. Qu'Apollon vous garde sur les austères chemins de l'avenir et de la gloire..., etc... » C'était une formule consacrée, que l'illustre écrivain ne se souciait pas trop de varier, mais qui n'en faisait pas moins le plus vif plaisir à son heureux destinataire.

Cette précieuse missive, Verlaine put la montrer dans les salons de Mme de Ricard, dont il était l'hôte assidu, et où il rencontrait Villiers de l'Isle-Adam, Paul de Saint-Victor, José-Maria de Heredia, et d'autres personnalités littéraires ou artistiques.

Il fréquentait aussi, hélas, et plus souvent encore, les cafés de Montmartre ou d'ailleurs, et il y prit les désastreuses habitudes d'intempérance qui devaient peser si lourdement sur sa vie. Dès cette époque, il était devenu le bohème incorrigible qu'il est toujours resté.

Par quel miracle put-il songer sérieusement à goûter du foyer et de la vie de famille? On ne sait trop, et on ne peut guère expliquer l'étrange aventure de son mariage avec Mlle Mathilde Mauté de Fleurville, gracieuse jeune fille rencontrée chez son ami Charles de Sivry, que par un très brusque et très sincère amour, au souvenir duquel il resta toujours fidèle. L'intensité de ce sentiment fut si grande qu'il bouleversa les conditions ordinaires de sa vie et amena dans la personne même du poète des changements marqués. Ainsi qu'il advint pour Beetho-

Digitized by Google

ven amoureux de Thérèse de Brunswick, une influence bienfaisante s'étendit sur Verlaine; il cessa de boire et quitta la tenue débraillée qu'il affichait volontiers depuis quelques années. Les fiançailles furent une période charmante, que jalonnent les frais poèmes de la *Bonne Chanson*, et lorsque vint l'époque fixée pour les noces, celles-ci furent célébrées, malgré le tragique des circonstances (on était à l'automne de 1870) dans une atmosphère de félicité et de joie.

Exempté par son mariage du service militaire, Verlaine vécut les premiers mois de son union dans un infini bonheur, qu'entravèrent à peine les événements de la Commune.

Mais ces heures parfaites furent brèves; le poète se pliait difficilement à la besogne régulière et monotone du bureau, « du bural » comme il disait, et, après des hésitations, il abandonna définitivement celui-ci, pour s'adonner tout entier à l'inaction, à la beuverie et à la paresse. Malgré les protestations de sa malheureuse compagne, il rentrait chaque soir plus tardivement, l'haleine empestée d'alcool; les scènes se multipliaient dans son ménage, et la vie commune y devint un enfer, auquel l'arrivée d'Arthur Rimbaud devait apporter un surcroît de difficultés et de chagrins.

Celui-ci fut vraiment le mauvais génie du poète. Il était né à Charleville, le 20 octobre 1854, d'une excellente famille aussi, et, comme celui de Verlaine, son père était officier.

Intelligence précoce, esprit profondément cynique et orgueilleux, de cœur sec et corrompu, Rimbaud, le poète aujourd'hui notoire du *Bateau ivre*, s'introduisit chez Verlaine et y exerça les plus fâcheux ravages. Il s'y rendit hostile et impossible à tous, et, malgré la naissance d'un enfant au foyer conjugal, il brisa les derniers liens d'affection pouvant exister encore entre le poète et sa femme, qui s'inquiétait à bon droit de relations d'une suspecte, sinon coupable intimité.

Les deux amis quittèrent ainsi le domicile des époux où Verlaine ne devait plus jamais rentrer. Après une courte fugue en Angleterre, ils échouèrent en Belgique, où éclata

Digitized by Google

le drame qui devait attirer sur la tête du poète les sévérités de la justice belge. A Bruxelles survint entre les deux voyageurs, surexcités d'alcool, une grave discussion, au cours de laquelle Verlaine, ne se possédant plus, tira son revolver et blessa légèrement Rimbaud à la main.

Quoique celui-ci n'eût pas porté plainte, le Parquet informa, et Verlaine fut déféré au tribunal, puis à la Cour de Bruxelles. Au courant sans doute de la fâcheuse réputation du prévenu et de son attitude pendant la Commune qu'il avait servie, ces deux juridictions se montrèrent implacables et condamnèrent le poète à la peine vraiment rigoureuse de deux ans d'emprisonnement, qu'il accomplit à la prison de Mons.

C'est là que se produisit en lui l'étrange crise morale, qui, du poète païen et débauché fit, momentanément du moins, un chrétien convaincu et vertueux, et l'auteur d'un chef-d'œuvre de poésie religieuse, *Sagesse*.

Cette crise, préparée par la solitude et le recueillement, fut accentuée et dénouée par la nouvelle inopinément apportée au prisonnier de la séparation de corps judiciairement accordée à sa femme contre lui. Verlaine, qui avait toujours conservé le secret espoir de reprendre auprès de celle qu'il avait aimée et qu'il aimait encore une vie normale et saine, fut anéanti, et, privé de toute chance terrestre de bonheur, se jeta désespérément dans les bras de Dieu. L'âme ainsi épurée, il acheva dans la prière et le travail son séjour forcé à la prison de Mons, dont il sortit le 16 janvier 1875. Seule, sa mère l'attendait à la porte, pour l'emmener chez elle, dans le Nord, loin des désastreuses emprises de Paris et des funestes amitiés.

Apaisé au sein d'une nature accueillante, Verlaine se recueillit alors pour de louables résolutions de modération et de travail. Un séjour d'un an et demi en Angleterre lui permit de perfectionner ses connaissances très réelles en anglais, et il revint en France en 1878, à Rethel, comme professeur au Collège Notre-Dame. Il vécut là, tranquille et ignoré, des heures de paix, véritables oasis dans son existence tourmentée. Elles furent courtes, hélas; le besoin du changement le tenailla à nouveau, et, à l'ins-

Digitized by Google

tigation d'un de ses élèves, Lucien Létinois, fils d'un cultivateur de la région, pour lequel il s'était pris d'une de ces affections bizarres dont il était coutumier, il acheta une ferme, résolu à la cultiver. Puis, las bien vite d'une profession qu'il ne pouvait sérieusement exercer, il revint à Paris auprès de sa mère, avec son nouvel ami.

Peu après, la mort inattendue du jeune homme causa à Verlaine une immense douleur, et le poète retomba définitivement dans ses habitudes d'intempérance, aggravées par l'âge et la pauvreté grandissant avec les gaspillages incessants de l'avoir familial. Des dissentiments aigus naquirent entre lui et sa mère, justement indignée de l'inconduite de son fils; et il fut à nouveau condamné à une peine légère par le tribunal de Vouziers pour avoir levé la main sur celle-ci dans un moment d'oubli. Il est juste de dire que cette condamnation semble avoir été fondée sur un faux témoignage, que Mme Verlaine ne confirma jamais contre son fils.

Sa peine faite, Verlaine revint encore à Paris pour la dernière et plus douloureuse étape de sa vie. La maladie et la misère s'abattent sur lui, toujours plus âprement; il est obligé à de fréquents séjours dans les hôpitaux, et doit souvent compter pour vivre sur la charité d'amis dévoués, dont quelques-uns, comme le comte Robert de Montesquiou, le poète des *Hortensias bleus*, furent vraiment pour lui d'une générosité inlassable.

Buveur incorrigible, il dépensait tous ces « ors », comme il disait, au Café François Ier, au Café Procope ou au Soleil d'or, à disserter indéfiniment, dans la fumée des pipes, avec des fantaisistes et des bohèmes de son espèce. Il ne craignait point non plus de s'avilir aux plus basses débauches (sa misère ne lui en permettait guère d'autres), et les derniers soins lui furent donnés par une de ses compagnes de hasard, à laquelle il s'était davantage attaché, Eugénie Krantz, qui recueillit son ultime soupir. Il s'éteignit le 8 janvier 1896, usé de corps et d'âme, et les frais de ses humbles obsèques durent être couverts par les dons de ses admirateurs et une subvention spéciale du ministère des Beaux-Arts.

Au cimetière des Batignolles, où avait lieu l'inhuma-

Digitized by Google

tion, une assistance de choix, parmi laquelle on remarquait de Heredia, Sully-Prudhomme, H. de Régnier, Rodenbach, Maurras, Armand Silvestre, des artistes, des peintres, des écrivains, écouta, sincèrement recueillie, les discours émus de Maurice Barrès, de François Coppée ou de Stéphane Mallarmé. C'est que le pauvre Lélian, ainsi qu'il aimait à s'appeler lui-même, était déjà célèbre, et qu'une œuvre admirable de fraîcheur, de jeunesse et de nouveauté était issue de cette vie de misère, d'abandon et d'erreurs.

***

Dans le domaine de l'esprit comme dans celui de la matière tout est action et réaction, et en littérature comme en art les tendances de chaque époque se succèdent et s'opposent en leur bienfaisante diversité. Lorsque Varlaine parut, puis s'affirma dans le monde des lettres, le romantisme jetait ses derniers feux, malgré les magnifiques poèmes que Victor Hugo lançait par le monde du haut de son rocher d'exilé. On avait renoncé au culte hypertrophique du moi, aux exaltations splendides de la passion; Théodore de Banville s'amusait au jeu subtil des rimes et des rythmes, et Théophile Gautier consacrait ses *Émaux et Camées* à des tableaux purement plastiques, d'où le sentiment est exclu. Sully-Prudhomme, avec la *Justice* ou le *Bonheur*, inaugurait la poésie philosophique, tandis que Leconte de Lisle, traducteur d'Eschyle, d'Homère ou de Sophocle, esquissait dans ses *Poèmes Barbares* ou ses *Poèmes antiques* une évocation impartiale du passé et une histoire objective des religions.

A cet art volontairement impersonnel, aux lignes précises, d'où toute confidence est absente, Verlaine voulut opposer un art plus souple, plus nuancé et plus vrai. Il revient au lyrisme, mais sans les emphases et les excès des poètes romantiques; il conte tous les secrets de son cœur, mais en toute simplicité, dans des poèmes mesurés de forme et de ton, où, en peu de vers expressifs, il sait toucher jusqu'au plus profond des âmes.

Cette poétique nouvelle, il l'a exposée, de façon un

Digitized by Google

peu hermétique peut-être, amis sans équivoque possible, dans son *Art poétique :*

De la musique avant toute chose,
Et pour cela préfère l'Impair,
Plus vague et plus soluble dans l'air,
Sans rien sur lui qui pèse ou qui pose...

Car nous voulons la Nuance encor,
Pas la couleur, rien que la Nuance,
Oh! la Nuance seule fiance
Le rêve au rêve et la flûte au cor!...

Prends l'éloquence et tords lui son cou!
Tu feras bien en train d'énergie
De rendre un peu la rime assagie.
Si on n'y veille, elle ira jusqu'où?

Que ton vers soit la bonne aventure
Éparse au vent crispé du matin
Qui va fleurant la menthe et le thym...
Et tout le reste est littérature.

Cet appel à la sincérité dans la modération et la nuance est significatif, et Verlaine, prêchant d'exemple, y a dans toute son œuvre fidèlement répondu.

Dès les *Poèmes Saturniens* apparaît en lui le goût des notations subtiles et délicates des choses ou des paysages, ainsi que le besoin d'exprimer les angoisses de son cœur inquiet.

Ainsi, dans *Chanson d'Automne :*

Les sanglots longs
Des violons
De l'automne
Blessent mon cœur
D'une langueur
Monotone.

Tout suffocant
Et blême, quand
Sonne l'heure,
Je me souviens
Des jours anciens
Et je pleure.

Digitized by Google

Et je m'en vais
Au vent mauvais
Qui m'emporte
De çà de là,
Pareil à la
Feuille morte.

Ou encore dans *Never more :*

Allons, mon pauvre cœur, allons, mon vieux complice,
Redresse et peins à neuf tous tes arcs triomphaux,
Brûle un encens ranci sur tes autels d'or faux;
Sème de fleurs les bords béants du précipice;
Allons, mon pauvre cœur, allons mon vieux complice...

D'autres impressions sont moins amères, et je ne résiste pas au plaisir de citer *Mon rêve familier*, dont la beauté s'exprime sous la forme d'un impeccable sonnet :

Je fais souvent ce rêve étrange et pénétrant
D'une femme inconnue et que j'aime et qui m'aime,
Et qui n'est chaque fois ni tout à fait la même
Ni tout à fait une autre, et m'aime et me comprend.

Car elle me comprend, et mon cœur transparent
Pour elle seule, hélas! cesse d'être un problème
Pour elle seule, et les moiteurs de mon front blême
Elle seule les sait rafraîchir en pleurant.

Est-elle brune, blonde ou rousse? Je l'ignore.
Son nom? Je me souviens qu'il est doux et sonore
Comme ceux des aimés que la vie exila.

Son regard est pareil à celui des statues
Et pour sa voix, lointaine, et calme et grave, elle a
L'inflexion des voix chères qui se sont tues.

Ce songe incertain du poète allait se préciser un jour en celle qui devait devenir sa femme; et la réalité de cet amour, il la célébra au cours de strophes inspirées de la *Bonne Chanson*, un de ses chefs-d'œuvre.

Digitized by Google

Voici d'abord le portrait de l'aimée :

Toute grâce et toutes nuances
Dans l'éclat doux de ses seize ans
Elle a la candeur des enfances
Et les manèges innocents...

Puis, voici l'instant charmant où l'on rêve à deux dans la nuit complice :

La lune blanche
Luit dans les bois;
De chaque branche
Part une voix
Sous la ramée...
O bien-aimée.

L'étang reflète
Profond miroir,
La silhouette
Du saule noir
Où le vent pleure...
Rêvons, c'est l'heure.

Un vaste et tendre
Apaisement
Semble descendre
Du firmament
Que l'astre irise...
C'est l'heure exquise.

Ou encore la vision du calme bonheur entrevu pour un proche avenir :

Le foyer, la lueur étroite de la lampe;
La rêverie avec le doigt contre la tempe,
Et les yeux se perdant parmi les yeux aimés,
L'heure du thé fumant et des livres fermés.

Toutes ces étapes des fiançailles au mariage sont décrites avec une justesse de touche, une délicatesse de pensée et de forme vraiment délicieuses...

La franchise à l'égard de lui-même, dans le mal comme

Digitized by Google

dans le bien, étant une caractéristique de Verlaine, on ne peut guère contester la sincérité de la conversion qui nous valut les admirables poèmes chrétiens de *Sagesse*. L'auteur a pris soin d'ailleurs dans sa Préface à cet ouvrage d'affirmer catégoriquement, en termes qui ne sentent point l'artifice ou le mensonge, la réalité de son évolution vers Dieu :

« L'auteur de ce livre, écrit-il, n'a pas toujours pensé comme aujourd'hui. Il a longtemps erré dans la corruption contemporaine, y prenant sa part de faute et d'ignorance. Des chagrins très mérités l'ont depuis averti, et Dieu lui a fait la grâce de comprendre cet avertissement. Il s'est prosterné devant l'autel longtemps méconnu, il adore la Toute-Bonté, et invoque la Toute-Puissance, fils soumis de l'Église, le dernier en mérites, mais plein de bonne volonté. »

On ne se méprend point à de tels accents, surtout lorsqu'ils sont suivis de ces poèmes d'amour divin, si humbles, si prosternés, qui évoquent pour nous la silhouette naïve et tendre d'un saint François d'Assise.

Mais écoutons d'abord le récit imagé de cette conversion :

Bon chevalier masqué qui chevauche en silence,
Le malheur a percé mon vieux cœur de sa lance.

Le sang de mon vieux cœur n'a fait qu'un jet vermeil
Puis s'est évaporé sur les fleurs au soleil.

L'ombre éteignit mes yeux, un cri vint à ma bouche
Et mon vieux cœur est mort dans un frisson farouche;

Alors le chevalier Malheur s'est rapproché,
Il a mis pied à terre et sa main m'a touché.

Son doigt ganté de fer entra dans ma blessure
Tandis qu'il attestait sa loi d'une voix dure.

Et voici qu'au contact glacé du doigt de fer
Un cœur me renaissait, tout un cœur pur et fier.

La dévotion, dont ce cœur renouvelé est empli, Ver-

Digitized by Google

laine l'adresse à Dieu en d'admirables litanies, que je fragmente à regret :

O mon Dieu, vous m'avez blessé d'amour
Et la blessure est encore vibrante;
O mon Dieu, vous m'avez blessé d'amour.

Voici mon sang que je n'ai pas versé,
Voici ma chair indigne de souffrance,
Voici mon sang que je n'ai pas versé...

Voici mes mains qui n'ont pas travaillé
Pour les charbons ardents et l'encens rare,
Voici mes mains qui n'ont pas travaillé...

Voici mon cœur qui n'a battu qu'en vain,
Pour palpiter aux ronces du Calvaire,
Voici mon cœur qui n'a battu qu'en vain.

Vous connaissez tout cela, tout cela,
Et que je suis plus pauvre que personne,
Vous connaissez tout cela, tout cela,

Mais ce que j'ai, mon Dieu, je vous le donne.

Plus émouvant encore est le dialogue entre l'âme du poète s'efforçant dans sa honte vers la Divinité, et celle-ci se penchant vers elle pour l'accueillir. Faute de temps, je résiste au plaisir de la citer aussi; c'est la pièce qui commence par :

Mon Dieu m'a dit : « Mon fils, il faut m'aimer »

et qui termine ainsi :

... Et me voici
Plein d'une humble prière, encore qu'un trouble immense
Brouille l'espoir que notre âme révéla,
Et j'aspire en tremblant...

...Pauvre âme, c'est cela!

Cette note spiritualiste et catholique résonne encore dans les œuvres suivantes, *Amour*, *Bonheur*, *Liturgies*

Digitized by Google

intimes, mais elle y coexiste avec les tendances païennes du poète retombé dans l'intempérance et l'erreur. Ainsi s'explique le titre du recueil *Parallèlement*, où bien des vers, d'ailleurs charmants, sont consacrés à des sujets trop profanes pour que j'ose m'y attarder devant vous.

Je préfère vous laisser sur la pure impression d'un Verlaine apaisé et chrétien, et signaler en passant un côté assez plaisant de son talent. Esprit primesautier et mordant, Verlaine montrait à l'occasion une verve caustique à l'égard de ceux qui lui avaient déplu. Il accusait un certain Docteur G... de l'avoir mal soigné en quelque hôpital, et, pour s'en venger, lui dédiait l'*Invective* que voici :

Tu fus inhumain
De sorte cruelle,
Tu fus inhumain
De façon mortelle,
Tu fus inhumain
Sans rien de Romain.

Tu n'as d'un Romain
De la décadence,
Tu n'as d'un Romain
Que ta grosse panse.
Tu n'as de Romain
Que d'être inhumain.

Tu fus dur et sec
Comme un coup de trique,
Tu fus dur et sec
Comme une bourrique
Qui ruerait avec
Un rein dur et sec...

Et maudit sois-tu
Selon tes mérites !
Donc maudit sois-tu,
Vil bourreau dodu !
Oui, maudit sois-tu
Suivant ta vertu.

Digitized by Google

Une autre fois, mécontent d'un article de critique, il écrivait l'*Éternel sot :*

L'éternel sot qui fut jadis Fréron
Et maintenant se nomme Brunetière
Mériterait une ode tout entière
Pour l'exécration du fanfaron!

Du fanfaron de bêtise au ronron
Affreux de chat pire que de gouttière.
Mais non; un dur sonnet en étrivière
Suffit pour châtier tel lourd Baron

Du snobisme actuel comme de l'autre,
Et le voici pour l'autre et pour le nôtre,
Le voici pour le nôtre, hélas! surtout!

Car il n'est pire pédant pour déplaire
Que celui, qui, méprisable à tout bout
De champ, nous insultait en Baudelaire.

Écoutez encore, c'est ma dernière citation, cette amusante caricature de *Monsieur Prudhomme*, digne d'un Henri Monnier :

Il est grave; il est Maire et père de famille.
Son faux-col engloutit son oreille. Ses yeux
Dans un rêve sans fin flottent insoucieux
Et le printemps en fleur sur ses pantoufles brille;

Que lui fait l'astre d'or, que lui fait la charmille
Où l'oiseau chante à l'ombre, et que lui font les cieux

Et les prés verts et les gazons silencieux?
Monsieur Prudhomme songe à marier sa fille

Avec Monsieur Machin, un jeune homme cossu.
Il est juste-milieu, botaniste et pansu.
Quant aux faiseurs de vers, ces vauriens, ces maroufles,

Ces fainéants barbus, mal peignés, il les a
Plus en horreur que son éternel coryza,
Et le printemps en fleur brille sur ses pantoufles.

Digitized by Google

Et j'en aurais fini, Messieurs, si je ne devais à ma qualité de musicien de dire quelques mots au moins de l'influence exercée sur la musique par l'œuvre du poète.

On a beaucoup discuté sur le goût que pouvait avoir Victor Hugo pour la musique. Quant à Lamartine, il semble avoir supérieurement dédaigné son appui, si l'on en juge par le commentaire qui figure sur certaines éditions au bas de la poésie, *Le Lac :*

« On a essayé mille fois, écrit-il, d'ajouter la mélodie plaintive de la musique au gémissement de ces strophes. On a réussi une seule fois. Niedermeyer a fait de cette ode une touchante traduction en notes. J'ai entendu chanter cette romance, et j'ai vu les larmes qu'elle faisait répandre.

« Néanmoins, j'ai toujours pensé que la musique et la poésie se nuisaient en s'associant. Elles sont l'une et l'autre des arts complets : la musique porte en elle son sentiment, de beaux vers portent en eux leur mélodie. »

Verlaine n'eût point partagé cette singulière opinion, car il paraît certain qu'il aima la musique. Son vers est toujours harmonieux et musical, et bien des allusions sympathiques à notre art se rencontrent au cours de son œuvre. Il fut de plus en relation d'intime amitié avec Emmanuel Chabrier, le musicien d'*Espana*, et un sonnet dédié à celui-ci l'évoque groupant autour de lui chez Mme Verlaine tout un cercle d'amis émerveillés :

> Chez ma mère charmante et divinement bonne
> Votre génie improvisait au piano,
> Et c'était tout autour comme un brûlant anneau
> De sympathie et d'aise aimable qui rayonne.

En tous cas, si Verlaine aima la musique, les musiciens le lui ont bien rendu, car il est peu de poètes qui leur soit plus cher et auquel ils aient plus emprunté.

Debussy, Gabriel Fauré, Ernest Chausson, Raynaldo Hahn, Charles Bordes, Déodat de Séverac, bien d'autres encore, ont collaboré avec lui, et innombrables sont les mélodies qui doivent leur support littéraire à l'auteur de *Sagesse*.

Digitized by Google

Mais pourquoi cette prédilection? Un premier motif, d'ordre matériel, en donne un commencement d'explication : la mise en musique d'un poème multiplie la durée de celui-ci par cinq ou par six, de sorte qu'un « lied », une mélodie pour chant et piano, pour ne pas être interminable, doit s'inspirer d'un texte relativement fort court, et, pour fixer les idées, de la longueur environ d'un sonnet.

Il serait impossible, par exemple, à un compositeur de prendre pour thème de son inspiration un de ces vastes poèmes de Victor Hugo, la *Conscience*, le *Parricide*, ou *Ruth et Booz*, dont la souveraine beauté serait de nature cependant à le tenter. Or, les poèmes de Verlaine sont presque tous extrêmement brefs, et se prêtent ainsi à merveille au travail du musicien.

Ils ont de plus, — et c'est là une seconde raison d'ordre plus artistique, — une puissance de suggestion remarquable. En quelques vers, en quelques strophes, avec une rare justesse de touche, Verlaine sait composer un tableau, susciter une ambiance, créer un décor de rêve et de poésie. Nulle part plus que dans ses *Fêtes Galantes*, il n'a mieux réussi en peu de mots à évoquer, dans un cadre à la Watteau, tant de fantômes charmants et légers, évanouis pour jamais...

Aussi, deux de ses plus illustres collaborateurs, pour n'insister que sur eux, Debussy et Gabriel Fauré, ont-ils fait là leurs plus séduisantes trouvailles! Comment vous le justifier? et combien la musique même eût été nécessaire ici pour dire clairement l'inexprimable! Si cela eût été possible, je me serais plu à vous faire applaudir bien des pages exquises, à vous faire entendre successivement et comparer le même poème, *Clair de lune*, ou *Mandoline*, musicalement traduit en sa langue personnelle par chacun de ces deux Maîtres. Cette étude, pièces en mains, vous eût intéressés; et je regrette encore de n'avoir pu la réaliser.

Heureusement, beaucoup de ces mélodies parfaites chantent dans bien des mémoires, inséparables maintenant des poèmes qui les ont inspirées; et, conscient de mon insuffisance, je conseille aux musiciens qui veulent bien m'écouter d'oublier ce vain commentaire, en relisant

Digitized by Google

ce soir les *Ariettes oubliées*, de Debussy, ou la *Bonne Chanson* de Gabriel Fauré. Ils ne perdront pas au change.

***

Il y a, dit l'Évangile, plus de joie dans le Ciel pour un pécheur qui se convertit que pour cent justes qui persévèrent. Il en est, semble-t-il, un peu de même sur cette terre; et, sans y mettre de perversité, nous donnons volontiers au mal une attention, que nous accordons moins généreusement à la vertu. Celle-ci se pratique le plus souvent dans l'exercice monotone du labeur quotidien, et, mieux que quiconque, vous, Messieurs, qui chaque année récompensez tant de dévouements obscurs, tant de sacrifices inconnus, vous savez qu'ils se parent de peu d'attraits extérieurs, soucieux avant tout de modestie et de réserve.

Le spectacle au contraire de certains cœurs tourmentés fascine et intéresse : parmi les *Oraisons funèbres* de Bossuet, celle d'Anne de Gonzague, princesse revenue au droit chemin après de longs désordres d'idées et de sentiments, est une des plus attachantes. La conversion d'Huysmans a fait couler beaucoup d'encre; celle de Balzac vous a valu tout récemment de M. le chanoine Edmond Renard une communication du plus vif intérêt et, auparavant, notre collègue n'a pas craint de se pencher sur l'âme incroyante et religieuse à la fois d'un Renan, pour en sonder en un savant ouvrage couronné par l'Académie française, la pensée profonde et en mettre à jour les exactes aspirations.

De tels précédents expliquent et excusent le travail rapide, en raccourci si j'ose dire, que je viens de consacrer à Verlaine. J'ai été séduit, je l'avoue, par cette étrange figure d'artiste, si mal adaptée à la vie sociale; c'était un grand enfant, inconstant et léger, capable de nobles élans, mais impuissant à persévérer.

Malgré bien des fautes, il y avait en lui certains traits de caractère éminemment sympathiques, le respect affectueux qu'il professait pour sa mère, son sincère patriotisme, son amour désintéressé des belles-lettres; d'autres

Digitized by Google

aspects de son personnage, l'intempérance, la paresse, la débauche, sont cruellement déplaisants, mais tout cela s'estompe déjà dans les lointains du passé...

Pour tous les grands artistes, dont la vie ne fût pas sans reproche, on oublie volontiers ce qu'ils furent pour ne songer qu'à ce qu'ils écrivirent, et qui enrichit le trésor commun de l'humanité pensante.

Qu'il en soit de même pour Verlaine! pardonnons-lui ses faiblesses en faveur de son génie, et remercions-le de laisser à la postérité une œuvre poétique originale, suggestive et forte, qui suffit à le classer au premier rang des écrivains français.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. Charles BRUNEAU

AU RÉCIPIENDAIRE

M. Pierre BRETAGNE

MONSIEUR,

Aux premiers mots de votre discours, vous évoquez l'Ardenne, cette Ardenne plaisante et riante qui touche à la Champagne, l'Ardenne verdoyante de la vallée de l'Aisne. Que l'on vienne des plateaux sévères du Haut Pays ou de la triste plaine de Champagne, cette contrée d'Attigny et de Vouziers, où vous avez fait revivre le poète Verlaine et qui est le berceau de votre famille, charme le voyageur par la mollesse de ses lignes et par l'aimable variété de ses paysages. Vous êtes, Monsieur, de ces artistes lorrains venus du Nord, de cette région confuse qui se trouve aujourd'hui unie à la Champagne. Comme Jean Lamour, dont le père était serrurier à Charleville, vous êtes un Lotharingien, un homme des Marches de l'Est. Les hasards de la vie, avant de faire de vous un Nancéen, vous ont fait naître à Épinal, le 6 octobre 1881.

Mais Vouziers n'est pas seulement la patrie d'adoption de Verlaine et votre propre patrie. Vouziers a vu naître le philosophe Hippolyte Taine. Hippolyte Taine! Que ne suis-je, Monsieur, plus jeune de quelques lustres! Je vous montrerais votre musique exprimant à la fois les chênes de l'Ardenne et les sapins des Vosges, traduisant

Digitized by Google

le murmure des ondes calmes et paresseuses de la rivière d'Aisne et le tintement clair de la Moselle dont les eaux limpides bondissent sur les granits sombres et les grès roses. Je montrerais en vous deux hommes : un juriste, praticien accompli, digne fils de ce père qui, numismate et archéologue distingué, fut correspondant de l'Académie de Stanislas, qui occupa de hautes fonctions dans l'administration et qui publia de nombreuses brochures consacrées tant à des questions scientifiques qu'à des problèmes techniques; — un artiste, le digne neveu de cet oncle Bretagne qui fut l'ami de Verlaine, que Verlaine considérait comme un très brave cœur, qu'il appréciait, certes, pour ses talents de grand buveur de bière, et aussi parce qu'il était dessinateur, poète et musicien. Mais je ne veux pas m'exposer plus longtemps aux regards attristés de notre confrère Cuénot : la philosophie de Taine est aujourd'hui chose morte. et l'on n'oserait plus expliquer un artiste par l'influence de la race, du milieu et du moment. L'artiste digne de ce nom nous apporte une personnalité originale, des idées nouvelles, des sentiments nouveaux, des sensations nouvelles — une manière nouvelle d'exprimer des idées, des sentiments ou des sensations. Que nous importe, dans son âme ou dans son œuvre, ce qui appartient à ses ancêtres ou à ses contemporains? Un artiste qu'on pourrait expliquer complètement ne serait pas un véritable artiste : et vous êtes, Monsieur, un véritable artiste. Aussi n'est-ce point sans quelque inquiétude et sans de réels scrupules que le philologue que je suis ose s'aventurer dans le domaine des sons. Il est vrai que je suis aussi phonéticien; mais d'avoir mesuré au demi-centième de seconde près la durée d'un certain nombre de consonnes ou de voyelles me donne-t-il vraiment le droit de juger un maître, l'auteur des *Vœux Secrets*, l'auteur de la *Bénédiction de la Mer* et de *Ponce-Pilate?*

Vous me pardonnerez, Monsieur, mon incompétence notoire en raison de mon admiration, profonde et sincère, pour votre œuvre, cette œuvre si considérable et si variée, où tous les genres musicaux se trouvent représentés.

Digitized by Google

***

Et, tout d'abord, vous avez écrit de nombreuses pages de *musique pure*. Ne croyez pas que je désigne par là une quintessence de musique, ni que cet adjectif imprudent corresponde, dans mon esprit, à quelque doctrine subtile et abstruse : je veux seulement désigner ainsi la musique qui parle directement à l'âme sans offrir à notre intelligence le soutien des paroles. Que dirai-je de votre *Quatuor à cordes* (1911)? Comment, avec des mots, éveiller dans la mémoire de ceux qui l'ont entendu le souvenir lointain de vos émouvantes mélodies! Un critique parisien d'une haute réputation, M. Adolphe Boschot, membre de l'Institut, loue la beauté de votre introduction : « Le mouvement animé », dit-il, « est d'une facture solide, sonne bien et sans aucune rudesse; le scherzo, léger, sautillant, spirituel, a l'agrément que tout scherzo devrait avoir; le final, après de clairs développements sur des motifs simples et francs, se termine par une ingénieuse et charmante reprise de l'adagio. » Et un autre critique salue en vous « un musicien sensible et sincère ».

Vous renonciez alors provisoirement au *Quatuor* pour adopter des formes plus simples. La *Sonate en sol mineur*, pour violoncelle et piano, fut pour vous et pour vos interprètes l'occasion d'un brillant succès. De nouvelles qualités y éclatent, la distinction et la science. Vous y ajoutiez bientôt un *lied* pour alto et orchestre. Chaleureusement applaudie par les auditeurs nancéens, votre œuvre devait faire le tour du globe : le 28 novembre 1923, elle était jouée par l'orchestre symphonique de New-York — un de ces magnifiques orchestres américains qui sont parmi les meilleurs au monde par la qualité de l'exécution — en même temps que *Ma Mére l'Oie*, de Ravel, et le Ballet de *Cydalise*, de Gabriel Pierné. Le *New York Times* joignait à l'éloge de l'exécutant, notre compatriote René Pollain, un magnifique éloge du compositeur.

Mais j'anticipe ici sur l'avenir : la *Sonate en sol mineur* est datée de 1914. Les événements terribles qui dévas-

Digitized by Google

tèrent le sol lorrain et frappèrent si rudement notre ville ne vous épargnèrent pas vous-même : vous apparteniez à cet admirable 20e corps qui prit part, en Lorraine et ailleurs, à tant d'actions glorieuses. Vous deviez revenir décoré de la Croix de guerre, digne récompense de votre belle conduite, mais avec une santé ébranlée. La grande épreuve de la guerre marque dans votre œuvre une interruption. Il semble qu'elle vous ait mûri — et grandi.

J'en arrive à des œuvres récentes, comme votre *fantaisie sur deux thèmes populaires pour quatre mains*, dédiée à Georges Garnier (1922). La naïve chanson du début, relevée par un accompagnement de l'orchestre à la fois très simple et très beau, est suivie d'une danse alerte et bien rythmée. L'ensemble est délicieux de fantaisie, de gaieté et de simplicité.

Enfin, je voudrais m'étendre quelque peu sur la *Sonate en mi pour violon et piano* (1924), dédiée à votre fils Jean. La Société artistique des Amateurs de musique avait ouvert un concours; un jury, présidé par M. Widor, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, et dont faisait partie M. Rabaud, directeur du Conservatoire de Paris, devait attribuer un prix de 2.000 francs. Sur treize sonates présentées, la vôtre fut retenue, avec une sonate de Mlle Darré, premier prix du Conservatoire; votre œuvre fut exécutée publiquement à Paris le 17 juin 1924, et le vicomte d'Arjuzon, secrétaire général de la Société artistique des Amateurs, vous écrivait : « Votre morceau — il s'agit de la *Tarentelle* qui constitue la deuxième partie de la sonate — a obtenu le plus vif succès. » Le public nancéen avait eu la primeur de l'audition intégrale de cette œuvre maîtresse, qu'un de nos critiques analysait en ces termes : « Un morceau lent, plein de charme et de sensibilité, avec un motif en valeurs longues du violon, auquel répond le piano en valeurs diminuées, dont l'effet est d'une poésie mystérieuse; un scherzo pimpant, tout rempli de verve spontanée, avec son motif en trois-huit rompant le rythme d'une façon amusante et pittoresque, terminé comme par un éclat de rire par le glissando du piano. » Le tout s'achève par un final à la fois chaleureux et brillant. Le succès en fut immédia-

Digitized by Google

tement assuré. M. Vic Prouvé, le fils de notre illustre confrère, tenait brillamment la partie de violon.

Vous avez écrit aussi pour ce merveilleux et puissant instrument qu'est l'orchestre. C'est là peut-être que l'appréciation technique est le plus difficile pour le profane que je suis. Il est toutefois aisé de comprendre et de sentir, dans votre *Ouverture pour un Drame*, inspirée par la légende de Merlin et de Viviane, les deux thèmes qui évoquent les deux héros : celui de Merlin, mâle et vigoureux, celui de Viviane, d'un charme tout féminin. Et la solidité de l'orchestration n'est pas moins facile à apprécier, ainsi que les recherches curieuses d'effets et les associations nouvelles de timbres.

C'est d'un voyage en Bretagne que vous avez rapporté le magnifique poème symphonique que vous avez intitulé *Bénédiction de la Mer.* Il dépeint, d'une manière grandiose, la mer, la mer mélancolique du pays d'Armor. Puis, tout à coup, les cors évoquent le carillon des cloches lointaines. La procession s'avance; le son des cloches éclate, l'*Ave Maris Stella*, le *Magnificat*, le *Pange Lingua* s'y mêlent. Enfin la procession s'éloigne dans la sérénité des âmes et des éléments. Cette grande et belle évocation exprime bien l'antique Bretagne, race vouée à la mer, hantée des rêves d'une étrange poésie, d'âme si profondément pieuse. Vivement goûtée du public nancéen, la *Bénédiction de la Mer* devait retrouver le même succès à Valenciennes : votre modestie me permettra de rappeler ici les ovations enthousiastes dont vous y fûtes l'objet.

Vous me pardonnerez de n'avoir donné qu'une idée incomplète — et, hélas!, insuffisante et inexacte — de votre production instrumentale. J'ai dû négliger bien des pages exquises et même des œuvres importantes. N'en accusez pas ma bonne volonté, Monsieur, mais plutôt votre richesse, qui déborde les limites restreintes d'un discours de réception.

***

J'en arrive à ce que j'appellerai la *musique poétique :* la phrase musicale s'appuie en quelque sorte sur les vers

Digitized by Google

du poète. Vous nous avez dit les raisons pour lesquelles vous aimez le *lied*. Il est (je cite vos propres paroles) « un petit tableau musical d'une vérité de sentiment absolue, où... la musique suit avec une exacte fidélité les inflexions tristes ou gaies d'un même poème... »; il est « une effusion mélodique, souple et variée, se modelant avec une qualité d'émotion rare sur la signification profonde du poème ».

Qu'avez-vous choisi d'abord parmi les innombrables productions que vous offrait la littérature moderne? Des vers d'Albert Samain :

La terre est sous mes pieds comme un chien qui se couche;
Mes mains flottent parmi les étoiles, la nuit;
Rien n'a distrait mes yeux immobiles sans trêve,
Rien n'a rempli mon cœur toujours vide, et qui rêve
Sur l'incommensurable mer de mon ennui;
Et le néant m'a fait une âme comme lui.

Nous retrouvons ici cette mélancolie romantique, qui fut, je le crains bien, le mal de notre siècle comme il fut celui du siècle précédent.

Mais vous avez bien vite renoncé aux soupirs et aux désespoirs romantiques, vous avez bien vite renoncé à chanter le néant. Quelle différence en effet entre le poème de Samain et le beau poème de Georges Garnier que vous avez choisi ensuite pour le mettre en musique. Georges Garnier, — et vous avec lui, — chantez l'abeille, la vie, chantez l'espérance infinie.

A un Ami

O mon ami, j'entends bourdonner les abeilles
Dans les tilleuls en fleurs;
Sur ma tête et là-bas les cerises vermeilles
Mûrissent leur splendeur.

L'air embaume. Un vent doux berce les feuilles souples
Où tremble de l'azur;
C'est par de tels beaux jours que s'égrènent par couples
Des enfants au front pur.

Digitized by Google

L'ombre est bleue. Au ciel chaud des chansons d'hirondelles
Circulent follement;
Et la cétoine d'or accroche à mainte ombelle
Son caprice éclatant.

L'herbe ondule... J'entends bourdonner les abeilles
Dans les tilleuls en fleurs,
Et les roses là-bas ont des pourpres pareilles
Aux blessures d'un cœur.

O mon ami, c'est par de tels jours de lumière
Que, songeur ébloui,
Captif extasié de ce double mystère,
La vie et l'infini,

D'un chant où frémirait toute ivresse charnelle
Et tout humain désir,
On voudrait se répandre en musique immortelle
A l'immense avenir.

Les *Vœux Secrets*, dont les paroles sont de notre compatriote Pierre Xardel, marquent dans l'évolution de votre pensée une nouvelle étape. Ici, c'est l'Amour et la Joie que vous chantez, mais plus encore que l'Amour, la Joie :

Suspendus et légers, sans souci, sans désir,
L'heureuse insouciance ornait notre plaisir
D'amour imaginaire et de joie enfantine.

C'est à la même époque de votre activité qu'appartiennent les *Images de mon pays :* vous y avez mis en musique trois poèmes délicieux de Léon Tonnelier. L'admirable *Cimetière* ne dit pas seulement le regret de ceux qui dorment sous le vert gazon, mais il chante l'éternité de la race :

J'ai déchiffré les croix de pierre;
Tous ces noms-là vivent toujours,
Car les dormeurs du cimetière
Ont de beaux gars dans les labours.

Digitized by Google

Les poings noués à la charrue,
Ils vont creusant de droits sillons.
Dormez, ô morts, dans l'herbe drue,
Bercés par le chant des grillons;
Vos gars sont forts, vos filles belles...

Les deux Auberges, qui appartiennent au même triptique, révèlent un aspect nouveau de votre talent. C'est une chanson gaie, et votre œuvre, dans l'ensemble, sans être triste, est plutôt grave. En illustrant si légèrement et si spirituellement le *Coq d'or* et le *Raisin bleu*, vous avez montré que vous pouviez réussir dans tous les genres et que la Comédie vous était aussi favorable que la Tragédie.

Mais c'est sans doute la dernière de ces trois *Images*, la *Symphonie d'Automne*, qui révèle le mieux votre pensée profonde :

J'ai pour toi des gâteaux de miel
Pris à la ruche ensoleillée
Qui bourdonne au fond du jardin;
J'ai pour toi des gâteaux de miel.

J'ai pour toi du large pain bis
Meilleur que le froment des villes
Et que la fleur des gruaux fins;
J'ai pour toi du large pain bis.

J'ai pour toi du vin de terroir
Qui, bu frais au grès bleu des cruches,
Fait claquer la langue au palais;
J'ai pour toi du vin de terroir.

Dès que tu vis ma maison blanche
Avec sa treille et mon verger,
Avec des fruits à chaque branche,
Mon cœur fut gai comme un dimanche
Qu'éveille un carillon léger...

Et te voici près de la huche,
Mordant aux fruits de mon verger,
Goûtant au miel d'or de ma ruche,
Et dans le grès bleu d'une cruche,
Buvant à même un vin léger...

Digitized by Google

Tu souris, je me tais et te regarde vivre...
Un soir fauve s'appuie à la vitre et la cuivre.
On dirait que l'automne est du printemps doré.
N'est-ce pas que la vie est bonne à vivre? Écoute :
On entend du bonheur qui chante sur la route.

Le même optimisme sain éclate dans votre *Départ*, écrit sur des vers d'Henri de Régnier. Il s'y joint un mâle sentiment d'énergie qui évoque l'héroïsme des fiers pionniers qui ont donné à l'humanité son sol et sa civilisation :

Qu'un autre pleure en fuite à l'horizon
La tuile rouge encore au toit de sa maison
Là-bas diminuée et déjà si lointaine!
Qu'il regrette le clos, le champ et la fontaine!
Moi je ferme la porte et je ne pleure pas.

Et voici maintenant des œuvres nées d'hier, dont je parle avec un double plaisir, puisqu'elles me procurent l'occasion de faire à la fois l'éloge de deux de nos confrères : l'excellent musicien Pierre Bretagne et l'excellent poète Edmond Renard. De ces deux exquis duos, *les Chèvres* et *la Source*, je regrette de ne pouvoir vous citer que *la Source :*

Sur ses bords inclinés on entend dans son eau
Son soupir éternel et sa chanson divine.
O jour harmonieux, murmure en son berceau,
La source qui jaillit à l'aurore opaline,

O jour harmonieux, viens colorer mon flot,
Jour qui fleuris la terre, et, le long des ravines,
Descends pour te baigner en l'onde du ruisseau.
Je t'aime, époux sacré que le ciel me destine,

Accours, maître puissant que tout homme bénit,
Viens disperser le mal qu'abrite toute nuit,
C'est pour toi que je sors des entrailles obscures;

Répandant sur mon lit ta sublime clarté,
Tu mêleras ta gloire à mon activité.
Et le jour surgissant baise la source pure.

Digitized by Google

Que vous êtes loin aujourd'hui, Monsieur, de cet Ennui et de ce vague Nirvana qui étaient jadis le sujet de vos chants ! Comme on sent ici, à la fois dans les vers du poète et dans les harmonies du musicien, la confiance profonde en une vie qui n'est pas toujours bonne, mais qui est un acheminement certain vers un monde meilleur ! Et quelle image plus frappante et plus juste, pour un chrétien convaincu, que cette source, cette source divine qui surgit des profondeurs de la terre pour jaillir vers le soleil, symbole de l'homme plongé dans les ténèbres de l'ignorance, et qui s'élève tout à coup, grâce à la Révélation et grâce à la Foi, vers son Dieu ! Ces poèmes ont rencontré à Nancy tout le succès qu'ils méritaient : aujourd'hui même, on peut les entendre dans la grande salle de la Bourse de Commerce, et je ne doute pas que les deux auteurs, le poète et le musicien, ne soient, comme toujours, chaleureusement réunis dans les mêmes applaudissements.

Et enfin, sur ces poèmes charmants que notre confrère René d'Avril nous a lus récemment et qui sont présents dans toutes les mémoires, vous avez écrit une musique pleine de lumière, de couleur et d'éclat, une musique toute chatoyante. Ces *trois poèmes algériens*, d'un charme tout pittoresque et exotique, annoncent-ils une nouvelle orientation de votre talent ? C'est votre secret et celui de l'avenir. Quoi qu'il en soit, ils viennent très heureusement compléter la riche et diverse collection de vos *lieder*.

Et vous me permettrez de conclure par vos propres paroles : « Avec des moyens réduits, une voix et un piano, cet art délicat du *lied* touche les cœurs plus profondément que bien des musiques ambitieuses, longues et bruyantes; sa puissance d'évocation n'a besoin ni du décor du théâtre, ni de la magie des timbres orchestraux. Stimulée par lui seul, l'imagination des auditeurs s'éveille... et il déroule pour eux, dans le cadre intime d'un salon, ses tableaux changeants de joie, de mélancolie ou d'amour. » On ne peut douter, après avoir entendu vos propres *lieder*, que ce genre si souple et si varié ne constitue véritablement l'une des formes d'art les plus émouvantes et les plus vivantes que possède la musique moderne.

Digitized by Google

***

J'en viens enfin, Monsieur, à vos *œuvres dramatiques*, les plus importantes de toutes par leur ampleur, et aussi par leur date, car elles appartiennent à l'époque de votre maturité.

Sur la couverture des *Caprices de Marianne*, nous avons à nouveau le plaisir de lire, à côté de votre nom, celui du délicat poète René d'Avril. Notre confrère, dont les qualités s'allient si heureusement aux qualités de celui qui fut l'enfant terrible du romantisme naissant, a su, en simplifiant Musset, donner à son livret un accent tout personnel. Je n'exposerai point un sujet que tous connaissent : vous y avez trouvé, Monsieur, l'occasion de faire briller les qualités musicales les plus diverses. Votre pièce fut représentée au Théâtre municipal de Nancy, le 18 janvier 1921, avec toute la solennité que comportait cet événement, sous la présidence d'Alfred Bruneau, l'auteur de l'*Attaque du Moulin*, inspecteur général de l'enseignement musical en France. Elle obtint d'emblée le plus grand succès. L'emploi des leit-motifs wagnériens souligne heureusement l'individualité des principaux personnages et leurs sentiments variés : amour, gaieté — tristesse profonde et renoncement à tout. Il s'y ajoute un élément pittoresque et impressionniste : rappelons, parmi la folie des masques du Carnaval, la joyeuse entrée de l'insouciant Octave. Et partout, l'originalité des rythmes, les curieuses combinaisons de timbres frappent plaisamment l'oreille. Votre coup d'essai dans le genre dramatique fut un coup de maître.

Vous êtes aussi l'auteur d'un ballet : *Les Elfes au Clair de Lune*. C'est en automne 1916, pendant que vous étiez au repos au presbytère d'Orival, que la première idée de ce Ballet vous est venue. Il fut représenté le 12 mars 1923 au Grand Théâtre de Nancy : on y retrouve la richesse sonore et la variété de timbres qui vous est propre. Votre lever du soleil est une page splendide de musique descriptive. *Les Elfes au Clair de Lune* ne quittèrent pas longtemps l'affiche : on les reprenait au 17 décembre 1925.

Digitized by Google

Mais j'ai hâte d'en arriver à l'œuvre que je considère comme votre œuvre maîtresse, ce *Ponce-Pilate* que vous avez composé sur les vers du poète Louis Mercier et qui vient de remporter à Nancy le plus franc et le plus éclatant succès (15 février 1929). C'est un grand sujet, Monsieur, que vous avez osé traiter : vous avez porté à la scène la Passion du Christ. Mais, suivant les principes éternellement vrais de la tragédie classique, vous avez remplacé par des récits les spectacles qui eussent pu choquer notre vue. C'est dans le palais de Pilate que se passe toute l'action.

PILATE

Eh bien, parle, Myrrha.

MYRRHA.

L'ordre règne, seigneur.
Le condamné Jésus avec les deux voleurs
Gravit le Golgotha, suivi d'un peuple immense.

PILATE

Pas d'incidents?

MYRRHA

Aucun.

PILATE

Les amis de Jésus?

MYRRHA

Tous dispersés. A peine...
S'ils osent regarder le cortège de loin.
Arrivé cependant au carrefour du foin,
Jésus fut abordé par un groupe de femmes;
Parmi la multitude, une s'est avancée,
Indifférente aux coups, insensible aux huées
Et, avant qu'on ait pu l'écarter du chemin,
S'approchant de Jésus, un linge dans les mains,
Du condamné sanglant elle essuya la face;
Puis elle se perdit parmi la populace.

Digitized by Google

L'action devient puissamment dramatique. Un formidable coup de tonnerre éclate dans la salle où Pilate festoie avec ses amis. La terre tremble. Les flambeaux se renversent et s'éteignent. La statue de Vénus tombe de la muraille et se brise sur le sol avec fracas. Pilate reste seul dans les ténèbres.

C'est alors qu'il entrevoit, dans l'obscurité, ses mains couvertes de sang, et que le fantôme de sa fille bien-aimée Marcia lui apparaît brusquement. Il lui tend affectueusement les bras; elle le repousse du geste. « Maudit! Il est maudit! » Sa femme, Procula, devenue chrétienne, le rassure : le Christ a apporté au monde une religion de pardon et de paix. Le jour revient peu à peu et Pilate reprend ses esprits. Mais il retrouve avec le calme toute sa politique. « Sa femme, en allant au Golgotha, ne s'est-elle pas compromise? » Et, tout à coup, voici les cris de la foule qui s'amasse devant le palais, acclamant Barabbas. Ponce-Pilate méprise Barabbas, un vil brigand, féroce et bas. Mais Barabbas est populaire; il faut le ménager. Ponce-Pilate n'hésite pas à lui tendre la main pendant que Procula crie l'injure infâme : « Lâche! »

C'est là, certes, un magnifique sujet. D'un côté, toute la grandeur tragique du Dieu qui est mort sur la Croix pour racheter l'humanité — de l'autre toute la petitesse aveugle du politique, qui, dans les bas-fonds, combine et calcule. Avec quelle compréhension, avec quelle puissance vous l'avez traité! Le thème du Christ, le thème du Paradis, dans le *Prélude*, ne se peuvent oublier, et surtout, au premier tableau, l'air magnifique de Procula, qui nous dit toute la douceur de Jésus. Puis, dans un genre tout différent, c'est le divertissement du deuxième tableau, aux vives images, aux éclats sonores, à la musique scintillante. Ensuite, par contraste, la prodigieuse apparition du spectre, soutenue par une musique richement expressive, crée chez tous les spectateurs un frisson de terreur. Et, tout à la fin, cette admirable idée : aux parties supérieures de l'orchestre, les acclamations de la populace qui saluent Barabbas; aux parties inférieures, l'arrêt de la condamnation définitive de Ponce-Pilate : « Lâche! » Vous me permettrez de citer ici les paroles d'un grand

Digitized by Google

maître, Vincent d'Indy. Il vous a félicité, et justement félicité, « de la haute tenue d'art » de votre œuvre, de l'adaptation parfaite de votre musique à la marche du drame. « Je souhaite », dit-il enfin, « qu'un éditeur perspicace consente à s'attacher cette production si remarquable du musicien de race qu'est M. Pierre Bretagne, et je crois que, comme il en est toujours avec les belles œuvres, l'avenir démontrera la valeur de ce Ponce-Pilate, qui mérite de prendre place au milieu des meilleures productions théâtrales modernes. »

Les prédictions de Vincent d'Indy se sont heureusement réalisées; vos admirateurs ont souscrit en foule et votre partition a pu être luxueusement éditée. Tout récemment, le *Prélude* de Ponce-Pilate, exécuté, le 25 janvier 1930, aux Concerts Colonne, a été chaleureusement applaudi par les auditeurs et a rencontré dans la presse parisienne l'accueil le plus flatteur. Votre œuvre, plus profonde et plus riche à mesure qu'on l'étudie davantage, continue sa carrière triomphale et restera certainement dans l'avenir l'une de vos productions les plus marquantes, l'une de celles qui font le plus grand honneur au musicien et à l'homme.

***

Et maintenant, pour caractériser d'un mot votre œuvre musicale, je dirai qu'elle est essentiellement française et classique. Nous avons découvert, au XIX^e^ siècle, après l'Italie, notre sœur latine, l'Allemagne; après la musique allemande, l'âme slave; tout récemment, nous avons dû nous pâmer devant les accents, certes tout nouveaux, de la musique nègre. Et, ici, je crains fort que le snobisme parisien n'ait commis une singulière erreur : en traversant l'Atlantique — car la musique nègre vient de New-York bien plutôt que de Tombouctou — la musique noire a pris une importance qu'elle n'avait point et qu'elle ne pensait guère avoir. Dieu merci, Monsieur, vous n'avez pas été chercher votre inspiration ni sur les bords de l'Hudson, ni sur les bords du Tchad. Vous êtes resté dans la voie glorieuse et sûre des César Franck, des Vin-

Digitized by Google

cent d'Indy, des Gabriel Fauré et des Guy Ropartz. Après la révolution romantique, les arts ont connu la liberté, et, après la liberté, la licence : à la fin du XIX^e^ et au XX^e^ siècles, nous avons vu le romantisme, en quelque sorte, s'exaspérer. Une sorte de renouveau classique semble aujourd'hui s'épanouir : je salue en vous, dans l'art musical, un des maîtres de ce renouveau.

Des qualités classiques, vous possédez, tout d'abord, la clarté et la simplicité. Voici ce que dit de vous un de nos meilleurs critiques : « Une des qualités essentielles de M. Bretagne réside tout d'abord dans une construction très claire, très logique, très solide, et dans un heureux équilibre des proportions. M. Pierre Bretagne ne dit que ce qu'il veut dire et il le dit sans obscurité, sans longueurs, sans développements inutiles. Son écriture est élégante, sa forme est recherchée, mais exempte des duretés et du tarabiscotage par quoi tant de jeunes compositeurs modernes remplacent l'inspiration et le talent. »

Du classique vous avez aussi la noble distinction. Votre musique, à l'exécution, est plaisante et coulante. Mais il ne faut pas s'y tromper, et notre confrère René d'Avril, dans un article fort pénétrant, mettait en garde les exécutants sur tout ce qu'il y a de difficultés sous cette apparente facilité. Vous avez su dissimuler votre science, mais votre science est réelle, votre musique est une musique savante. Vous n'êtes point de ces gens qui écrivent facilement des mélodies faciles, et qui cherchent un facile succès : jamais nous n'entendrons, durant la foire, sous les fenêtres de notre Bibliothèque Universitaire, ressasser pendant cinq semaines des mélodies de Pierre Bretagne. Votre musique exige, pour être comprise et goûtée, un effort; elle exige des auditeurs et des exécutants un effort. C'est là le secret de l'œuvre qui dure. Ce que l'on écrit en une heure s'oublie en une heure; c'est sur le marbre que vous avez laborieusement gravé une œuvre éternelle.

Mais le mot classique évoque trop souvent pour nous, fils des romantiques, — et romantiques nous-mêmes sans le savoir, — les perruques de 1680 et même les perruques de 1830. Vous n'êtes pas, Monsieur, un musicien d'ar-

Digitized by Google

rière-garde, attaché à une écriture périmée et vieillote. Vous êtes moderne, et très moderne. Vous êtes, avec les qualités éternelles que sont les qualités classiques, un musicien d'aujourd'hui. Vous ne sacrifiez aucun des procédés d'expression que nous a fournis l'âge romantique : pour un artiste comme vous, qui a tant de choses à dire, il n'y a jamais trop de moyens de s'exprimer. Vos œuvres abondent en trouvailles originales : c'est, à chaque mesure, un détail qui éveille l'attention, un rare joyau qui enchante. L'adjectif qui caractérise le mieux votre musique semble être l'adjectif *chatoyant ;* d'éclatantes et rares sonorités se pressent, dans la trame de votre écriture, se heurtent, se font valoir l'une l'autre. Vous êtes, Monsieur, un musicien né. Et vous joignez aux plus belles inventions d'un génie original les plus solides qualités de métier : celles qui permettent à l'artiste de couler dans le moule précieux le bronze qui durera toujours.

***

Mais vous n'êtes pas seulement un artiste, vous êtes aussi un écrivain — et un conférencier. Vous rendez compte, dans les journaux de Nancy, des œuvres musicales exécutées dans notre ville — ou, pour mieux dire, vous vous faites, dans la presse, le défenseur de l'Art qui vous est cher. Vos articles, grâce à votre haute compétence et grâce à votre haute impartialité, font autorité. J'ai quelque idée qu'ils ne vous paraissent pas la partie essentielle de votre œuvre. Laissez-moi toutefois rappeler celui, si juste et si courageux, que vous consacriez au maître Gabriel Fauré. J'extrais aussi du discours que vous avez prononcé, le 29 juin 1929, à la distribution des prix aux classes du Conservatoire et de l'École des Beaux-Arts de Nancy, ces nobles paroles : « Pour tout artiste digne de ce nom, l'art n'est pas un simple jeu de l'esprit, un délassement frivole du dilettantisme. Tableau, statue, poème ou symphonie, l'œuvre d'art n'est point un vain assemblage de lignes, de couleurs ou de sons, bon tout juste à amuser les yeux ou les oreilles. Il doit y

Digitized by Google

avoir, il y a en elle une vertu qui élève, une force qui grandit, un charme qui console. »

Ce serait un grave oubli que de négliger vos conférences — en particulier votre conférence sur le *lied* romantique, donnée à Nancy, au Cercle artistique de l'Est, et où Mme Bretagne et vous avez trouvé le succès le plus éclatant et le plus mérité : vous deviez le retrouver ensuite à Sedan. Votre conférence est une étude historique extrêmement fouillée, et, venant d'un artiste, infiniment précieuse : c'est du dedans, si je puis dire, que vous jugez, en connaisseur émérite, ce genre musical. Je vous le dirai tout bas, Monsieur, mais je vous le dirai : c'est sous cette forme que j'eusse rêvé votre discours de réception, les mots aidant les idées musicales à se préciser et à se communiquer, la musique nous inspirant ce que les mots ne peuvent dire, ce qui est au delà du monde des mots.

***

Je citerai enfin de vous, Monsieur, un travail qui ne s'harmonise plus guère avec le reste de votre œuvre — un travail de jeunesse, auquel personne ne songe ici, auquel vous ne songez peut-être pas vous-même — votre thèse de doctorat en droit : *Le testament en Lorraine, des origines au XVIIe siècle* (13 janvier 1906). Hélas! Je suis encore plus incompétent en droit qu'en musique. Mais, vous le savez, la Faculté des Lettres partage avec la Faculté de Droit une même cour, ornée d'un buste vénérable et entourée d'inélégants portiques; d'une Faculté à l'autre, nous échangeons parfois d'instructifs propos. J'ai entendu un de nos savants juristes comparer votre thèse à toute une série d'autres. « C'est une des meilleures », dit-il, puis se reprenant : « C'est la meilleure. » Je me contenterai de ce jugement sommaire, et je n'irai point faire dans les plates-bandes de la Faculté voisine un circuit dangereux.

***

Digitized by Google

Un peu gêné pour apprécier en vous le musicien, je suis plus à mon aise pour vous parler de votre beau discours sur le poète Verlaine : cette fois, Monsieur, vous êtes dans le jardin des Lettres. Mais qu'ajouterais-je à la pénétrante étude que vous avez faite de ce poète, le plus musicien sans doute de tous nos poètes français? Vous avez admirablement compris l'artiste. Peut-être avez-vous été un peu dur pour l'homme. Avons-nous bien le droit de condamner au nom de nos petites règles ces géants que sont les hommes de génie? Un autre poète, aux attaches lorraines, dont l'existence représentative contraste singulièrement avec la vie de bohême du pauvre Lélian, s'est complu, dans une page curieuse, à évoquer ce repris de justice qui fut un de nos grands poètes catholiques :

Il fut ce matelot laissé à terre et qui fait de la peine à la gendarmerie.

Avec ses deux sous de tabac, son casier judiciaire belge et sa feuille de route jusqu'à Paris...

Domicile inconnu, profession, pas... Verlaine Paul, homme de lettres...

Et voici l'âme de « ce vagabond d'une route sans kilomètres » :

... Son cœur est comme empoisonné, depuis que le pervertit Cette voix de femme ou d'enfant — ou d'un ange qui lui parlait dans le Paradis!

Verlaine méprise dès lors tout ce qu'il y a de bas et de vil sur cette terre, les faux honneurs, les faux plaisirs, les fausses vertus, les faux poètes :

Il refuse de recevoir sa patente en cuivre avec une belle casquette.

Verlaine est désormais une sorte de Diogène chrétien, un saint que hante un idéal sublime, indifférent aux vaines exigences de notre petite sagesse et de notre vertu médiocre :

... Il aime mieux être ivre que semblable à aucun de nous.

Digitized by Google

Et encore :

Il couche tout nu dans un grenier avec une indifférence tartare.
Il connaît les marchands de vin par leur petit nom, il est à l'hôpital comme chez lui;
Mais il vaut mieux être mort que d'être comme les gens d'ici.

Et le poète termine par l'image grandiose du début :

Le vieil homme à la côte est parti; il a rejoint le bateau qui l'a débarqué,
Et qui l'attendait en ce port noir, mais nous n'avons rien remarqué,
Rien que la détonation de la grande voile qui se gonfle et le bruit d'une puissante étrave dans l'écume,
Rien qu'une voix comme une voix de femme ou d'enfant, ou d'un ange qui appelait : « Verlaine », dans la brume.

Il y a peut-être, dans ces stances de Paul Claudel, quelque illusion. C'est toutefois une noble illusion, et vous me pardonnerez certainement, Monsieur, d'avoir réhabilité, comme on dit, en même temps que votre poète favori, votre oncle Bretagne, son ami, qui lui fut aussi un poète, un musicien et un fantaisiste.

***

Et c'est avec fierté que je salue, dans cette séance solennelle de l'Académie, le double éloge de la poésie et de la musique. Fils d'une vieille civilisation, imbus dès notre enfance d'une solide culture artistique, nous ne nous rendons pas toujours un compte exact de sa haute valeur. D'autres peuples peuvent extraire, d'un sol plus riche, plus de matières premières; ils peuvent produire, grâce à une organisation savante, plus d'objets fabriqués, et à meilleur marché : nous gardons, en Europe, le secret d'une vie où il y a plus de bonheur parce qu'elle contient plus de beauté. D'autres villes sont plus peuplées que Nancy; elles offrent au touriste des sites plus pittoresques : Nancy restera une ville d'art, une ville aux monuments

Digitized by Google

admirables, héritage d'un glorieux passé, mais aussi et surtout une ville où peintres, sculpteurs, graveurs, orfèvres, ferronniers, musiciens, où toutes sortes d'artistes et d'ouvriers d'art travaillent et collaborent. Parmi ces artistes, vous avez, Monsieur, une place éminente : grâce à vous, le théâtre de Nancy a pu nous offrir des *premières* musicales qui sont parmi les événements artistiques les plus considérables dont puisse s'enorgueillir notre ville. Grâce à vous — et il serait injuste de ne pas joindre à votre nom celui de M^me^ Bretagne — le goût de la musique, de la bonne musique, se conserve et se développe parmi nous. Et je suis heureux que ma faible voix ait ici l'occasion d'exprimer la reconnaissance d'une cité entière pour celui qui a sacrifié tous les loisirs de son existence à cette œuvre essentiellement noble et essentiellement utile qui consiste à créer de la beauté.

Digitized by Google

NICOLAS DE LUDRES

DÉCOUVERTE DE SON TOMBEAU

A LA

CATHÉDRALE DE NANCY

Par Mgr JÉRÔME

MEMBRE TITULAIRE

I

Une curieuse découverte vient d'être faite à la cathédrale de Nancy, au cours de travaux exécutés pour l'installation de l'éclairage électrique. Au côté gauche de la partie supérieure de l'édifice, dans la chapelle absidiale contiguë à la rue du Cloître, sous le grand Christ de Ligier Richier, les ouvriers, soulevant une pierre du dallage, ont mis au jour un petit coffre de plomb qui contenait des ossements. Ce coffre, soigneusement déposé dans un petit caveau de briques, portait l'inscription : Nas de Ludres (1).

L'identification du personnage auquel appartiennent ces ossements est facile et ne saurait faire aucun

(1) C'est le 6 juillet 1930 que furent ainsi retrouvés les restes de Nicolas de Ludres. Le coffre, un peu évasé à la partie supérieure, mesure environ 50 centimètres de longueur, 22 de largeur et 22 de hauteur. Il fut remis avec soin à la même place, quelques jours après, dans le même petit caveau de briques. Pour en marquer l'emplacement, nous avons fait graver une croix sur la pierre qui le recouvre.

Digitized by Google

doute. Il s'agit de Nicolas de Ludres, mort le 26 février 1539 (1), dont le somptueux monument, qui se voyait autrefois dans la vieille église collégiale Saint-Georges, près du Palais ducal, avait été transféré, lors de la démolition de celle-ci, dans l'église primatiale, aujourd'hui cathédrale, de Nancy. Ce monument a été détruit pendant la Révolution, mais le souvenir, avec une description exacte et l'inscription qu'il portait, nous en a été conservé par Lionnois (2); et de nos jours, à diverses reprises, plusieurs de nos érudits lorrains, Lepage, Guillaume, Auguin, L. Germain, Ch. Pfister, le comte de Ludres, E. Badel (3) eurent l'occasion de s'en occuper. Nous savons que, dans ce mausolée, Nicolas de Ludres était représenté de grandeur naturelle, à genoux sur un carreau de velours cramoisi, l'épée au côté, la tête couverte d'un bonnet bordé de fourrure, avec une longue barbe et un demi-manteau à larges manches qui laissait apercevoir son armure de chevalier (4). Une inscription

(1) Nous conservons cette date de 1539, en faisant remarquer cependant que c'est en réalité le 26 février 1540, d'après notre style moderne, que mourut Nicolas de Ludres. L'année, en Lorraine, commençant alors à l'Annonciation, toutes les dates antérieures au 25 mars, si on les traduit en nouveau style, doivent être corrigées et augmentées d'une unité.

(2) Lionnois, *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, t. III, Nancy, 1811, p. 284-285. Il restait un doute à Lionnois sur la provenance de ce monument, qu'il dit « probablement tiré de S. Georges, sans qu'il en soit fait mention ». Le doute n'est plus possible. Nous savons par ailleurs de façon certaine que ce mausolée provenait bien de la vieille collégiale. Voir en particulier la délibération capitulaire du 8 décembre 1752, dont il sera question plus loin.

(3) H. Lepage, *L'insigne église collégiale Saint-Georges de Nancy*, dans *Bull. Soc. d'arch. lorr.*, 1853, p. 194-195; — Abbé Guillaume, *La cathédrale de Nancy, notice descriptive et artistique*, Nancy, 1870, p. 48; — Ed. Auguin, *Monographie de la cathédrale de Nancy*, Nancy, 1882, p. 237-238; — L. Germain, *L'épitaphe de Nicolas de Ludres*, 1539, dans *Journ. Soc. arch. lorr.*, 1895, p. 61-67; — Ch. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. I, Paris-Nancy, 1902, p. 245-246; — Comte de Ludres, *Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine*, t. I, Nancy, 1893, p. 278-279; — E. Badel, *La cathédrale primatiale de Nancy*, Nancy, 1924, p. 61-62 et *Les Caveaux de la cathédrale de Nancy*, s. d., p. 32-35.

(4) Lionnois, *loc. cit.*

Digitized by Google

de dix-huit vers, sur table de marbre noir, célébrait ses exploits (1).

La translation du monument, de la collégiale Saint-

(1) Cette inscription, pendant longtemps, n'a été connue que par Lionnois, qui en donne, t. III, p. 285, un texte d'ailleurs défectueux, parfois peu intelligible. C'est ce texte, avec quelques variantes constituant évidemment des essais de correction, plus ou moins heureux, qui était ordinairement reproduit. En 1895, L. Germain a fait connaître une copie un peu différente trouvée dans la collection de Théodore-Henri Welter, qui vivait à la fin du XVIIIe siècle. Il en a fait l'objet d'une étude très précise (*Journal Soc. Arch. lorr.*, 1895, p. 61-67). Rapprochant cette copie du texte de Lionnois et choisissant les meilleures leçons, il a établi le texte complet suivant, qui semble réduire au minimum les passages peu compréhensibles et que nous adoptons à notre tour :

« Ne mort ne vifz gist le preux chevalier
Nicol de Ludres, auprès de ce pilier.
De son renom, par le cours de nature,
En fera foy condigne sépulture;
Car, ce que mort luy prétendoit ravir,
Los immortel le nous faict restablir.
Roys, ducz, chiefz trouvé l'ont authenticque,
Dont des Lorrains est prouvé magnificque;
Et, s'il n'a vie au rencs des gens mortelz,
Si vivra-t-il entre les immortelz.

Assez long temps en assault, en bataille,
S'est présenté tant d'estoc que de taille;
Jaçois que Mars, moins que mort, luy a faict
Quand Atropos le vint saisir de faict.
Mil cinq cenz trente et IX, jor vingt sixiesme,
Fust en febvrier l'an soixante quinziesme.
Or, prions Dieu qu'en Paradis reclus,
Soit l'esprit sien à tout jamais sans plus. »

Ajoutons, pour être complet, que nous avons aussi retrouvé nous-même, plus récemment, dans un *Mémoire sur la généalogie de la maison de Ludres*, écrit par Dom Ceillier en 1753 et conservé dans les archives de la famille de Ludres, une autre copie de l'inscription. Peut-être cette copie fut-elle prise par Dom Ceillier sur le monument même de la Primatiale. Elle diffère peu du texte donné par Lionnois. En dehors de quelques menues variantes graphiques, nous n'y avons noté que les particularités suivantes : vers 1, *vifs* au lieu de *vist ;* — 7, *Ducs et chiefs*, au lieu de *Ducz, chiefz ;* — 12, *S'est présenté tant d'estoc que de taille*, au lieu de *S'est présenté d'estoc et de taille ;* — 13, *Jaçoit*, au lieu de *Ja sois*.

Digitized by Google

Georges à la nouvelle Primatiale, avait été autorisée par Stanislas le 18 décembre 1749 (1). Il avait été placé « en face de la petite porte d'entrée, nous dit Lionnois, près du Chapitre, au collatéral du côté de l'Évangile » (2). Il fut fixé au mur, au-dessus d'une petite porte qui fait face à cette porte d'entrée et qui conduit à une dépendance de l'édifice, là où se trouve actuellement le Christ de Ligier Richier (3).

---

(1) Cf. *Registre des délibérations capitulaires à compter du 31 octobre 1742, jour auquel Messieurs de la Primatiale et Messieurs de S. Georges ont commencé à faire l'office divin ensemble dans la nouvelle église Primatiale*, Arch. M.-et-M., G 607, p. 41, délibération du 21 décembre 1749 : « Cejourd'huy... l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur Primat a convoqué en chapitre extraordinaire pour y communiquer une lettre qu'il a reçu (*sic*) de M. le chancelier [de la Galaizière] par laquelle le ministre luy marque que sa Majesté le Roy de Pologne consent que l'on place dans nostre église le monument de la maison de Ludres transporté de celle de S. Georges lors de la démolition qui en a esté faicte... » La lettre du chancelier, datée de Lunéville, dont la teneur suit cette délibération, était du 18 décembre 1749.

(2) Lionnois, *loc. cit.*

(3) C'est donc par erreur que Auguin, *op. cit.*, p. 237, le situe dans la chapelle absidiale de droite, au côté opposé de la cathédrale. La même inexactitude se retrouve dans Guillaume (*op. cit.*, p. 48), qui place ce monument funèbre « au fond et sous la grande vitre du transept, du côté de la sacristie [actuelle] des chanoines », et dans E. Badel, *La Cathédrale primatiale de Nancy*, p. 61. Ce dernier auteur, cependant, dans *Les caveaux de la cathédrale de Nancy*, p. 35, fait observer que d'après Lionnois c'est du côté de l'Évangile que le tombeau aurait été dressé. La découverte récente du coffre des ossements, non pas dans la chapelle de droite, mais dans la chapelle opposée de gauche, ne permet plus aucun doute. Il est vrai que la pensée première avait bien été de placer le monument dans la chapelle de droite, côté de l'Épître. Cela résulte de la lettre même du chancelier de la Galaizière au Primat, 18 décembre 1749 :

« J'ay, Monsieur, rendu compte au Roy de Pologne de la visite que nous fîmes ensemble il y a quinze jours dans l'église Primatiale et S. M. P. trouve bon que l'on place dans le fond de la croisée, à droite du côté de la sacristie, au-dessous de la grande vitre, le monument de la maison de Ludres, etc. » En réalité, pour des raisons que nous ignorons, le mausolée fut placé au côté opposé, ainsi qu'il résulte de la délibération capitulaire du 8 décembre 1752 qui sera rapportée plus loin et où il est dit formellement que ledit mausolée se trouve au fond de la croisée du côté du chapitre, au-dessus d'une porte, et que c'est au pied de ce mur, près de cette porte, que l'on plaça les ossements. Le texte de Lionnois, nous l'avons vu, confirme pleinement

Digitized by Google

Nous savons aussi que le coffre de plomb qui renfermait les cendres de Nicolas — coffre qui dut être fait au moment de la translation, par les soins de la famille de Ludres — avait été déposé un peu plus tard au pied du monument. Une délibération du chapitre de la Primatiale, en date du 8 décembre 1752, l'atteste formellement : « Cejourd'huy huit décembre mil sept cent cinquante deux, lisons-nous dans cette délibération, l'Illustrissime et Révérendissime seigneur Primat (1), désirant donner des marques de ses sentimens pour la mémoire de haut et puissant Seigneur Nicolas de Ludre, comte d'Afrique, et laisser des preuves de son attachement à la maison de Ludre à laquelle il est allié, a fait déposer dans notre église un coffre de plomb qui contient les ossemens du dit seigneur de Ludre, tiré de l'église collégiale de Saint-Georges lors de la démolition qui en a esté faite; sur lequel coffre sont gravés ces mots : N^as de Ludre. Après les prières ordinaires et cérémonies accoutumées, les dits ossemens ont esté inhumés au fond de la croisée, du côté du Chapitre, près de la porte au-dessus de laquelle est le monument de la maison de Ludre, placé cy devant en la dite église Saint-Georges, et rétabli dans la notre par les soins du dit Seigneur Primat, le transport de ce monument ayant été agréé par Sa Majesté le Roy de Pologne, ainsi qu'il en conste par une lettre de M. le chancelier en datte du 18 décembre 1749... (2) »

---

cette assertion. Et de son côté Dom Ceillier, dès l'année 1753, dans son *Mémoire sur la généalogie de la maison de Ludres*, n° XXVI, écrit : « On a transporté en 1752 ses ossemens avec son mausolée en l'Église primatiale dans la chapelle la plus voisine du chœur, à main gauche en entrant, où l'on lit son épitaphe telle qu'elle luy fut faite au temps de sa mort. » C'est là du reste, à l'endroit précis indiqué par ces divers documents, qu'ont été trouvés les ossements de Nicolas.

A noter que le « chapitre » et la « sacristie » dont il est question dans les textes anciens que nous avons cités, étaient alors situés, le premier, là où se trouve aujourd'hui la sacristie paroissiale, côté de l'Évangile, la seconde, là où se voit la salle capitulaire, côté de l'Épître.

(1) Antoine-Cléradius de Choiseul-Beaupré, primat de 1742 à 1774. Nommé archevêque de Besançon en 1754 et cardinal en 1761, il garda néanmoins la dignité primatiale jusqu'à sa mort.

(2) Signé : Anthoine, chantre et secrétaire. Arch. M.-et-M., G 607, *Registre des délibérations capitulaires*, p. 91, — déjà cité par LEPAGE :

Digitized by Google

II

Nicolas de Ludres (1), seigneur de Richardménil et comte d'Afrique, était fils de Didier de Ludres (mort en 1472) et d'Agnès de Lenoncourt. Il était né vers 1464 et avait deux frères : l'un, son aîné de quelques années, Ferri IV de Ludres, qui épousa Marguerite de Sampigny et mourut en 1518, l'autre, Gérard, plus jeune, qui devait être religieux au monastère de Saint-Arnould à Metz (2).

Nicolas de Ludres ne se maria pas et mourut célibataire.

Sa carrière militaire avait été brillante et marquée par des faits d'armes de la plus haute importance.

Nous le voyons d'abord, en 1509, accompagner le duc de Lorraine, Antoine, en Italie, dans une expédition contre les Vénitiens à laquelle le roi de France Louis XII avait convié le jeune duc. Ainsi mandé, le duc Antoine avait fait appel lui-même à la chevalerie lorraine, et un escadron de quarante gentilshommes s'était groupé autour de lui. Les deux frères, Ferri et Nicolas de Ludres, y avaient pris rang, avec Alophe et René de Beauvau, Simon d'Haussonville, Gérard du Chatelet, Ferri et Jacques de Germiny, le sénéchal de Stainville, etc. Sous les ordres du duc Antoine, cette petite troupe s'était particulièrement distinguée — aux côtés de Bayard (3) — à la bataille d'Agnadel, 14 mai 1509. L'affaire avait été chaude et l'on a pu dire que la charge d'Antoine à la tête de ses Lorrains avait sauvé l'armée française (4). Louis XII, enthousiasmé de leur vaillance et reconnaissant des services rendus, voulut faire lui-même chevaliers de sa main, sur le champ de bataille, ceux des quarante qui ne l'étaient

---

Sur la sépulture du cardinal Charles de Lorraine et de quelques autres personnages à la cathédrale de Nancy, dans *Journal Soc. Arch. lorr.*, 1866, p. 57.

(1) Appelé aussi quelquefois dans les actes : Colard de Ludres, forme familière du nom.

(2) Comte DE LUDRES, *op. cit.*, t. I, *passim*.

(3) On sait en effet que Bayard prit une part très brillante à la bataille et à la victoire d'Agnadel.

(4) Comte DE LUDRES, *op. cit.*, t. I., p. 216.

Digitized by Google

pas encore. De ce nombre étaient Ferri et Nicolas de Ludres, qui eurent ainsi l'honneur d'être armés chevaliers par le roi Louis XII en personne, — peut-être en présence de Bayard.

Cette courte mais glorieuse campagne avait mis en lumière le mérite des deux frères. Ferri devint bientôt l'homme de confiance du duc Antoine et son ambassadeur auprès du roi de France, François Ier, quand celui-ci eut succédé à Louis XII. Quant à Nicolas, il fut nommé capitaine des gardes (1).

A quelques années de là, nous retrouvons Nicolas, avec son neveu Jean de Ludres, cette fois, — Ferri était mort en 1518 à Amboise où il négociait avec François Ier — aux côtés encore du duc Antoine. C'était en 1525, au moment de la guerre des Rustauds. On sait le danger que fit alors courir à la Lorraine cette insurrection redoutable, jacquerie civile en même temps que guerre religieuse. On sait aussi comment l'invasion de ces bandes ennemies put être repoussée, grâce aux Lorrains. Une part de l'honneur des journées les plus décisives de cette campagne mémorable revient au sire de Ludres (2). Antoine avait envoyé ses meilleures troupes pour garder les défilés des montagnes. Avec Jacques d'Haraucourt, Nicolas de Ludres commandait sa garde. Les Rustauds avaient essayé de surprendre Saint-Dié et cette ville était sur le point de tomber entre leurs mains. L'arrivée de Nicolas de Ludres et de Haraucourt les contraignit à se retirer et délivra la cité (3).

---

(1) Comte DE LUDRES, *op. cit.*, t. I, p. 216. — Nicolas de Ludres resta en faveur auprès du duc Antoine. Nous le voyons, le 16 août 1531, être parrain, avec Olry Wisse, seigneur de Gerbéviller, d'une fille du duc et de Renée de Bourbon, Élisabeth (Archives de la famille de Ludres).

(2) Comte DE LUDRES, *op. cit.*, t. I, p. 244. Voir aussi, sur ces événements, les histoires de Lorraine, Dom Calmet, Digot, etc., ainsi que DE BUSSIERRE, *Histoire de la guerre des paysans*, Plancy, 1852, 2 vol.

(3) Voir aussi Arch. M.-et-M., G 122, dans un registre des actes capitulaires de Saint-Dié, f° 33 v°, quelques détails intéressants sur la délivrance de Saint-Dié et sur la mission confiée à Nicolas de Ludres. Il y est dit notamment que le duc de Lorraine, « affin d'obvier ez préparations luthériennes et que les frontières de son pays fussent

Digitized by Google

Saint-Dié était sauvé. Mais il fallait maintenant courir au secours de Saverne, tombé au pouvoir des bandes allemandes. Nicolas de Ludres eut aussi sa part, une belle part, dans la délivrance de cette ville. Toujours à la tête de l'avant-garde, il fut un des premiers, avec le comte de Salm, à pénétrer dans la place, le 17 mai au matin. Nous le retrouvons ensuite au combat décisif de Scherwiller. Il s'y montre une fois de plus vaillant soldat et capitaine expérimenté, empêchant par l'heureuse disposition de son artillerie le retour offensif des Rustauds (1).

---

gardées, envoya en ceste ville pour garde Monseigneur de Richardmesny [Nicolas de Ludres] et sa bende qui estoit bien esquippée et honnestement ordonnée... » et le chroniqueur, après avoir rappelé que l'ennemi n'avait pu pénétrer dans Saint-Dié, ajoute : « Et Monseigneur le bally de Lorraine, apellé Olry Wisse, seigneur de Gerbéviller, Monseigneur de Ville, bally de Vosges et le dit seigneur de Richardmesny avec leur bende eurent ceste ville en gouvernement... » Cf. Gaston Save, *Les Rustauds à Saint-Dié en 1525* dans *Bull. Soc. Phil. Vosg.*, 22e année, 1896-1897, Saint-Dié, 1897, p. 207 et suiv. M. Save reproduit, mais de façon souvent défectueuse, le texte dont nous venons de donner quelques extraits.

(1) Voir au Musée lorrain un tableau à l'huile, ex-voto de Nicolas de Ludres et de sa famille à la Sainte Vierge. Ce tableau, non signé, est du XVIe ou du XVIIe siècle. Au bas de la toile, à gauche, figurent, à genoux aux pieds de la Vierge, deux chevaliers, dont l'un est Nicolas de Ludres et l'autre son neveu Jean; à droite, également agenouillées, deux femmes, les deux femmes successives de Jean, Claire de Saulx et Ève de Lignéville. L'image de la Vierge, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras et couronnée par deux anges, occupe le milieu. Dans la partie supérieure sont représentées une montagne et une procession. Tout au bas du tableau, ajoutées postérieurement, semble-t-il, se voient les armoiries de la maison de Ludres avec une inscription rappelant qu'en 1526 *Nicolas de Frolois, comte de Ludre et d'Afrique, et sa famille, défendirent la Religion et la Foi catholique avec Antoine duc de Lorraine contre les Luthériens d'Allemagne au combat de Saverne et sauvèrent la Lorraine de leur invasion.*

Ce tableau était autrefois, croit-on, à la Collégiale Saint-Georges. Il a été donné au Musée lorrain en 1858 par M. l'abbé Guillaume. Cf. *Journ. Soc. arch. lorr.*, 1858, p. 102. Il y figure aujourd'hui dans la galerie des Cerfs, sous le n° 424. Une copie en a été faite par les soins de la famille de Ludres et placée dans l'église de Richardménil. doit aussi une bonne reproduction phototypique donnée par le comte de Ludres, *op. cit.*, t. I, p. 250.

Le comte de Ludres donne comme titre à ce tableau : *Nicolas et Jean de Ludres, tableau dit du vœu de Saint-Dié.* Les habitants de

Digitized by Google

Après ces combats et cette brillante campagne, Nicolas rentre dans son manoir. Nous ne l'en voyons plus sortir qu'en 1532. Le duc Antoine — si nous en croyons une note de Dom Ceillier — le désigne alors comme plénipotentiaire auprès de la ville de Metz à l'occasion d'un traité d'alliance qu'il allait conclure avec cette ville (1).

Nicolas arrivait à un âge fort avancé. Il vécut encore quelques années et mourut en 1539, le 26 février, à l'âge de soixante-quinze ans (2).

Quelques jours avant sa mort, le 20 février, il avait fait son testament. Cet acte est conservé dans les papiers de la maison de Ludres. Entre autres dispositions, Nicolas demandait à être enterré dans l'église Saint-Georges de Nancy — où l'un de ses parents, Messire Gaspard de

---

Saint-Dié, en effet, en reconnaissance de la délivrance de leur ville en 1525, avaient institué, en l'honneur de la Sainte Vierge, une procession annuelle qui s'accomplissait avec pompe, toute la ville y prenant part. Cf. DIGOT, *Histoire de Lorraine*, t. IV. Nancy, 1856, p. 51. Cette procession se fit jusqu'à la Révolution. D'après le comte de Ludres, c'est la délivrance de Saint-Dié par Nicolas de Ludres que rappellerait le tableau de notre Musée. Cette interprétation ne nous paraît pas absolument certaine. Il se peut tout aussi bien qu'on y ait voulu commémorer la délivrance de Saverne. A noter que, d'après les catalogues du Musée lorrain, le tableau représenterait dans sa partie supérieure « le pèlerinage du Mont-Serra en Espagne ».

(1) Comte DE LUDRES, *op. cit.*, t. I, p. 267 : « En 1532, écrit Dom Ceillier, Nicolas de Ludres signa le traité d'alliance entre le duc Antoine et la ville de Metz. » *Mémoire sur la généalogie de la maison de Ludres*, n° XXVI (Archives de la famille de Ludres). Dom Ceillier dit qu'il emprunte ce renseignement à des « titres des archives de Lorraine cités par Lancelot ».

(2) Ces dates nous sont connues par l'épitaphe. Voir plus haut, p. 3. A noter cependant, ainsi que nous l'avons dit p. 2, note 1, que cette date du 26 février 1539 doit s'entendre, en nouveau style, du 26 février 1540. On conserve, dans les archives de la maison de Ludres, daté du 9 septembre 1539, un acte — accord avec Louis de Lenoncourt au sujet d'un étang à Richardménil — où figure encore Nicolas de Ludres. Cette pièce prouve, de façon péremptoire, que la date du 26 février 1539 donnée comme date de la mort de Nicolas, est en réalité postérieure au 9 septembre 1539, et qu'elle doit être reportée à l'année 1540, n. st. D'après la manière de compter du temps, l'année 1539 se terminait, seulement au 24 mars suivant, 1540, n. st. et l'année 1540 commençait au 25 mars.

Digitized by Google

Ludres, était chanoine et écolâtre (1) — « soubz ung coffre couvert de peaux de veaux estant entre l'huis allant au chapitre du dict Sainct-George et la sépulture feu Monseigneur de Piereffort ». Les pauvres qui assisteraient au service solennel célébré le lendemain de son trépas devaient recevoir chacun six deniers, à charge de prier Dieu pour lui. On habillerait en deuil « tant de robes, chapperons, chaussettes que soulliers », douze enfants pauvres qui porteraient chacun « tant à son enterrement que service » une torche avec écusson à ses armes. Chaque dimanche enfin, après Vêpres et avant Complies, le Prévôt et les chanoines, accompagnés des vicaires du chapitre, devaient se rendre processionnellement, au chant du *Magnificat* (2), sur la fosse où reposeraient ses restes. En tête du cortège marcherait le marlier ou marguillier, tenant en mains « une torche raisonnable allumée » à laquelle serait aussi fixé un écusson armorié. Le *Magnificat* achevé, la récitation du *Fidelium* par le semainier terminerait la cérémonie (3).

***

(1) D'après le comte DE LUDRES, *op. cit.*, t. II, ad fin., *Tableau généalogique de la maison de Ludres*, Gaspard de Ludres était fils de Jean, lui-même fils de Ferri IV et neveu de Nicolas. Gaspard aurait donc été petit-neveu de Nicolas.

(2) On spécifiait : « du ton qu'il sera esté chanté aux vespres précédentes ». Contrat de fondation du 26 février 1540 (n. st. 1541) entre les exécuteurs testamentaires de Nicolas et le chapitre de Saint-Georges (Arch. de la famille de Ludres).

(3) Comte DE LUDRES, *op. cit.*, t. I, p. 277. Dans sa lettre du 18 décembre 1749 au Primat, M. de la Galaizière rappelait que, cette fondation de Nicolas de Ludres ayant été confondue, ainsi que les autres fondations de la Collégiale Saint-Georges, avec celles de la Primatiale, c'était aux deux chapitres réunis qu'incombait désormais la charge d'acquitter en commun tous ces services (Arch. M.-et-M., G 607, p. 57).

Les exécuteurs désignés par Nicolas de Ludres dans cet acte testamentaire étaient Jean de Ludres, son neveu, Messire Gaspard de Ludres, chanoine et écolâtre de Saint-Georges, et Nicolas de Lutzelbourg, seigneur de Fléville. Le 26 février 1540 (n. st. 1541) tous trois, exécutant ledit testament, remettent au chapitre de Saint-Georges une somme de 2.000 francs (Arch. de la famille de Ludres).

Digitized by Google

Tel fut le personnage dont une circonstance fortuite vient de faire retrouver les cendres. Le nom de Nicolas de Ludres reste lié à de grands événements de notre histoire et son souvenir mérite d'être conservé avec honneur. Il ne saurait être question de relever le magnifique mausolée qu'a détruit la Révolution, non plus que de rétablir l'inscription qui se lisait sur ce monument, ou la procession canoniale qui s'y rendait chaque dimanche, précédée de la « torche raisonnable » du marlier. Ne pourrait-on, du moins, sur la dalle de pierre qui recouvre les ossements de Nicolas ou sur le mur proche, graver son nom, avec les dates de sa vie : 1464-1539 — 1464, année probable de sa naissance, 1539, année certaine de sa mort (1). On noterait, en bref, ses titres à notre souvenir et quelques-uns des faits qui ont illustré son existence. On rappellerait qu'il était capitaine des gardes du duc Antoine; qu'il fut armé chevalier par le roi de France Louis XII sur le champ de bataille d'Agnadel, peut-être en présence de Bayard; la part décisive qu'il prit aux combats de Saint-Dié, de Saverne, de Scherwiller, lors de la guerre des Rustauds; la mission enfin dont il fut chargé par le duc Antoine auprès de la ville de Metz. De cette noble figure, bien lorraine, et déjà bien française, notre province, aussi bien que la maison de Ludres, ne peut que s'honorer de conserver la mémoire, cependant que notre église cathédrale-primatiale, héritière de la vieille collégiale Saint-Georges, gardera, avec respect, les restes mortels de celui qui fut Nicolas de Ludres, seigneur de Richardménil et comte d'Afrique.

Nancy, septembre 1930.

(1) Voir l'observation précédemment faite, p. 2, note 1.

Digitized by Google

Digitized by Google

FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

(UN GROUPE DE CANADIENS DE LANGUE FRANÇAISE AUX ÉTATS-UNIS)

Par M. Charles BRUNEAU

MEMBRE TITULAIRE

C'est en 1628 que fut fondé, sur les bords de l'Androscoggin, près de chutes qui offraient une puissance hydraulique considérable et facile à utiliser, le *settlement* de Brunswick. Dans cette région de la Nouvelle Angleterre qui n'est pas très éloignée de la Nouvelle France, le sol était particulièrement ingrat et le climat rude. Y eut-il, à cette époque ancienne, des Français à Brunswick? C'est probable. Bowdoin College et le bourg de Bowdoinham, à quelques kilomètres de Brunswick, doivent leur nom au gouverneur Bowdoin, dont l'ancêtre Baudoin était originaire de La Rochelle. Mais ces Français, le plus souvent des protestants chassés par l'édit de Nantes, ne représentaient qu'une minorité infime; la Nouvelle Angleterre était alors la république ultra-puritaine, si je puis dire, que nous dépeignent si bien certains romans de Hawthorne, *La Lettre Écarlate*, par exemple. Ces premiers colons français s'assimilèrent rapidement l'anglais, et leur nom même prit avec le temps, comme celui de Baudoin, un aspect plus ou moins anglais.

Or, Brunswick, bourg huguenot (qui compte encore cinq églises protestantes, sans compter la chapelle du Collège), offre aujourd'hui au Français qui circule, le dimanche matin, vers 10 heures et quart, dans Pleasant Street, un spectacle curieux. A voir les petites vieilles

Digitized by Google

aux figures ratatinées comme des pommes de reinette après l'hiver, à voir les vieux tout courbés avec leur casquette de forme antique, — nous avons retrouvé, avec quelque émotion, sur une bonne figure ouverte et rieuse, une proche parente de la célèbre casquette de Charles Bovary illustrée par la description de Flaubert, — à voir les enfants bruns aux yeux vifs, on se croirait dans un village de France. Les jeunes filles, plus « à la mode », portent des chapeaux de couleur rouge ou or tissés de perles, que vous pouvez voir fabriquer, durant l'été, devant les portes des maisons lorraines, par les brodeuses des environs de Nancy ou de Lunéville, et qui sont si seyants. Cette foule échange des propos assez inattendus en Amérique : « I fait chaud. » — « Comment que vous allez? » — « Ça ne va donc pas? » — « J'ai pensé à vous souventes fois cette semaine. » L'accent est l'accent un peu traînant et chantant de la Normandie ou des provinces de l'Ouest. Ces Français d'Amérique sont les Canadiens français de Brunswick : ceux qui sortent de la messe de 9 h. 1/4 rencontrent ceux qui vont à la grand messe. Il y a maintenant à Brunswick (Brunswick compte un peu moins de 6.000 habitants) et aux environs plus de 4.000 Canadiens français; l'école française réunit 800 enfants; dans tous les magasins, à tous les coins de rue, on entend rouler l'*r* si sonore et si clair de nos vieux parlers français — celui de la Dame de Saizerais. C'est une chose remarquable que ces Français de jadis — il y a deux et trois cents ans que leurs ancêtres ont quitté les campagnes normandes, bretonnes ou vendéennes — déracinés, isolés en pays de langue anglaise, aient gardé leurs traditions et leur langue : les Allemands des États-Unis s'américanisent dès la seconde génération. Ce curieux phénomène ethnique mérite d'être étudié avec quelque détail.

Les premiers Canadiens français sont arrivés à Brunswick dans la seconde moitié du XIX^e siècle, vers 1860; en 1875, la communauté canadienne de Brunswick comptait 477 membres. C'est alors que Brunswick, bourg exclusivement agricole, devient une cité industrielle : il s'installe un « moulin » à papier, et surtout un tissage de

Digitized by Google

coton (que l'on appelle aussi un *moulin*). Ces Canadiens étaient de pauvres immigrants. Ils sont venus aux États — c'est ainsi qu'ils disent — comme viennent aujourd'hui en Lorraine les Polonais ou les Italiens : on se souvient encore de cette migration, qui d'ailleurs se continue aujourd'hui, par individus ou par familles isolées.

Les Canadiens sont attirés aux États par les hauts salaires. La vie est à peu près aussi chère au Canada qu'aux États — et les salaires y sont deux fois moins élevés.

Un poète canadien-anglais, le Dr W. H. Drummond, a dessiné la caricature du Canadien — prononcer *Canayen* — qui s'en va aux États. Jean-Baptiste Trudeau a passé aux États beaucoup d'années de sa vie; il est devenu riche et il est devenu *Yankee*, il a oublié presque tout son français. Il s'appelle même John B. Waterhole (traduction de Trudeau, prononcé *trou d'eau* par les *Yankees*) : il faut que la roue de la fortune tourne pour que Baptiste se retrouve tout à fait « Canayen ».

Wit' bottes sauvages (1) — ceinture fléchée (2) — an' coat wit' capuchon,
On' spik Français au naturel, de sam' as habitant (3) :

Avec des « bottes sauvages », une « ceinture fléchée », et une pèlerine avec un capuchon, et il parle français « au naturel » tout comme un « habitant ».

Mais ce n'est pas là le vrai Canadien, et le même poète a été mieux inspiré quand il écrivait :

Nos pères ont laissé la France, il y a bien des années de cela,
Et ce que nous avons fait depuis ce moment-là, eh bien! tout le monde le sait.
Il n'y avait pas beaucoup de milliers de familles qui sont venues alors.

(1) Bottes comme on en met dans les bois, quand on y vit comme les sauvages (on dit : *se mettre sauvage*, vivre de la vie des trappeurs).

(2) Ceinture de laine que l'on portait jadis en hiver, ainsi nommée parce que dans la trame de nombreux fils de couleur se dirigent en tous sens, comme des flèches.

(3) Paysan. On dit un vêtement taillé *à l'habitant*; « j' peux pas porter ça, c'est trop *habitant* ».

Digitized by Google

Et maintenant nous sommes devenus, des purs *Canayens*, trois millions de têtes, que diable !

Le Canadien est fier d'être Canadien ; il est fier de son français. Même quand il est citoyen américain. Et les Canadiens des États-Unis d'Amérique commencent à proclamer, eux aussi :

Nous n'étions pas beaucoup de milliers jadis, aux États,
Et maintenant nous sommes des centaines de mille — et nous sommes restés de purs Canadiens.

Car ce qui se passe à Brunswick n'est pas exceptionnel : dans toute la Nouvelle-Angleterre, il existe des villes canadiennes ; à Lewiston-Auburn, qui se vante d'être la capitale industrielle du Maine, les Canadiens français représentent soixante-dix pour cent de la population : ils sont là 22.000 qui forment six paroisses. Le 1er mars 1880, *Le Messager*, le journal français de Lewiston, paraissait pour la première fois ; il tirait alors à cinq cents exemplaires : il n'y avait à cette époque qu'une paroisse, comptant quatre mille Canadiens, à Lewiston et à Auburn ! Aujourd'hui, il ne paraît pas moins de vingt et un journaux français-canadiens aux États-Unis d'Amérique : la *Justice* de Biddeford, la *Liberté* de Fichtburg, le *Citoyen* de Haverhill, l'*Étoile* et le *Clairon* de Lowell, *Le Courrier* de Salem, *L'Opinion Publique* de Worcester, *L'Avenir National* de Manchester, *L'Union* de Woonsocket, etc. Chose curieuse, les Canadiens qui émigrent aux États-Unis sont des ouvriers, et non des cultivateurs ; ils ne s'éparpillent pas dans les fermes de la Nouvelle-Angleterre ou du centre-ouest des États-Unis ; ils se rassemblent dans les villes où ils constituent des groupes homogènes.

C'est que les Canadiens ne sont pas seulement « français » dans un pays de langue anglaise, ils sont aussi catholiques dans un pays protestant. Les Canadiens français se serrent autour de leurs églises : leur histoire, à Brunswick, se résume dans celle de l'église Saint-Jean-Baptiste.

Digitized by Google

En 1884, l'église catholique de Brunswick était une bâtisse de bois très simple, d'aspect pitoyable même; c'était un vieux temple protestant, que les bonnes gens appelaient la « mitaine », et qui n'avait pas de cloches. Il n'y avait point d'école. La population canadienne commençait à devenir assez considérable, mais elle se composait exclusivement de simples ouvriers assez mal payés (pour l'Amérique) et tous chargés de famille (il existe encore à Brunswick une famille canadienne de dix-huit enfants, et les familles de cinq ou six enfants sont tout à fait communes). Les Canadiens de Brunswick venaient presque tous du comté de l'Islet, province de Québec, en sorte qu'il y a à Brunswick trente-trois familles Bernier, vingt-quatre familles Fortin, vingt-trois familles Bélanger, vingt familles Saint-Pierre, dix-neuf familles Caron, dix-sept familles Morin, etc. Ces déracinés ne se souciaient guère de politique et ne s'intéressaient pas encore au commerce : ils constituaient dans l'État du Maine une petite colonie fermée, modeste et sans prétention.

C'est alors (août 1911) que les Pères Maristes furent chargés de la paroisse de Brunswick. Parmi eux, le Père Remy — que tout le monde appelait le bon père Remy — était un Lorrain, né en 1855 dans un petit village des environs de Verdun. Il a laissé un souvenir impérissable de bonté et de dévouement, même chez les protestants de Brunswick : il y mourut le 21 août 1926. Il semble avoir été un administrateur énergique et audacieux. Il se mit courageusement à l'œuvre. La vieille église de bois venait d'être brûlée par accident : l'assurance paya une dizaine de milliers de *piastres* (c'est ainsi que le français-canadien traduit le mot *dollar*); c'était, en 1912, à peu près toute la fortune de la paroisse. Aujourd'hui, la communauté canadienne possède une église de granit, meublée plus confortablement que la plupart des églises de France et parfaitement chauffée — elle a coûté trois cent mille *piastres* (sept millions et demi de francs); l'école paroissiale contient huit cents élèves; il faut y ajouter un coquet presbytère où logent les trois prêtres et le couvent où demeurent les religieuses chargées

Digitized by Google

de l'enseignement. Ses dettes ne dépassent pas soixante-quinze mille *piastres*, ce qui est peu de chose pour une communauté dont le revenu annuel atteint près d'un million et demi : elles seront éteintes dans trois ans.

Le compte rendu spirituel et le compte rendu financier de la paroisse, qui sont lus en chaire, au début de chaque année, sont du plus grand intérêt. C'est là qu'on sent vivre cette population canadienne qui, perdue dans l'immense territoire des États-Unis d'Amérique, a voulu y garder sa religion et sa langue.

En 1929, la paroisse a compté :

75 morts,
110 naissances,
50 mariages entre Canadiens,
2 mariages mixtes.

Vous remarquerez le petit nombre des mariages mixtes. Ils sont jugés sévèrement par l'Église, qui y voit une cause d'affaiblissement du sentiment religieux dans les familles canadiennes. Nous n'insisterons pas sur l'importance de ce fait, tant au point de vue social qu'au point de vue linguistique : il explique, en grande partie, le maintien de l'esprit canadien et des traditions canadiennes aux États-Unis.

Il est intéressant aussi de souligner le chiffre des naissances. Le problème de la natalité, je veux dire de la dénatalité, est beaucoup plus angoissant aux États-Unis d'Amérique qu'il ne l'est en France. Jamais le taux des naissances, en France, n'a été aussi bas qu'il l'est, en Amérique, pour ceux que l'on appelle des « Américains cent pour cent ». Et, si la diminution des naissances, en France, gêne le recrutement de la main-d'œuvre et ralentit notre expansion dans les colonies et à l'étranger, aux États-Unis d'Amérique, elle risque d'aboutir au remplacement lent de la race blanche par la race noire. Il est impressionnant, à Cleveland, par exemple, dans l'Ohio, sur le lac Erie, de circuler dans le quartier nègre : c'est un grouillement d'enfants de tout âge, que traverse dignement le nègre enrichi, avec son chapeau rond à la dernière mode, et son pardessus de coupe impeccable, ou la vieille négresse élégante, toute couverte de fourrures,

Digitized by Google

toute étincelante de bijoux. J'étais bien assuré de n'avoir pas de « préjugé de couleur » : mais quand j'ai vu, dans sa Chrysler, le nègre nouveau riche (quelque marchand d'alcool sans doute), gros et gras, calé sur les coussins somptueux, un énorme cigare à la bouche, et, sur le siège de devant, le pauvre chauffeur blanc, j'ai été péniblement impressionné. Cette vision doit être, pour les blancs d'Amérique, un cauchemar : ne serait-ce pas là le symbole des États-Unis de demain? En Nouvelle-Angleterre, le noir reste rare et il ne roule pas souvent en automobile. Mais le catholique — le *papiste* — est devenu une minorité respectable, et parfois une majorité qui s'affirme. Il y a cent ans, un prêtre catholique en habit ecclésiastique (avec le col rond) eût risqué sa vie à circuler dans les rues de Boston; aujourd'hui le maire de Boston est un catholique; au cimetière de Malden, près de Boston, où repose un vénérable curé mort en odeur de sainteté, on a vu s'assembler des foules catholiques qui rappelaient celles du Moyen Age. Le cardinal a fait fermer le cimetière en attendant un supplément d'enquête. Mais il n'en est pas moins curieux de voir la vieille ville des *Pères Pèlerins*, la capitale traditionnelle du protestantisme intransigeant, offrir au monde le spectacle d'un nouveau Lourdes ou d'un autre Lisieux.

A Brunswick, les Canadiens conquièrent, tout doucement, la Grande Rue. Rien n'est plus instructif que de se promener en lisant les enseignes françaises. Elles sont parties du quartier canadien, au bas de la ville, vers les usines; c'est là que l'on voit, rue du Moulin, les vieilles boutiques : le boulanger Tondreau, le boulanger Hélie, qui font du « pain français »; Gondreau, Gosselin. Au bas de la Grande Rue, Leclerc et Gervais sont installés face à la grande épicerie Saint-Onge (c'est la traduction canadienne du nom de Saintonge, très répandu au Canada). Levesque, Lemieux, Drapeau s'inscrivent en grandes lettres sur les devantures; rares sont les noms anglais. Puis les noms canadiens alternent avec les noms anglais : la dernière conquête canadienne est le block Tondreau, un magnifique bâtiment qui marque l'extrême avance du commerce canadien (la maison Tondreau fait chaque

Digitized by Google

année plus de dix millions d'affaires). Et, certes, nous devons admirer la natalité et la puissance de travail des Canadiens français, mais il faut bien admirer aussi le gouvernement qui laisse à ces « minorités » leur langue et leur religion. ONE LAND, ONE FLAG, ONE COUNTRY, dit une inscription, tout au haut de Brunswick, à côté d'un petit canon qui est sans doute un souvenir de la guerre de l'Indépendance. Les Canadiens français n'en ont pas moins toute liberté de conserver leur langue et de l'enseigner à leurs enfants. Et la seule procession que j'aie jamais rencontrée dans les rues de Brunswick était une procession catholique qui allait inaugurer au cimetière un monument aux morts : derrière la bannière étoilée (on dit familièrement, aux États-Unis : *stars and stripes*, *les étoiles et les bandes*) flottait le drapeau français — un drapeau un peu « fantaisie », où le rouge tournait au rose tendre.

Nous ne devons pas, en France, oublier ces citoyens d'Amérique qui ne renient pas leur origine française, qui la proclament en toute occasion et qui affirment hautement qu'un Américain cent pour cent peut parler français. Je note, dans *Le Messager* de Lewiston (14 mars 1930), sous la signature de M. Louis-Philippe Gagné (les Canadiens aiment les prénoms « somptueux » si je puis dire, ou pittoresques; les Napoléon foisonnent, ainsi que les Charlemagne, et l'on trouve même des Démétrius, des Télesphore, des Arthème, des Ogilbert; une demoiselle répond au nom sonore, mais encombrant, d'Hermenegilde, une autre s'appelle Philoclaise) :

« C'est le droit de tout homme qualifié, qu'il soit catholique ou non, qu'il soit de langue française ou autre, d'être appelé à devenir surintendant de nos écoles (le surintendant joue le rôle de l'adjoint au maire préposé aux écoles), et l'on peut être assuré que dans le cas où on choisirait un catholique de langue française, on aura choisi un véritable citoyen *cent pour cent AMÉRICAIN*. »

Comme on le voit, les Français d'Amérique proclament leur loyauté à la bannière étoilée, mais prétendent être des citoyens complets, et non des citoyens « de deuxième

Digitized by Google

zone ». Ils jouent maintenant un rôle politique important. A Brunswick, sur les trois « selectmen » qui administrent la ville, deux sont Canadiens; à la « législature » du Maine, on trouve parmi les noms des députés ceux de Rousseau, de Morin, de Drapeau, de Massé, de Benoit; le juge du district, l'honorable Joseph Rousseau, est un pur Franco-Américain. Les Canadiens, jadis effacés, s'affirment aujourd'hui; à l'occasion, ils parlent haut, parce qu'ils se sentent forts.

Ils sont forts parce qu'ils ont beaucoup d'enfants; ils sont forts parce qu'ils sont unis et qu'ils ne reculent devant aucun sacrifice d'argent quand il s'agit de leurs églises : l'église et l'école sont ici une même chose; la langue et la religion ne se séparent point pour les Canadiens français.

Le compte rendu financier de l'église Saint-Jean-Baptiste n'est pas moins instructif que le compte rendu moral. Il semble que les Pères se considèrent comme les gérants d'une société dont tous les fidèles sont les membres : on songe, en écoutant lire en chaire ces comptes rendus détaillés, à ce que devaient être les communautés de l'église primitive. Chaque semaine, on proclame en chaire le montant des quêtes du dimanche précédent (il dépasse généralement deux cent cinquante piastres, six mille deux cent cinquante francs); les quêtes spéciales, pour les missions, par exemple, rapportent le double. On distribue, à cette intention, des enveloppes où les paroissiens mettent leur offrande et qu'ils déposent à la quête du dimanche. Chacun (en comptant les enfants) donne en moyenne deux francs cinquante à la quête (une pièce de dix « sous »); ce don s'ajoute au prix de la chaise (en réalité l'on est assis sur des bancs), qui est taxée à 3f 75 (quinze « sous »). Malgré ces chiffres qui, même pour les États-Unis, sont élevés — je rappelle que la population canadienne est une population presque exclusivement ouvrière — tous les catholiques de Brunswick, sans exception, vont à la messe le dimanche. Le total des revenus de l'église Saint-Jean-Baptiste s'est élevé, en 1929, y compris le bénéfice des soirées religieuses, qui portent le nom assez étrange de « whist des Enfants de Marie »,

Digitized by Google

ou de « whist des Dames de Sainte Anne », à cinquante-cinq mille piastres (un million trois cent soixante quinze mille francs).

Ces chiffres montrent d'une manière éclatante la volonté de vivre des Canadiens français. Ils sont groupés étroitement autour de leur église, où l'on s'ingénie d'ailleurs à leur procurer des distractions de toutes sortes, pourvu qu'elles soient honnêtes (on y organise même des représentations théâtrales, données par des troupes de comédiens venus de Québec : qu'eût pensé Bossuet de ces histrions?) — et où l'on multiplie les œuvres utiles. N'est-il pas admirable de voir ces hommes — malgré leur économie légendaire (que les Américains qualifient de rapacité) — réunir, après plusieurs siècles, dans un même sentiment, l'amour de la religion et l'amour de la langue de leurs ancêtres, et donner sans compter pour le maintien de leurs traditions et de leur race? L'église, qui est le symbole de la religion et en même temps de la culture, reste à Brunswick ce qu'elle était en France au Moyen Age : les Canadiens du Maine vivent intellectuellement de leur église et pour leur église.

Il m'a semblé, Messieurs, que l'histoire de ces Américains qui sont nos frères — et qui sont fiers de l'être, qui sont fiers de conserver notre religion et de parler notre langue — méritait de vous être racontée. Au point de vue politique, les Canadiens français représentent une force, et dans cette grande république américaine, où les immigrants français sont peu nombreux, ils sont les défenseurs naturels des idées françaises; fils de notre race, imbus de notre esprit, ils sont des intermédiaires tout trouvés entre la démocratie américaine et la démocratie française, qui s'aiment, mais ne se connaissent guère et se comprennent encore moins. Nous avons là de précieux alliés, que nous n'apprécions pas assez, et qui nous offrent un bel exemple de la vitalité de notre race : nous avons le droit de considérer avec un juste orgueil et une noble confiance ces hommes de l'ancienne France qui ont conservé nos qualités de jadis comme nos traditions de jadis, et qui montrent, dans un pays rongé par l'individualisme, la force de la famille et la grandeur du sentiment natio-

Digitized by Google

nal et religieux. L'honorable Pascal Poirier, au Congrès de la Société Royale du Canada, en 1903, s'écriait : « Notre mission évidente sur ce continent est d'y répandre les arts, la haute culture intellectuelle, l'âme splendide de la France. Il faut que nous tenions haut, en Amérique, le flambeau dont la Gaule, depuis Charlemagne, a illuminé l'Europe. » Les Canadiens français ont entendu et compris cet appel, et l'activité de la communauté canadienne de Brunswick nous est un garant que le rôle des Canadiens français, aux États-Unis d'Amérique, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre politique et économique, ne fera que croître dans l'avenir. Le prestige et l'autorité de la France ne pourront qu'y gagner.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

ALÉRIONS DE LORRAINE

Par M. Pierre MAROT

MEMBRE TITULAIRE

L'alérion est un de nos emblèmes lorrains; moins répandu peut-être que la croix de Lorraine, l'alérion est souvent notre marque. Barrès, dans une des plus belles pages de la *Colline inspirée*, évoque le départ du dernier duc de la maison d'Alsace dans une image saisissante : « La colline, dit-il, porte sur l'une de ses pointes le clocher d'un pèlerinage à Marie et sur l'autre la dernière tour du château d'où s'est envolé jusqu'à Vienne l'alérion de Lorraine-Habsbourg (1). » Et, pourtant, je crois bien que l'alérion de notre famille ducale ne nous a point quittés; il a même fait une belle carrière : l'actuel drapeau

(1) L'image de l'alérion hantait Barrès lorsqu'il écrivit la *Colline inspirée*. Il crut que la Vierge de Sion, qui, depuis le début du XIX^e^ siècle, remplace l'ancienne statue détruite pendant la Révolution, tenait en sa main droite un alérion. En réalité, cette Vierge ne tient pas un alérion, ce qui serait absolument surprenant, mais une colombe (cf. chanoine E. MANGENOT, *Sion, son sanctuaire. son pèlerinage*, Nancy, 1919, p. 371). — On sait que François III et ses descendants furent autorisés à conserver les titres et les armes de la famille ducale par le traité de Vienne, malgré les prétentions contraires de la France (cf. Pierre BOYÉ, *Stanislas Leszynski et le troisième traité de Vienne*, Paris, 1898, p. 430, n. 2).

Digitized by Google

lorrain porte la bande aux trois alérions (1); c'est avec lui que les armoiries ducales ont fait la conquête de la Lorraine tout entière. On voit flotter maintenant le drapeau aux trois alérions dans les anciennes villes épiscopales de Metz, Toul et Verdun, alors qu'en 1473 le Messin Jean Aubrion dénombrait avec orgueil, parmi les trophées de guerre, saisis sur les troupes du duc de Lorraine, « une baniere jalne où il y ait une baire rouge et iij allerion blancs » (2).

On sait que la famille d'Alsace portait *d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent.* Ces armoiries devinrent un des quartiers des armoiries des maisons de Lorraine-Anjou et de Lorraine-Vaudémont. Elles demeurèrent celles du duché de Lorraine. A ce titre, l'alérion fut reproduit un grand nombre de fois soit sur la bande l'écu, soit seul. L'alérion est, selon les héraldistes modernes, une aigle de petite taille, sans bec ni jambes. Quelle est l'origine des armoiries ducales ? Quelle est l'histoire des alérions (3)?

---

(1) L'ancien drapeau lorrain — « le grant estendart des païs » — qui a d'ailleurs varié, ne portait pas la bande aux alérions. On sait qu'à la bataille de Nancy l'étendard portait une *Annunciade*. L'*Annunciade* était encore représentée sur l'étendard à la pompe funèbre de Charles III. La planche VI de la *Pompe funèbre* reproduit la « bannière de Lorraine » avec la bande aux trois alérions (cf. Henri LEPAGE, *Le drapeau lorrain* dans *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1872, pp. 78-92 et 1874, p. 176). Cet érudit observe (p. 92) : « Il est difficile de dire que le drapeau [aux trois alérions] soit véritablement le drapeau national..... Peut-être s'en sert-on de nos jours parce qu'il est d'une exécution très simple, tandis que l'on aurait beaucoup de peine à reproduire l'étendard qui conduisit nos pères à la victoire de Nancy. »

(2) *Journal*, éd. Lorédan LARCHEY, Metz, 1857, p. 47. En 1552, lorsque furent posées les verrières du chœur de la cathédrale de Metz où les ducs René et Antoine, leurs épouses, ainsi que le cardinal Jean de Lorraine, étaient représentés, le chapitre fit connaître à l'agent de la famille ducale qu'il redoutait « que le peuple ne murmur[ât] à l'occasion des armes des princes mises es dites varrieres » (cf. Mgr PELT, *Études sur la cathédrale de Metz, textes extraits principalement des registres capitulaires*, Metz, 1930, p. 74, n° 282). — On sait que la bande aux trois alérions figura dans les armes d' « Alsace-Lorraine » (Reichsland), telles qu'elles furent fixées par l'empereur d'Allemagne dans son décret du 29 décembre 1891.

(3) Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur les alérions, ni même aucune indication sur leur légende dans l'ouvrage de Jean LE FERON, écuyer (*Le symbole armorial des armoiries de France et d'Es-*

Digitized by Google

I

Voici la légende de ces oiseaux, qui eut cours depuis la fin du XV^e^ siècle au moins; elle est fort belle. Nos ducs prétendaient descendre d'Adam, comme il est naturel, de « Lother », neveu de Jules César, de Charlemagne, et d'un frère de Godefroy de Bouillon (Guillaume). C'est de Godefroy de Bouillon qu'ils tenaient leurs armoiries, à en croire Symphorien Champier (1), Volcyr de Serrouville (2), Richard de Wassebourg (3), Jean d'Aucy (4): ce prince passait alors pour avoir été duc de Lorraine. Un jour aprés la conqueste de Hierusalem, estant en la tour de David, il demanda, dit Wassebourg, aux gens du pays le nom de trois oiseaulx qu'il veoit journellement voller par dessus la dicte tour, auquel fut respondu qu'on les appelloit allerions et que de toutes anciennetéz par une commune renommee des anciens, on disoit qu'ilz debvoient estre tuéz par un qui par droict devoit estre roy de Jherusalem. Et adont Godefroy prit son arc et tira contre iceulx, tellement que d'un seul coup les perça tous trois, et, en memoire de ce faict, voulut porter les

---

coce et de Lorraine, Paris, 1555) « dédié à très illustre dame, Madame Marie de Lorraine, royne et douairière d'Escoce ». L'ouvrage de Max Besler (*Die Wappen von Lothringen* dans *Jahrbuch des Gesellschaft für lothringische Geschichte*, 1913, pp. 1 et ss.) est des plus médiocres. Les dissertations de J. Cayon, *Ancienne chevalerie de Lorraine*, Nancy, 1850, p. XXXII, et C. Lapaix, *Armorial des villes, bourgs de la Lorraine*, Nancy, 1877, pp. 44-45, sont sans intérêt. — Le très sommaire aperçu sur l'évolution de l'alérion donné par M. Christian Pfister (*Hist. de Nancy*, t. I, additions et rectifications, p. 707) est inexact.

(1) *Le recueil ou croniques des hystoires des royaulmes d'Austrasie... dite à présent Lorraine*, [Lyon, 1510], fnc. [i (3) v°].

(2) Avant-propos à sa traduction de la *Cité du cœur divin* de frère Jean Glapion, Bibl. de Nancy, ms. 74 (93), f° 4 r° (1521).

(3) *Antiquitéz de la Gaule Belgique*, Paris, 1549, f° V^c^, XXVI v°-XXVII r°.

(4) Épitome des gestes des ..... ducs de Lorraine, Bibl. de Nancy, ms. 727 (81).

Digitized by Google

dicts alerions sans piedz et becqz en maniere de bende, au travers de son escu d'or (1). »

Les ducs de Lorraine étaient naturellement très fiers de cette légende. Champier (2) rapporte que le duc René II refusa d'abandonner les armoiries de Lorraine. Le roi René « vouloit », paraît-il, que son petit-fils prît les armes « d'Anjou entière »; « laquelle chose fut mise en conseil et fut dit qu'il ne devoit point laisser les armes de Lorrayne qui estoient venues du preux Godeffroy de Boulongne, mais qu'il les povoit porter ensemble mi parties avec celles d'Anjou et de Sicile et ainsi les manda toutes blasonnées a son grant pere le roy Regné ». Notre chroniqueur ajoute que le bon roi René fut fort mécontent et que cette décision fit perdre à René II l'héritage de l'Anjou et de la Provence (3).

(1) Nous ne savons pas l'époque à laquelle cette légende est née. Nous n'avons pas trouvé la mention de ce fait merveilleux dans les anciens récits légendaires de la vie de Godefroy de Bouillon, notamment dans *Le chevalier au Cygne et Godefroy de Bouillon* (éd. REIFFENBERG, 1846-1854, *Coll. des chroniques belges*). On parle souvent dans les traités de blason des prétendues armoiries de Godefroy de Bouillon et du royaume de Jérusalem : *d'argent à la croix d'or*, qui constituaient une exception aux règles héraldiques (métal sur métal), mais on ne parle jamais des alérions. — Presque toutes les grandes familles rattachaient alors leurs armoiries à quelque haut fait. Les fleurs de lis passaient pour avoir une origine surnaturelle depuis le milieu du XIVe siècle (cf. Marc BLOCH, *Les rois thaumaturges*, Paris, 1924, pp. 219 et ss.).

(2) Cf. *supra*, p. 27, n. 1.

(3) Dans la *Harangue attribuée à M. Bourcier de Montureux, procureur général de la cour souveraine de Lorraine et Barrois à Son Altesse royale, en Empire, au sujet du bruit de cession des duchez de Lorraine et de Bar à la France (1736)*, publiée dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, 1855, p. 122, on n'oublia pas de rapporter cet attachement de René II aux armoiries de Lorraine : « L'appas d'une domination plus étendue n'a pu les [les ducs de Lorraine] détourner de cette attention et le brave René II en a donné des marques éclatantes qu'on ne peut trop admirer lorsqu'il aimat mieux ne point s'assurer la possession de deux grandes et riches provinces que de porter les armes pleines d'Anjou au préjudice de l'honneur dub à celles de Lorraine ». — On sait que, de 1473 à 1480, le duc René II écartela son écu des armes simples de Lorraine et de celles de sa mère Yolant d'Anjou (cf. Edmond DES ROBERT, *A propos d'un ouvrage récent sur la bienheureuse Marguerite de Lorraine, les armoiries de la famille ducale*, Paris-Nancy, 1927, p. 9).

Digitized by Google

Constamment, au cours des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, les historiographes rapportèrent la légende de Godefroy de Bouillon (1). En 1625, par exemple, Jean de Lannel, écuyer, dédiait une vie de *Godefroy de Bouillon* (2) à Monseigneur le duc de Vaudémont, père de S. A. de Lorraine, et faisait allusion dans la préface de son livre à l'origine des armoiries des ducs de Lorraine.

Le récit fabuleux était encore admis à la cour des ducs au XVIII^e^ siècle. Le Musée historique lorrain possède une curieuse gouache du début de ce siècle consacrée à la gloire d'un frère de Léopold, Charles, évêque d'Olmütz et d'Osnabrück (3). La tête du prélat est peinte dans un petit médaillon qui est supporté par un guerrier vêtu à l'antique bandant un arc sur trois oiseaux sans bec ni pieds. On reconnaît aisément dans ce guerrier Godefroy de Bouillon sur le point de percer d'une flèche les trois alérions. Un tableau représentant le duc Léopold est orné d'un cadre qui porte à sa partie supérieure les trois alérions percés d'une flèche et posés en bande (4).

Les érudits français avaient pourtant, dès le XVII^e^ siècle, montré l'absurdité de cette légende, dans le dessein d'abaisser les prétentions de la famille ducale (5). Les érudits lorrains critiquèrent, d'ailleurs, eux aussi, cette fantaisie. L'abbé de Riguet, grand-prévôt de Saint-Dié, consacra un mémoire plein de bon sens à l'*Erreur*

---

(1) A cette époque, on rappelle à satiété la prétendue parenté de Godefroy de Bouillon et de la maison de Lorraine. RONSARD y fait une allusion dans la *Harangue de très illustre prince François, duc de Guise, aux soldats de Metz*, dédiée au cardinal de Lorraine (*Œuvres*, éd. LAUMONIER, t. V, pp. 23-25).

(2) Paris, 1625, in-8, Bibl. de Nancy, Coll. T. Solet 76.946, Rés. 791, fnc. [sign. *a* ij] : « Aussi bien que vous portez ses armes et que vous êtes issus du très auguste tige de l'un de ses pères. » Cette même légende est apportée par André FAVYN (*Le théâtre d'honneur et de chevalerie*, Paris, 1620, t. I, p. 866).

(3) Cf. Lucien WIÉNER, *Catalogue* [*du Musée historique lorrain*], 7^e^ édit., Nancy, 1895, p. 104.

(4) Dans un tableau du Musée de Besançon, peint par F. Solimena (1657-1747) et représentant la *Blessure de Godefroy de Bouillon*, le drapeau du preux porte les armoiries plaines des ducs de Lorraine.

(5) Voir CHANTEREAU LE FEBVRE, *Considérations historiques sur la généalogie de la maison de Lorraine*, Paris, 1642, pp. 257-259.

Digitized by Google

de ceux qui croyent que les armoiries que les ducs de Lorraine portent aujourd'huy viennent de Godefroy de Bouillon (1). Vers le même temps, un jésuite anonyme de Pont-à-Mousson réfuta ce beau conte dans un *Abrégé d'histoire de Lorraine* (2) : « C'est, disait-il, une fable inventée par les flatteurs de la maison de Lorraine. » Puis, le P. Benoît Picart (3), dans son *Origine de la très illustre maison de Lorraine*, n'hésita pas à écrire avec sa rudesse coutumière : « On s'est imaginé que cette espèce d'oiseaux sans pieds et sans bec et dont les naturalistes n'ont jamais parlé, avoit été créée expressément pour en faire le blason de Lorraine. Je ne perderai (*sic*) pas de tems à faire voir la ridiculité de cette pensée, mais je m'atacherai à prouver que les princes de la maison de Lorraine n'ont porté dans leurs armes ces alérions que plus de cent ans après [Godefroy de Bouillon] ». Enfin, le P. Hugo (4), plutôt favorable aux belles légendes de la famille ducale, déclare dans son *Traité historique et critique sur l'origine de la famille de Lorraine*, que « à l'égard des trois alérions, c'est une fable qui fait pitié (5) ».

---

(1) Appendice à sa *Généalogie des ducs de la très illustre et sérénissime maison de Lorraine*, Bibl. de la Société d'archéologie lorraine, ms. 32, f^os^ 72 et ss.

(2) Des extraits de ce mémoire ont été publiés par l'abbé MARCHAL dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, Nancy, 1869, pp. 206 et ss.; voir spécialement les pp. 248 et ss.

(3) Toul, 1704, pp. 528 et ss.

(4) Berlin, 1711, p. 22.

(5) Nous mentionnons, pour mémoire, une hypothèse hâtive proposée par Paulin PARIS au sujet de l'origine des armoiries de la maison de Lorraine à propos du commentaire d'un passage du *Roman de Garin le Loherain* (éd. Paulin PARIS, Paris, 1835, t. II, p. 19, cf. adaptation française, Paris, 1862, p. 139). — Voici l'analyse du morceau qui suggéra à Paulin Pâris son hypothèse : alors que le duc Bégon est aux cuisines pour le service des tables, « il apprend que Garin, son père, est aux prises avec la parenté de Fromont »; aussitôt, suivi du personnel des cuisines, il va au secours de son père :

> Li dus avoit un grand hastier saisi
> Plain de ploviers qui chaut sunt et rosti
> Fiert Isoré qui tenoit Auberi
> Parmi le cou.....

P. Pâris accompagne le texte de cette note : « Un hastier garni de trois pluviers ou merlettes telles ont toujours été les armes de Lorraine.

Digitized by Google

De nos jours il paraîtrait superflu de critiquer une telle fantaisie contraire à tout ce que nous savons de l'histoire du blason et de la généalogie de la famille ducale.

II

La plus ancienne représentation des armoiries des ducs de Lorraine que nous connaissions n'est pas antérieure au règne de Simon II, duc de 1176 à 1206 (1). Les sceaux de Thierry II (1070-1115) (2), de Simon Ier (1115-

---

Ne serait-il pas singulier que la tradition de notre poème fût l'origine de cet écusson? Pour moi, je n'en doute pas. » Le comte Maurice DE PANGE (*Garin le Loherain*, dans *Les Lorrains et la France au moyen âge*, Paris, s. d., p. 109) a adopté cette hypothèse. Je sais qu'au XIVe siècle le duc Raoul considérait Garin comme « uns des chiés de [son] lignaige » (cf. *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1894, pp. 275-278 et 1896, p. 42), mais je ne vois pas le rapport qu'il peut y avoir entre le « grant hastier plain de ploviers » et la *bande chargée de trois alérions* (ou aiglettes). Il est fort possible, au reste, que le poème soit postérieur à l'origine des armoiries de la famille ducale.

(1) C'est généralement à cette époque que « le blason fait son apparition..... brusquement, sans transition » (cf. G. DEMAY, *Le blason d'après les sceaux du moyen âge*, Paris, 1877, p. 6).

(2) Nous ne possédons pas de sceau d'Adalbert, le premier duc de la maison d'Alsace. La représentation d'un prétendu sceau d'Adalbert qui aurait été communiquée à Dom Calmet par « M. Guillaume Henn, abbé de Saint-Mathias » (1030) et que le savant bénédictin a donnée dans son *Histoire de Lorraine* (1re éd., t. II, pl. I, n° 1, cf. p. i) est « des plus suspectes », comme l'ont fait observer les Bénédictins (*Nouveau traité de diplomatique*, Paris, 1759, t. IV, p. 240). Ou ce dessin est de fantaisie, ou le sceau était un faux patent. Nous ne conservons aucun sceau de Gérard d'Alsace. — Le sceau du duc Thierry II qui a été reproduit par Dom CALMET (*ibid.*, pl. I, n° IV) nous paraît authentique (cf. *Art de vérifier les dates*, t. III, p. 43 : « C'est de Thierry II qu'on a le premier sceau des ducs de Lorraine qui soit véritable »). Le dessin, comme tous ceux de l'*Histoire de Lorraine*, est peu fidèle, mais certains détails me semblent révélateurs de la valeur du sceau : la position du cavalier (à droite), le port et la forme de la lance, l'écu vu à l'avers [légende : .....RICVS DEI GRATIA LOTHARING...]. Ce sceau était plaqué sur une charte de 1078 qui est encore conservée aux Archives de Meurthe-et-Moselle (G 393). Cette charte passe pour le plus ancien original connu des chartes des ducs de la maison d'Al-

Digitized by Google

1139) (1) et de Mathieu Ier (1139-1176) (2) ne portent au-

---

sace (cf. Émile DUVERNOY, *Catalogue des actes des ducs de Lorraine de 1048 à 1139 et de 1176 à 1220*, Nancy, 1915, pp. 15-16, n° 12). Le sceau a disparu, il ne reste plus que l'incision circulaire pratiquée pour le river. L'écriture de la charte présente de nombreuses irrégularités, qui choquent. Le parchemin a été gratté, comme on peut s'en apercevoir aisément. On a donc fait disparaître le texte de l'acte primitif, puis un scribe a récrit la charte en imitant grossièrement l'écriture du XIe siècle; il introduisit vraisemblablement des corrections et interpolations. La charte avait l'apparence de l'authenticité puisque le sceau plaqué avait été conservé. Dom CALMET (*Histoire de Lorraine*, t. I, col. 1121, n. *t*) avait mis en doute l'authenticité de la charte pour des raisons, d'ailleurs, non valables. GRANDIDIER (*Œuvres historiques inédites*, t. I, p. 194) a réfuté Dom Calmet. M. Émile DUVERNOY (*op. et loc. cit.*) donne cette charte comme *originale*, sans aucune réserve. Notons que les chartes de Thierry II ne comportent pas généralement l'annonce du signe de validation. Benoît PICART (*op. cit*, p. 539) décrit un sceau de Thierry II « attaché » au prétendu testament de ce prince, aujourd'hui perdu, qui était certainement un faux.

(1) Voir la reproduction de ce sceau dans Chr. PFISTER (*Chartes antérieures au XIVe siècle conservées à la Bibliothèque publique de Nancy* dans *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1899, p. 56, n° 2, pl. et p. 57, n° 4 cf. Émile DUVERNOY, *op. cit.*, pp. 33-34, nos 48-49). Légende : entre deux traits : + SYMON GA D ✠ [*i* barré] LOTHARINGORVM DUX ET MARCHIO. Sceau équestre, à gauche, le duc, vêtu de la cotte de maille et coiffé d'un heaume conique, tient de la main droite sa lance et de la main gauche un bouclier pointu (rond, 90 mill.; cire vierge). « Sur ce bouclier, écrit M. Chr. Pfister, trois fleurons, de plus en plus petits. Est-ce l'origine de nos trois alérions? » Il n'y a aucun rapport entre ces fleurons posés en pal sur l'écu et les trois alérions. Ce sont des boucles, destinées à renforcer l'écu, auxquelles on donnait souvent une forme décorative (cf. Camille ENLARD, *Manuel d'archéologie*, t. III, p. 462).

(2) Cf. Émile DUVERNOY, *Le duc de Lorraine Mathieu Ier (1139-1176)*, Paris, 1904, pp. 141-144, et André PHILIPPE, *Archives des Vosges. Sceaux de la série G*, Épinal, 1919, n° 10. Légende : MATEVS DVX [ET MARCH]IO LOTORINGORVM. Sceau équestre, à gauche, le duc, coiffé d'un heaume conique à navale, brandit de la main droite une épée et tient de la main gauche un bouclier, muni d'un *umbo* (rond, 87 mill., cire vierge et rouge-brun) [cf. descriptions et notes de l'*Inventaire Dufourny*, Bibl. nat., ms. franç. 4.880, fos 25 ro et 165 ro, et de Benoît PICART, *op. cit.*, p. 540 (acte n° 65 du *Cat. Duvernoy*)]. Le dessin de la Collection Clairambault de la Bibl. nat., vol. 1.202, f° 97 v° est inexact. La femme du duc, Berthe de Souabe, avait un sceau (cf. DUVERNOY, *op. cit.*, pp. 144-146 et la reproduction que nous avons donnée, *Les Archives de Meurthe-et-Moselle et le Trésor des chartes de Lorraine*, Nancy, 1931, pl. I, n° 1), ainsi que plusieurs

Digitized by Google

cune figure héraldique. C'est sur le bouclier du chevalier représenté sur les sceaux de Simon II (1176-1206) qu'apparaît la bande chargée des trois alérions (1). Sur un sceau

---

de ses enfants (cf. acte de Mathieu et de Berthe, 1158 [?], DUVERNOY, *op. cit.*, p. 180, n° 49, Arch. de Meurthe-et-Moselle, H 3049 : « Et hoc laude et assensu filiorum nostrorum Symone et Frederico et Matheo juveni (*sic*). Et est hoc ratum et firmum teneatur imperpetuum hanc cartulam sigillorum nostrorum et filiorum nostrorum confirmamus. » L'acte porte la trace de l'appension de quatre sceaux).

M. Émile DUVERNOY (*op. cit.*, p. 144) a observé que le gisant du tombeau de Mathieu I^er^ (abbaye de Clairlieu), décrit par LIONNOIS (t. I, p. 631), ne portait point d'armoiries sur son écu. Mais il convient de remarquer que l'identification de ce tombeau est tout à fait problématique. Elle a pour fondement une hypothèse de Lionnois, hypothèse des plus contestables, étant donnée la puérilité des arguments présentés par cet érudit. Le prétendu tombeau de Mathieu I^er^ est une « tombe levée ». Or on sait que ce genre de tombe ne fut d'un usage courant qu'au XIII^e^ siècle. Il me semble peu probable que l'on ait suivi cette mode dès 1176 en Lorraine où l'on était particulièrement retardataire. On pourrait supposer, il est vrai, que cette tombe avait été sculptée plusieurs dizaines d'années après la mort de Mathieu I^er^, mais alors la tombe de Mathieu I^er^ ne pourrait être d'aucune utilité pour l'étude des armoiries des ducs au XII^e^ siècle.

(1) C'est à M. Henri LEFEBVRE (*A propos du sceau du duc Simon II* dans *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1894, pp. 3-9) que revient le mérite d'avoir relevé cette première représentation des alérions. M. Christian PFISTER (*Hist. de Nancy*, t. I, pp. 131 et 546, n. 4) et M. Émile DUVERNOY (*Le duc de Lorraine Mathieu I^er^*, p. 144, n. 3) ont mis en doute à tort la constatation de M. Lefebvre. L'hésitation n'est pas possible.

Voici l'énumération des exemplaires connus du sceau de Simon dont un seul a été mentionné par M. Lefebvre (n° 2) : 1° Arch. des Vosges, G 566 (1183) (cire rouge) [cf. André PHILIPPE, [*Sceaux de la série G des Archives des Vosges*], n° 11, DUVERNOY, *Cat.*, *n° 121*]; 2° Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 798, n° 28 (s. d.), cire vierge, [DUVERNOY, *Cat.* n° 209], sceau dessiné dans la Coll. Clairambault, vol. 1202, f° 98 r°; 3° Bibl. nat., nouv. acq. franç., ms. 2528, n° 9 (s. d., 1176-1183) cire blanche [DUVERNOY, *Cat.*, n° 101]; 4° Arch. de la Moselle, H 1428[1] (1204) cire rouge [DUVERNOY, *Cat.*, n° 199]. — Sceau rond, 77 millim. Légende : SIMON DVX LOT[HARINGIE (restitution d'après une reproduction de Dom Calmet)] ET MARCHIO. Équestre, à droite; le cavalier, coiffé d'un heaume carré et vêtu d'une cote de mailles, couvre son corps d'un bouclier et brandit de la main droite une épée, l'écu porte la bande chargée des trois alérions. — Contre-sceau : 1 et 4, rond, 35 millim., sans légende, entouré d'un grénetis, didelta cantonné de cinq tourteaux.

Plusieurs exemplaires du sceau de Simon II étaient naguère con-

Digitized by Google

équestre du frère et rival de Simon II, Ferry de Bitche, on voit distinctement le blason de la famille ducale sur le bouclier, le heaume et le pennon du chevalier (1).

---

servés à l'abbaye de Beaupré [3 exemplaires appendus à des actes de 1186 (DUVERNOY, *Cat.*, n° 135) 1189 (n° 143), 1194 (n° 157) sont signalés par Benoît PICART, *op. cit.*, p. 540], 1 exemplaire appendu à un acte de 1178 (n° 108) est dessiné inexactement dans Dom CALMET [*Hist. de Lorraine*, t. II, pl. 2, n° VII] et un autre exemplaire était conservé à l'abbaye de Saint-Mansuy (Benoît PICART, *op. cit* et *loc. cit*).

Le sceau de cire rouge, appendu à une charte expédiée par Simon II pour l'abbaye de Mureau entre les années 1176-1179 (Arch. de Meurthe-et-Moselle, H 1088 ; cf. Pierre MAROT, *Études sur l'abbaye de Mureau*, Épinal, 1924, pp. 8 et 10-12), dont il existe encore d'importants fragments, n'est pas en réalité du duc Simon II. C'est un sceau du duc Thiébaut Ier, dont un exemplaire complet ou presque est appendu à une charte datée de janvier 1217 (a. st.) du même fonds de Mureau (Archives de la Meurthe, H 1270) cf. *infra*, p. 35, n. 2, type A. Les deux sceaux sont absolument identiques. Nous ignorons à la suite de quelles circonstances les fragments du sceau de Thiébaut Ier furent appendus à l'acte de Simon II. Comme nous le constaterons dans un instant, l'acte de 1217 est un faux ; sans doute la charte de 1176-1179 est bien authentique, mais on a pu y attacher les morceaux d'un sceau de Thiébaut pour lui donner une apparence plus certaine de valeur.

(1) Nous connaissons deux types de sceaux de Ferry de Bitche. Un exemplaire du premier type est appendu sur écheveau de soie, rose et blanche, à un acte de 1196 qui est actuellement conservé dans la partie du *fonds de Vienne* qui a été réintégrée aux Archives de Meurthe-et-Moselle (série F). Sceau rond en cuvette, 59 millim., cire rouge brunâtre; légende : + SIGILLV . DN̄I . FRIDERICI . DE BITTIS. Équestre, à gauche, le cavalier, coiffé d'un heaume cylindrique, tient à gauche un écu pointu très long qui cache tout son corps et de sa main droite un pennon; l'écu, le heaume, le pennon portent la bande chargée des trois alérions. Ce sceau a été inexactement reproduit par Dom CALMET (*Hist. de Lorraine*, t. II, pl. 2, n° VIII) et signalé par Maurice DIETERLEN (*Le fonds lorrain aux Archives de Vienne* dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1913, pp. 35-36).

Cet érudit croyait que primitivement ce sceau était de *cire vierge* : « Soumise à plusieurs restaurations, la cire a maintenant une coloration rougeâtre lie de vin, observait-il, qui laisse assez transparaître l'aspect crayeux de la cire vierge altérée. Cet enduit *moderne* pourrait faire croire à des sceaux de cire rouge au XIIe siècle, ce qui est très rare. Calmet a cru que c'est un sceau de cire rouge, je pense qu'il ne l'avait pas regardé de près. » Il s'agit bien d'un sceau qui était anciennement de cire rouge. Dom Calmet avait décrit le sceau tel qu'il était, et, comme lui, DUFOURNY, dans son inventaire (Bibl. nat.,

Digitized by Google

Dès lors, tous les sceaux des ducs de Lorraine, Ferry II (1206-1213) (1), Thiébaut Ier (1213-1220) (2),

---

ms. 4888, f° 1868) et CLAIRAMBAULT (Bibl. nat., coll. Clairambault, vol. 1202, f° 99 v°) avaient vu un sceau de « cire vermeille ». La cire rouge fut couramment employée en Lorraine au XIIe siècle. Cette coloration, rare à la chancellerie royale (cf. PERRICHET, *La grande chancellerie de France*, Paris, 1912, p. 130), est très fréquente dans notre région. La masse de la cire est moins rouge que la surface. Il semblerait qu'un vernis ait été appliqué sur le sceau. L'usage des vernis était commun alors pour colorer la surface des sceaux, il est regrettable que dans leurs descriptions les sigillographes ne distinguent pas, le plus souvent, les sceaux dont la surface est seule colorée de ceux qui sont colorés dans la masse. Quelques remarques, d'ailleurs insuffisantes, sur la coloration de la cire en surface sont données par N. DE WAILLY, *Éléments de paléographie*, t. II, p. 52 et n. 1.

Le deuxième type de sceau de Ferry de Bitche porte en son champ un écu. Il est appendu sur lacs de soie blanche et verte à un acte de 1204 (Archives de la Moselle, H 1428[1]. Sceau rond (60 millim.) en cuvette, cire rouge brunâtre. Légende : + SIGILLVM..... S[?]. DE BITIS. Le champ du sceau est occupé par un écu très fruste, dont les angles sont très arrondis; il est entouré par un grénetis circulaire. Contre-sceau oval (30 × 27 millim.) donné par une intaille, tête barbue vue de profil. Légende : + FRIDERICI.

(1) Voir le sceau de Ferry II appendu à un acte de [1211-1213], Archives de Meurthe-et-Moselle, B 841, n° 42, DUVERNOY, *Cat.*, n° 236. Sceau rond (80 millim.), cire brune vernissée, sur double queue de parchemin. Légende : + FRID[ERICVS DVX LOTHORIN] GORV[M ET] MARCHIO. Équestre, à gauche; le cavalier est coiffé d'une heaume carré et porte de la main droite une banière à deux pendants; le bouclier est armorié. Contre-sceau ovale (32 × 27 millim.) Légende : FRIDERICI. Intaille : tête d'homme imberbe laurée. — Le sceau, avec contre-sceau armorial, reproduit par Dom CALMET (*Hist. de Lorraine*, t. II, pl. 2, n° X) et donné par le savant bénédictin comme celui de Ferry II, n'est certainement pas un sceau de ce duc, mais de Ferry III. Le cheval porte une housse armoriée.

(2) Il y a une grande confusion dans les sceaux de Thiébaut Ier. Nous avons constaté qu'un sceau de ce duc était appendu à une charte de Simon II (cf. *supra*, p. 33, n. 4). Nous connaissons au moins trois types de sceaux de Thiébaut Ier.

A) Sceau rond (88 millim. environ), cire rouge vernissée, appendu sur écheveau de soie rouge et verte. Légende : + S' THEOBALDI DVCIS..... Équestre, à gauche. Le cavalier est coiffé d'un heaume carré et porte de la main droite une bannière à deux pendants ornée des trois alérions, écu triangulaire à la bande aux trois alérions. Contre-sceau : mêmes contre-sceau que celui de Ferry II décrit *supra* avec la légende FRIDERICI. Ce sceau est appendu sur lacs de soie rouge et verte à une charte de janvier 1217 [a. st.] (Archives de Meurthe-et-Moselle, H 1273; DUVERNOY, *Cat.*, n° 285). Cette charte, qui n'a pas

Digitized by Google

Mathieu II (1220-1251) (1), etc... portent les armes ducales.

L'origine des armoiries de la maison de Lorraine est-elle antérieure à l'époque où elles apparaissent sur les sceaux? D'après certains récits notoirement apocryphes ( ) le duc Mathieu Ier aurait reçu de Frédéric Barberousse le droit de porter une aigle sur ses bannières. C'est là une fantaisie sans aucun fondement historique, propagée par les auteurs de la seconde moitié du XVIIIe siècle, mais qui

été suspectée par M. Duvernoy, est un faux, imitation assez grossière faite probablement aux XVIe et XVIIe siècles d'après un acte ancien. Ce n'est pas le lieu d'étudier ici comment ce faux a été composé, notons seulement la mauvaise qualité du parchemin, la maladresse du tracé des lettres, et spécialement des majuscules et des *g*, et les graphies *ae* (*sae*pe, Bon*ae*vallis). Le sceau n'en est pas moins authentique; nous croyons que le faussaire a pu l'enlever à un acte authentique en le faisant passer dans le nœud de l'écheveau et le pendre ensuite à l'acte faux en faisant l'opération inverse.

B) Sceau rond très mutilé (100 millim.?), cire vierge couverte d'un vernis vert sur double queue de cuir. Légende détruite. Équestre, à gauche. Le cavalier, coiffé d'un heaume carré, porte au bras gauche un bouclier aux armes et à la main droite une bannière dont la hampe seule subsiste (le cheval et le cavalier sont plus petits que ceux du sceau précédent). Même contre-sceau que *A*. Appendu à un acte de 1214 (DUVERNOY, *Cat.*, n° 265, Archives de Meurthe-et-Moselle, H 1).

C) Sceau rond (102 millim.?) sur lacs de soie. Légende : S' THEOBALDI DVCIS LOT..... COMIT[IS] METENSIS [DALBVRG] ENSIS. Équestre, à gauche. Le cavalier, coiffé d'un heaume carré, porte au bras gauche un bouclier dont les armes sont indistinctes et à la main droite une bannière à trois pans. Appendu à un acte de 1218 (DUVERNOY, *Cat.*, n° 306, Arch. du Haut-Rhin, fonds de Pairis; nous ne connaissons ce sceau que par une photographie).

Le fragment d'un sceau de cire vierge appendu à un acte de 1219 sur tresse semble être de ce type. Le fragment de contre-sceau qui subsiste porte dans son champ une aigle au vol abaissé.

(1) Sur le sceau de Mathieu II, cf. L. LE MERCIER DE MORIÈRE, *Catalogue des actes de Mathieu II, duc de Lorraine*, Nancy, 1893, pp. 101-102. Mathieu II a usé du contre-sceau armorial.

(2) Les prétendus *Mémoires* de Louis DE HARAUCOURT et les *Coupures* de BOURNON, publiés dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, 1868, pp. 12 et 26, rapportent la légende suivante : « Le duc Mathieu, suivoit partout le parti de l'empereur Frederic Ier et le prince ly baillit en present un bel escu et baudrieux qu'estoient garnis et empreints de broderie qu'avoit en représentation un aigle, ainsi qu'est l'us ez bannieres de li susdit empereur, pour quoi li ducs l'ont eu depuis empreins en sus leurs escus. »

Digitized by Google

a eu jusqu'à nos jours quelques crédit. Saulcy (1), lui-même, a été victime de cette fable.

On a observé parfois que Robert de Florange, frère du duc Mathieu Ier, portait sur son sceau une aigle au vol abaissé, tenant dans ses serres droites une épée (2), et l'on a cru qu'il fallait y voir un rappel des armoiries de la famille de Lorraine (3); nous ne le croyons pas : les descendants de Robert de Florange ont porté des armoiries très différentes : *d'or au lion de sable à l'orle de gueules* (4). De même, les comtes de Toul, issus

(1) *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, Metz, 1841, p. 13. Besler (*op. cit.*, p. 6) a accepté sans la moindre critique cette légende propre à montrer l'origine *impériale* des armoiries de Lorraine.

(2) Demay, *Sceaux de Picardie*, n° 19.

(3) Besler (*op. cit.*, pp. 8-9) y voit « älteste Darstellung des lothringischen Wappenadlers ». Paul Ganz (*Geschichte der heraldischen Kunst in der Schweiz in XII. und XIII. Jahrhundert*, Frauenfeld, 1899, p. 13) donne par erreur Robert de Florange comme duc de Lorraine et relève sur son sceau une des plus anciennes représentations connues d'un blason.

(4) D'après Dom Calmet (*Hist. de Lorraine*, 2e éd., t. II, col. xxxiij), « la maison de Florenges, comme branche de la maison de Lorraine, portoit anciennement d'or, à la bande de gueules chargée de trois fleurs de lys d'argent, comme la maison du Chatelet. Mais Anselme de Florenges changea ses armes et prit en 1303 de gueules à la bordure dentelée d'argent, au lion d'or, ou au lion de sable. » C'est là une affirmation fantaisiste. Le sceau de Philippe de Florange, élu de Metz, porte bien, en 1261, *un lion à la bordure ou à l'orle* (Archives de Meurthe-et-Moselle, B 872, n° 12, *Cat., des Robert*, n° 174). Je trouve, il est vrai, dans le travail d'Édouard Ferry et Gaston Save (*Sigillographie de Saint-Dié* dans *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1888-1889, pp. 127-128) la description suivante d'un sceau de ce Philippe de Florange qui fut, en même temps qu'élu de Metz, prévôt de Saint-Dié : « Dans le champ on distingue un écu triangulaire portant trois fleurs de lis sur une bande..... » Ce sceau, appendu à un acte de 1251, nous est inconnu, il n'est pas cité par M. André Philippe (*Catalogue des sceaux de la série G des Archives des Vosges*, *j. cit.*). D'après E. Ferry et Save, il était en très mauvais état, aussi est-il très possible que ces deux auteurs, peu scrupuleux, aient déclaré avoir vu des fleurs de lis parce que Dom Calmet avait donné ces armoiries à la famille de Florange. — Nous pouvons noter que deux autres membres de la famille de Lorraine, grands prévôts de Saint-Dié, portèrent une aigle sur leurs sceaux : Henri de Lorraine, fils du duc Thierry II, grand-prévôt de Saint-Dié, qui fut aussi évêque de Toul, et Mathieu de Lorraine, fils de Ferry de Bitche, qui eut les mêmes fonc-

Digitized by Google

de Mathieu, fils du duc Mathieu Ier portèrent *un lion* (1).

Parmi les descendants de Ferry de Bitche, Henri le Lombard, tige de la maison de Bayon (2), Joath, qui épousa le comte de Salm Henri (3), portèrent la bande

---

tions. Le sceau du premier, décrit par FERRY et SAVE (*op. cit.*, p. 119 n° 2, 1154) a disparu ; il était en mauvais état, on distinguait « au centre la partie supérieure d'un aigle aux ailes éployées » [?] et ces deux érudits ajoutèrent à cette description : « C'est évidemment l'alérion de Lorraine. » Le sceau de Mathieu de Lorraine est conservé dans Archives des Vosges et a été décrit par M. André PHILIPPE (*op. cit.*, p. 59, n° 446 et pl. III) ; il porte *une aigle au vol abaissé*. Il ne me paraît pas que l'on puisse induire de ces représentations de l'aigle la moindre conclusion sur les armoiries ducales au XIIe siècle.

(1) Le sceau équestre de Mathieu, comte de Toul, fils de Mathieu Ier, est conservé (Arch. de Meurthe-et-Moselle, G 47, entre 1195 et 1205), mais l'écu est fruste. Benoît PICART (*op. cit.*, p. 541) donne une description d'un des sceaux de ce Mathieu d'après un exemplaire « attaché au titre de la donation de la cense de Beldon à l'abaïe de Clarlieu ». Il portait, d'après le capucin, « dans son écu un pal fleuri ou une hallebarde ». Cette description nous paraît fantaisiste. Le sceau d'Eudes, comte de Toul, petit-fils de Mathieu, portait *un lion*, cf. Léon GERMAIN DE MAIDY, *Sceau d'Eudes, comte de Toul* (1264), Paris, 1917, extr. de la *Revue numismatique*. Un autre exemplaire du sceau d'Eudes est conservé aux Archives de Meurthe-et-Moselle, B 623, n° 2, 1er sceau (cire blanche).

(2) Les Bayon portèrent, avec une brisure par interversion d'émaux, les armes de Lorraine : *d'argent à la bande de gueules chargée de trois alérions d'or*. Sur les Bayon, voir le travail de Léopold QUINTARD, *Bayon et ses seigneurs* dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1900, pp. 11 et ss. ; sur leurs armoiries, cf. Pierre MAROT, *Les blasons lorrains de l'armorial de Gilles le Bouvier (Héraut Berry)*. Nancy, 1928, p. 38 et n. 1 et du même, *Un homme d'armes de Philippe le Bel, Jacques de Bayon, dit à tort Jacques de Bayonne*, Nancy, 1928.

(3) Les armoiries de Joath, comtesse de Salm, étaient figurées sur sa pierre tombale — tombe au trait qui avait été gravée par le chroniqueur Richer de Senones. Nous avons conservé de ce curieux monument un dessin de Dom Pelletier (cf. Frédéric SELLIÈRE, *Documents pour servir à l'histoire de la principauté de Salm*, Paris, 1898, pp. 41-42, pl. 12). — Il faut noter cependant que la maison Du Châtelet, issue de Thierry le Lombard, fils de Ferry de Bitche, ne porta pas la bande chargée des trois alérions, mais *d'or à la bande de gueules chargée de trois fleurs de lis d'argent* (cf. Pierre MAROT, *op. cit.*, p. 31, n° 49). Dom CALMET (*Histoire généalogique de la maisoh Du Châtelet*, Nancy, 1741, p. xxij) prétend qu'à l'origine la bande des Du Chatelet était chargée de trois alérions et que ceux-ci devinrent dans la suite trois fleurs de lis ; mais cette transformation est loin d'être prouvée.

Digitized by Google

chargée des alérions avec ou sans brisure. C'est là un fait (1).

Donc, à partir de la fin du XII^e siècle, les armoiries de la famille ducale sont bien déterminées, bien établies.

III

Si, à partir du XIII^e siècle, les monuments représentent les armoiries ducales abondent, les textes décrivant ces armoiries sont encore très rares (2).

Le *Clipearius Teutonicorum* de Conrad de Mure († 1281) donne une des plus anciennes descriptions du blason lorrain que nous connaissions (3) :

> Lothoringus habet gilvum clipeum, sed oportet
> Quod tres zona rubens albas aquilas ibi portet.

Cette description est exacte, quoique contournée. Il faut observer que Conrad de Mure dit trois aigles, *tres albas aquilas*.

---

(1) On lira quelques remarques sur les armoiries de certaines branches cadettes de la famille ducale dans les travaux de Léon GERMAIN (*La croix d'affranchissement de Frouard* dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1882, p. 382-384) et d'Aug. DIGOT (*Hist. de Lorraine*, t. II, pp. 8-9).

(2) On trouve dans l'ouvrage de Théodore GODEFROY (*Généalogie des ducs de Lorraine*, s. l., 1624, p. 37) une affirmation erronée qu'il importe de relever. On sait que Guillaume le Breton, dans sa *Philippide*, rapporte que le duc de Lorraine [Thiébaut I^er] prit part à la bataille de Bouvines dans l'armée d'Otton IV. Or, selon Godefroy, le « passage », où le poète rapporte ce trait, « sert pour monstrer comme les ducs de Haute-Lorraine portaient des lors des alerions en leurs armoiries ». Or Guillaume le Breton (cf. H.-F. DELABORDE, *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, t. II, Paris, 1885, pp. 296-297, v. 381-382) ne parle absolument pas d'armoiries :

> Excitat ex alia Lotharingos parte bilingues
> Dux suus, aurivolis replicantes agmina signis.

Au reste, il n'est pas prouvé que le duc de Lorraine ait pris part à la bataille de Bouvines (cf. E. DUVERNOY, *Catalogue*, pp. 174-175).

(3) Max PRINET, *Les armoiries françaises dans le Clipearius Teutonicorum*, dans *Mélanges Thomas*, 1927, p. 664.

Digitized by Google

D'après un texte allemand qui est presque contemporain de celui-là, le *Tournoi de Nantes*, poème composé par Conrad de Würtzbourg (1), le duc de Lorraine porte, en son écu d'or, trois aigles — *adelaren drî* — blanches comme neige, posés sur une bande de gueules.

Un rôle d'armes anglais (2), compilé vers 1280, donne en ces termes le description du blason du *duke de Loreyne :* « D'or a une bende de goules, a trois egles d'argent en la bande. »

Un court armorial de France (3), composé entre 1285 et 1298, où le duc de Lorraine n'est pas mentionné, mais où est cité un membre de la famille de Bayon dont nous avons déjà parlé, définit ainsi le blason de Lorraine, brisé par interversion d'émaux : « D'argent a une bande de gheules a trois egles d'or en la bande. »

De même, dans un armorial français (4), composé entre 1368 et 1376, il est dit que le duc de Lorraine porte *d'or a une bende de gueules a III esgles d'argent sur la bende.* Eustache Deschamps fait allusion dans une de ses ballades (5) aux ducs de Lorraine qui portent « l'escu de trois aigles bendés ». Ce sont encore les *trois aigles* que l'on retrouve dans un armorial du début du XV^e^ siècle conservé à la Bibiliothèque nationale sous le n° 2.249

---

(1) Max PRINET, *Les armoiries françaises dans le tournoi de Nantes* dans le *Moyen âge*, 1921, p. 229 et n. 1, v. 612-619.

Uz sîme schilte erlûhte golt,
daz in bedacte und umbevienc.
Entwerhes von dem orte gienc
bis an die spitze ein rôtes strich,
der liez von kelen schouwen frî
snêwîzer adelaren drî
die glizzen von hermîne blanc.

(2) Max PRINET, *Armoiries françaises et allemandes décrites dans un ancien rôle d'armes anglais*, Paris, 1923, extr. du *Moyen âge*, p. 16 [236], n° 33.

(3) Max PRINET, *Armorial de France composé à la fin du XIII^e^ siècle ou au commencement du XIV^e^ siècle* dans *Moyen âge*, 1920, p. 3.

(4) Publié par DOUËT D'ARCQ, *Armorial de France de la fin du XIV^e^ siècle* dans *Cabinet historique*, 1859, n° 596. Sur la date de cet armorial, cf. Max PRINET, *Recherche sur la date du plus ancien armorial français*, dans *Bulletin du Comité, archéologie*, 1915, pp. 171-180.

(5) *Œuvres*, éd. G. RAYNAUD, *Société des anciens textes*, t. I, p. 191, ball. LXXXVI, v. 26-27.

Digitized by Google

du fonds français (1), et dans un court armorial, ajouté à un petit traité de blason de la permière moitié du xv^e^ siècle, publié par Douët d'Arcq (2).

La première mention des *alérions* qui nous soit connue se trouve dans un armorial picard, composé dans la première moitié du xv^e^ siècle, qui, demeuré manuscrit, a été néanmoins extrêmement répandu (3) : « Le duc de Lorraine : d'or à la bende de gueles a iii alérions d'argent sur la bende et crie : Parny [Preny]. » A dater du milieu du xv^e^ siècle, les alérions sont toujours cités dans la description des armoiries de Lorraine (4).

Vers le même temps, mais un peu plus tardivement, les alérions supplantent également les aigles dans les armoiries de l'illustre maison des Montmorency : *d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur*, ces seize alérions portaient autrefois le nom d'aigle ou d'aiglettes (5).

---

(1) F° 95 v° : « Le duc de Lorraine : d'or a la bande de gueules a iii aigles d'argent sur la bende. »

(2) *Un traité de blason du XV^e^ siècle, précédé d'une introduction*, Paris, 1858, extr. de la *Revue archéologique*, p. 33 : « Le duc de Lorraine et le comte de Vaudémont : d'or, une bende gueules, trois aigles d'argent . »

(3) Il existe d'innombrables manuscrits de cet armorial (ms. franç., 5228, 9477, 32.753, n. a. franç. 1075, 7242, etc.....), dont le plus ancien semble bien être le ms. franç. 32.753, d'après lequel nous faisons notre citation (f° 63, 2°-v°). — Sur cet armorial, cf. Pierre Marot, *Les blasons lorrains de l'armorial des filles de Bouvier*, pp. 10-11 et Max Prinet, *Note sur le cri d'armes de la maison de Lorraine* dans *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, 1910, p. 38 et n. 1.

(4) Armorial de la seconde moitié du xv^e^ siècle, Bibl. nat., ms. franç., 5229, f° 62 r° : « Le comte de Vaudemont : d'or a la bende de geulles a trois aleryons d'argent. » Traité de blason composé au temps d'Innocent VIII (1484-1490) [Bibl. nat., ms. franç. 14.357, f° 16 v°] : « Le duc de Lorraine porte d'or a une bande de gueullez a iii alerions de mesmes dessus la bande » (il y a, comme l'on voit, une confusion dans les métaux), etc.....

(5) Les aigles des Montmorency sont citées dans maints traités de blason du Moyen âge, on lit notamment, dans un traité qui fut extrêmement répandu et qui est transcrit dans le ms. 587 du fonds français après l'*Arbre des batailles* d'Honoré Bonet, prieur de Salone (f° 94 v°) : « Pourquoy dittes-vous que toutes menues choses qui sont en armoyries en nombre se nombrent jusques a XVI? Je te respons que tu le trouveras par les armes de Montmorency et de Laval que on dit d'or a

Digitized by Google

L'alérion n'est pas cité dans les anciens traités de blason qui sont, d'ailleurs, extrêmement secs. On trouve seulement dans ces « manuels » mention de la *merlette* qui n'a jamais « ne piedz ne bec » (1).

C'est dans un traité compilé au milieu du xv^e^ siècle, vers 1446, que nous relevons pour la première fois une définition de l'*alérion* (2) : « ..... Nous avons en armoirie

---

XVI aigles d'azur et par celles de Prully et de Bescault que on dit d'or semé d'aigles sans nombre et puisque on dit semé signifie sans nombre. » — Les Montmorency paraissent avoir usé du mot alérion après les ducs de Lorraine. Dans le ms. 32.753, où le duc de Lorraine porte déjà les *alérions*, le « sire de Montmorency » porte « d'or a le croix de gueules a XVI aigles d'azur » (f° 3 r°), alors que dans les manuscrits postérieurs de ce même armorial, la correction a été faite et l'on donne aux Montmorency les 16 alérions (cf. Bibl. nat., ms. 5232, f° 1 r°, déb. du xvi^e^ siècle). Dans l'armorial de la fin du xv^e^ siècle, représenté par le ms. 5229, que nous avons déjà cité, on donne encore aux Montmorency « XVI aigles d'azur » (f° 78 r°). — La définition de l'alérion (xv^e^ s.) que nous reproduirons dans un instant porte que l'alérion est toujours d'argent, ce qui tendrait à prouver que les Montmorency n'usaient pas encore du mot alérion, puisque leurs aiglettes étaient *d'azur*. Est-ce à l'imitation des ducs de Lorraine que les Montmorency et les branches collatérales de cette famille choisirent cette nouvelle appellation? C'est très possible. Les rapports entre les Montmorency et la maison de Lorraine-Anjou furent nombreux. Rappelons qu'en 1454 le roi René épousa Jeanne de Laval, fille de Gui XIV, comte de Laval. On sait que les Laval portaient les armoiries des Montmorency avec une brisure, ils étaient issus de Mathieu II de Montmorency.

(1) Cf. Bibl. nat., ms. franç. 1280, f° 67 v°; franç. 2475, f° 7 v°; franç. 10.469, f° 151 r°; Bibl. de Metz, ms. 1437, f° 270.

(2) Bibl. nat., ms. franç. 1983, f° 55 v° (ce curieux texte m'a été signalé par mon maître, M. Max Prinet, que je remercie très respectueusement). Ce manuscrit contient aux f^os^ 105 r° et ss « les chapitres des armes que fist Monseigneur de Charny [il s'agit de Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny] auprés de Dijon en Bourgongne tant à pié comme à cheval l'an mil IIII^c^ xli. » Dans la suite des rois de France (f^os^ 34 v°-35 r°) on lit : « Item aprés Charles bien aimé fut roy Charles [VII] lequel regne aujourd'hui, marié à la fille du roy de Jerusalem et de Sicille, a deux filz et une fille. » Les armoiries du roi sont décrites telles qu'il les porta de 1434 à 1453 (cf. comte Durrieu dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions*, 1908, p. 102) : « Le roy de Sicille porte party en fesse de troys royaulmes et de trois duchéz. Pour le premier royaulme Hongrie porte fessé de huit pièces d'argent et de gueulles. Pour le II^e^ royaume qui est Sicille porte d'asur semé de fleurs de lix d'or a ung lambeau de gueulles

Digitized by Google

lyons, liepars, aigles, huppes, lambeaux et allerions. Ung allerion est en semblant d'un petit aigle et n'est que d'argent et n'a nulz piéz, et ainsi congnoist-on que c'est ung allerion. Nous avons une manière de merletes qui pareillement n'ont nulz piéz, mais ce n'est une tout ung, car la merlete est toute serree et l'alerion est tout desploié. » L'alérion est donc, d'après ce texte, une aiglette sans pieds; il n'est pas fait mention de l'absence de bec.

Chez les auteurs lorrains du début du XV.e siècle, nous trouvons quelques traits qui confirment cette définition. Volcyr de Serrouville, historiographe d'Antoine (1), parle des « trois alerions sans pieds » et un héraut d'armes, du même duc, Emond du Boullay, déclare que les « trois allerions d'argent » doivent être « bien esplaniz » (2).

Dans son *Histoire généalogique de la maison de Montmorancy et de Laval*, imprimée en 1624, André du Chesne (3) esquissa l'histoire du blason de ces seigneurs, il ne manqua pas d'observer la nouveauté de l'alérion héraldique « que tous les anciens appellent aiglettes », dit-il, « car il n'y a pas cent ans — il y avait un peu plus cepen-

---

a trois pendans. Le IIIe royaume e[s]t JHERUSALEM et porte d'argent a une croix d'or potencee entre quatre croisettes de mesmes. L'autre parti est de quatre (*sic*) duchéz, et pour la première ANJOU qui porte d'asur semé de fleurs de lix d'or a une bordeure de gueulles; la IIe duchié est BAR qui porte d'asur a deux bars d'or adosséz, semé de petites croisettes de mesmes a pau fichié; la IIIe duchié est LORRENNE qui porte d'or a une bande de gueulles et par dessus le bende trois allerions d'argent et crie : Montjoie, Nostre-Dame, Sicille, Jherusalem, a la Rescousse. » Au f° 1 du même manuscrit, on lit une pièce de vers sur les armoiries du bon roi René. Ce recueil me semble bourguignon. Le fait que le roi René apparaît à plusieurs reprises dans ce manuscrit pourrait être expliqué par les souvenirs que René avait pu laisser à Dijon où il demeura en captivité. La compilation ne peut être cependant antérieure à l'année 1446, date de la naissance de Charles de France, fils de Charles VII, auquel il est fait allusion dans le passage que nous avons cité plus haut.

(1) Traduction de la *Cité du cœur divin* de GLAPION, Bibl. de Nancy, ms. 74 (96), f° 4 r°.

(2) *Blason de l'escu de Lorraine*, Bibl. de Nancy, ms. 873, f[os] 3 v°-4 r°.

(3) P. 72.

Digitized by Google

dant (1) — que l'usage a prévalu de les nommer alérions et de despeindre a ailes esploiees ou estendues, sans piedz et sans bec. » C'est ainsi que se forma la notion de l'alérion héraldique : « petite aigle qui n'a ny bec ny jambes » (2); cette définition donnée par Palliot se retrouve chez tous les héraldistes modernes. Ainsi, on en arriva à opposer l'alérion à l'aiglette.

IV

Pourtant, l'alérion est bien issu de l'aiglette; comme le portent les armoriaux, c'est l'aiglette qui est représentée sur les plus anciens blasons des ducs de Lorraine. Les monuments où ils sont reproduits en témoignent (3).

Pour suivre l'évolution de l'alérion, nous examinerons surtout les sceaux et les monnaies des ducs. Les monnaies

(1) Ce passage de du Chesne a inspiré la définition du *Dictionnaire* de Furetière, qui a été reproduite ensuite dans le *Dictionnaire* de Trévoux. Aussi, comme la définition de ces deux dictionnaires reproduit presque mot pour mot celle de du Chesne, lit-on dans ces deux receuils, malgré la date de leur publication, sans que l'on ait pris soin de faire de correction, qu' « il n'y a pas cent ans que l'usage a prévalu de les nommer alérions ».

(2) *La vraye et parfaite science des armoiries*, Paris, 1660, p. 19 : « Allelions ou allerions, ce sont petites aigles qui n'ont ny bec ny jambes non plus que les merlettes donc les aisles sont serrées et sont comme passantes, là où les allerions sont en pal, monstrant l'estomac et ont les ailes estendues comme les aigles ou les aiglons, toutes fois avec cette différence que le vol est abbaissé. » (Cette réserve est inexacte; nous verrons qu'on représenta très souvent l'alérion avec les ailes éployées). Jean-Jacques CHIFFLET (*Insignia gentilicia equitum ordinis velleris aurei*, Anvers, 1632, p. 66, § CV) désigne l'alérion par ces mots : « Aquilulæ rostro et cruribus mutilatæ. » Voir également la définition de Vulson de LA COLOMBIÈRE, *La science héroïque*, 2e éd., Paris, 1669, p. 358 et du P. MENESTRIER, *La méthode du blason*, Lyon 1689, p. 36.

(3) Nous avons examiné tous les sceaux de la famille ducale de Lorraine conservés aux Archives de Meurthe-et-Moselle, qui ont été signalés par M. E. des Robert dans l'inventaire qu'il a dressé des sceaux de ce dépôt, inventaire considérable qui est encore manuscrit, et dont il faut souhaiter la publication prochaine.

Digitized by Google

donnent souvent un dessin plus précis que les sceaux, les armoiries frappées sur les monnaies sont généralement plus nettes; la cire présente des empâtements qui déforment le contour des objets gravés même finement sur les matrices de sceaux. L'alérion n'apparaît sur les monnaies ducales qu'à partir du règne de Mathieu II.

La forme de l'alérion n'est point distincte sur les sceaux de Simon II, Ferry de Bitche et Ferry II. Sur un contre-sceau de Thiébaut Ier (1213-1220), l'alérion est nettement dessiné : il n'est pas représenté sur la bande de l'écu, mais, seul, dans le champ du contre-sceau (1). Cet alérion n'est autre qu'une aiglette, au vol abaissé, pourvue de bec et pieds. Nous trouvons des alérions du même type sur les deniers de Mathieu II (1220-1251) (2); sur ces monnaies, comme sur le contre-sceau de Thiébaut Ier, l'alérion est représenté seul : son bec est assez proéminent, ses ailes dessinées avec soin sont parfois légèrement

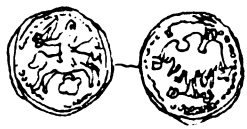

MONNAIE DE MATHIEU II

éployées. Les pattes sont très apparentes, elles encadrent une queue tréflée. Sur le contre-sceau armorial de Mathieu II (3), la queue de l' « alérion » se développe et prend la forme d'une accolade.

Les pieds de l'aiglette étaient naturellement fort petits. On les distingue sur un grand nombre de sceaux et de monnaies de la fin du XIIIe siècle et du début du siècle suivant, notamment sur la plupart des sceaux de Ferry III

(1) Cf. *supra*, p. 35., n. 2 (p. 36).

(2) F. DE SAULCY, *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, Metz, 1841, pl. II, nos 7 à 10.

(3) Cf. *supra*, p. 3[illegible], n. 1. Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 570, no 1; l'écu est fruste, on distingue mal la tête et les pieds de l'alérion.

Digitized by Google

(1251-1303) (1) et sur ceux des tabellionnages qui furent gravés au début du XIVe siècle (2). L'extrémité des pattes

MONNAIE DU DUC RAOUL

disparaît sous les règnes de Thiébaut II (1303-1312) [3] et de Ferry IV (1312-1329) [4]; les pattes sont comme des fils très ténus que l'on ne voit qu'avec peine, elles s'atrophient ensuite complètement (5), si bien que, sous le règne de Raoul (1329-1346), le plus souvent l'alérion n'a plus de pieds. Au XIVe siècle, on représente communément l'alérion au vol abaissé (6); sa tête est becquée —

(1) Le travail du comte Jean DE PANGE (*Introduction au catalogue des actes de Ferry III duc de Lorraine*, Paris, 1904, pp. 98-99) ne donne pas la description de tous les types des sceaux de ce duc. On voit très nettement les pieds des alérions sur le sceau armorial appendu à un acte de juillet 1257 (Arch. de Meurthe-et-Moselle, H 1098) et sur le sceau appendu à un acte de 1290 et son contre-sceau (*Ibid.*, B 574, n° 19).

(2) Il existe d'innombrables sceaux de tabellionnages de cette époque. Le plus commun est celui de la cour de Nancy, il est reproduit par M. Chr. PFISTER, *Hist. de Nancy*, t. I, p. 546.

(3) Sceau équestre de Thiébaut avec contre-sceau armorial, Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 580, n° 27 (1309).

(4) Sceau équestre de Ferry IV, *ibid.*, B 644, n° 20, etc...

(5) Le sceau de Marie de Blois, femme du duc Raoul, est curieux. Il est coupé à dextre des armoiries de Lorraine. La bande ne porte que deux alérions qui sont d'une grande dimension. On y voit des pattes très réduites, mais qui sont encore terminées par des ongles (Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 711, n° 37, 1351).

(6) F. DE SAULCY, *op. cit.*, pl. VIII, n° 10, et *passim*. Sceau équestre de Raoul (B 494, n° 7, 1333), équestre de Jean Ier (B 880, n° 120, 1381, n. st.), équestre de Charles II (B 601, n° 22, 1394, n. st.), armorial de Charles II (B 816, n° 2, 1426), armorial d'Antoine de Vaudémont (B 629, n° 140, 1426).

Digitized by Google

le bec est souvent crochu, parfois ouvert, tourné, sauf de rares exceptions, à dextre; sa queue est longue, lorsque la place n'est pas mesurée, elle se termine par un trèfle ou une accolade, ou par la combinaison de ces deux motifs; les pieds sont presque toujours absents, le corps de l'oiseau se termine, de chaque côté de la queue, par deux appendices, sorte de moignons.

Pendant la première moitié du XV^e^ siècle, il n'y a pas de changement notable dans la forme de l'alérion; on rencontre alors couramment les alérions becqués et parfois membrés que nous avons décrits (1). Sur les sceaux de Ferry, comte de Vaudémont, qui portait les armoiries de la maison de Lorraine (2), et de Yolant d'Anjou, son épouse (3), parents du duc René II, apparaissent les alérions sans pattes aux ailes éployées. Sur le sceau de Yolant, l'extrémité du bec, qui est ouvert, est comme coupée, le bec est en complète régression. Sous René II (1473-1508), on représente parfois l'alérion sans bec. Sur une planche xylographique du *Missel de Toul*, imprimé à Longeville-devant-Bar, par Martin Mourot (4), les armoi-

(1) Il est difficile d'observer l'alérion sur les sceaux de René I^er^; les armoiries de Lorraine ne constituent plus qu'un quartier du blason du bon roi, aussi les alérions sont-ils très petits. Sur un sceau de René I^er^ (Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 790, n° 44), l'alérion becqué est encore pourvu de pattes. Sur les armoiries du même René peintes sur une miniature des heures de ce prince (Bibl. nat., ms. lat. 1156 A, f° 81 v°) l'alérion est becqué, mais n'a point de pieds (cf. Camille Couderc, *Les enluminures des manuscrits du moyen âge du XI^e^ au XV^e^ siècles de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1927, pl. LXVI et pp. 94-95 et H. Bouchot, *Le portrait de Louis II d'Anjou, roi de Sicile, à la Bibliothèque nationale* dans *Gazette archéologique*, 1886, pp. 129-130). Le bec de l'alérion est très marqué dans un recueil d blason du temps de Charles VII (Bibl. nat., ms. franç., 24.920, f° 28) et dans un autre armorial figuré du XV^e^ siècle (*ibid.*, ms. franç. 5.230, f° 35 r°). L'alérion du sceau d'Isabeau de Lorraine, femme de René I^er^, est becqué (queue tréflée, attache des pattes) [Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 601, n° 31, 1435]. L'alérion du sceau de Nicolas d'Anjou (3 décembre 1471) a un bec et de très petites pattes (*Ibid.*, B 951, n° 9).

(2) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 527, n° 49. Il faut noter le développement de la queue.

(3) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 902, n^os^ 46 et 47 (1483).

(4) Sur ce missel, publié en 1502 (n. st.), voir notre étude sur Martin Mourot qui paraîtra prochainement. On trouve encore une

Digitized by Google

ries de René II sont fort bien dessinées. Le vol de l'alérion est abaissé, sa queue est en accolade, on voit très distinctement les cuisses dépourvues de pieds. La tête n'a pas de bec, elle est dessinée de profil — l'œil de l'oiseau est marqué par un point — et porte un renflement à l'endroit où le bec a été coupé.

On fut amené, probablement dans un dessein de symétrie décorative, à donner à la tête de l'alérion une forme circulaire, absolument irréelle (1). De même que les

---

représentation de la tête de l'alérion analogue à celle-là dans Hiérosme DE BARA (*Le blason des armoiries*, éd. revue, Paris, 1628, p. 172).

(1) On aurait imaginé, si l'on en croit certains auteurs (cf. jésuite anonyme cité *supra*, p. 30 et n. 2, dans *Rec. de documents sur l'histoire de Lorraine*, 1869, pp. 250-251), de représenter l'alérion de face, de telle sorte que l'on « ne pouvait remarquer le bec au milieu de la petite tête » de l'oiseau. On peut se demander si les hérauts d'armes ont inventé cette fiction. Il semble plutôt qu'ils ont été amenés à supprimer le bec dans un désir de simplification et de symétrie. Il faut noter cependant que la tête de certains alérions portent deux yeux, ce qui prouve bien que les graveurs ont voulu les représenter de face (cf. SAULCY, *op. cit.*, pl. XVI, n. 3, pièce d'or du duc Antoine et pl. XXVI, nos 9 et 12, monnaies de Charles IV). — Nous devons

Digitized by Google

hérauts d'armes du XVIe siècle avaient stylisé la queue de l'aiglette et supprimé ses pattes, de même les hérauts d'armes du XVIe siècle donnèrent une forme conventionnelle à la tête de l'oiseau; elle devint très petite sous le règne de Charles III (1545-1608), on l'encapuchonna

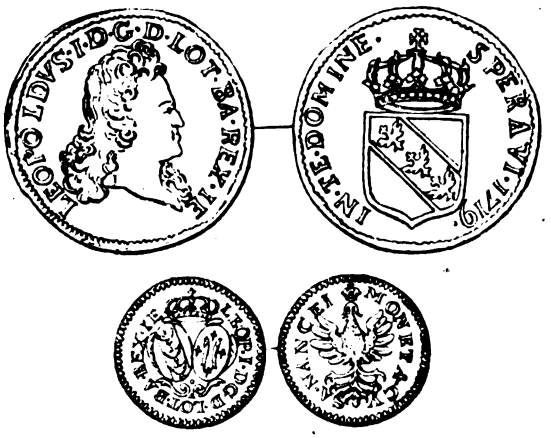

MONNAIES DE LÉOPOLD

dans des plumes. Le cou se hérissa parfois de plumes symétriquement disposées (1). La queue se compliqua encore de plusieurs rangs de plumes en accolade. L'alérion n'eut

signaler ici un curieux spécimen d'alérion représenté de face : les pieds du lit du duc Antoine et de la duchesse Renée de Bourbon, conservé au Musée lorrain, sont constitués par des alérions becqués, posés d'angle, dont les ailes éployées sont collées sur les deux faces extérieures des pieds (sur cet alérion, voir Léon GERMAIN, *Le lit d'Antoine, duc de Lorraine, et de la duchesse Renée de Bourbon*, Nancy, 1895, pp. 8-9).

(1) Le plafond de la salle neuve du Palais ducal (cf. *infra*, n. 2) et les monnaies (SAULCY, *op. cit.*, pl. XXV, nos 10 à 18 et sq.). — Sous le règne de Léopold (1690-1729), la tête de l'alérion prit parfois une forme tréflée (*ibid.*, pl. XXIX, 5 et *passim*). — Un type particulièrement caractéristique d'alérion est donné sur la taque de cheminée aux armoiries de Melchior de la Vallée, avec cette particularité cependant que le vol en est abaissé, ce qui est rare au XVIIe siècle (cf. Léon GERMAIN, *Plaque de foyer aux armes de Melchior de la Vallée* dans *Lorraine artiste*, 1892, pp. 485-492, pl.).

Digitized by Google

plus de l'aiglette que les ailes. Ainsi se constitua progressivement, sous les régnes d'Antoine, de François II et de Charles III, l'alérion moderne, oiseau héraldique aux ailes éployées, tel que le peignirent, par exemple, en 1572-1573, Denis Saulcy et Médard Chuppin sur le plafond de la salle neuve du palais ducal de Nancy (1). Ce type stylisé de l'alérion figurait alors sur un grand nombre de monuments, c'était un alérion qui sommait le dôme de la chapelle ronde construite sous Henri II et Charles IV; c'est cet alérion qui est reproduit en nombre sur le manteau d'apparat des ducs de Lorraine, qui est brodé d'une manière fort élégante sur le col de Venise du duc, identifié à François II (?), qui est agenouillé sous le manteau de Notre-Dame de Bon-Secours dans un tableau du Musée lorrain (2), c'est lui qui décore le sceptre ducal.

On continua néanmoins, mais de plus en plus rarement à dater du XVII^e^ siècle, à reproduire l'alérion ancien dont le type était conservé, entre autres, par les sceaux de tabellionnage gravés pour la plupart au début du XIV^e^ siècle et qui étaient encore en service.

Ainsi, pour nous résumer, l'aiglette perdit au XIV^e^ siècle ses pattes et à la fin du XV^e^ siècle son bec, l'évolution de l'alérion fut achevée vers les années 1540-1560. Donc, lorsque le mot *alérion* fut introduit dans le vocabulaire héraldique, vers 1440, l'aiglette avait généralement perdu ses pattes depuis plus d'un siècle et conservait encore son bec — la première définition de l'alérion ne signale que l'absence de pattes —. Le changement de nom de l'oiseau ne correspond donc pas à une modification dans sa forme. La raison de cette innovation reste donc assez mystérieuse (3).

---

(1) Henri LEPAGE, *Le palais ducal de Nancy*, Nancy, 1852, pp. 66-67.

(2) Sur ce tableau, cf. Paul PERDRIZET, *Le Vierge de Bon-Secours, le tableau du Musée Lorrain*, dans *Lorraine artiste*, 1905, pp. 62-71.

(3) Nous avons essayé de suivre, d'après les sceaux, l'évolution de l'aiglette des Montmorency, devenue elle aussi un alérion. Cette évolution nous a semblé à peu près parallèle. C'est une aiglette qui est représentée d'abord, elle perd successivement ses pattes et son bec. Elle est d'ailleurs plus petite que celle des ducs de Lorraine, surtout

Digitized by Google

V

Ce mystère n'est pas dissipé, — il s'en faut, — par le sens du mot « alérion ». Ce mot n'a pas été inventé par les hérauts d'armes du XVe siècle. Il existait dans la langue. L'alérion est défini dans le bestiaire de Pierre de Beauvais, composé en 1217, représenté par le manuscrit 283 de la Bibliothèque de l'Arsenal (1) : « Li alerions a moult grant segnorie sor tous les oiseaus del monde, et sa colors est semblant a fu. Et ses eles sont alsi tranchants comme un rasoirs et il est petis I pou, et il est plus grant d'un aigle; ne en tot le monde n'en a que une seule paire. Et quant li paire a vescu LX ans, lors font II oes, et lors les keuvent par LX nuis et par LX jors. Et quant li LX jor sont passé, s'escloent et sont II poçins. Et quant li pere et la mere les voient, erraument s'entornent, fuiant plus tost qu'il oncques poent voler. Et li autre oisel de la contree s'acompaignent avoec els et les convoient trosqu'a la mer. Et li alerion volent en la mer, et se plongent dedens et si se noient iluec. Et tuit li autre oisel s'en retornent erraument a l'aire et as prochins..... »

L'alérion — oiseau imagniaire — passait pour plus grand et plus fort que l'aigle, il était réputé pour sa rapidité, c'était le roi des oiseaux par excellence. Les poètes du moyen âge font souvent allusion à ses qualités (2).

à partir du moment où la croix du blason n'est plus cantonnée de quatre, mais de seize aiglettes (cf. les sceaux, Collection des Archives nationales, nos 2929 et ss. et Collection Clairambaut, nos 6412 et ss.).

(1) Cahier et Martin, *Mélanges d'archéologie*, t. II, pp. 162-163, pl. XX. L'alérion n'est mentionné que sur ce bestiaire (cf. Paul Meyer, *Les bestiaires* dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 383). Nous trouvons une définition analogue dans le *Policratique* (I, XIII) de Jean de Salisbury (cit. par Ducange, *Glossarium*, v° Alario) : « Aquila namque rex avium est, si non alarionem excipias quæ forte aquilarum species potentissima est ». — Les bestiaires d'amour (cf. éd. Hippeau, Paris, 1860) ne mentionnent pas l'alérion.

(2) Voir les textes cités par Godefroy dans son *Dictionnaire* (v° Alérion). — Le mot alérion n'est pas d'origine savante, il vient du francique *Adalaro*. La terminaison *-ion* est difficile à expliquer (cf. Ernst Gamillschez, *Etymologisches Wörterbuch der franzosischen Schprache*, Heidelberg, 1928, p. 25).

Digitized by Google

Au XVI^e siècle, Vauquelin de la Fresnaye n'avait pas oublié dans ses satires l'alérion des poètes du moyen âge.

Comment ce mot qui désignait un aigle plus puissant que les autres a-t-il pu s'appliquer à une aiglette héraldique diminuée de ses pattes? Il ne semble pas que l'on puisse répondre aisément à cette question. Un héraut d'armes a-t-il employé ce mot sans le comprendre, a-t-il cru qu'alérion était un diminutif de l'aigle? C'est peu probable (1). Nous admettrions volontiers que, voulant distinguer l'aigle sans pieds de l'aigle entier, un héraut d'armes pédant imagina de lui donner le nom d'une espèce d'aigle que ses lectures lui avait fait découvrir.

Au XV^e siècle, on se plaisait spécialement à reconnaître dans chaque meuble héraldique un symbole. L'aigle, aux yeux de nos anciens hérauts, était « un oysel qui obtient la seignorie comme roy sur les oyseaulx (2) »; l'alérion était quelque chose de mieux encore; il était un peu comme le roi des aigles. Il n'en fallait pas plus pour qu'il obtînt les faveurs d'un héraldiste du XV^e siècle. Ainsi, sans se soucier de la taille de l'alérion des bestiaires, notre héraut d'armes aura fort bien pu donner ce nom à l'aiglette sans pieds, parce que l'alérion était un oiseau particulièrement noble. Nous proposons cette explication sous toutes réserves. L'esprit des contemporains du bon roi René était d'une telle préciosité que l'on ne peut être sûr de deviner leurs mobiles en une matière aussi complexe.

---

(1) Le suffixe *-on* a eu une valeur diminutive dès le moyen âge (cf. oisillon attesté dès le XIII^e siècle) — il est vrai qu'il a eu aussi une valeur augmentative surtout pour les mots dérivés de l'italien On pourrait donc supposer à la rigueur qu'alérion ait été pris au XV^e siècle pour un diminutif d'aigle. Vauquelin de la Fresnaye, qui emploie dans une de ses satires le mot alérion, dans le sens que lui donnaient les chansons de geste, use également d'un mot très voisin pour désigner l'aiglon — aigleron — : « [L'aigle] regardant le soleil d'un œil perçant et agu, prend ses petits aiglerons un à un » (Cité par HUGUET, *Dictionnaire de la langue du XVI^e siècle*, h. v°). Il est évident qu'aux yeux d'un homme du XVI^e siècle, il ne pouvait pas y avoir une grande différence entre alérion et aigleron, mais il ne semble pas que le mot aigleron ait été très commun.

(2) Cf. ms. franç. 14.357, f^os 34 v°-35 r° (Traité d'héraldique du XV^e siècle).

Digitized by Google

En tout cas, l'alérion apparaît dans le langage héraldique au moment où le roi René use et abuse des symboles et des devises (1). Il y a là plus qu'une coïncidence.

Le sens du mot *alérion* fut oublié par les héraldistes. Ce mot les intrigua fort au XVII^e siècle. Certains y voient l'anagramme du mot Lorraine (2) : explication absurde. D'autres proposent des étymologies fantaisistes. Celle de Vulson de la Colombière (3) est assez réjouissante : pour lui, l'alérion (*alias* aillelion) est ainsi appelé « pour ce qu'il n'a rien d'entier que les ailes ».

L'objet des recherches dont nous venons d'exposer les résultats pourra paraître assez mince. Il nous a semblé cependant qu'il n'était pas inutile d'essayer de mieux connaître l'histoire de l'*alérion*, oiseau héraldique qui est représenté en Lorraine depuis sept cent cinquante ans et qui figure encore sur le drapeau lorrain. Nulle étude n'en avait encore été faite.

L'évolution de l'alérion est sans doute incohérente, fantaisiste. Cependant, si le lecteur a bien voulu nous suivre dans le détail, il aura pu observer que l'histoire de l'alérion illustre, d'une manière saisissante, l'évolution de l'art héraldique, qui, vivant et vigoureux au moyen âge, s'est en quelque sorte stylisé. Il y a entre l'aiglette de Mathieu II et l'alérion de Charles III tout ce qui sépare l'art médiéval de celui de la Renaissance.

On considère parfois avec dédain la science héraldique; beaucoup d'historiens en font fi; chose plus grave, certains archéologues l'ignorent. Les remarques que nous avons pu faire sur la forme des alérions peuvent aider à la datation des monuments sur lesquels ils sont représentés, ce qui prouve une fois de plus que l'héraldique est d'un grand secours à l'archéologie. D'autre part, en

(1) Cf. Léon GERMAIN, *La souche et l'orange, emblèmes du roi René*, Caen, 1896, extr. du *Bulletin monumental; Le chapelet, emblème du roi René*, Nancy, 1897; *Le voile de navire dans le blason héraldique en Barrois et au nombre des emblèmes du roi René*, Nancy, 1924.

(2) Cf. ouvrage de LAPAIX, cit. *supra*, p. 26, n. 3 (p. 27).

(3) *La science héroïque*, 2^e éd., Paris, 1669, p. 358.

Digitized by Google

parcourant les traités de nos vieux hérauts d'armes, en lisant les règles de leur art et les considérations dont ils les enrichirent, on devine leurs tendances, leurs curiosités, leurs coquetteries et les singularités de leur science. S'il est sot de prétendre que l'héraldique est la « clef de l'histoire », comme on l'a fait parfois, on ne peut nier qu'elle aide à la comprendre.

Digitized by Google

SUR

LA CÉLÈBRE POMPE FUNÈBRE

DE CHARLES III
DUC DE LORRAINE

(14 mai — 19 juillet 1608)

Par M. Hippolyte ROY

MEMBRE TITULAIRE

Or, évoquons une vieille légende, redite de siècle en siècle avec ferveur, mais acceptée un peu à la légère de nous tous, du peuple, ami toujours du merveilleux, comme des érudits, abusés par le livre, par la gravure. Dégagée de la fiction, émondée par la critique, elle restera néanmoins, pour nous séduire, un mémorable événement, faisant honneur à la cour de Lorraine, à la bonne ville de Nancy, où il se déroula, universel mais prestigieux. Sous le fermail serti de diamants, le récit lorrain est, dans le charme, résultant des pieuses outrances, un pur document, souffrant pourtant une toute autre interprétation.

Charles, troisième du nom, par la grâce de Dieu duc de Lorraine, marchis, duc de Calabre, Bar, Gueldres, marquis du Pont-à-Mousson, comte de Provence, Vaudémont, Blamont, Zutphen, etc... (1), un des plus grands

(1) Archives Meurthe-et-Moselle, B. 1312, titres, énumérés en leur ordre, sur les mandements.

Digitized by Google

princes, ayant jamais trôné sous le vol blanc des alérions finement essorés, le duc Charles III — que Dieu absolve! — est mort, satisfaisant, comme un obscur vilain, à la loi de nature (1), et comptant de son âge soixante-cinq années révolues. Bon, puissant, généreux, chéri de ses sujets, « redoubté » par ses ennemis, mêlé enfin, sous la Ligue, aux annales françaises, il a, non sans éclat, accompli son heureux destin, vanté de la postérité. Pour les qualités extérieures, recherchées de la foule, prompte à acclamer ou à dédaigner, gentil portrait de Clouet, vers 1554, au seuil de la jeunesse, il fut, homme fait, beau de visage, noble par la prestance, avec le masque des Guises, ses trop brillants cousins, mais moins fin et moins pur, ennobli toutefois par la douceur, la sagesse et la dignité; un grand seigneur au demeurant, un peu distant par un souci outré de la tenue, incarnant, quant au costume, en ce long règne de plus de soixante ans, Charles IX, Henri III et Henri IV tour à tour, jouant gros jeu comme eux tous, perdant un jour, avec une belle désinvolture, une somme de 32.000 francs, monnaie de nos pays, contre M. de Bassompierre, enfant gâté de la fortune, à la paume comme au fond des « ruelles » (2). Mais, de sens avisé, il saura créer, fondant le bien du peuple, au fil de ses institutions. Et le peuple, exagérant un peu la reconnaissance, lui avait donné le nom de *Grand.*

Le duc est mort, le duc est mort, le duc est mort, comme par trois fois allait clamer, sous la cotte, blasonnée aux pleines armes de feu Son Altesse, Jean Callot, roi d'armes au titre de Sicile (3), en 1607 « poursuivant » au titre de Vaudémont (4), père de Jacques Callot. La montre, « qui va huict jours — lisons-nous sur un certificat — sans être remontée », œuvre en 1606 de Charles Desrué, horloger nancéien, a, le 14 de mai, an de Notre-

(1) Sur la mort du duc Charles III, cf. Dr André Lévy, *La vie et l'œuvre médicale de Charles Le Pois.* Imprimeries Réunies, Nancy-Paris, 1914, p. 96-102.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1308, f° 140 (1608).

(3) *Discours*, p. 202 v°.

(4) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1299, f° 172.

Digitized by Google

Seigneur 1608, une heure après minuit, marqué la minute fatale, inscrite au sombre livre du Destin (1). Ces Lorrains, souvent calomniés par la chronique maligne de leur temps, étaient, on le voit, extrêmement ingénieux. Demain, un poële, tendu de drap d'or frisé, aura, pour le funèbre cortège, dignement remplacé le dais à queue de velours tanné ou pastel, de damas violet ou cramoisi, enrichi d'or, de soie et d'argent, où siégeait le bon prince, associant, pour le bien de son peuple, la superbe à la puissance (2). Demain, la dépouille mortelle de feu Son Altesse, embaumée par la main de ses chirurgiens, ayant, sur la foi de Charles Le Pois, diagnostiqué un cas de *parapoplexie* (3), aura, de salle en salle, de chapelle ardente en chapelle ardente, reçu le suprême hommage de ses loyaux sujets.

Et il se trouva, parmi les officiers de la Cour, un homme, pour magnifier et éterniser, à notre juste admiration, ces augustes obsèques, les plus belles et les plus hautes, assurément, de nos annales lorraines, le « feal » Claude de La Ruelle, conseiller d'État, secrétaire des Commandements de feu Son Altesse, maître, en cette mémorable occurrence, des cérémonies temporelles, conjointement avec M. de Ragecourt, conseiller et chambellan, et M. de Mitry, maître d'hôtel. Et par sa Relation, présentée sous ce titre : *Discours des Ceremonies, honneurs et pompe funebre faits à l'enterrement du Tres-Hault, Tres-Puissant et Serenissime Prince Charles 3 du Nom, par la grace de Dieu Duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, Marchis, etc, de glorieuse et perpetuelle memoire* (4), par sa Relation, précieuse pour la science, pour la connaissance intégrale des mœurs au XVII^e^ siècle, ces magnifiques funérailles, dont nul ne contesterait ni le renom ni la splendeur, devaient grandir bientôt en une sorte de légende toujours citée. Aux yeux de ses contemporains émerveillés, rien de tel de par le monde, spectacle unique; à nos yeux en-

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1310, certificat du 6 mai 1606.
(2) *Ibid.*, René Foucaut, tapissier, 1 mai 1607.
(3) D^r^ André Lévy, *loc. cit.*
(4) Jean Savine, éditeur, Cler-lieu lez Nancy, 1609, in-8 de 209 pages.

Digitized by Google

core, un faste inégalé, défiant toute autre comparaison. De là ce flatteur dicton, plaçant au même rang le sacre des rois de France, le couronnement des empereurs allemands et la *Pompe funèbre* des ducs de Lorraine, la vieille *Pompe funèbre*, chère à la tradition, Reims, Nancy et, en son Römer fleuri, illustré des césars germains médiévaux, Francfort-sur-le-Mein. Esprit de clocher, hostile, même face au document nettement contradictoire, à toute régression, propre à nous diminuer.

Erreur de notre part, il le faut donc confesser, quant à une telle interprétation, négligeant les précédents pourtant connus, mais dont ne saurait pâtir en rien la mémoire intègre du bon La Ruelle. Le ton de la Relation est, de fait, modeste, comme il sied à un sujet, parlant de son prince et à son prince : « Le present discours, écrit-il, (a été) dressé au moins-mal qu'il a esté possible à la faible portée de mon maigre et petit fonds (1) ». Rien, on le voit, de la suffisance ordinaire, ou du moins trop volontiers manifestée, par un narrateur, ayant joué un bout de rôle sur une scène. Les faits nous sont rapportés avec une rare sincérité, sans emphase, sans exagération : « Pour ce que, lisons-nous plus loin, j'advouë avoir eu en plus-grande recommandation de representer la nuë et pure vérité de ce qui s'est passé, que d'user de beaucoup de façon à mon stile » (2).

Pourtant, ne faut-il pas nous méfier un peu de la chronique, écrite, même peu de temps après un événement, par un témoin, *a fortiori* par un acteur? Quelle que soit, indubitablement, la bonne foi, tendant à une stricte objectivité, chacun, peut-être, mettrait un peu du sien à se narrer, obscurément mais complaisamment. Ainsi en est-il de toute œuvre, conçue avec amour, non sans une certaine tendance à se surestimer ou, pour les délicats, éternels mécontents, à se mésestimer. Ébloui par un tel faste, influencé par la rumeur des foules, promptes à crier bien haut une légitime mais excessive admiration,

(1) *Discours*, A. 2, recto.

(2) *Ibid.*, A. 3, recto.

Digitized by Google

La Ruelle, dans cet ordre, vantera, par une inconsciente exagération, « le lustre de cest acte aussi accomply qu'on veit oncques » (1). La cour de France, inspiratrice de ces obsèques ducales, voyait plus grand et plus beau cependant.

Claude de La Ruelle, en outre, nous laissera ignorer la genèse et la formule de ces manifestations, attestant dans la mort la grandeur et le néant de la puissance, fût-ce celle des rois, et par là nous serons, quant à leur portée, induits ainsi en erreur. Mais, soit dit à sa décharge, il lui fut demandé un *Discours*, ou rapport, non une savante étude critique, exposant et les origines et les contingences du fait. A nous de compléter et de préciser, au vu des documents, puisés, partie dans les archives, partie sur les ouvrages faisant toujours autorité et par là offrant, de leur rapprochement, un crédit certain. Tout au plus, lui, ordonnateur en quelque sorte de ces magnificences, aurait-il omis certains détails plus ou moins réalistes, discréditant à ses yeux la cour de Lorraine, mais situant tous ces princes dans les mœurs de leur temps et les replaçant, si nous voulons juger équitablement, dans une réelle et commune humanité. Pour les sujets, le piédestal grandissant la statue coulée par leur imagination; pour les historiens, dignes de ce nom, le niveau égal, rapetissant, sans les diminuer moralement, ces nobles princes à notre propre taille. Ainsi, en ses *Observations*, comme en son *Macarismos*, Charles Le Pois, le savant docteur de Pont-à-Mousson, osait nous donner sur la mort du duc Charles III les détails les plus crus, les plus humiliants (2).

Pour nous résumer, le véritable caractère de la *Pompe funèbre*, célébrée à ces obsèques ducales, contrevient, en son essence, à la légende depuis longtemps accréditée. Ce ne fut pas, comme on semble le croire, une création, due au génie plus ou moins inventif de nos bons organisateurs, mais une simple copie en réduction, sauf pour le détail important toutefois, du cérémonial observé et répété universellement, dans les cours royales ou ducales,

(1) *Discours*, P. 2, verso.
(2) Dr André Lévy, *loc. cit.*

Digitized by Google

au XVII^e siècle, au XVI^e siècle déjà (1); une épreuve moyenne de la scène, tirée à de fort nombreux et fort brillants exemplaires. Tout est calqué sur un modèle unique, de la figuration à la « feinte », effigie en pied du défunt, promenée par les insignes églises solennellement, au pseudo-banquet servi à une ombre dans la *Salle-Neuve*, à la descente lugubre, enfin, au fond du caveau. Ce modèle aura été fourni, comme tant de rites, par la cour de France, consultée et imitée, à son ordinaire, par la cour de Lorraine.

Citons ici quelques exemples typiques de funérailles précédentes, où peu à peu le cérémonial en formation affirme et dégage ses grandes lignes : le 18 avril 1498, celles du roi Charles VIII, mort à Amboise accidentellement, avec la haie des 400 pauvres, marchant, une lourde torche allumée à leur poing; le 28 mai 1510, celles du cardinal Georges d'Amboise, le célèbre ministre de Louis XII, mort à Lyon peu de jours auparavant, avec la « feinte », effigie sur le vif du prélat défunt, revêtue de damas blanc et ceinte, pour le deuil, de la mitre blanche; en 1514, enfin, celle de la reine Anne de Bretagne, avec de nouvelles figures, établissant une ressemblance manifeste avec la célèbre Pompe funèbre du duc Charles III, telles les incantations, proférées lors de la mise au caveau.

Ainsi voit-on, peu à peu, se former et se fixer le cérémonial, observé aux obsèques royales et, par imitation, aux obsèques ducales, invariablement. Il fut un jour codifié à la cour de France et, sauf de très légers amendements, les règles strictes en seront de tout point appliquées, formules et paroles, aux « funeraulx » du duc Charles III, dont nous allons présenter et commenter une à une les diverses figures marquées par le rite. Le modèle existe, toujours suivi. On le trouverait reproduit tout au long sur une page de Moréri, article *France*, savoir : exposition du corps sur le lit de parade, le visage décou-

(1) Ainsi, la « feinte » apparaît en 1508 aux pompeuses obsèques de René II. Cf. Pierre MAROT, *Le trépas et les funérailles de René II, duc de Lorraine*, dans la *Revue historique de la Lorraine*, numéro de mai-juin 1931, p. 97.

Digitized by Google

vert; embaumement par la main des chirurgiens; messes « haultes » ou basses, dites sans fin à la chambre; transport dans la grande salle de la dépouille mortelle, sous le lit de la « feinte », costumée au goût du jour, avec le long manteau traînant; banquets; « thurifications »; mise en marche du cortège funèbre, formé de la maison, des couvents, des paroisses, de la chapelle, des corps constitués, parmi la haie des pauvres, au nombre de 300, 400 ou 500, costumés en *Pleurants;* translation de la « feinte », tantôt, comme à Nancy, réunie au cercueil, tantôt au contraire séparée, comme il en fut pour la reine Anne de Bretagne; descente, enfin, du corps dans le tombeau béant. *Requiem æternam*, appellera sur lui le célébrant, mitré de blanc : mais, auparavant, comme un dernier adieu aux vaines pompes de la terre, le prince trépassé, roi ou duc, recevra, déposées dans la fosse, les pièces de guerre, les pièces dites *de souveraineté*, heaume, écu, épée, sceptre, couronne, main de justice, éperons et gantelets, enseignes et bannières : scène, reproduite en tous ses détails à la fameuse *Pompe funèbre* de Nancy, comme celle, après le festin, marquant la fin de la cérémonie, du bâton rompu par le grand-maître (1).

Et cette reconstitution, expliquant et commentant la note sèche du mémorialiste, les fragments épars de-ci, de-là, sur les annales, vaudra, en son universalité, pour les funérailles solennelles, célébrées à la mort des rois, comme à la mort des princes. Par là seraient heureusement rectifiées certaines erreurs commises par des écrivains, interprétant à faux quelqu'une de ces diverses Pompes funèbres, négligées de la critique. Par sa Relation, débordant les limites étroites du duché lorrain, Claude de La Ruelle apportera de cette sorte à la chronique française trop succincte et trop confuse des éléments, ignorés des historiens officiels, toute une contribution, nous le disions, à la connaissance intégrale des mœurs de ce temps. Les artisans et fournisseurs du château ducal, sur leurs diverses factures, ajouteront le complément nécessaire.

(1) Moréri, *Dictionnaire*, article : *France*.

Digitized by Google

Le récit de Pierre Choque, héraut de la reine Anne, au titre de Bretagne, avait été transcrit et offert par le roi aux princes du sang et à des personnages de haut rang. Il en fut de même à la cour de Lorraine, cent ans plus tard, ordre du duc Henri II, pour la Relation, due à la main de La Ruelle. Et nous lisons, sur un « noble » mandement du 18 mai 1616, rapportant le fait :

A nostre tres cher et feal conseiller d'Estat, secretaire de noz commendementz et finances, Claude de La Ruelle la somme de cent frans pour douze grandz livres imprimez par privilege de nous, qu'il a fournys et delivrez, contenant chascun d'iceux les pourtraictz, tant des ceremonies, honneurs et pompe funebre faitz à l'enterrement du corps du feu duc nostre tres honoré seigneur et père, que Dieu absolve, que l'entrée par nous faite en nostre duché de Lorraine et un pourtrait de nostre ville de Nancy, avec leurs descriptions latines et françoises, le tout de la composition que ledit de La Ruelle nous a faite de nostre commandement (1).

Claudius de La Ruelle Inventor, est-il inscrit, avec une certaine audace, au pied de ces « pourtraictz ». Ce sont là les dix grandes Tables, dessinées, sous la direction, il est vrai, de La Ruelle, par Frédéric Brentel, graveur strasbourgeois, et permettant de saisir un peu le texte souvent obscur du récit lorrain : illustration, prenant, non sans infidélité, le rang de traduction. Car, parfois, les deux instruments, créés pour se confirmer, sont en complet désaccord. Où donc, au nº 3 de ces grandes Tables, *Typus Epuli funebris*, est le dais, suspendu, à en lire la Relation, sur le banquet offert à la « feinte »? Où, au nº 10, *Pompa Augusta*, les « tendues » de drap noir, aux pleines armes de feu Son Altesse, masquant le seuil des Cordeliers, le bas de la Porterie? Et ces pauvres, rangés face au château ducal, attesteront, sous leurs flambeaux, une distinction, assez souvent refusée à des gentilshommes de vieille souche, trahissant plus ou moins le « palefernier » des mœurs du temps. Combien différents

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1378, mandement du 18 mai 1616.

Digitized by Google

ceux des tombeaux, soit de Brou (1), soit de Dijon, pris sur le vif par de vrais artistes, amis du pittoresque et du réalisme! On verrait plutôt, dans cet ordre, les gueux de Callot, gauchement travestis en figurants désolés.

Suivons pas à pas Claude de La Ruelle, au long de son récit, amplifié ou rectifié, comme il sied, en une prudente critique, une mise au point, nécessaire pour une plus juste reconstitution, où devront, si nous la voulons fidèle, vivante et complète, intervenir trois éléments : la chronique, le document manuscrit, tiré des archives, et la psychologie, pénétrant et animant toutes ces scènes, souvent étranges, parfois aussi, en leur caractère théâtral, un peu inconvenantes.

Deux hommes de haut rang furent, chacun en son ordre, investis de la fonction de chefs de ces mémorables cérémonies, symbolisant pompeusement, écrit Claude de La Ruelle, « la griefve douleur, ennuy et tristesse extrême » (2), ressentis par tous les Lorrains, mais aussi, mais surtout la vanité, commune à eux tous, des organisateurs, un peu trop fiers de la copie, au bon peuple, flatté dans son orgueil local : pour le spirituel, messire Pierre de Stainville, protonotaire apostolique, doyen de la Primatiale, grand aumônier, conseiller de feu Son Altesse; pour le temporel, Ferdinand de Madruce, comte d'Ane, baron de Bauffremont, conseiller d'État, grand chambellan de Sadite Altesse. De leur direction, conditionnée par les précédents historiques, procèdera le plan, établi, écrira Claude de La Ruelle, non sans redondances abusives, en vue de « la plus grande splendeur, dignité, honneur, sumptuosité, magnificence et pompe » (3) de ces obsèques ducales. Et nous verrons bientôt, étrangement exagérés dans les deux sens, se mêler et se heurter les indices lugubres du deuil et les vaines marques de la souveraineté, la grandeur et le néant.

Le jour de la mort, sur les quatre heures, après midi,

(1) Brou, Ain, écart maintenant annexé à Bourg-en-Bresse.
(2) *Discours*, p. 14 v°.
(3) *Ibid.*, p. 16.

Digitized by Google

fut le corps de la défunte Altesse tiré du lit où il reposait, comme de son vivant, avec le pourpoint et le bonnet de son ordinaire; puis embaumé par la main des chirurgiens. Aux Jésuites échut le cœur, enfermé dans un petit vaisseau de plomb, épousant, comme pour la reine Anne de Bretagne, la propre forme de cet organe; aux Cordeliers, de leur côté, les entrailles, encloses en deux « casses » de même et déposées, lisons-nous sur un mémoire, « au dedans du grand autel » (1) où elles se retrouveraient, réunies à celles de défunte Madame Claude de France, auguste épouse du souverain trépassé, si le jeu des révolutions ne les a un jour renversées. Le corps, ainsi traité pour un suprême hommage, soulignant le néant humain, fut mis, comme ceux des rois de France, en un premier cercueil de plomb, du poids de 322 livres, œuvre du potier Jean Hardy (2), fournisseur attitré pour la dérision, infligée à la grandeur, des « orinals » en plomb, en étain, voire en argent, en usage au château ducal (3). Coût : 145 francs.

Loin de nous la pensée, pouvant sembler ironique, de profaner et amoindrir la majesté et la dignité de nos ducs. Mais le vrai est fait de ces oppositions; mais, sur ce thème, la mort étant, sous les flambeaux ardents, sujet toujours traité, un prédicateur, comme le fut, au XV^e^ siècle, le cordelier Olivier Maillard, connu pour son réalisme et sa truculence, ou bien, au XVII^e^ siècle, le père André Boullanger, Augustin, popularisé par des Réaux, aurait tonné un beau sermon, insultant à la mémoire auguste des grands. *Non omnis perear*, songeaient tous ces beaux princes, distribuant leur corps à la dévotion, comme des reliques insignes. Ainsi en fut-il, déjà, selon une vieille

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1328, vacation, mandement du 27 décembre 1610.

(2) *Ibid.*, B. 1304, certificat du 14 juin 1608; B. 1308, f° 125.

(3) « Audit Jean Hardy vingt six frans six gros pour trois grands bassins et un pot de chambre d'estain qu'il a fourny pour le service de Son Altesse ». Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1354, f° 141 v° (1614). « Avoir resoudé des trou au pot de chambre de Son Altesse, qui estoit persé en troys endroict, redressé et blanchy ». Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1323, certificat du 29 avril 1609.

Digitized by Google

UN PLEURANT DE BROU

Tombeau de Marguerite de Bourbon; école de Conrad Meit.

Digitized by Google

Digitized by Google

chronique, citée par Digot, pour le corps du duc Jean II, fils du bon roi René, inhumé à Barcelone, pour son « cueur » à « Angiers » et pour ses « tripailles » à Pézenas (1).

Et le cercueil de plomb, portant, gravée sur cuivre, une laudative épitaphe funéraire — *flos prudentiæ, religionis columen, amor populi, christiani orbis deliciæ* — était enclos en un cercueil de chêne, mesurant 7 pieds 2 pouces pour la longueur, 2 pieds en chef pour la largeur, 2 pieds, également, pour la hauteur, œuvre de Claude Niccolas, dit *L'Antique*, menuisier de la cour (2).

Pallida mors æquo pulsat pede pauperum tabernas,
Regumque turres (3).

écrit, en un de ses chants, Horace, le doux épicurien. Qui croirait jamais à cette sombre égalité, unifiant tous les humains, de voir cette salle magnifique, où sur le deuil prime et chante la vanité indiscrète et tapageuse, prétendant honorer la défunte Altesse. Le corps ayant été embaumé, la chambre, dite *du Trépas*, revêtit une riche tapisserie de haute lisse, avec rehauts or, soie et argent, figurant, au goût du jour, la vie de saint Paul, et, sur le plancher, un grand tapis de Turquie, tenant la moitié pour le moins de la pièce. En ce décor fort peu funèbre, fut le cercueil placé, recouvert de trois draps mortuaires, le premier de fine toile blanche, « traînant trois piedz », le second de velours noir croisé de satin blanc, « traînant deux piedz », le troisième, enfin, or frisé, bordé de royale hermine, « traînant un pied ». Non un simple poële, comme sur la pauvre bière du manant, enseveli à peu de frais; mais une triple couverte, apparente sous ce retrait, ménagé pour les yeux. Sur le drap, un crucifix « argent doré », croisant son auguste symbole. Dessus, comme à la cheminée, un dais, or frisé à fil de soie violette; au pied, un « benoistier » de vermeil,

(1) Auguste Digot, *Histoire de Lorraine*. Nancy, Crépin-Leblond, 1880, t. III, p. 133.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1311, Claude Nicolas, 20 juillet 1698.

(3) Horace, *Liber I, Carmen IV, ad L. Sextium*.

Digitized by Google

avec son « guepillon »; de chaque côté, trois grands chandeliers, où « ardoient » trois cierges de cire blanche, du poids de deux livres chacun. Rien donc de lugubre en ce lieu, hormis, à dextre, jour et nuit, la psalmodie des chanoines et des religieux, Minimes, Capucins, Cordeliers, assis sur un tapis de Turquie, recouvrant le bois de leur banc, et, à senextre, les robes noires des chambellans, veillant près du corps de feu Son Altesse, le chaperon rabattu sur le front. Et, du 15 mai au 8 juin, ce fut, par cette chambre trop belle et trop vaine, un défilé continu, où se coudoyaient, le visage attristé, moines, seigneurs, gens du peuple, venus prier aux pieds du bon prince trépassé. Parfois, la curiosité, innée à toutes les foules, mêlait sur le parcours une note étrangère, des réflexions, dénuées de tout recueillement, sinon des propos plaisants.

Mais, contrastant avec un tel luxe, le château ducal, en son ameublement, prit un air de deuil, inconnu de notre époque, tombeau ouvert sur des vivants. Plus de tapisserie en cuir doré, façonné or, vert, argent et incarnat, fourniture en 1607 de Jean Ragache, marchand à Saint-Nicolas-de-Port (1); plus de grand lit à colonnes tendu de velours tanné ou de damas changeant, avec lourdes franges et pompeuses crépines (2). Ici meurt et la joie et la chanson et le sourire. Les ambassadeurs, venus des divers pays, France, Autriche, Toscane ou Pays-Bas, se « condouloir » avec Elle, étaient reçus en la Chambre de Son Altesse régnante, couverte en serge noire de Beauvais, murs, dais, planchers haut et bas, fenêtres elles-mêmes, parmi les meubles, lit, chaires, coffre, pliants, écrans, vêtus de deuil; pareillement de drap noir son antichambre. La chambre de Madame, son antichambre, sa « salette » ou salle à manger arboraient semblables tentures (3). En ces lieux, on voyait errer de

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1302, Ragache, 30 juillet 1607.

(2) *Ibid.*, B. 1310, Foucaut, 1er mai 1607.

(3) *Ibid.*, B. 1310, Foucaut, 16 juillet 1608; B. 1311, Foucaut, 25 novembre 1608.

Digitized by Google

grandes ombres, vacillant sous les flambeaux toujours allumés : le duc, perdu en sa robe de frise noire d'Espagne, traînant une queue de cinq aunes, mesure de Paris, tenue, lors de ses déplacements, par M. de Tornielle, premier gentilhomme de la Chambre, avec le bonnet carré et le chaperon étendu sur les épaules. De même, en sa chambre, M^gr de Vaudémont, frère de Son Altesse, avec une queue de quatre aunes, tenue, lors de ses déplacements, par M. de Marcossey, bailli de Vosges, son premier gentilhomme. La duchesse régnante, Marguerite, de son côté, portera pour le deuil un long voile plissé de crêpe lisse, avec un « atiffet », funèbre coiffure, de crêpe « crespé » (1), le tout acheté à Paris et envoyé par le sieur Chalmand, agent de Son Altesse près la cour de France (2), assez souvent préposé aux multiples emplettes de ces nobles princes, gants, rubans, miroirs, chapeaux, collets, « santeurs » ou panaches. Il en fut de même pour les augustes princesses, composant la cour de Lorraine. Quant à «Henry Monsieur », fils de François, comte de Vaudémont, il ne fut, étant donné son jeune âge, ni du grand deuil, ni des deux convois : mais il portait avec ennui une robe de frise noire, traînant une queue de 3 aunes et demie, ce dont son pied, armé du petit soulier en cuir de Levant, aura bientôt raison, avec le bonnet carré et le chaperon étendu sur les épaules.

Comme tous ces appartements seigneuriaux, les carrosses, emportés en un tourbillon affolant par de trop fringants coursiers, prenaient le grand deuil, sous un aspect riant de corbillard emballé. Ainsi celui de la duchesse de Brunswick, sœur du feu duc Charles III, avec ses six chevaux, drapés de noir, une large bande en serge noir de Milan régnant alentour et de lourds rideaux de camelot noir flottant sur ses huit piliers (3).

De même, en 1624, pour le deuil du feu duc Henri II, le funèbre carrosse de la duchesse Nicole, sa fille, appelée

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1311, certificat du 20 octobre 1608.
(2) *Ibid.*, B. 1310, mandement du 3 décembre 1608.
(3) *Ibid.*, Edme Deline, sellier, 30 juin 1608.

Digitized by Google

à lui succéder. Traîné par six chevaux, caparaçonnés de serge noire, une fine serge de Beauvais, il se couvrait, extérieurement et intérieurement, de même serge teinte de soie. Aux angles, comme à la portière, des rideaux flottants de burail croisé, avec rubans en fleuret noir de Cologne : symphonie élégante et lamentable, propre à donner aux grandes dames du temps, lasses de leurs « mourants » transis, de ces « vapeurs », causées souvent par le désœuvrement (1).

Toutes ces marques de deuil, en leur exagération, étaient assez éphémères, comme il en va pour le souvenir et, trop souvent aussi, pour la reconnaissance. Le 6 octobre 1608, moins de trois mois après les « funeraulx » du duc Charles III, Jean Jacquot, cordonnier de la cour, délivrait à la duchesse Marguerite régnante : des souliers blancs à houppe incarnate, des souliers gris et des souliers tannés à houppe bleue, des souliers violets à houppe incarnate et, un peu plus tard, une paire de bottines en satin couleur rose-sèche (2). Sous ces teintes plus ou moins neutres, se sentait déjà la lassitude, bientôt inévitable, de ces vaines outrances, une sorte de soulagement.

Cependant, le corps étant resté dans la chambre, dite *du Trépas*, la Salle-Neuve, aujourd'hui disparue, offrant, au goût de la Renaissance, une voûte cintrée, avec cloisons, où les alérions, argent sur champ de gueules, alternaient avec le monogramme C C, or sur azur, la Salle-Neuve fut incontinent aménagée en salle dite *d'honneur*. Les murs, par un nouveau décor, revêtirent deux très riches et très belles tapisseries de haute lisse, avec rehauts or, soie et argent, figurant, au goût du jour, l'une l'histoire de Moïse, l'autre l'histoire de saint Paul. Livrée aux charpentiers attitrés de la cour, Claude Nicolas, dit *L'Antique*, et Claude Vannesson, dit *de Toul*, cette salle avait reçu sur le haut un grand « teatre » ou estrade, surélevé de trois marches, tenant toute la

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1451, Henri Philippe, mercier, 20 décembre 1624.

(2) *Ibid.*, B. 1311, Jacquot, 6 février 1609.

Digitized by Google

largeur. Sur cette scène, clôturée par un balustre, semé de blancs alérions, argent sur champ de gueules, sera dressé le lit *d'honneur*, réservé à la « feinte ». Côté de la rue, sur un second « teatre », ceint de même, un grand autel, monté sur quatre piliers, œuvre de Claude Vannesson susnommé (1). Tendu « hault et bas » de velours violet cramoisi en broderie de fin or mêlé de fin argent, un dais le couronnait, or et argent frisés sur fil de soie violette. Entre six grands chandeliers de vermeil émaillé et ciselé, une haute croix, constellée de diamants, avec des perles rondes et, au pied, un gros rubis. Non loin de cet autel, la Chapelle de feu Son Altesse, parée haut et bas, sous un dais de velours cramoisi. A côté, lisons-nous sur un mémoire, présenté par Claude Vannesson : « un siege de bois sapin, couvert de velour rouge, qui representoit le siege du prince, quand il alloit ouyr le service de Dieu (2) ». Sur cette chaire, également, un ciel or et argent frisés sur fil de soie cramoisie.

Le lit, centre de la vaste scène, mesurait, selon Claude Vannesson, contredisant un peu les chiffres, donnés par La Ruelle, 12 pieds de longueur, 8 pieds de largeur et 3 pieds et demi de hauteur (3). Muni de la paillasse, commune à tous les humains de ce temps, au prince, couché sous un somptueux baldaquin, comme au manant, tapi en sa chaumière, avec matelas et traversin recouverts de satin cramoisi, il avait, selon un jeu déjà noté à la chambre dite *du Trépas*, reçu, par les soins de Menotte Lallemand, lingère de la cour, un grand « linceux » en fine toile de Flandre, traînant sur les marches (4); puis, sur ce « linceux », une seconde couverte, mais plus petite, de velours noir croisé de satin blanc; enfin, sur ce velours, mais réduit encore, un drap or frisé, arraché, comme on le voit par une piquante facture de Magdaleine Rougerin, garde-meuble, à une vieille tapisserie du « Rond », tour sise angle sud-est du château. Sur ce drap, un bord

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 7709, Vannesson, 2 octobre 1608.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, B. 1310, Lallemand, 20 juillet 1608.

Digitized by Google

de royale hermine, mesurant 16 aunes de Paris (1). Il en fut de même, quant à ces modestes pratiques, pour certains lits, tendus de velours bleu, de velours zinzolin, de toile d'argent ou de satin cramoisi, empruntés, sous le duc Charles III, à de suspectes doublures de carrosse (2). La cour de Lorraine, on le sait, excellait à ces utilisations, dignes de petites bourgeoises, quitte à multiplier les futiles dépenses et à payer quelques-unes de ses dettes, difficilement.

La « feinte » gisait ainsi exposée, avec son chef et ses mains de cire blanche, enluminés par Jacques d'Anglure, émule à la cour de Jean Perréal, peintre du roi au XVI^e^ siècle, couleur de chair (3), avec son corps de bois (4), enfin avec les sangles, dont nous la trouvons retenue (5). Sur une blanche chemise du plus fin linon, avec collet et revers de même (6), le mannequin figuré, une sorte de « double », comme chez les vieux Egyptiens, dignement revêtait un pourpoint et une paire de chausses « à la gigotte », au goût du jour, en satin cramoisi de haute marque, avec boutons chargés de diamants; des « boutines », lacées de soie incarnadine, avec « xemelles » de velours rouge cramoisi (7); un petit bonnet de même, soutenant la couronne ducale à huit fleurons, constellée de 24 grands diamants, de huit grosses perles en poire, de huit grosses perles rondes, enfin, de moyens et petits diamants. Sur le pourpoint, une longue « juppe » or frisé, frangée or et doublée satin, puis un grand manteau à la Royale de même, bordé de perles et fourré de certaine noble hermine, arrachée, selon François Laurent, pelletier de la cour, à une vieille couverte du « Rond », mise au

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1310, François Laurent, pelletier, 31 juillet 1608; Magdaleine Rougerin, 18 décembre 1608.
(2) *Ibid.*, B. 1302, Baptiste Guichard, mercier, 8 février 1607.
(3) *Ibid.*, B. 1311, d'Anglure, 20 août 1608.
(4) *Ibid.*, 22 décembre 1608.
(5) *Ibid.*, Stabili, 27 janvier 1609.
(6) « Trois colletz de fine toille baptiste avec les manchettes, pour parer la feincte de Son Alteze ». Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1310, Lallemand, 20 juillet 1608.
(7) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1310, Jean-François Rouyer bonnetier, 20 juillet 1608.

Digitized by Google

rancart : « ce qui ne ce voyoit », ajoutait, pour se tranquilliser, le bon artisan, auteur de cette humble supercherie (1). Paraître était ici la loi, comme dans tous les châteaux, loi de tous les temps, objectivant, sous plus ou moins de forme, un secret besoin de vanité.

Sur ce manteau, traînant une queue de sept aunes, mesure de Paris, quatre larges agraffes en or, chargées de diamants, grands, moyens et petits, en table, en pointe et en cœur. Au collet, fourré de cette même hermine, le collier de Saint Michel, Ordre du Roi Très Chrétien. Sur la « feinte », un dais à queue hautement suspendu, or frisé, avec un bord de velours cramoisi, relevé de divers motifs héraldiques. Sur les côtés, douze grands chandeliers en « argent », selon La Ruelle (2), de fait simplement argentés. Non sans indiscrétion, Jacques Lallemant, le menuisier en titre de la cour, écrira, en en effet : « Pour avoir faict unne douzaine de grand chandelié de quatre piet hauteur avec unne pate ronde et tourné en ballustre, à mestre des flanbeaus de sir blanche, à poser proche la fainte de feu Son Alteze ». Coût : 96 francs (3). Au pied, une riche croix, chargée de diamants, grands, moyens et petits, avec de grosses perles, les unes rondes, les autres en poire. Au bas, le « benoistier », souvent nommé aussi « eau benistier » (4), avec son « guepillon » de vermeil, posé sur un drap de velours noir.

Sous la « feinte », trois pompeux « carreaux », or frisé sur fil de soie violette, dont le drap, écrit Magdaleine Rougerin, garde-meuble, était « deffaict » de certain lit, conservé en la tour du « Rond » (5). A la droite, sur un « carreau » de même, mais à fil de soie incarnate, le sceptre, sommé de son alérion; à la gauche, la main de Justice.

La fameuse couronne, chargée de pierres fines, pesait sur la cérémonie, tel un irritant cauchemar, enfanté par

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1310, Laurent, 31 juillet 1608.

(2) *Discours*, p. 31 v°.

(3) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1311, Lallemant, 20 juillet 1608.

(4) *Ibid.*, François Bourdon, joaillier, 24 octobre 1608.

(5) *Ibid.*, B. 1310, Rougerin, 18 décembre 1608.

Digitized by Google

la fièvre. On voit le joaillier, toujours payé dix ans, vingt ans plus tard parfois, trembler pour son bien et veiller sur ses diamants avec des yeux hostiles, promenés de droite et de gauche. Ne lit-on pas, sur un mémoire, présenté par lui, touchant le service funèbre, célébré à la mort de Henri IV : « Du 20 juin 1610, avoir faict une couronne de piererie à la Royalle, pour servir au funerail faict aux Cordelliers pour le feu Roy de France et l'avoir gardé pendant le service (1) ». Il en fut de même en 1624 pour les obsèques un peu moins solennelles du duc Henri II. Costumé, tel un gentilhomme, en fine serge de Beauvais à deux revers, le bon joaillier reprit son guet, peuplé de noirs soucis : « estant ordonné, lisons-nous, de demeurer proche le corp de feu Sadite Altesse, à cause de la couronne qui estoit sur le cercuielle » (2). Ainsi vivait, non sans angoisse, la fable du Savetier et du Financier Antoine Vallier, époux de Meon Haquenot, lapidaire de la cour de Lorraine, et, après lui, son fils Marin.

Toute cette joaillerie, selon Claude de La Ruelle, aurait atteint le chiffre — légèrement exagéré, ce nous semble — de 532.000 écus (3), honnête pécule, expliquant les lamentables artifices de parcimonie mêlés souvent à ces magnificences. Distinguons cependant. La vaisselle du château ducal, comme on le voit en 1602 sur un compte de Claude Pillart, orfèvre « grossier », était, il est vrai, de pur argent, œuvrée à Nancy ou bien façonnée en un atelier hautement réputé de la capitale : cruches, flacons, cuillers, assiettes, aiguières, sallières ou vinaigrier (4), « harnois » de table, dont se fut délecté Rabelais. Pourtant faut-il différencier, d'une part les pièces de loyal aloi et, d'autre part, le dangereux simili, jouant parfois, à la cour de Lorraine, le véritable authentique, faux or, faux argent, fausses pierres, dont le mensonge éclate, tout à coup, sur certaine facture de fournisseur ou artisan.

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1330, Vallier, 26 août 1610.

(2) *Ibid.*, B. 1452, Philippe, 15 décembre 1624.

(3) *Discours*, p. 36.

(4) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1319, certificat du 29 novembre 1610.

Digitized by Google

Ainsi, pour ces pompeuses obsèques, le sceptre, proclamé or et la main de justice, émaillée de blanc (1), sont, à ne rien celer, des bâtons, peints, dorés et argentés par la main de Jean Bleyer de Bariscort, dont le frère François, avocat, était le propre gendre du sieur Antoine Vallier (2). Ce bel armet timbré, tenu, avec quelle haute importance, par le comte Egon de Furstemberg, aurait, selon la Relation, supporté une couronne d'or, avec une aiglette d'argent (3). Or, tout simplement, il fut doré et argenté par Jean Callot et la fameuse aiglette, sommant les pleines armes de Lorraine, payée six francs à maître Noël, artisan nancéien (4). De même pour les chandeliers, brûlant, soit à Saint-Georges, soit aux Cordeliers, sous le « candalabre » ou catafalque (5). Il faut donc en rabattre un peu de ces prodigieuses magnificences, parfois assez suspectes, où le tourneur et le doreur auront, pour nous leurrer, substitué leur art à celui du joaillier, à la satisfaction tout au moins des nobles porteurs, écrasés par tout ce métal. Lisons un peu la Relation du bon La Ruelle, si sec pourtant, comme un de ces contes merveilleux, ayant charmé notre jeune âge. Mais les fées du château ducal, sous leur pompeux atours, sont, faut-il le rappeler? parfois assez primitives, en leur humanité, conditionnée par les mœurs du temps.

Comment étaient casés, en cette belle et grande salle ainsi tendue, ces princes, ces officiers ou ces gentilshommes, composant la haute mais vaine figuration du deuil, Claude de La Ruelle, ordonnateur, nous le fera savoir, sous le titre : L'assiette en la Salle d'Honneur. Rangeons-nous donc, tout en suivant le bonnet carré, coiffé selon le rite, sous le bâton noir, emblème à la main

(1) *Discours...*, p. 161-161 v°.
(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1317, f° 323; B. 1398 quittance du 4 janvier 1618.
(3) *Discours...*, p. 163 v°.
(4) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1311, Jean Callot, 26 juillet 1609.
(5) *Ibid.*, Claude Nicolas, menuisier, 16 septembre 1608.

Digitized by Google

de la fonction, par lui revêtue de maître en partie des cérémonies temporelles.

Sur le grand théâtre, à la droite du lit, vers le chevet, trônait la chaire vide de feu Son Altesse, couverte or frisé, puis, un peu plus loin, vers le grand autel, douze mêmes chaires à bras, avec « carreaux » de velours violet cramoisi pour les princes et pour les princesses, les unes hautes, les autres basses. Derrière le fauteuil ducal, vidé par la mort, se tenaient assis, sur un pliant tendu de velours, M. de Madruce, grand chambellan, chef des cérémonies temporelles, et M. de Fresnel, baron de Sandaucourt, capitaine des Gardes, gentilhomme ordinaire de la Chambre. Derrière encore, le long de la tapisserie, des bancs à dos, satin cramoisi en broderie de fin or, pour les comtes rhingraves, maréchaux, sénéchaux, gouverneurs et quelques autres.

Symétriquement, à la gauche du lit, côté de la cour, deux riches chaires à bras, vêtues de drap d'or, avec « carreaux » de velours violet cramoisi, pour les ambassadeurs; derrière, pour eux également, un banc à dos, velours cramoisi, frangé et passementé de fin or; enfin, le long de la tapisserie, des bancs à dos, satin cramoisi en broderie de fin or, pour les gentilshommes de la Chambre, baillis, chambellans et autres; au chevet du lit, quatre pages de la chambre, en « scaye » de velours noir, le chaperon « avallé » sur le col; par le derrière, le long de la tapisserie, un banc pour les valets de chambre, figurant, sur la planche, dite *de La Ruelle*, en une attitude assez désinvolte; à gauche, enfin, non loin du balustre, les hérauts, hiératiques sous la cotte armoriée.

Sur le parterre, régnant du grand théâtre à la porte, était rangé, à droite, côté de la rue, tout le clergé et, à gauche, vers la cour des réservoirs, les nobles dames, un peu engoncées sous la plantureuse vertugade, marquant le temps de Henri IV, les gentilshommes de la maison ducale, sous la robe en serge noire de Florence, messieurs de la Chambre des Comptes, de la Cour Souveraine de Saint-Mihiel, les ministres, officiers et domestiques de feu Son Altesse, ceux-ci, ayant perdu leur maître, avec le chaperon rabattu sur le front, et quelques autres encore.

Digitized by Google

Proche le grand autel, trônait le prélat officiant, assis en une chaire richement acoutrée, avec, le long du balustre, le haut clergé, Primat de Nancy, grand Prévôt de Saint-Dié, puis, vers le siège du feu duc, M. de Stainville, protonotaire apostolique, chef des cérémonies spirituelles, et le premier aumônier. Le long de la tapisserie, sur un banc à dos, couvert de tapis de Turquie, les abbés mitrés et crossés. Non loin de là, les religieux, enfin, la musique de la Chambre de feu Son Altesse, comptant quatorze exécutants, voix, luths, violes, guitares, dont les accords traînants évoquaient assez fâcheusement la nuit des ballets dansés, et les chantres de sa Chapelle ducale, au nombre de vingt voix, avec cornets, hautbois et saquebutes, antique trompette biblique aux sons retentissants.

Les places étant ainsi distribuées, fut, le 9 juin, vers une heure après-midi, ladite salle ouverte solennellement pour les Vigiles, présidées par M. de Longeville, abbé mitré, officiant. Un peu auparavant, avait le corps été déposé sous la « feinte ». Assistaient à ces « psalmes», oraisons et encensements les prélats, chanoines, religieux de toute robe, chacun en sa chaire ou sur son banc. Après les « thurifications », célébrées selon le rite des morts, un des huissiers, se levant soudain, nu-tête, le chaperon renversé sur les épaules, cria tout haut de « couvrir » — ce sont là ses propres termes — pour feu Son Altesse.

Lors, en un étrange service, empreint du merveilleux théâtral, mais dicté par la cour de France, comme il en fut pour les modes, le costume, les usages, les manières, voire, à Notre-Dame-de-Liesse, pour les pèlerinages, la table était dressée, avec sa blanche nappe finement damassée, sous un dais suspendu, or frisé à bord de velours cramoisi, la chaire vide de feu Son Altesse approchée : simulacre funéraire, reproduit en tous ses détails, du *Benedicite*, sanctifiant la chair des animaux, aux ablutions, épandues par une riche aiguière finement ciselée.

Et furent, non sans force humbles révérences, servitude, dont un bon appétit se passerait aisément, les plats de viande « essayés » et présentés à une ombre :

Digitized by Google

« Trippes de beuf », « costelletz de porcq », « piedz, groing et aureilles » de cochon, « poulle dinde, farcie de lard », tranches de venaison, chapons de « haulte gresse »; puis le vin; enfin, le « fruict », suppléant, sur les fournitures culinaires, aux « légeumes » souvent absents, hormis pourtant la « sallade », assaisonnée à la « moustarde ». Le dessert, comme il sied, ne fut pas oublié : fromage « de bergerie », comme nos ducs, de complexion bucolique, en adressaient au roi, régulièrement (1), figues, beignets, pruneaux, marrons, amandes, « eschaudetz », feuilletés, au choix et à discrétion. En un seul mois, décembre de cette même année, Jean de la Porte, « pasticier » du château ducal, accuse une note de 420 francs 4 gros 8 deniers, indice des instincts sucrés, vécus à la cour de Lorraine (2). Pour les jours maigres, œufs, huîtres, brochets, harengs, barbeaux, « truictes » des Vosges, carpes « au miroüer », pêchées dans les étangs ducaux de Lindre près de Dieuze, « grenolles » à 5 gros le cent ou bien, en un sanglant buisson, « escrevisses » à 1 franc 3 gros le cent (3).

Les pauvres, auxquels échurent tous ces bons morceaux, mêlant leur exquis fumet aux volutes traînantes des bleus encensements, firent, ces jours-là, du 9 juin au 14 juillet quotidiennement, un vrai festin de roi, non sans se disputer, pour le partage, « grifves », bécasses ou « saulcisses ». Jamais, foi de truand, sordide besace, battant sur les dos gris, sur les dos verts, ne fut à telle fête; jamais plus gourmande aubaine, plus fameuse ripaille. Certains de ces va-nu-pieds, travestis en « apostres », rappelaient, non sans orgueil, avoir touché, à la Cène du « Grand Jeudy », un peu moins de 5 francs, représentant de longues heures, traînées par les carrefours, la main tendue, un lamentable patenôtre à la bouche (4). Mais le métier de *Pleurant*, sous la longue robe

---

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1326, f° 254 v°; B. 1332, f° 133, etc.

(2) *Ibid.*, B. 1319, certificat du 5 janvier 1609.

(3) *Ibid.*, B. 1315, *passim*, registre non folioté.

(4) « Audit aumosnier cent vingt six frans neuf gros distribuez aux vingt six pauvres de la Cene, que Son Altesse et Madame ont,

Digitized by Google

de serge noire, nourrissait chichement son homme : 2 sols par tête, comme on le voit en 1609 pour les modestes obséques d'un page des écuries de Son Altesse, dénommè Arbitre (1). Car ils étaient de tous les cortèges, les plus pompeux comme les plus chétifs, ces loqueteux ramassés un peu partout, par un geste en quelque sorte corporatif, comme ils gîtaient sous tous les porches. Demain, recommencere pour eux la vie de bassesse et de misère; demain, les échines, dépouillées de leur chaperon emprunté, se courberont plus humbles et plus basses, attendant, non sans philosophie, le coup de botte, appliqué par un gentilhomme, vain de son titre : mais aujourd'hui, quelle liesse, messeigneurs, quelle liesse, meublant une date au fond de la mémoire !

Après les Grâces, suivies du *De Profundis*, puis du psaume 85 *Inclina, Domine, aurem tuam*, était la haute chaire à bras reportée à sa place, près du lit, la tabel elle-même enlevée, avec les diverses vaisselles de vermeil. Puis un chacun, princes, officiers, gentilshommes, de retourner, traînant sa longue robe de deuil, vers de plus réelles agapes, vers la collation, mêlant le vin du Rhin ou le vin de Condé (2) Aÿ par ses plants champenois (3), la fine « paste » de Gênes, aux succulentes confitures de prunes, pêches, citrons, cerises, abricots ou mirabelles, cuites au château ducal par la main de la duchesse elle-même, bourgeoisement (4), aux dragées musquées de Verdun, comme au cotignac, gelée des plus hautement réputées au XVII^e siècle.

Il en était ainsi, nous le disions, à la cour de France.

---

faicte le Jeudi absolut de ceste année ». Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1346, f° 145.

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1319, Christophe Macault, gouverneur des pages, 7 janvier 1610.

(2) Condé, de nos jours Custines, sur la Moselle. « Deux pieces de vin de Condé envoyées par Son Alteze au cieur Zamette, bancquier demeurant à Paris ». (Sébastien Zamet, de la chronique). Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1261, f° 129 v°.

(3) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1346, f° 137.

(4) *Ibid.*, B. 1387, Jean Pavé, apothicaire, 12 janvier 1618.

Digitized by Google

Madame de Motteville, confidente de la reine Anne d'Autriche, pourra un jour écrire sur une page de ses *Mémoires* : « On servit l'effigie de ce prince mort — Henri II, duc d'Enghien, prince de Condé (1) — durant trois jours, selon la coutume; et comme il avoit été avare pendant sa vie, on fit de plaisantes railleries à la cour sur la douleur que son âme devoit sentir en l'autre monde des grandes et inutiles dépenses qui se faisoient pour son corps (2) ». Il fut, de son vivant, réellement « intéressé », ce noble prince, père du grand Condé, avec une ladrerie, indigne de son rang : « Quand il alloit au cabaret, écrit des Réaux, chroniqueur amusé des mœurs de ce temps, au pis aller il ne payoit que sa part et, s'il pouvoit, il laissoit payer les aultres pour luy (3) ». Rire de la mort, insulter à ses vaines pompes, était alors assez fréquent. Ainsi, au XVII^e^ siècle, certaines gravures anglaises, où le trépassé de haute lignée défilait, suivi de ses fournisseurs, de ses créanciers et de sa garde-robe. Chacun sur un « carreau », comme des pièces nobles, le comte portait le chapeau de castor, empanaché fiamette, incarnadin ou feuille-morte, le marquis pour sa part le pourpoint gaufré de satin blanc ou noir, le baron à la suite les hautes chausses de velours à trois poils ou de tabis ondé à la calandre, le chevalier, dressant sa courte taille, le collet de « santeur », battu de ses trois aiguillettes en ganse de fin or, le régisseur, de son côté, les bottes souples en cuir « de » Levant, le majordome, singeant les tics de son maître, la grande canne à bec de corbeau et le dernier, comme un jour pour feu M. de Marlborough, ne portait rien du tout.

Revenons maintenant, loin de ces échos ouïs un peu partout, à la cour de Lorraine, où les fumets et les relents du banquet offert à la « feinte », se sont peu à peu évanouis. Tous les matins, office, consistant en trois « haultes » messes, dites, les deux premières par les Cordeliers, la

(1) Henri de Bourbon, prince de Condé, père du grand Condé (1588-1646).

(2) M^me^ DE MOTTEVILLE, *Mémoires*, édition Michaud et Poujoulat, t. X, 2^e^ série, p. 109 (1646).

(3) TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, édition Paulin Paris et de Monmerqué, t. II, Feu Monsieur le Prince, p. 218.

Digitized by Google

dernière de *Requiem* par un prélat mitré. Au cours de la cérémonie, continuant le simulacre funéraire, le célébrant présentait la *paix* à la « feinte », comme, à la Chapelle de feu Son Altesse, son aumônier ordinaire le corporal rituel, ce avec les révérences accoutumées, puis, au pied du lit, trônant sur le « teatre », procédait à des « thurifications », au chant du *Libera*, cette plainte du chrétien, tremblant et pleurant sous le faix de ses iniquités, *tremens factus sum ego...* Le soir, Vigiles, psalmodiées à deux chœurs, les chanoines de Saint-Georges alternant avec les Minimes, Capucins et Cordeliers. Il en fut ainsi tous les jours, du 9 juin au 14 juillet inclusivement, où se déroula, célébré avec plus de solennité encore, le service, dit *à la Royale*.

Cependant, le 14 juillet, vers le soir, le corps, reposant sous le lit de la « feinte », avait été transporté en la salle, dite *de deuil*, où il devait rester, lisons-nous sur un registre, « jusques au jour de la conduicte en l'eglise Sainct George » (1), soit deux jours environ. Sous la main de François Serre, mercier nancéien, la longue salle *des Cerfs*, témoin de bien des fêtes, de bien des magnificences aujourd'hui révolues, revêtit une funèbre parure, répondant, en son exagération, aux chambres, « sallettes » et antichambres du château ducal. Dépouillée de ses dix-cors, comme on le voit sur un compte de Philippe Fournier, cellerier de la cour (2), elle se tendit de drap noir, murailles, fenêtres, tapis jeté sur les briques rouges du sol (3). Vers la cheminée, isolée par un fond du même drap, régnait une barrière, coupée de balustres, sous une figure barlongue et, vers son milieu, étaient dressés deux tréteaux, recevant le cercueil, couvert de velours noir croisé de satin blanc. Sur ce poêle funéraire, endroit du chef, un « carreau » or frisé, supportant la couronne, le sceptre et la main de Justice, orgueilleux attributs de la souveraineté, puis un autre de même le collier de Saint Michel, Ordre

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1317, f° 133.
(2) *Ibid.*, B. 7708, f° 42 v°.
(3) *Ibid.*, B. 1319, François Serre, mercier, 9 décembre 1608.

Digitized by Google

du Roi Très Chrétien, en or massif. Sur le cercueil, un dais de velours noir, frangé de soie noire. Sur la cour, le grand autel, garni, haut et bas, de velours noir croisé de satin blanc; sur la rue, enfin, symétriquement, la Chapelle tout en deuil de feu Son Altesse, avec les Heures du bon prince, couvertes de serge noire. De la longue voûte, cintrée par la Renaissance et étoilée sur un fond couleur azur, tel le ciel, parfois, de nos antiques églises, tombaient, brûlant jour et nuit, trois grands lustres, « chaussez » de serge noire. A dextre, face au cercueil, dix hautes chaires à bras, avec « carreaux », couverts de serge noire, pour les princes du sang; à senestre, des sièges, tendus de même, pour les ambassadeurs. Devant le grand autel, de hautes chaires à bras, drapées de velours noir, pour les prélats; des bancs sur le parterre pour les religieux, comme pour les officiers. Cette salle, on le voit, dépourvue des splendeurs brillant en la précédente, portait, dans sa funèbre décence, un nom parfaitement justifié. Son ouverture se fit, solennellement, le 15 juillet, à huit heures du matin, messire Antoine de Lenoncourt, primat de Nancy, abbé de Beaupré, officiant, assisté de deux prélats mitrés.

Le 17 juillet 1608, vers deux heures après midi, fut le corps levé par Mgr de Toul, prince du Saint-Empire, diocésain officiant, assisté des pontifes, du haut clergé et des archidiacres. Appartenant à une illustre maison provençale, celle des Porcelets de Maillanne, dont un membre, selon Moréri, aurait fondé en Espagne Burgos, fière de sa cathédrale, Monseigneur avait très grand air, sous la mitre en toile d'argent, réservée, de nos jours encore, au deuil épiscopal, et sous la lourde chape de velours noir avec orfrois de satin blanc. Un clerc, devant lui, portait la crosse, insigne auguste de cette haute dignité. Avec sa courte barbe, toujours soignée, Monseigneur faisait songer à ces grands prélats de la Renaissance, imagés par un Clouet.

Par trois fois, ordre de Sicile, roi d'armes (1), les vingt

(1) A la cour de France, le roi d'armes portait le titre de *Montjeño Saint-Denis* (Trévoux).

Digitized by Google

crieurs et sonneurs de clochettes, annonçant bruyamment la mise en marche, de crier et de sonner, parmi les hennissements impatients, jaillis du vestibule, où attendaient, merveilleusement caparaçonnés, les chevaux du deuil devant à leur rang figurer au cortège funèbre. Sous sa « tendue » de drap noir, blasonnée aux pleines armes de feu Son Altesse, la Porterie, développant son imagier monumental, ouvrit alors sur la rue, où étaient tassés hommes et femmes du peuple, sa large baie, emplie de mystère et de ténèbre. Et, lentement, le convoi, savamment ordonné, ébranla son immense colonne, vers la prochaine église de Saint-Georges, attenante au flanc sud du château ducal. Le marteau, un jour, abattra, ordre du duc Léopold, ce vénérable édifice historique, datant du XIV^e^ siècle.

Ce fut imposant, certes, fastueux même, dénué toutefois de cette ampleur, de cette perspective, réclamées par un long cortège, où le dais, sur les têtes, mouvait ses pans de drap d'or, où flottaient à grands plis, gonflés par le vent, les orgueilleux étendards, historiant de nobles meubles les 32 lignes paternelle et maternelle de la défunte Altesse, lys, tour, aigle, besans, dauphin, barbeaux, ramure, léopard ou lion passant, sur des champs or, sable, gueules ou azur.

Peut-être, étant donnée une telle étendue, eût-il convenu à la théorie, comptant, selon La Ruelle, 3.000 personnes environ, les unes groupées deux par deux, les autres isolées et espacées, de cheminer tout au moins par le décor historique séculaire de la Ville-Vieille; de côtoyer le vieux Saint-Epvre, nouvelle victime de nos jours des démolisseurs, dont les voûtes, tant de fois, virent nos ducs offrir, soit une cloche, soit une chasuble, soit, comme de petits bourgeois, le pain bénit (1), pieusement agenouillés; puis de déboucher par le rempart sous les tours de la porte Notre-Dame (2), où, agrippés aux barreaux croisés des étroites fenêtres, les prisonniers, « mangeant

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1435, Philippe, 10 février 1621.

(2) Aujourd'hui, porte dite *de la Craffe*.

Digitized by Google

le pain de Son Altesse », auraient, non sans repentance, récité pour le bon prince une ombre de patenôtre; enfin, sur un certain trajet, emprunter, elle aussi, la Ville-Neuve, hier bâtie par le feu duc Charles III. Ce parcours, le seul possible, fut simplement amorcé par la rue du Four sacré (bas de la rue Saint-Michel), la rue Saint-Epvre, la rue de la Charité, la place Saint-Epvre, la rue des Comptes (rue Callot aujourd'hui) et la Grande-Rue. Hors cette dernière, ce sont, sous leurs noms archaïques, des voies bien modestes, comme on en perçait alors : avec la Ville-Vieille, maîtresse artère de la cité, elles donnent, cependant, au Nancy ducal son caractère historique, annihilé dans la Ville-Neuve commerçante, œuvre aujourd'hui démarquée du feu duc, et, il le faut reconnaître, absent du Nouveau-Nancy, dépourvu de tout art, de tout cachet, legs de notre morne époque. Tel est le défaut majeur, imputable au chef des cérémonies temporelles, de cette fameuse *Pompe funèbre*, regardée entre toutes comme la plus haute et la plus belle. Prenons un point de comparaison, opposant décor à décor, perspective à perspective. Pour le roi, le cortège, grossi de tous les corps constitués, échevins, Parlement, Université, se développait en deux étapes, de Notre-Dame-des-Champs à Notre-Dame-de-Paris, et de Notre-Dame-de-Paris à la vieille abbaye de Saint-Denis, par les rues, drapées de noir, de tanné ou de pastel, nuances diverses du deuil, sous les torches, blasonnées aux armes de la Ville, « ardant » au seuil de tous les logis. Ainsi en fut-il, du 9 janvier au 16 février 1514, pour la reine Anne de Bretagne, épouse de Louis XII.

En tête, avec les archers, marchaient les trois commis, dégageant la rue, encombrée par une foule nombreuse et docile; puis, deux à deux, les vingt crieurs ou sonneurs, jetant à tous les carrefours ce cri : Nostre debonnaire et souverain Prince le Duc Charles, troisième du Nom, est trespassé, priez Dieu pour son Ame. Est-il assez archaïque, ce vieux cri de nos pères, évocateur, cent ans auparavant, des surcots, des houppelandes et des petits béguins? Puis les huit commis, conduisant sur deux rangs

Digitized by Google

les 300 pauvres, revenants obligés de tous les cortèges funèbres, vêtus de deuil, une torche à la main de cire blanche, aux pleines armes de feu Son Altesse, entourées par le collier royal de Saint Michel. Puis, deux à deux, marchaient « Messieurs » les 300 bourgeois, députés par la ville de Nancy, sous le manteau et le chapeau de deuil, avec flambeaux de cire blanche, écussonnés *d'argent, à un chardon de sinople, fleuri de gueules, et en chef les armes pleines du duché ;* puis, deux à deux, les confrères du Saint-Sacrement, comptant le feu duc dans leurs rangs (1), avec flambeaux de cire blanche, blasonnés de leur emblème; puis, deux à deux, avec leurs croix, les pères Capucins, les pères Minimes, les pères Cordeliers; messieurs des églises paroissiales de Saint-Epvre, Notre-Dame et autres; puis, à dextre, messieurs de la Primatiale et messieurs de la Collégiale Saint-Georges, un à un, entremêlés; à senestre, un à un, messieurs de la jeune Université de Pont-à-Mousson, fondée par le feu duc; puis des subalternes, attachés aux deux écuries, maréchaux, cochers, muletiers, jumentiers, palefreniers; puis, deux à deux, les valets de pied, nu-tête, bras croisés; puis, deux à deux, ceux de la Vénerie, de la Fauconnerie et, pour la « beste » noire, des Toiles; ceux de la Monnaie, ceux du nouvel Arsenal, immortalisé par le nom des Chaligny; les valets de garde-robe; les violons, cornets et hautbois; ceux de la Poste, du Trésor des Chartes, les fournisseurs et artisans du château ducal, Edme Deline, Jean Hardy, François Laurent, Jacques Guillart et vingt autres, du brodeur au gaufreur, du pelletier au charpentier, des tapissiers aux couturiers, mêlés, ceux-ci aux fournitures funéraires ou ayant, ceux-là, de leur art « besongné »; tous, pour la chronique, utiles et modestes collaborateurs, dont les mémoires et factures rendirent possible la présente étude; ceux de la cuisine, concierge, garde-meuble; puis, deux à deux, les valets de chambre, soit ordinaires, soit par quartier (2), approchant de très

(1) Cotisation, sous le duc Henri II, de 28 francs 6 gros. Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1317, Claude Ferry, receveur de la confrérie.
(2) Par trimestre.

Digitized by Google

près Leurs Altesses; puis les chirurgiens, apothicaires, ingénieurs des fortifications, le Domaine, les Mines, les Salines; puis les quatre contrôleurs des finances ducales, prompts à amputer, des deux tiers parfois, les sommes, majorées par les bons fournisseurs, merciers, ceinturiers, plumassiers, ou bien apothicaires, coutumiers du fait; puis, en robe de deuil et en bonnet carré, les quatre médecins de la cour, sous un chaperon écarlate, fourré de blanche hermine par la main de François Laurent (1). Puis, seul, messire Paul de Haraucourt, prieur de Flavigny, maître de la Chapelle ducale, avec le rochet, le bonnet carré et le chaperon étendu sur les épaules, étant ledit prieur précédé, deux à deux, par les chantres de ladite Chapelle et les musiciens de la Chambre, alternant de la voix et de leurs instruments, ceux-ci et ceux-là sous la robe de deuil, le bonnet carré et le chaperon étendu sur les épaules; ceux de la Ville, la cour des Comptes, la Cour Souveraine des Grands Jours de Saint-Mihiel, les secrétaires, les conseillers d'État. Venaient à leur suite, deux à deux, les pages de la Chambre, des Écuries, grande ou petite, en « scaye » de deuil, chaperon rabattu sur le front, les bras croisés : petits lutins se composant gravement un sérieux malaisé à longtemps tenir; puis les gentilshommes suivants et servants, capitaines entretenus, écuyers des Écuries, les quatre maîtres d'hôtel, avec le bâton noir porté contre terre, baillis, gouverneurs, M. de Couvonge, premier gentilhomme de la Chambre, avec la moyenne clef dorée, timbrée de croix de Lorraine, de croix de Jérusalem et du monogramme C C couronné (2), M. des Marteaux, gentilhomme de la même Chambre, avec la petite clef dorée, pareillement historiée (3), les chambellans, les lieutenants de la garde suisse, conduisant sur deux rangs leurs hommes, vêtus de serge noire, la hallebarde étant couchée, fer en bas, sur la manche ballonnée et tailladée, fifres et tambours, sonnant et battant, sous le crêpe,

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1310, Laurent, 31 juillet 1608.
(2) *Ibid.*, Nicolas François, serrurier, 31 juillet 1608.
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

une marche lugubre. Pour ceux du Conseil, de la cour des Comptes, de la Cour Souveraine, pour les ministres, officiers ou domestiques de feu Son Altesse, le chaperon « en forme », savoir, rabattu sur le front; pour les autres, renversé sur les épaules, avec le bonnet carré.

Et ce fut, par les rues trop courtes, trop étroites, de notre bonne ville, un défilé incessant, toujours grossi de nouveaux apports, flot sombre, coulant le long de la muraille humaine, échelonnée sur trois à cinq rangs, artisans ayant quitté le marteau ou le tranchet, la petite échoppe, accrochée au flanc du château ducal, ou la boutique humide de leur quartier, femmes du peuple, échappées à leurs ravaudages et à leurs caquetages, grandes dames même, costumées à la mode de la cour de France. Ainsi passaient, avec des psalmodies, de la musique ou, comme à nos enterrements, quelques bribes de causerie, moines, offices, domesticité, administration, hôtel et maison, château et duché, chacun selon son rang, du plus infime au plus superbe, confondus sous la même robe de deuil, celle de la mort, égale à nous tous : préséances, dont se montraient jaloux, comme de son titre un gentilhomme, tous ces figurants, gonflés de leur personnage, quêtant à la dérobée un regard posé, celui-ci sur son bâton noirci, celui-là sur les plis de sa toge. Si on nous permet ici un peu de ce réalisme, toujours mêlé aux plus orgueilleuses apothéoses, où chacun de se cambrer, de se hausser, de se gourmer, glorieux et solennel, se sont-ils assez mirés aux yeux indifférents de la foule, sous les réflexions assez souvent désobligeantes, et ce grand sec, flottant dans sa robe trop ample, et ce gros court bien en chair, plus énorme encore sous le chaperon formant éteignoir? Ont-ils assez forcé leurs tics, exaspérés par les attitudes importantes? Et vous, dignes chantres de la Chapelle ducale à la voix puissante, avez-vous, un œil hors du graduel, assez tordu votre large bouche (1),

(1) Ainsi Michel Lambert, beau-père de Lulli. TALLEMANT DES RÉAUX, *Les Historiettes*, édition Techener, Paris, t. V, 1865, *de Niert, Lambert et Hilaire*, p. 65.

Digitized by Google

bruyant parfois des harmonies les plus douteuses, ce nous semblerait?

Et ce ne fut pas, quant à ces beaux seigneurs, sans des compétitions, résistant au règlement établi par le chef des cérémonies ou plutôt par La Ruelle lui-même (1) : petit sursaut de la vanité, perdant la leçon donnée par la mort. Et de voir, sons la longue robe en serge noire de Florence, certaines plastiques plus ou moins excessives, quelque chose des fameuses danses macabres, imagées. soit aux murs de la Chaise-Dieu (2), soit aux aîtres Saint-Maclou de Rouen ou bien, en Lorraine, au portail Renaissance de Rembercourt-aux-Pots (3), semblait flotter ici, allié à la solennelle ordonnance. Si les choses, vues par le poète, ont des larmes, les choses, parfois, sous la pompeuse défroque, grimaceront également.

Cependant, un furtif remous a soudain couru sur la foule, contenue, verges hautes, par les huissiers de la chambre. Passaient les étendards déployés, vacillant sous les pas, armorial universel, où se lit dans les plis quelque noble meuble, développé par le vent : bannière de Lorraine, tenue par M. de Haraucourt, chambellan de feu Son Altesse, marchant seul; bannière de Bourbon et bannière de Gueldres, tenues, la première par M. d'Ische, gouverneur de La Motte, la seconde par M. d'Esne, gouverneur de Stenay, marchant de front; bannière d'Anjou et bannière d'Harcourt, tenues, la première par M. de Savigny, la seconde par M. de Lutzelbourg, chambellan de feu Son Altesse, colonel entretenu, marchant de front; bannière de Vaudémont et bannière de Wurtemberg, tenues, la première par M. de Lenoncourt, la seconde par M. de Reinach de Montreuil, chambellan de feu Son Altesse, marchant de front; bannière de Blois et

(1) La Ruelle, en effet, distribua les rôles, avec cet « ordre au marcher », dont il fit peindre, préalablement, une fidèle esquisse. Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1311, Jean Callot, 26 juillet 1608.

(2) La Chaise-Dieu, *casa Dei*, Haute-Loire, arr. Brioude, chef-lieu cant.

(3) Rembercourt-aux-Pots, Meuse, arr. Bar-le-Duc, cant. Vaubecourt.

Digitized by Google

bannière d'Autriche, tenues, la première par M. de Ragecourt, gouverneur de Bitche, la seconde par M. des Armoises de Neufville, marchant de front; bannière de Mantoue et bannière de Boulogne, tenues, la première par M. d'Aigremont, chambellan de feu Son Altesse, la seconde par M. de Dombrot, grand veneur de Lorraine, marchant de front; bannières de Berry, Valois, Hainaut, Auvergne, Bourgogne, Provence, Castille, Danemark, Saxe, Brandebourg, Schleswig, Lippe, Portugal, Milan, Ferrette, Tyrol et quelques autres encore, soit en tout 34 bannières, frissonnant sur la foule, hautes et droites. Tous ces étendards, mouvant un flot multicolore, avaient, sur chaque face, été peints, dorés et argentés par la main de Jean Callot, héraldiste de la cour (1).

Venaient à la suite les trompettes avec leurs cloches renversées, les « poursuivans » Vaudémont et Clermont, en robe de deuil, sous la cotte aux armes de leurs comtés, tels ceux du XV^e^ siècle, convoquant à un tournois damoiseaux et chevaliers, jaloux de se distinguer aux yeux de leur dame; puis, marchant de front, M. du Châtelet, sénéchal de Lorraine, et M. de La Bastide, sénéchal du Barrois, tous deux conseillers de feu Son Altesse, avec leurs bâtons noircis « contremont » savoir, tenus vers le haut.

Les fronts se sont soudain penchés, après le chatoyant défilé des grands étendards, vers une nouvelle figure, une figure équestre, évoquant, elle aussi, le jeu de la guerre; les fronts, ceints pour les dames de rubans frisant le deuil : teintes neutres des tanné, pastel, pain-bis, chamois, noisette, minime, lavandé, tristamie ou rose sèche (2). Ce sont là subtiles nuances, « congruantes », comme on disait alors, à la cérémonie.

Sous un caparaçon de velours noir croisé de satin blanc, avec un mors verni « en noir » par la main de Jacques Guillart, éperonnier (3), passait le cheval dit *de service*

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1311, Jean Callot, 26 juillet 1608.

(2) *Ibid.*, B. 1301, « Advertissement », 4 avril 1607.

(3) *Ibid.*, B. 1310, Deline, sellier, 30 juillet 1608; Guillart, 30 juin 1608.

Digitized by Google

de feu Son Altesse, mené à dextre par M. de Mitry, écuyer, à senestre par M. de Saint-Loup; puis, sous un tel accoutrement, le cheval dit *de secours*, mené à dextre par M. de Cousance, écuyer en la petite Écurie, à senestre par M. de Melay; enfin, empanaché de 25 plumes blanches et jaunes, avec, sur le « mitan » une haute aigrette (1), le cheval bardé pour le combat de feu Son Altesse, mené à dextre par M. de Marcossey de Dompjulien, à senestre par M. de Stainville de Sorcy, tous deux écuyers, sous un caparaçon de velours jaune, comptant à la selle 102 croix, barbeaux et alérions en broderie, soit de fin or, soit de fin argent, au harnais 210 pièces de même (2).

Rien de bien neuf, quant à la figuration, sinon quant au travestissement. De nos jours encore, le cheval de bataille ne suit-il pas le corps du général, conduit en grande pompe au lieu de sa sépulture? Toute cette cavalerie, magnifique mais un peu encombrante, avait été logée, en vue de s'abriter et de s'équiper, en une simple clôture de planches, ménagée sous la Porterie du château ducal (3) où nous contemplons aujourd'hui une vieille chaise à porteurs, échouée le long du vestibule Renaissance. Nous les verrons, un peu plus tard, ces pur-sang, fleur des haras lorrains, jouer un bout de rôle assurément inattendu.

A la droite du cheval bardé, marchait M. de Tantonville, conseiller de feu Son Altesse, et, à la gauche, M. de Nubécourt, incarnant, le premier le comte de Vaudémont et le second le comte de Blâmont, tenus l'un et l'autre de présenter à un duc de Lorraine, entrant dans la bataille, les nobles pièces de guerre, forgées pour les prouesses épiques, lance, armet, épée, éperons ou gantelets. Ce merveilleux défilé, hormis la vanité, piaffant au pas des chevaux, flottant au vent des pennons, constituait pour les esprits charmés tout un historique, tout un symbolisme, toute une héraldique.

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1330, Jean Florentin, ceinturier, 10 juin 1608.

(2) *Ibid.*, B. 1310, Jean de Beauvais, brodeur, 15 juillet 1608; Deline, 30 juillet 1608.

(3) *Ibid.*, B. 7709, Nicolas François, serrurier, 12 octobre 1608.

Digitized by Google

Et les yeux, sans se pouvoir fixer, rencontraient, en un furtif éclair, les éperons dorés de feu Son Altesse, portés par M. de Beauvau; ses gantelets par M. de Valhey, conseiller, bailli de l'évêché de Metz; son écu, « armoyé » des quatre royaumes et des quatre duchés, par M. d'Artigoty, conseiller, gouverneur de Marsal; sa lance par M. de Haraucourt de Magnières, conseiller de feu Son Altesse, capitaine général de son artillerie; son épée, rentrée dans le fourreau, par M. de Solms, seigneur de Meintzeberg; sa cotte d'armes, blasonnée, sous la main de Jean Callot, aux plaines armes royales et ducales, devant, derrière, sur les « ailes » (1), par le comte Jean-Casimir de Linange et Réchicourt, seigneur de Westerbourg, baron du Saint-Empire; son armet timbré, enfin, par le comte Egon de Furstemberg, landgrave de Barr, seigneur de Hausen : pièces nobles, résumées de nos jours sur un « carreau » de velours noir.

Puis les deux hérauts Lorraine et Barrois, sous la robe de deuil, la cotte, blasonnée aux armes de leurs duchés, et le chaperon étendu sur le col.

Puis, empanaché de 25 plumes blanches, jaunes et violettes, avec, sur le « mitan », une haute aigrette (2), marchait le cheval dit *d'honneur*, mené à dextre par M. de Haraucourt de Bayon, écuyer en la petite Écurie de feu Son Altesse, à senestre par M. de Malabarbe, écuyer en sa grande Écurie, sous un caparaçon de velours violet en broderie de fin or mêlé de fin argent, avec 278 croix, barbeaux et alérions, figurés de leurs métaux, 97 de même sur la selle, enfin sur le harnais 244 de même (3); les coins du drap étant tenus par quatre valets de pied de feu Son Altesse, nu-tête, en « mandille » de velours noir, avec le chaperon étendu sur le col.

Seul, à la suite, sous une robe en serge noire de Florence, traînant de 3/4, le chaperon rabattu sur le front, marchait le rhingrave Frédéric, comte sauvage du Rhin,

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1311, Callot, 26 juillet 1608.
(2) *Ibid.*, B. 1330, Florentin, 10 juin 1608.
(3) *Ibid.*, B. 1310, Jean de Beauvais, 15 juillet 1608; Deline, 30 juillet 1608.

Digitized by Google

comte de Salm, seigneur de Fénétrange et de Neuviller, portant la noble épée de souveraineté, tirée du fourreau; puis, de front, sous une même robe, M. de Bourbonne, grand-maître en l'hôtel de feu Son Altesse, avec son bâton noir « contremont », et M. de Madruce, grand chambellan, avec la grosse clef dorée, historiée de croix de Lorraine, de croix de Jérusalem et du monogramme C C couronné (1); puis, seul, M. de Gournay, chef du Conseil privé, sous une même robe; puis, seul, Sicile, le roi d'armes, nu-tête, le chaperon renversé sur le col, en robe de deuil, sous la cotte, blasonnée aux pleines armes de Lorraine, et, à la main, un bâton noir, tenu droit par le milieu; puis, deux à deux, sous une même robe en serge noire de Florence, traînant de 3/4, le chaperon rabattu sur le front, M. des Thons, conseiller de feu Son Altesse, maréchal de Lorraine, et M. de Maillanne, conseiller, maréchal de Barrois, avec leurs bâtons « contremont ».

Venait enfin le haut clergé, précédant le deuil, en une vision imposante et solennelle de rochets, de chapes, de crosses et de mitres.

Seul, nu-tête, marchait le sieur aumônier ordinaire de feu Son Altesse, messire Claude de Troys, chanoine en l'insigne église Saint-Georges (2), porteur du « benoistier » avec le « guepillon », en robe de deuil, en bonnet carré, le chaperon étendu sur les épaules; puis, seul, le premier aumônier, messire Jean d'Ouche, prieur de Varangéville, en rochet, bonnet carré, chaperon étendu sur les épaules; puis, seul, M. de Stainville, doyen de la Primatiale, grand aumônier de feu Son Altesse, chef des cérémonies spirituelles, en rochet, avec le manteau de protonotaire apostolique, le bonnet carré sur la tête, et, à la main, un bâton noir, le bout contre terre; puis, seul, le prévôt de Saint-Georges, en chape de deuil, avec le bâton pastoral d'argent, amorti en alérion d'or; puis, deux à deux, les abbés crossés non mitrés, au nombre de quatorze, tous en riches chapes de deuil, avec la crosse; puis les

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, Nicolas François, serrurier, 31 juillet 1608.

(2) Du moins en 1609, son nom étant absent en 1608 du registre.

Digitized by Google

abbés mitrés de Tholley et de Longeville, bénédictins, de Saint-Pierremont, augustin en riches chapes de deuil, avec la crosse et la mitre; puis, deux à deux, le Primat de Nancy et le grand Prévôt de Saint-Dié, avec mitre, crosse et chape; puis, seul, M. de Tripoli, suffragant de Strasbourg, vêtu pontificalement.

Enfin, seul, Mgr de Toul, prince du Saint-Empire, prélat diocésain officiant, en mitre et chape de deuil, sa crosse étant portée devant lui, avec ses douze ministres, dont le grand archidiacre de Toul, ceux de Port, Vosge et Rinel, en chapes de deuil pareillement. Quant à Mgr Eric de Lorraine, évêque de Verdun, prince du Saint-Empire, il suivait, avec la famille ducale.

Les lèvres se sont tues soudain; tous les fronts se sont découverts, se sont prosternés. Voici, relique insigne, le corps de feu Son Altesse, porté, comme par les rues, tendues de tapis et de rameaux, le *corpus Dei* au jour de la Fête-Dieu, processionnellement, et le lit et la « feinte », formant un seul bloc de grandeur et de beauté, sous un dais or frisé, mouvant en un rythme très lent ses franges, ses tentures et ses six bâtons dorés (1).

Rien de plus imposant, rien de plus archaïque également, faisant songer à quelque vieille estampe française, illustrant des obsèques royales. Devant cette gloire, vacillant aux mains des nobles porteurs, M. de Lenoncourt, bailli de Saint-Mihiel, M. de Créange, bailli d'Allemagne, M. de Beauvau, bailli du Bassigny, M. de Tavagny, bailli de Vaudémont, M. de Lisseras, bailli de Châtel-sur-Moselle, et M. de Chambley, bailli de Hattonchâtel, tous les six conseillers de la défunte Altesse, étaient alors oubliés les petits moyens, imaginés en vue de ces magnificences. Comme pour le lit, comme pour les « carreaux », du garde-meuble, sis en la tour du « Rond », avaient été tirés, lit-on sur certaine facture, présentée par Magdaleine Rougerin déjà nommée, tous ces tissus précieux, arrachés, lais par lais, à un dais au rancart, mi-parti toile d'or et

(1) Nicolas François, serrurier, parle, sur sa facture, de douze grands bâtons dorés. Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1310, Nicolas François, 31 juillet 1608.

Digitized by Google

velours violet cramoisi, pour se voir, après utilisation, remis, est-il écrit, « en pristin estat » (1). O les piquants dessous de ces splendeurs, faisant rêver, loin des textes, loin de la critique historique, à un conte du jeune âge irréel et merveilleux!

Le corps, dont le plomb devait peser sur leurs bras, fussent-ils rompus du plus loin à tous les exercices, était porté par MM. de Tissières, de Gournay de Friauville, de La Routte, de Lutzelbourg, capitaine de Sarrebourg, de Neuheim, de Hautoy de Nubécourt, du Mesnil de Maxé et de Saint-Ignon, tous les huit chambellans de feu Son Altesse; les coins du drap tenus par le rhingrave Jean, comte sauvage du Rhin, seigneur de Fénétrange, M. de Ribaupierre, seigneur de Hohnach, le comte Jean-Louis de Linange, seigneur de Dagsbourg, et le rhingrave Jean, fils du rhingrave Frédéric.

A la dextre du corps, aux mains de M. de Dompmartin, le grand étendard des ducs flamboyait, semé partout, sous les doigts de Jean Callot, de croix, alérions et monogrammes, en broderie or ou argent de leurs métaux, avec, comme sous René II, une large « Annonciade » peinte « en huille », sur chaque face (2); à senestre, la cornette jaune, aux mains de M. du Châtelet, conseiller de feu Son Altesse; un peu en arrière, le pennon, format carré, « armoyé » par Jean Callot aux pleines armes royales et ducales, envers comme endroit (3), lequel était tenu par M. de Haraucourt d'Acraignes, conseiller de feu Son Altesse, gouverneur de Nancy, sous une robe en serge noire de Florence, traînant de 3/4, le chaperon rabattu sur le front. A la droite et à la gauche du corps, commandés par M. de Fresnel, capitaine de la Garde, douze archers en robe de deuil, le chaperon rabattu sur le front, la hallebarde, couchée, fer en bas, sur la manche.

Marchait, suivant le corps de feu Son Altesse, Mgr le

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1310, Rougerin, 18 décembre 1608.

(2) *Ibid.*, B. 1311, Callot, 26 juillet 1608.

(3) *Ibid.*

Digitized by Google

duc Henri, IIe du nom, premier prince du grand deuil, fils aîné et successeur en ses États du duc Charles III, le chaperon rabattu sur le front, sous la robe en frise noire d'Espagne, avec le manteau à la Royale de même, traînant une queue de 7 aunes, mesure de Paris. « A dextrant » : Mgr Vincent de Gonzague, Ier du nom, duc de Mantoue et de Montferrat, père de la duchesse régnante, sous la robe en serge noire de Florence, traînant une queue de 2 aunes 1/2.

Avec la tristesse native, empreinte sur son visage, plus pâli et plus chagrin encore, le duc Henri, sur les épaules débiles duquel pesait soudain le faix de cette haute, de cette lourde succession, montrait des traits, crispés par une émotion intense et profonde. *Transeat hic calix!* aurait-il dû songer, livré, de cautère en cautère, de fomentation en fomentation, au jeu de ses médecins, de ses maîtres-apothicaires. Mais qui, de sang-froid, répudierait cette charge auguste et fatale, ménagée par la destinée?

Puis Mgr François de Lorraine, comte de Vaudémont, deuxième prince du grand deuil, fils puiné de feu Son Altesse, le chaperon rabattu sur le front, sous la robe en frise noire d'Espagne, avec le manteau à la Royale de même, traînant une queue de 6 aunes. « Adextrant » : M. le baron Conrad de Bemelberg, gentilhomme de la Chambre du duc de Bavière, sous la robe en serge noire de Florence, traînant une queue de 2 aunes.

Si près du trône, ce prince, duc intérimaire, sous le nom de François II, par une fictive carence, voulant plus tard jouer Richelieu, nourrissait de secrets desseins ambitieux, repris un jour par son fils, le duc Charles, IVe du nom, pour le malheur de ses États, perdant une vieille et chère indépendance, consacrée par une longue histoire.

Puis Mgr Eric de Lorraine, évêque de Verdun, prince du Saint-Empire, troisième prince du grand deuil, le chaperon rabattu sur le front, sous la robe en frise noire d'Espagne, avec le manteau à la Royale de même, traînant une queue de 5 aunes. « Adextrant » : le comte Jean Girard de Manderscheid et Blankenheim, doyen, custode et chanoine des insignes églises de Cologne,

Digitized by Google

Trêves et Strasbourg respectivement, sous la robe en serge noire de Florence, traînant une queue de 2 aunes.

Puis Mgr Charles de Lorraine, comte de Chaligny, quatrième prince du grand deuil, le chaperon rabattu sur le front, sous la robe en frise noire d'Espagne, avec le manteau à la Royale de même, traînant une queue de 4 aunes 1/2. « Adextrant » : le colonel Rudolph Pfiffer, capitaine de la Garde suisse, ambassadeur des Cantons, sous la robe en serge noire de Florence, traînant une queue de 1 aune 3/4.

Puis Mgr Henri de Lorraine, marquis de Moÿ, comte de Chaligny, cinquième prince du grand deuil, le chaperon rabattu sur le front, sous la robe en frise noire d'Espagne, avec le manteau à la Royale de même, traînant une queue de 4 aunes. « Adextrant » : Mgr Emmanuel de Lorraine, comte de Sommariva, sous la robe en serge noire de Florence, traînant une queue de 1 aune 3/4.

Puis MMgrs les autres princes du sang, en bonnet carré, le chaperon étendu sur les épaules, sous la robe en frise noire d'Espagne, traînant une queue de 2 aunes. Chacun est donc, de par le rite, congrûment gradué, quant à la traîne; chacun, selon son rang, allongera ou raccourcira la queue de son manteau, balayant, non sans importance, le pavé ducal de la Ville-Vieille, semé de sable fin.

Et, à leur suite, un courtisan, bientôt adulé ou jalousé, Louis de Guise, baron d'Ancerville, comte de Boulay, un jour prince de Phalsbourg, préludant à sa faveur naissante, conduisait les gentilshommes de la Chambre, maîtres d'hôtel, écuyers des Écuries, grande ou petite, et autres, appartenant à la maison de Son Altesse régnante et à celle de Madame, tous en robe de deuil, avec le bonnet carré et le chaperon étendu sur les épaules. De même, M. de Verdelot, gentilhomme de la Chambre de Mgr de Vaudémont, ceux de sa maison, accoutrés pareillement. Douze archers de la Garde fermaient le long convoi, précédé par huit des leurs.

Et ils passaient, princes, officiers, ambassadeurs, sous la longue robe de deuil et le chaperon rabattu ou renversé, pareils à ces *Pleurants*, sculptés par Claus de Werve,

Digitized by Google

imagier du duc de Bourgogne. Ils passaient en une belle eurythmie, un peu gênés dans leurs mouvements ordonnés; mais du moins la distinction, inscrite sur leurs traits, la noblesse native, défiant un travestissement, partagé avec les pauvres, leur conféraient à tous, des princes aux gentilshommes servants ou suivants, une attitude sculpturale, digne de leur rang, pourtant un peu forcée parfois. Seuls, les porte-besace, clochant sous le lourd flambeau de cire blanche, armorié sur les deux faces, faisaient songer aux phalanges difformes, aux genoux cagneux, voire à ce rustre, mouchant son nez, empli de feintes larmes, entre les doigts, figurés de trilobe en trilobe sur les tombeaux fameux, soit de Brou, soit de Dijon, phénomènes réalistes, pris sur le vif incontestablement. De ces *Pleurants* connus, rapprochons maintenant les lamentables personnages imagés, avec quel art! sur celui de Philippe Pot, sénéchal de Bourgogne, conseiller de Charles le Téméraire, puis de Louis XI. On les retrouverait au Louvre, salle dite *de la Renaissance.*

Après ce léger détour par les rues de la Ville-Vieille, avoisinant plus ou moins le château ducal, le cortège ainsi formé coupait sa queue, faute du développement, refusé à une telle étendue, et, bannières déployées, pénétrait en la collégiale Saint-Georges, insigne église castrale, dont le portail, comme à la Porterie, était tendu de drap noir, avec, vers le milieu, un grand « tableau » ou blason aux pleines armes de feu Son Altesse, reposant sur un mantelet héraldique et supporté par deux aigles.

Intérieurement, sous la main de François Serre, mercier nancéien, furent le chœur, la croisée et le fond du grand autel tendus de serge noire, avec un tour de velours noir « armoyé » aux pleines armes de Lorraine; de serge noire également, les chaires à bras du chœur, hautes et basses, apprêtées pour les princes et pour les ambassadeurs, et le « pulpitre » et la chaire, dressée sous la croisée; de drap noir la nef, avec un tour pareillement armorié, et les 96 bancs et les 19 escabeaux, chiffres, donnés par le fournisseur susnommé, un peu inquiet déjà sur le sort

Digitized by Google

de ses draperies (1). Le grand autel, comme les deux petits, revêtit haut et bas un parement de velours noir croisé de satin blanc, avec, sur les côtés, deux rideaux de damas noir. Il en sera ainsi, de service en service, soit pour le roi, soit pour quelque prince, allié à la maison de Lorraine.

A la croisée, pompeuse chapelle, où reposera, sous un buisson ardent de flambeaux, plus vifs en ces ténèbres, le corps de feu Son Altesse : le catafalque ou « candalabre », décrit, non sans prolixité, sur les mémoires et factures des bons artisans, œuvre de Jean- Baptiste Stabili, mathématicien, comme il est intitulé, du feu duc Charles les III. Une savante épure, certes, un goût souvent heureux, caché sous la formule rigide de la ligne géométrique. Symbolique et triomphale, une haute couronne ovale, dorée de fin or relevé en bosse, reposait sur quatre colonnes corinthiennes, peintes de noir sur le fut, dorées sur les chapiteaux et semées, or ou argent, de croix de Lorraine, croix de Jérusalem, barbeaux, alérions et monogrammes C C, avec les pleines armes de feu Son Altesse, blasonnées de leurs métaux et couleurs. Sur le faîte, une sorte de piédestal, cantonné de six pyramides identiques, amorties en boule, avec semblables emblèmes. duquel on en voyait jaillir une plus haute, lancée vers la voûte. Sous ladite couronne, un ciel à double pente de toile d'or, simulant un dais. Autour du corps, vingt chandeliers et, sur ce catafalque ainsi paré, des cierges, grands, moyens et petits, abondamment multipliés, symbole de la gloire qui brille et qui passe, dissipée en grosses larmes de cire blanche. Il était fastueux, assurément, ce « candalabre », trop haut pour la voûte trop basse, exécuté par Florent Drouin, avec une pauvre âme de chiffons, faite, comme tous ces orgueilleux monuments mort-nés, de plâtre, huile, argile, farine et vieux linges usés et salis. Florent Drouin et Jean Richier, porteur du nom le plus illustre, devaient vaquer, 21 jours durant,

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1319, Serre, 9 décembre 1608.

Digitized by Google

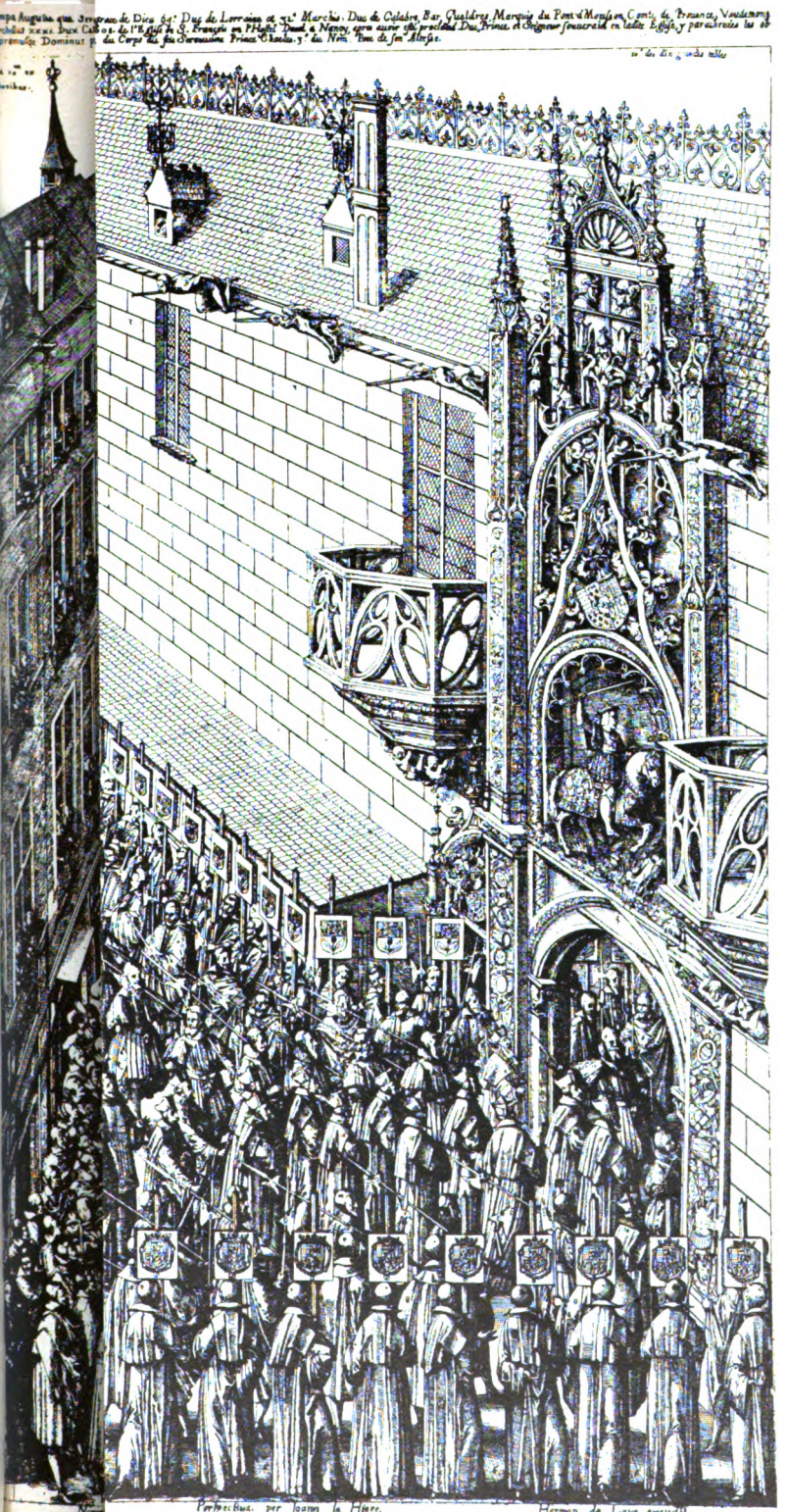

Perspectiua. per Ioann. la Herr. Herman de Loye excudit.

Digitized by Google

Digitized by Google

à ces « enrichissemens », indignes de leur art toutefois (1).

Pour cette enceinte un peu trop étroite, adaptée aux minimes offices des bons chanoines, il fallut trier, catégorie par catégorie, les 3.000 personnes, composant le funèbre cortège, non sans quelque ombre de récrimination, étouffée par le saint lieu. Restèrent à la porte, formant la haie, les vingt crieurs et sonneurs de clochettes, les 300 pauvres, porteurs de lourdes torches, vivantes figures de tous les parvis sacrés, puis les 300 bourgeois, un peu moins résignés, enfin, les « six vingtz » archers de la ville. Quant aux religieux, Minimes, Capucins, Cordeliers et au clergé paroissial, on les fit passer dans le cloître et de là gagner la rue; pareillement, les chevaux du cortège funèbre, dits *de service*, *secours*, *bardé* et *honneur*, après avoir, tels des chrétiens, traversé, hennissants et déconfits, le sanctuaire, comme aux temps, où les seigneurs, jaloux de cette haute prérogative, avaient acquis, en certaines églises, le droit de chevauchée. Mais ne voit-on pas, sous les porches, bénir, à notre époque encore, de nobles meutes un jour de grande chasse, comme à Carnac de Bretagne, fameux par ses « alignements », les bœufs de saint Cornély, patron local, invoqué contre les épizooties, décimant un jour de mort les étables, emplies de mugissements désespérés?

Et tous, confrères du Saint-Sacrement, officiers, gentilshommes, de se ranger, non sans un peu de confusion, à la place, marquée par le chef des cérémonies spirituelles : les vénérables de Saint-Georges et ceux de la Primatiale, avec les professeurs ès-facultés de jurisprudence, théologie et « medicine », appartenant à la jeune Université de Pont-à-Mousson, sur le jubé, prudemment soutenu par deux grosses poutres (2); les chantres de la Chapelle ducale et les musiciens de la Chambre sur deux théâtres;

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1311, Jean-Baptiste Stabili, 27 janvier 1609; Claude Nicolas, charpentier, 16 septembre 1608.

(2) *Ibid.*, Claude Nicolas et Claude Vannesson, charpentiers, 24 janvier 1609.

Digitized by Google

les seigneurs, porteurs des bannières, armoriant les lignes paternelle et maternelle de feu Son Altesse, non loin de la chapelle ardente, à dextre et à senestre; dans le chœur, les sept pièces de guerre; les prélats aux pieds du grand autel; Mgr de Toul, à dextre, sur un théâtre, surélevé de trois marches, trônant en une chaire, tendue de fine serge violette; M de Tripoli, à senestre, en une chaire, drapée de serge noire; enfin, sur les hautes chaires du chœur, les cinq princes du grand deuil, accompagnés de leurs « adextrans », avec les grands officiers de la cour. Le dais or frisé, abandonné des six baillis, conseillers de feu Son Altesse, ses nobles porteurs, avait été laissé au seuil du temple, sous la surveillance attentive des tapissiers, directement intéressés à sa conservation.

Et, sur le remous confus de cette digne assemblée, élite lorraine, substituée au peuple de la rue, commença le service funèbre : eau bénite, donnée au corps, reposant, sous la « feinte », en la chapelle ardente, puis Vigiles, enfin « thurifications » à la romaine par Mgr de Toul, assisté du Primat de Nancy, du grand Prévôt de Saint-Dié, enfin, des abbés mitrés de Tholley et de Longeville. La dépouille mortelle de feu Son Altesse devait rester la nuit en ladite église, veillée par les aumôniers, chambellans, valets de chambre et autres.

Le lendemain, 18e de juillet, sur les neuf heures, fut en cette insigne église célébré, pour le repos, honneur et salut de la défunte Altesse, le service solennel, précédé de deux hautes messes pontificales. Mgr de Toul, sous ses vêtements épiscopaux, officiait. La cérémonie, réglée par le Spirituel, revêtit, comme les deux cortèges, une grandeur auparavant inusitée. Sous les funèbres tentures, piquées du blason ducal, avivant sur ce noir ses métaux et couleurs, jamais, ni au « bon » jour de Noël, fêté par tous les espoirs, ni au saint jour de Pâques, fleuri par le renouveau, jamais ne fut réalisée, peut-être, une telle magnificence : cette sombre majesté de la mort, pesant sur les fronts du poids de la fatalité; cette chapelle ardente, où gît un grand de la terre, avec ses flambeaux brouillés, comme sous les larmes, par les bleus encensements; ces chants litur-

Digitized by Google

giques, modulant une longue plainte, emplie de la détresse humaine; cette messe en musique, accordée par les trente chantres de la Chapelle ducale aux sons des luths, cornets, guitares, violons, pleurant dans le deuil, et des éclatantes saquebutes, trompette mystique de la Résurrection, *tuba mirum spargens sonum;* cette offrande encore par Son Altesse régnante, « adextrée » du duc de Mantoue, de cinq cierges de cire blanche du poids de deux livres, dont le premier, ceint de velours noir, portait à sa pointe deux écus sol fichés et les quatre autres, aux mains des héraults, chacun pareil écu.

De par le rite, un écu, tel est, hors du deuil, le tarif courant de ces largesses ducales. On voit, en 1609, le duc Henri II, religieux observateur des grandes dates, taxer à cinq francs ses diverses offrandes à la Circoncision, à la Visitation, à la Toussaint, au jour des Morts et à la « Sainct-Humbert », toujours fêtée par ces poursuivants éperdus du cerf, comme de la « beste » noire (1).

Et puis, ce fut la première oraison funèbre, selon une scission, pratiquée à la cour de France, par le révérend père Léonard Perrin, Jésuite « du Pont-à-Mousson », sous la robe de deuil, le bonnet carré et le chaperon renversé sur les épaules, orateur élégant et, sans se hausser jamais au ton de Bossuet, interdit avant Boileau, un peu grandiloquent; enfin, les révérences, génuflexions et « thurifications » à la romaine par Mgr de Toul, assisté de M. de Tripoli, du Primat de Nancy, du grand Prévôt de Saint-Dié et du révérend abbé mitré de Tholley. A la fin du service, fut le corps, comme la veille, gardé par les chambellans, religieux, valets de chambre et autres.

Sur les trois heures, transfert, avec le même apparat, du corps de feu Son Altesse, de Saint-Georges aux Cordeliers, le Saint-Denis des ducs de Lorraine, entre une double haie de lourds cierges allumés. Le portail de la funèbre église, ébauchant les lignes pures de la Renaissance, disparaissait, comme la Porterie, sous une « tendue » de drap noir, apprêtée par la main de François Serre, le

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1317, fos 137-138.

Digitized by Google

mercier nancéien attitré, avec, sur le milieu, un grand écusson, blasonné aux pleines armes de feu Son Altesse et entouré par le collier royal de Saint-Michel. Le chœur était drapé de velours noir, avec une large « seincture » de ce vieil or frisé, arraché, on le sait, à un dais mis au rancart (1); et, sur ce tour, de nouveaux écus, piquant leurs émaux et couleurs; de velours noir croisé de satin blanc le grand autel, avec, sur les côtés, rideaux de damas noir; de velours noir les chaires hautes et basses de chœur. La Chapelle ducale, assise au flanc nord des Cordeliers, dite *Chapelle Ronde*, de sa forme, en réalité polygonale, comme est celle de Sully à Nogent-le-Rotrou, emprunta pareille tenture, avec un ciel de même à double pente, frangé de soie noire

A la *Chapelle Ronde*, comme nous la connaissons de nos jours, faisait alors défaut le dôme, historié de délicats angelots, avec les colonnes de marbre blanc et noir engagées sur le pourtour. Ce beau décor, marqué du sceau de la Renaissance, fut seulement établi en 1613 par les soins du duc Henri II, ce au prix de 4.000 francs (2).

De velours noir se tendit le jubé, devant, vers le chœur, et dessous, vers les hautes chaires du chœur; de serge noire le nef, jusque vers les autels de Saint-François et de Notre-Dame-de-Pitié, avec un tour de velours noir écussonné et armorié, comme était celui du chœur; de même drap, enfin, les bancs de la nef et les « escabelles », signalées sous la main de François Serre (3).

En son ordonnance ionique, la chapelle ardente, apprêtée pour le corps de feu Son Altesse, portait, sur les quatre angles, un pilastre noir, avec chapiteaux et piédestaux dorés et, de bas en haut, les motifs héraldiques courants, alérions, barbeaux, croix de Lorraine, croix de Jérusalem, enfin, les pleines armes de feu Son Altesse, blasonnées de leurs métaux et couleurs. Jean-Baptiste Stabili, créateur de ce « candalabre » funéraire, imagina, ayant

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1310, Magdaleine Rougerin, 18 décembre 1608.

(2) *Ibid.*, B. 7370, mandement du 25 juin 1613.

(3) *Ibid.*, B. 1319, Serre, 9 décembre 1608.

Digitized by Google

noirci et doré, cannelé et évidé ses pilastres, de placer en leur âme un gros flambeau de cire blanche, « les faisant sembler, écrit La Ruelle, visiblement extasié, tout en feu » : trouvaille audacieuse et singulière, relevant tout au moins le poncif usé de la formule classique. Comme pour les ballets dansés de la cour, des « seilles », il le faut présumer, auront été prudemment préparées par la main de Marie Collonet, la concierge ineffable du château, craignant un malencontreux embrasement. Sur la corniche, chargée de cierges, régnait une sorte de piédestal, cantonné de six grandes pyramides, pareillement cannelées, évidées et enflammées, puis, sur le milieu, une plus haute, le tout hérissé de 2.000 cierges, grands, moyens et petits, avec un ciel de drap d'or à double pente, frangé de même. En outre, le long du chœur et de la nef, brûlait, formant une couronne ardente, un luminaire, marqué de distances égales. Tel fut le pompeux décor de deuil, présenté par cette noble église des Cordeliers, digne de Saint-Georges, quant à la magnificence. Les princes, officiers, religieux ou gentilshommes, participant à la cérémonie, occuperont à peu près les mêmes places.

Sur le soir, furent les Vigiles des morts chantées à deux chœurs, M^gr^ de Toul officiant et « thurifiant à la romaine, assisté de quatre prélats mitrés : Primat, grand Prévôt, abbés de Tholley et de Longeville, bénédictins, toujours choisis.

Le trop grand apparat de ces cérémonies, où les yeux sont distraits, aura celé aux âmes simples la beauté intime et mystique de ces vieux psaumes, requérant, pour nous émouvoir, le recueillement méditatif, auquel nul, il est vrai, ne voudra longtemps songer; comme la répétition, dégénérant en fâcheuse routine, amorti la fraîcheur du sentir et du rêver. Déjà, sous les grands cierges, dardant la flamme claire des *Requiem*, la vie cherche à se reprendre, éternelle et triomphante. Un peu de tristesse persiste encore, harmonisée au son des hautbois, des violons et des saquebutes, sous les « thurifications », dont la nef est longuement saturée.

Cependant, la grande porte étant fermée à la curiosité, vint, sur les huit heures, un maître des cérémonies tem-

Digitized by Google

porelles apprêter la chapelle ardente, pour le lendemain, 19e de juillet, jour où fut inhumée la dépouille mortelle de feu Son Altesse. Il fit ôter le lit, avec la « feinte », relégués au rang des accessoires inutiles, et, sur le cercueil ainsi dégagé, disposer, l'un couvrant l'autre, trois draps mortuaires, le premier de fine toile, le second de velours noir croisé de satin blanc et le troisième or frisé bordé hermine, avec quatre « carreaux » de même, chargés au coin de diamants, pour la couronne, le sceptre, la main de Justice et le collier de Saint Michel, Ordre du Roi Très-Chrétien. Parallèlement, disparurent des Cordeliers les statues ornant le tombeau de feu Mgr de Vaudémont, comme de Saint-Georges avaient été déplacées celles des feus ducs Jean et Nicolas, de mémoire déjà ancienne (1). Entouré de douze cierges allumés, jetant de grandes ombres funèbres, fut le corps veillé, une fois encore, par les chambellans, religieux, valets de chambre et archers.

Si, à nous lire, un peu de lassitude envahit les malheureux, condamnés à ce lugubre supplice, combien de le vivre en toutes ses phases, de le vivre pendant tout un « quarantal », ont dû pâtir ces figurants résignés, sous la robe en serge noire de Florence et le chaperon rabattu ou renversé, remplaçant, à leur désavantage, les chausses « à la gigotte » (2) et le pourpoint de satin ou de tabis. Noirs, pour le moment, sont leurs habits, tels, à un enterrement, ceux de nos bedeaux, dont ils épouseront le joyeux profil; noire la couleur elle-même de leurs esprits, envahis par les « vapeurs » où « ardent » de grands cierges, vacillant sous le vent de la mort. Encore un petit effort pour ces beaux gentilshommes; encore un petit effort pour nos amés lecteurs!

Le lendemain, 19e de juillet, sur les sept heures, eut lieu aux Cordeliers le service suprême « de souveraine magnificence », selon les propres termes de La Ruelle, précédé

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1311, Stabili, 27 janvier 1609.

(2) *Ibid.*, B. 1361, Philippe, 18 juin 1614.

Digitized by Google

de deux hautes messes pontificales, dites, la première à cinq heures, par M. de Saint-Dié, la seconde, à la suite, par M. de Tripoli. A la troisième assistèrent les cinq princes du grand deuil, conduits, entre une double haie de torches, avec leurs « adextrans », les ambassadeurs, officiers et autres, ayant, les deux jours précédents, participé à ces funèbres cérémonies. Après avoir croisé le « guepillon » sur le corps, lesdits seigneurs allèrent, chacun en son rang, occuper les hautes chaires du chœur, les gentilshommes subalternes les bancs de la nef, et Mgr de Toul, diocésain officiant, revêtu de ses ornements pontificaux, préludait à la messe en musique, chantée, conformément au rite, pratiqué à Saint-Georges, par les voix de la Chapelle ducale, avec cornets, hautbois et saquebutes. Cette triple cérémonie, close par la mise au caveau, devait, selon La Ruelle, durer huit longues heures.

Et ce fut la suprême offrande, où défilèrent une à une toutes les pièces de souveraineté, levées par les nobles porteurs, au nombre de 57 ; les étendards abaissés, « pointe contre terre », devant le corps de feu Son Altesse ; puis, non sans une certaine surprise, les quatre chevaux du funèbre cortège, conduits, un à un, par leurs écuyers, plutôt embarrassés de ce service tout à fait exceptionnel, MM. de Haraucourt, de Malabarbe, de Marcossey, de Stainville, de Cousance, de Melay, de Mitry et de Saint-Loup. Oncques, de mémoire de « palefernier », ne se vit pareil tableau, contemplé de tous les yeux, commenté par toutes les bouches. Et, sous le caparaçon endeuillé ou chatoyant, ils allaient, ces braves sonipèdes, frappant la dalle froide de leurs sabots noircis, comme sur un chemin durci par le gel ; ils allaient, mâchant leur mors doré « d'or de ducatz » ou bien « verni en noir » (1), dodelinant leur bonne tête empanachée de fines plumes blanches, jaunes ou violettes : étranges fantômes, apparus au fond de cette merveilleuse et théâtrale apothéose. La « paix » de vermeil ne leur fut pas présentée, comme à des chrétiens : mais chacun, *honneur*, *bardé*, *secours*, *service*, se sentit touché

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1310, Guillart, 30 juin 1608.

Digitized by Google

par la main de Monseigneur, esquissant sur eux une ombre de bénédiction. Après quoi, toujours tenus par leur deux écuyers, ils disparurent dans le cloître, pour de là regagner, non sans soulagement, le foin de leur écurie. Un « teatre » des Cordeliers, assure Claude Nicolas, dit *l'Antique*, avait été coupé, pour laisser passer tous ces dos noirs, jaune ou violet (1).

Après avoir donné à cette scène, détournant toutes les têtes, un regard distrait, le père Léonard Perrin, S. J., en robe de deuil, en bonnet carré, le chaperon étendu sur les épaules, montait en chaire sur le jubé, retrouvant, en cette solennelle occurrence, son origine historique, un *ambon* (2), ménagé pour la parole divine, et, comme il advint à Saint-Denis pour la reine Anne de Bretagne, prononçait la seconde oraison funèbre de feu Son Altesse : morceau disert, assurément, avec des longueurs, des outrances et des larmoiements. Ne fallait-il pas exagérer un peu les mérites et les louanges, comme sous ces voûtes, témoins déjà de bien des homélies, les symboles funéraires, les témoignages indicibles du regret, de la vanité? Monseigneur, tourné vers la chaire, tendue de velours noir, admirait et enviait tout à la fois ces accents, jaillis, comme une source vive, du cœur, parfois aussi de la mémoire...

La messe dite, le *Miserere* ayant été psalmodié par ceux de la Musique, suprême absoute, donnée par M^gr^ de Toul, assisté des quatre prélats habituels; puis, à la voix de Sicile, le roi d'armes, furent la couronne, le sceptre, la main de Justice et le collier de Saint-Michel levés; les trois draps mortuaires, or, velours et fine toile, repliés. Le cercueil, ainsi dépouillé, le cercueil du mortel ayant fini son temps, lentement descendit, au chant du *Libera*, aux bras des huit chambellans, dans la fosse, où le reçurent, sous la cotte, blasonnée soit aux plaines armes de Lorraine, soit à celles de leurs duchés et comtés, les hérauts ayant déjà précédé le corps. Les cinq princes

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1311, Claude Nicolas, 16 septembre 1608.

(2) Cf. Hippolyte Roy, *Le jubé de Notre-Dame-de-Liesse...*, Nancy Humblot, 1925.

Digitized by Google

du grand deuil étaient présents, tout en larmes, *lacrymosa dies illa...*, avec leurs « adextrans », les ambassadeurs et autres princes. Symboliquement, Mgr de Toul, dans un bassin en argent, tendu par le roi d'armes, prit un peu de terre, *memento, homo, quia pulvis es...*, la jeta sur la fosse et donna, avant de se retirer processionnellement, le dernier *asperges*.

Pour un gentilhomme, exerçant à la cour un office, aux armées un commandement, comme pour un manant, ayant vécu obscur sous la taille, la corvée et autres servitudes féodales, la cérémonie aurait pris fin aussitôt. Mais, pour un duc de Lorraine, régnant par la grâce de Dieu, il en va tout autrement. Et il fallut, cette fois encore, copier, rite par rite, la cour de France, modèle toujours offert aux autres princes.

La fosse ayant été recouverte du drap mortuaire, commun à tous les chrétiens, un drap de velours noir croisé de satin blanc, fut, en un vain *de profundis*, appelée et blasonnée par le héraut chacune des pièces dites *de souveraineté*, couronne, sceptre, main de Justice, collier de Saint Michel, épée, pennon, cornette, grand étendard, lance, écu, gantelet, armet timbré, avec les bannières de Lorraine, Blois, Saxe, Gueldres, Berry, Bourbon, Anjou, Harcourt, Autriche, Auvergne, Provence, Vaudémont, Wurtemberg, Danemark, Portugal et quelques autres encore; « exposée haultement » au vu des étendards inclinés, la généalogie, vieille de près de six cents ans, de feu Son Altesse, tronc paternel et tronc maternel, avec les 32 lignes, rattachées à sa maison. Et le héraut, selon une vieille formule française, clamait :

pour la couronne,

« M. des Thons, maréchal de Lorraine, venez faire vostre devoir »;

pour le sceptre,

« M. de Maillanne, maréchal de Barrois, venez faire vostre devoir »;

pour la main de Justice,

« M. de Gournay, chef du Conseil, venez faire vostre devoir ».

Digitized by Google

Et, de bannière en bannière, des éperons aux gantelets, ce fut la plainte sourde de longues et mornes litanies, psalmodiées sur une fosse béante. Et, en un simulacre symbolique, les pièces, dites *de souveraineté*, reposèrent sur le cercueil, avec le bâton du maître d'hôtel et la cotte du héraut. Mais elles seront, bientôt après, retirées une à une. Ce fut une réplique lorraine de la scène, advenue, entre autres, pour la mise au caveau de la reine Anne, femme de Louis XII. Et Sicile, le roi d'armes, dépouillé de ses attributs héraldiques, de crier par trois fois :

Silence, silence, silence.

Et ces mots, répercutés par la voûte basse de la crypte, tombaient, tombaient, tombaient, comme une lourde pelletée de terre. Suivit à haute voix, cette proclamation archaïque et lamentable, contrastant, par le pompeux rappel de tous ces vains titres aujourd'hui périmés, avec le froid de la mort, suintant en ces lieux :

Le Tres-Hault, Tres-puissant et Serenissime Prince, Charles, troisieme du Nom, par la grâce de Dieu, soixante-troisieme duc de Lorraine et trentieme Marchis, Duc de Calabre, Bar, Gueldre, Marquis du Pont-à-Mousson, comte de Provence, Vaudemont, Blamont, Zutphen, etc..., nostre debonnaire et Souverain Prince et Maistre, est mort. Le Duc est mort, son corps est icy inhumé, et ses ceremonies Spirituelles et Temporelles sont accomplies : Priez Dieu pour son Ame.

Lors, tenant en main la noble épée, dite *de souveraineté*, levée du cercueil, le rhingrave Frédéric, comte sauvage du Rhin, seigneur de Neuviller, marcha vers le chœur et, dans cette funèbre église, où, seuls, retentissaient les chants religieux, clama par trois fois de sa voix caverneuse :

Vive, vive, vive le Duc Henry, second du Nom, nostre Souverain Seigneur! Vive, vive, vive le Duc Henry, second du Nom, nostre Souverain Seigneur! Vive, vive, vive le Duc Henry, second du Nom, nostre Souverain Seigneur!

Ainsi était, selon un rite, attestant hautement la Vie maîtresse de la Destruction — *mors et vita duello conflixre*

Digitized by Google

mirando (1) — ainsi était paraphrasé le vieux cri de France, tonnant dans les larmes, dans la jubilation : *Le Roy est mort, vive le Roy!* Comme un écho, M. de Dommartin, relevant et arborant le grand étendard, où figurait, parmi les croix d'or et les alérions d'argent, une « Annonciade » peinte « en huille » par la main de Jean Callot, reprit, par trois fois également, ce même cri, répété de deuil en deuil, de règne en règne : *Vive, vive, vive le Duc Henry, second du Nom, nostre Souverain Seigneur!* Et le grand étendard, saluant un mystérieux avènement, chargé des plus riantes promesses, fut élevé et suspendu, avec le pennon et la cornette, sur la fosse béante encore de feu Son Altesse. Et, par trois fois, le roi d'armes, en une vibrante proclamation, répéta : Vive, vive, vive le Duc Henry, second du Nom, nostre Souverain Seigneur! Vive le Duc, vive le Duc, vive le Duc! Et, par trois fois, les trompettes ou « Cloches d'armes », réveillant leur voix endormie, sonnèrent avec éclat un *Intrades* (1), allegro annonçant une *entrée* de règne. Quant à la noble épée *de souveraineté*, le Rhingrave Frédéric la devait porter, symbole de la puissance, reposant sur la force comme sur la sagesse, devant Son Altesse régnante, regagnant lentement le seuil de son palais.

Sous une note nouvelle, mêlée de joie, celle des recommencements, le retour au château ducal du jeune prince, acclamé par ses loyaux sujets, marquait de fait la fin de ces solennelles cérémonies funéraires, le *Requiem æternam*, accordé, après ces longues et vaines péripéties de plus de deux mois, à la dépouille mortelle de feu Son Altesse. Précédé de la couronne, du sceptre et de la main de Justice, levés du caveau et tenus, sur un coussin de drap d'or, par M. des Thons, maréchal de Lorraine, M. de

(1) *Victimæ paschali laudes*, prose de Pâques.

(2) *Intrades* : Ce mot ne figure pas sur les vieux Dictionnaires, Furetière, Académie française, Richelet, Trévoux, etc. Mais il se trouve dans Rabelais. Panurge : «Je donne dix huict centmille *escus* de *intrade* a qui me mettra en terre (sur la terre ferme) ». RABELAIS, *Pantagruel*, livre IV, chapitre XIX.

Digitized by Google

Maillanne, maréchal de Barrois, et M. de Gournay, chef du Conseil, respectivement, le duc Henri, IIe du nom, passait, simple et grave, le chaperon étendu, cette fois, sur les épaules, et, au lieu de traîner, la queue de son manteau à la Royale, longue de 7 aunes, portée par M. de Tornielle. De même pour le duc de Mantoue, « adextrant », ès mains du signor Carlo Rossi. Découvrant le bonnet carré, les princes, officiers ou gentilshommes, ayant, ces jours derniers, composé le funèbre cortège laissèrent, de leur côté, retomber les plis du chaperon. Cette scène, avec tous ses personnages, est fidèlement représentée sur la planche dite *de La Ruelle*, nº 10, *Pompa Augusta*. On vit défiler les deux gardes, Suisses et archers, le fer de la hallebarde relevé, aux sons des fifres et des tambours, sonnant et battant une marche allègre; les pages de la Chambre, ceux des Écuries, grande et petite, chaperon renversé sur les épaules pareillement, quitter leur air de *Pleurants* malheureux, sous une attitude, moitié espiègle, moitié un peu forcée encore : resaisissement de la vie, longtemps ployée sous la mort.

Les archers de la Garde étaient passés, rythmant, en fin de cortège, la suprême parade de toute cette vaine apothéose. La foule, contenue, au cours de la cérémonie, par le fer des hallebardes, était restée dehors; recueillant, comme un écho, une note de saquebute, un hennissement désespéré, une véhémente apostrophe du père prédicateur; échangeant, sans trop de recueillement, quelques phrases, ponctuées de gestes, parfois aussi de rires : réaction du silence, comme de la digne et simple attitude, observés au long du convoi. Mais, après le service suprême, célébré aux Cordeliers, elle fit irruption, tel un flot déchaîné, dans la nef, où flottait, de plus en plus impalpable, le nuage bleu des « thurifications ». Lors, tirant sur les murs, tirant sur les bancs, tirant partout, de « derobber », lisons-nous, « nonobstant toutes delligences », la quantité de 66 aunes pour le moins de drap, mué demain en robe pour la bourgeoise, en manteau ou en pourpoint pour le mari. Navré, le bon mercier, fournisseur de ces nombreuses tentures, constate le fait, ajoutant à sa décharge : « estant impossible d'estre en mesme temps par tous les endroicts

Digitized by Google

des deux esglizes et mesme à la salle funebre » (1). Par traité du 23 juin 1608, le louage de ces « tendues » lui avait été accordé au prix de 2.000 francs (2). Après sa mort, le bon duc Charles III — que Dieu absolve! — vêtait ainsi ses heureux sujets. Ce ne fut pas, on le voit, une précaution tout à fait illusoire, aux yeux du joaillier, payé beaucoup plus tard seulement, de surveiller la fameuse couronne, étincelante de ses 24 diamants en table et de ses 8 grosses perles en poire. Ce sont là petits côtés, négligés des historiens officiels, épris de la tenue, mais révélateurs des mœurs, propres à un temps, sinon à la nature humaine, invariable en ses défauts et en ses travers. Le chroniqueur, parfois imaginatif, tendancieux souvent, pourra tromper ou tout au moins errer : les artisans et les fournisseurs, pour leur dû, difficilement.

Cependant, restait à accomplir un rite historique et symbolique, toujours suivi dans les cours. M. de Bourbonne, grand maître de l'hôtel de feu Son Altesse, avait, après le « disner », clôturant ces funèbres cérémonies, convoqué en la salle Saint-Georges, ouverte, à son ordinaire, pour les ballets, combats *à la barrière*, représentations de toutes sortes, les gentilshommes, officiers et serviteurs de la défunte Altesse. Lors, ayant gravi le « teatre » ou estrade, témoin de tant de fêtes, il prit la parole et, après un vif éloge du souverain trépassé, « afin, dit-il, que congnoissiez tous, que vous n'avez plus d'Estatz, ie rompt le baston de la maison en vostre presence ». Puis, saisissant par les deux bouts ledit bâton de grand-maître, levé du cercueil, avec les autres pièces dites *de souveraineté*, il le brisa sur sa tête et en jeta au loin les tronçons, parmi les os, abandonnés à la dent des griffons, comme on le voit sur les vieilles estampes françaises, imageant un repas seigneurial, telles sont, au XV^e^ siècle, les *Très riches Heures du duc de Berry*. Ce fut, de par les chroniques, le geste même, ce furent les propres termes, employés à Saint-Denis par le comte de Vertus,

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1319, Serre, 9 décembre 1608.
(2) *Ibid.*, traité du 23 juin 1608.

Digitized by Google

baron d'Avaugour, grand maître de Bretagne, lors du banquet ayant suivi la mise au caveau de la reine Anne, femme de Louis XII. A quoi Jean Callot, le roi d'armes, ordonnateur et imagier de ces grandes scènes, ajoutait, selon une formule consacrée mais transposée : « Silence, Silence, Silence... Le Tres-Hault, Tres-Puissant et Serenissime Prince, Monseigneur Charles, troisieme du Nom, soixante troisieme Duc de Lorraine et trentieme Marchis, Duc de Calabre, Bar, Gueldre, Marquis du Pont-à-Mousson, Comte de Provence, Vaudemont, Blamont, Zutphen, etc..., nostre debonnaire et Souverain Prince, est mort. Le Duc est mort, le Duc est mort, sa maison est rompue, chacun se pourvoye ».

Soyons tranquillisés sur le sort de tous ces officiers, ainsi privés de leurs charges, nominalement. Aucun ne dut encourir ni disgrâce, ni diminution, comme il en adviendra, parfois tragiquement, sous le duc Charles IV, de mémoire maudite par les Lorrains. Tout au contraire, le règne ainsi ouvert sera demain celui des favoris, mettant à sec le trésor, tel Louis de Guise, comte de Boulay (1), André des Bordes et autres.

Ce rappel, quant à la reine Anne, insinué à la fin de la présente étude, rétablira le véritable caractère, parfois oublié ou altéré, de ces cérémonies, dont nous avons tenté, au vu de documents négligés, de restituer fidèlement la vivante figure dans sa grandeur, son pittoresque et sa magnificence, tout en dégageant le sens historique, canevas souvent caché sous la soie de la broderie. Ce fut long, très long : cela suffit à en condamner, à nos yeux, la pompe réellement démesurée, quant au paiement surtout de tous ces frais extraordinaires, excédant les limites permises à une cour, gonflée un peu trop de son lustre, mais très modeste en ses ressources moyennes :

(1) Le comte de Boulay, dès 1615, touchera de Son Altesse une pension de 12.000 francs, « sur la remonstrance, lisons-nous, qu'il luy en auroit faicte que pour continuer à paroistre à sondit service avec le lustre et splendeur qu'il désire il luy convient supporter de grande despence ». Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1384, f^os 268-269.

Digitized by Google

une somme de 1.391 francs 6 gros pour le brodeur (1); une somme de 2.718 francs pour les « tendues » de drap noir, louées par François Serre et dépouillées par la foule (2); une somme de 622 francs 8 gros, pour avoir été peints, dorés et argentés le sceptre, la main de Justice et autres bâtons jouant le loyal aloi (3); une somme de 964 francs pour la pelleterie de la « feinte » (4); une somme de 2.190 francs, pour les armoiries et pour les pièces honorables, portées à la Pompe funèbre (5); enfin, selon La Ruelle, une somme de 532.000 écus pour la joaillerie. A quoi pourrions-nous ajouter une somme de 858 francs 2 gros 10 deniers, payée sur le Trésor, pour le harnais complet du cheval monté par le marquis de Moy, lors de la prochaine et brillante entrée du duc Henri II en sa bonne ville de Nancy (6) : harnais couvert en velours de Gênes à 2 poils incarnadin, avec passements, crépines, dentelles et franges de fin argent (7).

Faut-il, en un appendice dérisoire, comme est la grimace parfois sculptée sur un tombeau, accueillir le placet humilié et humiliant des « pauvres » fossoyeurs, réclamant plus tard leur dû — une somme de 54 francs — pour avoir ouvert et fermé le caveau de feu SonAltesse « d'heureuse recordation » (8) : minime obole, dont se fut acquitté sur-le-champ un petit bourgeois, jaloux de son honneur. Ce trait à la Shakespeare dégagera tout au moins la morale de ce luxe trop vain et trop lourd à soutenir dignement.

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1310, Jean de Beauvais, 15 juillet 1608.
(2) *Ibid.*, B. 1317, f° 133.
(3) *Ibid.*, f° 323.
(4) *Ibid.*, B. 1308, f° 295.
(5) *Ibid.*, f° 319.
(6) Planche dite de *La Ruelle*.
(7) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1334, Philippe, 21 mai 1610.
(8) *Ibid.*, B. 1328, placet, 20 novembre 1610.

Digitized by Google

REQUIEM ÆTERNAM...

Les glas, de tour en tour, traînent sur la cité,
Magnifiant un deuil inconnu de la terre :
Pourtant, les yeux sont secs, la bouche ne sait taire
Les mots distraits jaillis de la solennité.

Balance, or du grand dais, ta lente majesté
Sur la dépouille auguste à jamais solitaire;
Abbés, mitrés de blanc, sortez du monastère,
Pour faire un beau cortège au *gisant* exalté.

Dans le fossé béant, mortel, il faut descendre :
Manant, suivi du chien miséreux, souverain,
Mentant à tout ce luxe, au lit froid de sa cendre.

Pleurez, hautbois! fumez, encens! tremblez, airain!
Le plus obscur convoi garde au moins sa tristesse.
Paix au *transi* sans nom! honneur à Son Altesse!

Digitized by Google

DOCUMENTS

POUR LES CHEVAUX DU CORTÈGE FUNÈBRE

I

Partie de la besongne faicte et delivrée pour le doeul de feu Son Altesse fournie par Edme Deline, sellier de Sadicte Altesse, et cest du commandement de Monsieur de Malabarbe et de Monsieur le controlleur Rebourselle, et cest durant les mois may et jun 1608.

Et premier :

Avoir faicte une selle d'arme couvert de velour jaune avec le siege chamaré de tavelle (1) d'or et d'argent, et frangée toutte à lantour, garnie de sangle et sourfaict (2), et cest pour le chevalle bardé, pour ce . . . . . 28 frans.

Plus avoir fourny l'armure de ladicte selle avec les escrou et avisse (3), pour ce. . . . . 18 frans.

Plus avoir faicte une faussehous de cuir, doublée de baye, à couvrir ladicte selle, pour ce . . . . . 6 frans.

Plus avoir faicte une testier (4) et une paire de raine de cuir fort couver de velour jaune en brouderie et une paire d'estrivier (5), et cest pour le chevalle bardé, pour ce. . . . . 8 frans 6 gros.

Plus avoir delivré neufz blouque (6) double avec les boutz le toutte argentés, et cest pour servir audit harnois, pour ce. . . . . 6 frans 6 gros.

---

(1) *Tavelle, tavelure :* moucheture.

(2) *Sourfait, surfaix :* bande de cuir, fixant, soit la selle, soit le caparaçon.

(3) *Avisse :* vis.

(4) *Testier, têtière :* bride, appliquée sur la tête et supportant le mors.

(5) *Estrivier, estrivière :* courroie de cuir supportant les étriers.

(6) *Blouque :* boucle.

Digitized by Google

Plus avoir delivré ung cavasson (1) de cuir couver du mesme velour et y avoir fourny quattre anneau ron, scavoir, deux sinple et ung double avec ung touret au mitan, et cest pour passer le courdon que l'on meine le chevalle en main, pour ce. . . . . 6 frans.

Plus avoir delivré une sacrelle (2) de cuir couvert de mesme velour que dessus et y avoir fourny vingt quattre acrappe (3) argentée, et cest pour servir audict cheval, pour ce. 10 frans.

Plus avoir faict une selle appiqué de velour violet, avec le siege chamaré de tavelle d'or et d'argent, et frangée toutte a lantour garnie de sangle et de sourfaict, et cest pour le cheval donneur, pour ce. . . . . 28 frans.

Plus avoir faicte une faussehous de cuir, doublée de baye, a couvrir ladicte selle, pour ce . . . . . 6 frans.

Plus avoir faicte une testier avec les raine et les estrivier, le toutte de cuir fort couver de velour violet en brouderie, et cest pour le cheval donneur, pour ce . 8 frans 6 gros.

Plus avoir delivré neufz blouque dorrée pour servir audict harnais et a chacune desdicte blouque ung bout dorré, pour ce. . . . . 6 frans 6 gros.

Plus avoir delivré ung cavasson de cuir couver de mesme velour que dessus et y avoir fourny quattre anneau rond, scavoir, deux sinple et ung double avec ung touret au mitan, et cest pour passer le courdon que l'on meine le cheval en main, pour ce . . . . . 6 frans.

Plus avoir delivré une paire de lunet couver de velour en broderie garnie de centure, pour ce. . . . . 3 frans.

Plus avoir delivré une sacrelle de cuir couverte de velour et y avoir fourny vingt quattre acrappe doré, pour ce. 10 frans.

Plus avoir delivré ung caparanson de velour violet avec le beguin, le toutte couverte de brouderie, avec une franche a lantour, et doublé de toille avec de la balaine a lantour, et cest pour ledict chevalle donneur, pour ce. . 20 frans.

Plus avoir faicte deux caparanson de velour noire avec les beguin, et y avoir faicte des croix de satin blan tout du long et doublez de boutz grand et mis de la balaine toutte a lantour, et cest pour les cheval de doeul, pour ce. 40 frans.

Plus avoir delivré deux sourfaict pour tenir les caparanson sur lesdict cheval, pour ce. . . . . 18 gros.

---

(1) *Cavasson, cavesson, cavecon :* sorte de licou.

(2) *Saarelle :* partie du harnais, composée de six pièces.

(3) *Acrappe, esgrappe :* agraffe.

Digitized by Google

Plus avoir delivré deux testier de cuir couver de velour pour servir audict chevaux, pour ce . . . 8 frans 6 gros.

Plus avoir delivré deux cavasson de cuir couver de velour pour mener les cheval en main, pour ce . . . . . 7 frans.

Plus avoir delivré une paire de lunet couver de velour noire garnie de blouque et de centure pour servir audict cheval, pour ce. . . . . 3 frans.

Plus avoir faicte et delivré six petit fouriau de cuir avec des grande centure de cuir couverte de sarge, et cest pour sup pourter le dez (1) dessus la feinte, pour ce. . . 16 frans.

Réduit à la somme de 247 frans par le contrôleur Rebourssel (2).

II

Mémoire, présenté par le sieur Jean de Beauvais, brodeur nancéien.

Partyes faictes de la broderie pour l'enterrement de feu Son Altesse, et ce du commandement de Monsieur le comte d'Ane, grand chambellan en l'hostel de Sadicte Altesse, et de marché faict et accordé avec le sieur Rembourselle, contrerolleur audict hostel.

Et premier :

Au caparasson et beguin de velours violet il y a, tant croix qu'allerions et barbeaux, deux centz soixante et dix huict, a trente gros piece, monte à six centz quatre vingtz quinze frans . . . . . 695 frans.

A la selle de veloux violet y en a quatre vingtz dix sept, a vingt gros piece, monte a cent soixante et un franc huict gros. . . . . 161 frans 8 gros.

Pour le compartiment du bord qui est alentour du bord des deux paneaux de ladicte selle, avoir fourny le clinquant et largent fillé, seize frans. Icy . . (*Réduit à*) 10 frans.

Pour les lunettes huict grandes pieces, a trente gros piece, monte a. . . . . (*Réduit à*) 13 frans 4 gros.

---

(1) *Dez :* dais.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1310, Edme Deline, sellier, 30 juillet 1608.

Digitized by Google

Pour le harnois de velours violet et croissant de ladicte selle, deux centz quarente quatre, a sept gros piece, monte a cent quarente deux frans quatre gros. Cy. 142 frans 4 gros.

Plus pour avoir attaché le passement du compartiment du bord dudict caparasson, et avoir faict un petit bord en bas et a louverture du devant et derrier, contenant environ huict aulnes, et un dentel y a au hault dudict bord, pour façon et fourniture dor et dargent fillé et cantille (1) dargent, seize escus qui font soixante et quatre frans. Cy. (*Réduit à*) 48 frans 9 gros.

Plus pour avoir faict une sacrelle pour servir au harnoys violet, où il y a six pieces, a vingt gros l'une, monte dix frans. Icy . . . . . 10 frans.

Pour le harnois jaulne :

A la selle de velour jaulne, il y a cent deux pieces, tant alerions, croix que barbeaux, a vingt gros lune, monte a cent soixante et dix frans. Icy . . . . . 170 frans.

Au harnois qui accompagne ladicte selle, il y a deux centz dix pieces, a sept gros lune, font cent vingt deux frans six gros. Cy. . . . . 122 frans 6 gros.

Réduit à la somme de 1.373 francs 7 gros par le contrôleur Reboursel (2).

---

(1) *Cantille, canetilles :* fil de métal tortillé en spirale, forme plate ou ronde.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1310, Jean de Beauvais, brodeur, 15 juillet 1608.

Digitized by Google

NOTE RELATIVE

A

L'INFLUENCE DU VENT

SUR LA

PROPAGATION DU SON

Par M. Charles BENOIT

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT

Vous serez, sans doute, Messieurs, quelque peu surpris du titre que porte cette note : elle cadre en effet assez peu avec celles que vous êtes habitués à entendre dans cette enceinte et qui traitent le plus souvent ou d'histoire ou de littérature. J'ose espérer cependant que vous voudrez bien écouter avec indulgence un petit travail d'allure plutôt scientifique, puisque c'est en qualité d'ancien ingénieur que vous m'avez fait l'honneur de m'admettre comme associé correspondant de votre Compagnie et que cette qualité me fait, en quelque sorte, un devoir de correspondre avec vous.

J'ai donc l'honneur de vous présenter une petite étude à laquelle j'ai été conduit, pour essayer d'expliquer un phénomène assez banal, sur lequel en raison, sans doute, de sa banalité même, je n'ai trouvé de mention dans aucun traité de physique.

Tout le monde sait que, si nous nous trouvons à une

Digitized by Google

certaine distance d'une source sonore, supposons une cloche par exemple, ce qui est le cas le plus caractéristique, nous en percevons le son avec beaucoup plus d'intensité lorsque le vent est dirigé de la cloche vers nous que quand l'air est absolument calme et surtout que si le vent souffle en sens inverse. Cette différence s'accroît avec la vitesse du vent, ce qui est tout naturel, mais ce qui est remarquable, c'est qu'elle se manifeste encore très nettement quand cette vitesse du vent est faible, deux à trois mètres par seconde, par exemple, et surtout qu'elle devient d'autant plus sensible que notre distance à la source sonore est plus considérable, dépassant en tous cas, de beaucoup celle qui résulterait du simple rapprochement de la source sous l'action du vent.

En effet, une vitesse de deux mètres pour le vent est presque négligeable, si on la compare à celle du son, laquelle est voisine de 340 mètres : Ainsi un vent de 2 mètres par seconde a pour effet de rapprocher de nous la source sonore de $\frac{1}{170}$ seulement de la distance qui nous en sépare. Comment se fait-il donc (et c'est là un paradoxe qui m'a paru mériter examen) que le son soit amplifié, dans ce cas, pour nous, au point de se faire très nettement entendre, lorsque le vent est favorable, en des lieux où il serait absolument inappréciable si l'air était calme et où il le serait encore si nous nous rapprochions de la source de quelques mètres seulement?

La propagation des vibrations sonores dans un air calme est très bien représentée à nos yeux par celle des vibrations que produit dans une eau tranquille la chute d'un corps pesant. Au moment de la chute, le niveau s'abaisse un instant sous le choc, puis l'équilibre cherche à se rétablir, mais étant donnée l'extrême mobilité de l'eau et l'élasticité de sa surface qui en est la conséquence, le niveau, après s'être abaissé, se relève un instant au-dessus de sa position moyenne puis, une deuxième fois, il s'abaisse au-dessous et se relève ensuite, et les mouvements continuent ainsi jusqu'à ce que, par l'effet du frottement des molécules d'eau les unes contre les autres, ils finissent par s'éteindre; cependant ces mouvements se

Digitized by Google

propagent tout alentour dans la masse liquide et le fluide y est animé de vibrations qui se transmettent dans toutes les directions de proche en proche sur la surface et constituent l'apparition de vagues formant des cercles concentriques dont les rayons s'agrandissent constamment, en même temps que leur relief diminue.

Remarquons d'ailleurs tout de suite que les cercles se forment seulement à partir d'une certaine distance du point de chute, lorsque les remous résultant du premier choc se sont suffisamment régularisés, et que cette distance est d'autant plus petite que la perturbation produite dans l'équilibre primitif a été plus faible.

Quoi qu'il en soit, ce fait nous donne une image très fidèle de ce qui se passe pour la propagation du son. Là aussi un ébranlement de l'air produit des vibrations et, à partir d'une certaine distance, relativement petite de la source sonore, celles-ci sont régularisées et se propagent suivant des ondes sphériques dont les intersections avec la surface du sol constituent des circonférences concentriques à rayons croissant constamment. La vitesse d'accroissement est précisément la vitesse de propagation du son. Comme d'ailleurs l'énergie produisant la vibration sur chaque sphère demeure sensiblement constante lorsque le rayon de cette sphère augmente, l'énergie par unité de surface de la sphère, à laquelle est proportionnelle l'intensité du son, décroît de plus en plus et la décroissance se ferait en raison inverse des surfaces, c'est-à-dire des carrés des distances à la source, si les frottements dus à la résistance de l'air n'avaient pour effet de rendre l'amortissement beaucoup plus rapide. A titre d'approximation, et dans un but de simplification, nous admettrons, dans la question qui nous occupe, la loi de décroissance en raison inverse du carré des distances; si, par exemple, l'intensité d'un son est représentée par le nombre 100 à une distance de 10 mètres, nous admettons que, à la distance de 20 mètres, elle serait représentée par le nombre 25 et, à la distance de 40 mètres, par le nombre 6,25.

Arrivons maintenant au problème qui nous occupe, et étudions ce qui se passe, lorsque l'air, au lieu d'être demeuré calme pendant la propagation d'une onde vi-

Digitized by Google

brante, s'est déplacé de la source vers l'observateur. Pendant qu'une vibration se transmet d'une couche d'air à une autre, que nous supposons en être très voisine, cette dernière est entraînée par le vent, de sorte que, au moment où elle reçoit la vibration, elle est située à une distance de la source un peu plus grande que si l'air était demeuré immobile. Il en résulte que, à cette nouvelle distance, l'intensité est égale à celle qui aurait existé, en air calme, à une distance un peu inférieure : elle est donc de ce fait, supérieure à celle qui, dans la même hypothèse, aurait existé au point où elle est réellement.

Or, ce qui se produit entre les deux couches voisines que nous avons considérées a lieu lors de la transmission de la deuxième couche à la troisième, puis de celle-ci à une quatrième et ainsi de suite. Il en résulte que, après un certain nombre de transmissions, l'intensité du son s'est accrue de la somme de tous les accroissements partiels qu'elle a subis.

Pour préciser ce phénomène, il était nécessaire de faire intervenir le calcul et j'ai été ainsi conduit à une formule qui donne l'intensité accrue du son en chaque point situé dans la zone des ondulations sphériques, lorsqu'on connaît la vitesse du vent, la distance de ce point à la source et celle, très petite généralement, à partir de laquelle le son peut-être considéré comme décroissant suivant la loi indiquée ci-dessus.

Je ne songe pas naturellement à vous imposer le détail des calculs qui m'ont conduit à la formule représentant le phénomène, mais, pour permettre d'en prendre connaissance à ceux que la question pourrait intéresser, j'ai transcrit ces calculs, à titre documentaire, dans une annexe jointe au présent mémoire.

Quoi qu'il en soit, si l'on applique la formule à laquelle je suis arrivé à quelques cas particuliers, on peut se rendre compte de l'allure générale des faits.

Soit, par exemple, le cas où, la vitesse du vent étant de 2 mètres, la loi du carré des distances commencerait à s'appliquer à partir de 10 mètres, comptés depuis la source, les rapports des intensités de sons perçus à différentes distances à celles des sons qui seraient perçus en

Digitized by Google

ces mêmes points par air calme sont donnés dans le tableau suivant :

Distances de la source sonore	Rapports des sons renforcés aux sons en air calme
100 mètres	1,584
200 —	3,35
300 —	6,30
500 —	15,70

Il faut se rappeler que ces chiffres sont calculés sans tenir compte de la résistance de l'air et que, dans la pratique, les renforcements obtenus seraient notablement inférieurs à ceux du tableau.

En tous cas, ledit tableau montre que les taux de renforcement croissent assez rapidement lorsque la distance augmente et sont très supérieurs à celui de $\frac{1}{170}$ auquel conduirait le simple rapport de la vitesse du vent à celle de propagation du son. Or, c'est bien là ce que montre l'observation.

Si le vent, au lieu d'être dirigé de la source vers l'observateur, était de sens contraire, on verrait également, en appliquant la formule, comment le son diminue avec la distance.

Dans l'exemple précédent, nous n'avons examiné que l'influence de la distance à laquelle l'observateur se trouve de la source. Mais, il est également intéressant d'étudier ce que devient la valeur du renforcement quand varie la nature du son et, par suite, comme nous allons l'expliquer, la distance de la source à partir de laquelle le son commence à se propager suivant des ondes sphériques. L'application de la formule, dans ce cas, donne les résultats suivants, en supposant toujours un vent de 2 mètres à la seconde, et successivement, pour la distance de l'observateur à la source, 200 mètres et 20 mètres.

TABLEAU

Digitized by Google

DISTANCES de l'observateur à la source	DISTANCES à partir de laquelle s'applique la loi du carré des distances	VALEURS du renforcement du son
200 mètres . . .	1 mètre	239
	2 mètres	60
	10 mètres	3,35
	20 mètres	1,58
	30 mètres	1,24
20 mètres	0 m. 25	38,75
	0 m. 50	10,43
	1 mètre	3,35
	2 mètres	2,58

Ce tableau montre que, pour une même distance entre l'observateur et la source, le renforcement du son est d'autant plus grand que la distance à partir de laquelle les vibrations se propagent normalement est plus faible.

Or, cette distance varie, en fait, dans des limites assez étendues, suivant la puissance de l'ébranlement d'air qui produit le son.

S'il s'agit, par exemple, d'une forte détonation, l'air se trouvera violemment agité en tous sens au lieu même de l'explosion et c'est seulement assez loin de ce point (quelques mètres au moins) que les vibrations commenceront à se propager suivant des ondes sphériques. S'il s'agit au contraire du son produit par un instrument de musique, un violon ou une flûte, par exemple, le régime normal de propagation pourra être atteint à une distance de quelques centimètres seulement de l'instrument.

Rien d'étonnant, par suite, que, comme le fait ressortir la théorie, le renforcement du son soit relativement faible, surtout aux petites distances, pour les sons produits par un ébranlement considérable de l'air, comme cela a lieu dans le cas d'un coup de canon, et qu'il commence à se

Digitized by Google

faire sentir seulement lorsque la distance à laquelle on se trouve de la pièce atteint une ou plusieurs centaines de mètres, tandis que, quand il s'agit de cloches, instruments de musique ou même de la voix, le renforcement se fait sentir à partir de distances beaucoup moindres.

Digitized by Google

ANNEXE

Considérons l'intensité, en air calme, d'un son produit en un point M du sol, situé à une distance $d + x$ de la source, d étant la distance à la source du point A, à partir duquel on peut considérer la propagation comme se faisant suivant des ondes sphériques et x étant la distance de A à M.

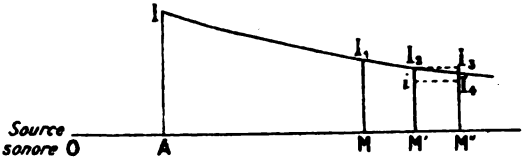

Si on appelle V, la vitesse de propagation du son en air calme, on aura $x = Vt$, t désignant le temps que la vibration met à parcourir AM, soit $I = AI$ l'intensité du son en A. D'après la loi de l'inverse du carré des distances l'intensité en M, en air calme, sera :

$$I \frac{d^2}{(d+x)^2} \text{ soit } MI_1.$$

En un point infiniment voisin de M, soit M', dont la distance à M est $V\,dt$, dt étant un temps infiniment petit, l'intensité, en air calme, sera :

$$I \frac{d^2}{(d+x+V\,dt)^2} = M'I_2.$$

Si maintenant nous supposons l'air animé d'un mouvement de translation de M vers M', avec une vitesse v

Digitized by Google

par seconde, l'air existant primitivement en M′ aura pendant le temps dt, été transporté en un point M″ tel que M′ M″ $= v\,dt$ et l'intensité en M″ sera égale à ce qu'elle était en M′ avant le déplacement de l'air de M′ à M″, soit :

$$\frac{I\,d^2}{(d + x + V\,dt)^2} = M'' I_3.$$

Or, si l'air était demeuré immobile, l'intensité en M″ aurait été :

$$\frac{I\,d^2}{[d + x + (V + v)\,dt]^2} \quad \text{soit } M'' I_4.$$

Il en résulte que, par le fait du déplacement de l'air, l'intensité en M″ est accrue de la quantité M″ I_3 — M″ I_4, c'est-à-dire de :

$$\frac{I\,d^2}{(d + x + V\,dt)^2} - \frac{I\,d^2}{[d + x + (V + v)\,dt]^2}.$$

Or, cette expression est égale à :

$$I\,d^2 \frac{[x + d + (V + v)\,dt]^2 - [x + d + V\,dt]^2}{[x + d + V\,dt]^2\,[x + d + (V + v)\,dt]^2}.$$

En effectuant les opérations et en faisant les réductions, puis en remarquant qu'on peut négliger au numérateur les infiniment petits d'ordre supérieur au premier et au dénominateur tous les infiniment petits par rapport aux quantités finies, la différence ci-dessus se ramène à l'expression :

$$I\,d^2 \frac{2\,(x + d)\,v dt}{(x + d)^4}.$$

Si on y remplace dt par sa valeur $\frac{dx}{V}$ en fonction de x, on a finalement :

$$I\,d^2 \frac{2\,v\,dx}{V\,(x + d)^3}.$$

Digitized by Google

Or, ce qui se passe entre les deux points infiniment voisins M et M′, pour une longueur dx, se passe successivement entre tous les points infiniment voisins qui se suivent sur toute la longueur x et tous les accroissements infiniment petits d'intensité s'ajoutent pour constituer l'accroissement final en M″ ou, ce qui revient au même en M puisque M M′ et M′ M″ sont des infiniment petits.

Il en résulte que l'on obtient l'accroissement total de l'intensité, en un point situé à la distance $x + d$ de la source sonore, en prenant l'intégrale définie de l'expression ci-dessus entre d et $x + d$. L'intégrale indéfinie étant :

$$- \mathrm{I}\, d^2 \frac{\mathrm{V}}{\mathrm{V}\,(x+d)^2} + \mathrm{C^e},$$

l'intégrale définie s'obtient en faisant successivement $x = 0$ et $x = x$ dans cette expression et en retranchant les résultats obtenus, ce qui donne :

$$\frac{\mathrm{I}\, v\, d^2}{\mathrm{V}} \left(\frac{1}{d^2} - \frac{1}{(d+x)^2} \right).$$

Telle est l'expression qui donne la valeur de l'accroissement de l'intensité due au vent en un point situé à une distance $x + d$ de la source sonore.

Quant à l'intensité totale du son accru, elle est égale à :

$$\mathrm{I}\, d^2 \left[\frac{1}{(x+d)^2} + \frac{v}{\mathrm{V}} \left(\frac{1}{d^2} - \frac{1}{(d+x)^2} \right) \right]$$

soit :

$$\mathrm{I}\, d^2 \left[\frac{v}{\mathrm{V}\, d^2} + \frac{1}{(x+d)^2} \left(1 - \frac{v}{\mathrm{V}} \right) \right].$$

Si le vent, au lieu d'être dirigé de la source vers l'observateur, était dirigé en sens inverse, il suffirait, pour obtenir la valeur de l'intensité diminuée par le fait du vent, de changer v en $- v$ dans les formules précédentes et

Digitized by Google

l'on obtiendrait : 1° pour la variation de l'intensité du son la formule :

$$\frac{v\,I\,d^2}{V}\left(\frac{1}{(x+d)^2}-\frac{1}{d^2}\right)$$

quantité négative, ce qui indique bien une diminution du son au lieu d'un accroissement; 2° pour l'intensité totale :

$$I\,d^2\left[\frac{1}{(x+d)^2}\left(1+\frac{v}{V}\right)-\frac{v}{V\,d^2}\right].$$

Si, maintenant, on veut obtenir dans chacun des deux cas le rapport de l'intensité accrue ou réduite par l'effet du vent à l'intensité, en air calme, en un même point, il suffit de diviser les deux expressions donnant les valeurs du son accru ou réduit par l'expression qui donne la valeur du son en air calme en un point situé à la distance $x + d$ de la source, soit : $I\,\frac{d^2}{(x+d)^2}$.

Pour le cas de l'accroissement, on obtient la formule :

$$\frac{I\,d^2\left(\frac{v}{V\,d^2}\right)+\frac{1}{(x+d)^2}\left(1-\frac{v}{V}\right)}{\frac{I\,d^2}{(x+d)^2}}=\frac{V}{v}\,\frac{(x+d)^2}{d^2}+1-\frac{v}{V}.$$

Pour appliquer utilement ces formules, il convient de ne pas oublier qu'elles ont été établies sans tenir compte de l'amortissement des vibrations dû à la résistance de l'air et que, en réalité, la décroissance du son avec la distance est notablement plus rapide que ne l'indiquent les formules. On commettrait donc une erreur si on voulait appliquer ces formules à des distances très grandes pour lesquelles l'influence des résistances passives ne serait plus négligeable, car, pour ces distances, lesdites formules ne seraient plus applicables.

Digitized by Google

Digitized by Google

FOIRES D'AUTREFOIS

ET

FOIRES D'AUJOURD'HUI

Par M. Georges HOTTENGER

MEMBRE TITULAIRE

Voici que bientôt va s'ouvrir dans notre ville, comme chaque année depuis cinq ans, la Foire-Exposition. L'institution, déjà en germe à Paris depuis 1904, a pris naissance au cours de la guerre à Lyon et à Paris encore. Depuis lors, elle fait son chemin, elle grandit et se répand un peu partout, dans les villes de France et de l'étranger.

Est-ce bien là une création? N'est-ce pas plutôt une résurrection? Le mot en tout cas est bien ancien (1). Quant à la chose elle-même, on peut dire que ses origines se perdent dans la nuit des temps.

La foire, dans nos souvenirs d'enfance, ce n'est rien autre qu'un centre d'amusements populaires, dont le bruit, le mouvement et les lumières ont captivé nos yeux et nos oreilles : cirque, ménageries, montagnes russes, manèges de chevaux de bois et tréteaux, baraques et saltimbanques. Sous cette forme, la foire n'était alors,

(1) On a fait dériver le mot *foire* du latin *forum ;* mais il vient plutôt de *feria*, fête, solennité religieuse, parce que c'est au concours de fidèles qu'attiraient les fêtes de l'Église que les premières foires devraient leur origine.

En Lorraine, c'est bien à son pèlerinage très fréquenté que Saint-Nicolas-de-Port dut de devenir, aux xv^e^ et xvi^e^ siècles, un centre de commerce et de foires importantes.

Digitized by Google

et n'est encore, que la survivance lointaine et très accessoire de réunions bien autrement sérieuses et importantes qui, à un certain moment, furent la fonction capitale de la vie économique du temps.

Ces réunions disparurent avec les conditions qui les avaient fait naître : elles reparaissent aujourd'hui sous une forme et dans des conditions toutes nouvelles. C'est cette différence, cette opposition même, entre les foires anciennes et les nouvelles foires que nous voudrions faire ressortir dans un rapide tableau.

I

Dès que la civilisation en se développant a créé un certain courant d'échanges, l'utilité, la nécessité même s'est fait sentir de réunions périodiques prévues en certains lieux déterminés où se rencontreraient plus facilement vendeurs et acheteurs, producteurs et consommateurs. On peut dire que les foires et les marchés sont de tous les temps et de tous les pays, dès qu'il y a eu une monnaie, dès que le troc a fait place à des échanges réguliers contre une certaine somme d'argent. Mais c'est au début du Moyen Age qu'il faut remonter pour trouver la filiation des grandes réunions commerciales qui, avec des fortunes très diverses, et non sans interruption, se sont succédé jusqu'à nos jours (1).

L'empire carolingien s'était dissout, dans toute son

(1) Cette partie historique de notre travail n'est pas une étude de première main, faite d'après les sources mêmes. Elle ne peut avoir que le mérite de la présentation.

Nous avons puisé surtout dans deux thèses de la Faculté de Droit de Paris. *Essai historique sur le droit des foires et des marchés légal*, par P. HUVELIN (1890), et les *Foires de Champagne, Essai d'histoire économique*, par Ch. ALLENGRY (1895). Ce dernier s'est lui-même servi de diverses études précédentes, et notamment des *Études sur les Foires de Champagne*, par BOURQUELOT (1865).

Nous avons aussi consulté, mais à vrai dire sans profit, un article de M. CHASSIGNET, sur les *Foires françaises au Moyen Age* (M. A. S. 1889).

Digitized by Google

étendue, en d'innombrables et minuscules États qui se suffisaient à eux-mêmes. Les besoins étaient rares d'ailleurs en ces temps-là, et le luxe à peu près inconnu. On peut dire qu'au point de vue économique comme au point de vue politique, le morcellement était complet. Plusieurs générations, celles du haut Moyen Age vécurent ainsi, figées en petits compartiments étroitement séparés les uns des autres. Comment en eut-il été autrement? Les anciennes routes, faute d'entretien, n'existaient plus, à proprement parler; seules les voies d'eau restaient plus praticables; mais sur eau comme sur terre, les seigneurs rançonnaient par de multiples péages, quand ils ne les pillaient pas, les rares marchands qui s'aventuraient sur leur domaine. Les guerres privées, sans cesse renouvelées, ajoutaient encore à l'insécurité. On comprend que, dans de telles conditions, le mouvement des échanges de pays à pays était réduit à rien.

Le réveil se manifesta avec les Croisades. On le trouve, à vrai dire, décrit dans tous les livres d'histoire. Il n'était guère de produit de l'Orient qui ne fût une nouveauté aux yeux des Croisés, et n'éveillât en eux le goût d'un luxe jusqu'alors inconnu : fines étoffes de soie, satin, velours, mousseline, moire, crêpe, taffetas (autant de mots arabes), verreries, cuirs et métaux artistement travaillés, parfums, perles et pierreries, sans parler des épices et de maints médicaments.

D'autre part, un souffle de liberté avait passé sur leurs pays d'origine : soit pour faire les frais de leurs expéditions en Palestine, soit pour augmenter le nombre de leurs sujets, soit encore pour composer avec des mouvements populaires, les seigneurs avaient dû accorder, sinon la liberté entière, du moins certaines franchises et réductions de charges qui avaient eu pour effet de ranimer l'activité dans les campagnes et dans les villes, de susciter ou de favoriser le goût de l'épargne, et par suite le désir de s'assurer quelque bien-être, sinon même quelque luxe, en employant à des achats l'argent épargné.

C'est ainsi qu'entre l'Europe et les ports francs de Palestine et de Syrie s'établit un mouvement croissant qui ne tarda pas à se répandre dans l'intérieur du pays.

Digitized by Google

Mais pour pénétrer à l'intérieur, il fallait que les marchandises fussent assurées de facilités de transport et de vente qu'elles n'avaient pas jusqu'alors. C'est ainsi qu'apparurent ou se développèrent les foires, avec tout un ensemble de mesures qu'appelaient les circonstances, et qui leur donnent le caractère propre qu'elles eurent à cette époque.

A ce moment, aux XI^e^ et XII^e^ siècles, l'autorité royale était toujours amoindrie et la féodalité battait encore son plein. C'est aux seigenurs que revenaient la plupart des initiatives et des prérogatives qui assuraient le fonctionnement de l'institution.

En raison des profits qu'elles pouvaient rapporter, nombreux furent ceux qui voulurent avoir une foire sur leurs domaines. Mais, à vrai dire, les foires se créèrent spontanément : c'est la nature qui déterminait avant tout leur emplacement, à la croisée des grands courants commerciaux. Presque toutes les provinces cependant eurent des foires plus ou moins importantes, plus ou moins renommées, dans l'une ou l'autre, ou dans plusieurs de leurs principales villes.

Au premier rang étaient les foires de Flandre à Thourout, Bruges, Ypres, Lille, et celles de Champagne, à Troyes, Bar, Provins et Lagny; au second rang étaient celles de Normandie, à Rouen, à Caen, à Guibray, près de Falaise; celles de Bourgogne, à Dijon et à Chalon, celles de Languedoc à Nîmes, à Toulouse et à Carcassonne, et plus encore, à Beaucaire, au débouché de la vallée du Rhône.

La Lorraine resta en dehors de ce mouvement; sa situation géographique, l'orientation de ses cours d'eau, la disposition de son relief n'offraient aucun des avantages qui firent alors la fortune de la Champagne, sa voisine. Elle eut certainement des foires alors, mais on sait peu de choses sur elles, sauf celles de Metz, qui seules semble-t-il, avaient un certain rayonnement. La région produisait peu elle même, et le seul courant naturel qui pût attirer le commerce était le transit entre les Pays-Bas et les pays rhénans, d'une part, la Suisse et l'Allemagne du Sud d'autre part. Mais le mouvement ne

Digitized by Google

devait se faire vraiment sentir qu'à une époque postérieure.

Pendant plusieurs siècles, les marchandises de tous pays, attirées par les besoins du commerce, encouragées par des mesures protectrices affluèrent aux foires de Champagne, qui furent pour le Nord de la France ce qu'était pour le Midi à la même époque, mais avec moins d'éclat, la foire de Beaucaire.

Le caractère primordial de ces foires, si on les rapproche de ce que nous voyons maintenant, c'est qu'il ne s'y faisait que des ventes sur livraison immédiate : on ne vendait que des marchandises amenées sur place. Les moyens de communication étaient trop incertains, et trop variable la qualité des produits, pour qu'on pût vendre à terme et sur échantillon. Au contraire presque tous les paiements étaient faits à terme : les routes étaient trop peu sûres pour que les marchands eussent souci d'emporter sur eux de grosses sommes d'argent.

Les foires de Champagne (deux à Troyes, deux à Provins, une à Bar, une à Lagny) étaient réparties sur toute l'année et espacées de façon à permettre aux marchands qui y avaient intérêt de se rendre de l'une à l'autre, prenant successivement position de vendeur et d'acheteur, suivant leur origine septentrionale ou méridionale, dans la vente des trois grandes catégories de marchandises, la *draperie*, le *cordouan* (1), l'*avoir du poids* (2) et finalement rapportant à leur point de départ, en marchandises diverses, autant et plus qu'ils n'en avaient amené.

Les marchands qui se rendaient à la foire ou en revenaient voyageaient rarement isolés. Leurs troupes suivaient certaines routes déterminées, où le libre passage leur était assuré par le « conduit de la foire » et où ils n'avaient qu'à acquitter certains péages consacrés. Ordinairement ceux d'une même région se réunissaient sous les ordres d'un capitaine de la ville, « capitaine de foire »

(1) Cuir travaillé dans les villes d'Espagne, et même dans le Midi de la France, suivant les procédés de Cordoue.

(2) Tout ce qui se vendait, non pas à la pièce ou à la mesure, mais au poids, épices, denrées, laine et coton brut, etc.

Digitized by Google

qui, du moins pour les principales nations et une fois arrivé, remplissait à peu près les fonctions de consul. Comme il n'y avait pas de « champ de foire », le trafic s'installait par toute la ville, mais variait suivant les quartiers et les rues; les principales nations avaient d'ailleurs dans chaque ville de foire leur maison connue et leurs magasins (1).

On conçoit que dans une réunion aussi disparate de marchands venus de tous pays, accrue de toute la foule venue des alentours, devait se glisser et s'agiter toute une population interlope, mendiants et infirmes, vrais ou faux, filous, tire-laine, coupe-jarrets, pendards et « mauvais garçons », ribaudes et vierges folles de leur corps tous empressés à prendre chacun de sa façon, leur part de la fête. Une stricte réglementation et une active police étaient nécessaires, que ne pouvaient assurer les fonctionnaires locaux, prévôts et baillis. C'était l'affaire des maîtres et des gardes de la foire, que nommait le comte de Champagne (2) à eux d'assurer la « paix foraine », et aussi de juger les procès auxquels pourraient donner lieu les opérations commerciales.

Ce n'était pas seulement des marchandises qu'on trouvait en ces anciennes foires. Une foule de gens était là aussi dont l'esprit s'ingéniait à exciter les goûts et l'imagination du peuple pour l'extraordinaire et le hasard. Tels se livraient à des tours de force ou d'adresse : hercules, acrobates, etc...; tels autres exhibaient des anomalies de la nature : géants, nains, femmes à barbe, poulets à trois pattes, veaux à deux têtes ou à cinq pattes. Ceux-ci avaient installé des jeux de hasard, jetant l'appât des gains aussi faciles qu'instantanés, tandis que ceux-

(1) A Bar-sur-Aube, il y avait un marché des Lorrains.

« Les Foires de Champagne, si florissantes aux XII^e^ et au XIII^e^ siècles, dit M. Parisot, attiraient également les négociants des villes épiscopales et de Neufchâteau; la chanson de *Hervis* nous en fournit un témoignage pour ceux de Metz. » (R. PARISOT, *Histoire de Lorraine*, I, p. 260.)

(2) Dans les foires du Midi, c'étaient les marchands eux-mêmes qui les choisissaient par élections.

Digitized by Google

là se faisaient fort de lever le voile de l'avenir et disaient la bonne aventure.

Sans doute tous ces montreurs, tous ces charlatans, apparaissent et pullulent au Moyen Age : on les retrouve partout où il y a grande affluence : aux pèlerinages, aux diètes, aux conciles mêmes. Mais c'est surtout des foires qu'ils font partie intégrante, à telle enseigne que le nom de foires restera indissolublement attaché à ces exhibitions-là où la partie essentielle de la foire, la foire commerciale sera depuis longtemps caduque.

Pendant que les baladins amusaient la foule, les marchands se livraient à leurs opérations : bien qu'elles se fissent sur livraison immédiate, elles n'étaient pas aussi simples qu'on pourrait l'imaginer : l'absence de réel champ de foire, la variété des marchandises et leur dispersion en d'étroites rues et ruelles, la différence de langues, de races et de nations et, plus encore, l'extrême diversité des mesures en usage et des monnaies en cours, tout cela appelait l'entremise de courtiers et de changeurs, de même que la pratique du paiement à terme appelait l'office des « notaires forains », qui rédigeaient les conventions et apposaient le « sceau de la foire ».

Pour favoriser les opérations et assurer le succès des foires, les comtes de Champagne avaient accordé la franchise la plus absolue, ne se réservant que les droits de location et ceux de juridiction lesquels d'ailleurs leur étaient très productifs.

On sait que le prêt à intérêts était interdit au Moyen Age, mais les comtes laissaient faire, et le prêt d'argent se pratiquait à peu près librement. Enfin leurs ordonnances entouraient le recouvrement des créances foraines de facilités toutes particulières pour la saisie des biens du débiteur, ceux de sa caution ou même de ses compatriotes. On flétrissait le marchand qui n'avait pas acquitté ses dettes : on lui défendait de reparaître en foire avant de s'être entièrement libéré.

Ainsi tout un ensemble de prescriptions et d'usages tendait à prévenir dans la pratique des affaires toute gêne, toute fraude et tout désordre, et arrivait au but primordial, qui était d'assurer « la paix de la foire ».

Digitized by Google

Si nous nous sommes un instant arrêtés à ces foires de Champagne, c'est qu'elles représentent le type le plus complet de l'institution, et pour nous le plus voisin de notre région. Toutes les foires du Moyen Age avaient d'ailleurs, par leur nature même et leur objet, une organisation et une réglementation plus ou moins semblables.

Elles devaient aussi avoir la même destinée. Le XIIIe siècle avait marqué leur apogée. Leur décadence commença dès le début du XIVe. Philippe le Bel, devenu par son mariage, comte de Champagne, leur porta la première atteinte. Pressé d'argent, il voulut tirer des foires un trop gros revenu en prélevant des impôts sur les marchandises, et en aggravant les charges existantes : aussitôt l'affluence diminua. Bientôt survint la guerre de Cent ans, qui acheva de les ruiner.

Avant même qu'elle prit fin, Charles VII s'employa à les restaurer; il prit dans ce but bon nombre de mesures, qui restèrent à peu près sans effet.

C'est que le pouvoir royal, dès avant la fin de la guerre de Cent Ans, avait repris sa marche progressive et, à mesure qu'il progressait, il réduisait ou faisait disparaître les deux grands obstacles auxquels l'institution des foires avait pour objet d'obvier : la multiplicité des barrières douanières et des péages, qui se dressaient à la limite de tous les petits États et des territoires des villes; l'insécurité des routes, qui exposait au pillage les voyageurs et les transports isolés. Si les initiatives royales pour la création et l'entretien des routes furent lentes à se manifester (1), du moins les voies d'eau pouvaient, sans plus attendre, recevoir un trafic croissant, à mesure que, le nombre des péages se réduisant, les marchandises arrivaient à destination sans être surchargées de droits qui les eussent rendues invendables. Sur terre et sur eau, les routes, devenues plus sûres, permettaient des charrois isolés. En même temps des communications s'établissaient, originairement réservées, au XIVe siècle, à l'Université de Paris, au XVe, au service du Roi, et par

(1) On n'en trouve guère d'exemple avant Henri IV.

Digitized by Google

la suite accessibles aux particuliers, occasionnellement d'abord, puis régulièrement ensuite, lesquelles assuraient l'échange de correspondance et même de paquets. En conséquence, le mouvement des affaires cessait d'être concentré dans les foires et, avec plus ou moins de facilités, le grand commerce pouvait étendre au loin ses opérations, sans que les marchands fussent obligés à de longs et coûteux déplacements.

Est-ce à dire que les foires disparurent alors sans retour? Loin de là : la réalité est beaucoup plus complexe.

Tout d'abord, il semble bien que l'institution n'ait jamais été plus en faveur auprès des rois qu'au cours du XV^e^ siècle. C'est sur elle qu'alors la royauté semble avant tout compter pour rendre au commerce son ancienne activité; la restauration du commerce par les foires fut une des préoccupations du gouvernement de Charles VII. On ne compte pas moins de soixante-dix ordonnances de Louis XI créant ou rétablissant des foires, ou ajoutant à leurs privilèges. Semblables ordonnances se succèdent sous les règnes de Louis XII et de François 1^er^.

En Lorraine, c'est aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles qu'apparaissent les foires, du moins dans les documents conservés à nos archives, et même elles se multiplient alors, pour ainsi dire, sans mesure.

Mais ne nous y trompons pas : il n'y a là qu'une apparence, et la conséquence d'une incertitude de vocabulaire qui porte à confondre *foires* et *marchés*, faute d'une insuffisante démarcation qui, dans la pratique, ne s'est jamais établie entre les deux termes.

La foire, si tant est qu'on puisse préciser, est une grande réunion périodique qui donne lieu à d'importantes opérations commerciales, et dont le rayonnement s'étend au loin.

Les marchés sont des réunions beaucoup plus fréquentes qui n'ont d'autre objet que d'approvisionner, principalement en denrées, une certaine étendue de pays dont le rayon ne va pas au delà de la limite où l'habitant peut atteindre le centre, y faire ses affaires, et rentrer chez lui dans la même journée.

En fait, quelle comparaison peut se faire entre les

Digitized by Google

anciennes grandes foires de Flandre ou de Champagne, entre celles de Dijon, d'Arles ou de Beaucaire, et les soi-disant foires qu'on voit créer aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles soit aux alentours de Paris, à Choisy, à Meudon ou à Saint-Germain, soit en Lorraine à Vézelise, à Marsal, à Gondrecourt, ou même dans de simples villages, comme Rémoville, Dommartin-sur-Vraine, ou Clézentaine?

Pour que les grandes foires en leur forme originaire, ne fussent plus vraiment qu'un souvenir du passé, bien des années encore devaient s'écouler, bien des progrès survenir dans les conditions du commerce, et dans les moyens de circulation et de transport. Si, à l'exemple des foires de Champagne, bien des foires anciennes ne purent se ranimer, si d'autres encore ne purent se créer ou durer en dépit des faveurs royales, certaines au contraire eurent tout leur éclat en cette nouvelle période : c'est que l'institution n'avait pas encore perdu toute raison d'être. Le marchand avait bien cessé d'être un caravanier, un errant, un nomade. Il devenait stable et sédentaire. Mais pouvait-il pour cela renoncer à avoir des communications vivantes avec les clients éloignés? Il fallait bien qu'on se vît, qu'on causât, qu'on se montrât les marchandises, surtout quand il s'agissait, non pas de marchandises de type plus ou moins courant, mais de marchandises rares, et souvent faciles à transporter. Le temps était loin encore où des communications journalières et rapides permettraient au producteur, au fabricant, au commerçant, de se faire remplacer par le commis-voyageur, circulant avec le dépôt sacré de ses échantillons.

Parmi les foires de cette dernière période, il faut citer la foire déjà ancienne de Beaucaire, les foires de Lyon, qui dataient de 1419, mais qui ne prirent leur essor que sous Louis XI. Il s'agissait pour ce prince comme pour les Lyonnais eux-mêmes de faire pièce à la foire de Genève, qui dépendait du duc de Savoie. Lyon devint bientôt le marché le plus fréquenté du royaume, mais les États Généraux de 1484 se plaignirent que tout l'argent qui s'y rendait finissait par s'écouler de là à l'étranger : leurs doléances, inspirées par une erreur très commune en ces temps-là, jointes aux réclamations des Génevois

Digitized by Google

et aux représailles du duc de Savoie, amenèrent le gouvernement de Charles VIII à décider que les quatre foires annuelles de Lyon seraient transportées, deux à Bourges, et deux à Troyes. Les deux foires de Bourges ne purent être tenues que deux fois. Les habitants de Troyes manifestèrent par des fêtes et des processions leur joie de voir rétablir leurs anciennes foires mais, hélas! les étrangers avaient désappris le chemin de la Champagne et ils n'y revinrent pas, si bien que dès 1494 les foires de Lyon furent rétablies et connurent encore de longues années de prospérité.

De cette histoire une leçon se dégage : si les pouvoirs publics peuvent beaucoup pour favoriser cette sorte d'institution, comme aussi pour l'entraver, ils ne peuvent pas tout. Ils ne peuvent donner la vie aux foires, ni assurer leur durée et leur prospérité quand ne se trouvent pas réunies les conditions qui les déterminent naturellement, ou quand ont disparu les circonstances qui leur avaient donné naissance.

Quoi qu'il en soit, la décadence ne pouvait manquer de s'accentuer à mesure que les moyens de communication se perfectionneraient, que les douanes se simplifieraient et que la sécurité deviendrait plus grande sur les routes. Ce déclin des foires s'accuse surtout au cours du XVII^e^ siècle dans l'Europe centrale et occidentale. Il aboutit à leur disparition complète dès avant la fin du XVIII^e^ siècle. A part les foires qui se continuaient, pour ainsi dire, par la force de la tradition, et en se limitant de plus en plus au rôle de simples marchés locaux ou régionaux, seules à vrai dire survivaient au siècle dernier, en France, la foire de Beaucaire, maintenant disparue, et en Allemagne la foire de Leipzig, toujours florissante, mais dans des conditions toutes modernes. On vit même, en ce même siècle, vers 1817, naître une grande foire de marchandises, celle de Nijni Novogarod, en Russie, qui prospérait encore avant la guerre, mais précisément sa prospérité lui venait de ce qu'elle répondait là-bas à un ensemble de conditions toutes voisines encore de celles du Moyen Age.

Cependant l'institution n'était pas morte : elle sommeil-

Digitized by Google

lait, et notre XX^e siècle devait la réveiller, en lui donnant une vitalité toute nouvelle.

II

Deux grands faits dominent la vie économique du monde moderne : d'une part l'abondance, la facilité, la rapidité des moyens de communication et, d'autre part, l'incessante transformation et l'extension progressive des moyens de production, avec la variété toujours croissante des produits fabriqués. A ces faits nouveaux devaient nécessairement correspondre des besoins nouveaux et de nouveaux organes.

Ce furent, au XIX^e siècle, les Expositions, les Bourses de Commerce et la représentation par commis voyageurs.

Les Expositions prirent la place des foires de marchands, d'abord dans des proportions modestes, puis dans une mesure qui ne visait à rien moins qu'à embrasser tout l'ensemble des résultats de l'activité mondiale. Elles avaient avant tout un objet d'information et de publicité, l'idée de vente en était absente. C'étaient d'immenses et vivantes leçons de chose, offertes au monde commercial et industriel. Elles avaient le mérite de vulgariser les méthodes nouvelles et l'application des inventions les plus récentes; elles excitaient l'émulation et l'esprit d'initiative. Mais elles avaient aussi leurs inconvénients : c'étaient des manifestations d'un luxe de plus en plus onéreux, qui grevaient de très lourdes charges le budget des industriels, sans pouvoir leur assurer des avantages proportionnés.

Cependant, pas plus que les autres organes de la vie économique moderne, les Expositions ne sont près de disparaître, mais on a sagement réduit leurs proportions en les spécialisant.

Les Bourses de Commerce sont à la vérité bien anciennes. On les voit apparaître dès la fin du Moyen Age et hériter alors d'une partie de l'activité qui animait les

Digitized by Google

grandes foires. Toutefois, c'est au XIX^e siècle qu'en raison même de l'extension des affaires elles ont pris toute leur importance. Mais leur activité se borne à un certain nombre de matières premières et de denrées, et à un plus petit nombre de marchandises (laine, coton, sucre, etc...) limitées à des types définis ou étalons. Pas plus que la présence des marchandises, elles ne comportent la présentation d'échantillons.

Enfin le voyageur de commerce. Il n'est pas, lui non plus, de création récente. Du jour où le négociant, importateur ou exportateur, avait cessé de fréquenter les foires et de se déplacer, sauf par exception et pour de grosses affaires, il n'avait pu renoncer pour cela à garder contact avec les clients éloignés. Il s'était fait alors représenter au loin par des commis-voyageurs, ou par des acheteurs, visitant les lieux de production. Dans les premiers temps, le commis-voyageur devait encore faire à cheval une partie au moins de ses voyages, et en Allemagne on lui donnait le sobriquet de *Musterreiter*, chevalier de l'échantillon. Le type toutefois ne pouvait se multiplier qu'avec les progrès des moyens de communication et c'est bien au XIX^e siècle seulement qu'à proprement parler, l' « illustre Gaudissart » fit son apparition sur la scène du monde. Avec sa caisse d'échantillon et son bagoût, il se substitua en quelque sorte à la foire, et on a pu dire qu'il était lui-même une sorte de *foire ambulante*.

Mais le « voyageur » coûte cher : si les commandes qu'il prend ne sont pas suffisamment nombreuses et importantes, il arrive que ses frais de déplacement, sinon sa commission, entament fortement le bénéfice de son commettant. Le rendement de ses tournées en effet est aléatoire : il dépend sans doute de sa capacité et de son activité, mais aussi des circonstances et de l'état des affaires, surtout quand il s'agit de lancer un produit nouveau ou de soutenir un article fortement concurrencé. Ces frais de voyageur, bien des entreprises moyennes ou débutantes ne peuvent songer à les aventurer. Et ce qui était vrai déjà avant la guerre est beaucoup plus vrai encore aujourd'hui, avec la cherté croissante de la vie.

D'autre part, il est bien des articles qui se prêtent mal

Digitized by Google

à l'échantillonnage, ou même pas du tout. Il en est qui sont trop lourds, trop volumineux, trop compliqués : gros articles en métal, machines surtout. Il en est qui sont fragiles; telles la porcelaine et la verrerie, qui ne voyagent jamais sans risques, même avec un emballage minutieux, et par suite coûteux. Il en est enfin qui, à l'inverse des marchandises composées d'une substance homogène, tels les tissus, ne souffrent pas d'être échantillonnés par fragmentation, car chaque objet pris lui-même est le plus souvent composé d'éléments dissemblables dans leur forme et leur matière : nous voulons parler de la bimbeloterie et de la maroquinerie, des jeux et jouets, des articles de voyage, etc... Les séries d'articles considérées sont en outre d'une prodigieuse diversité et, alors même qu'on peut les échantillonner, elles nécessitent un échantillonnage extrêmement abondant.

Dès lors, et en raison même de la nature de ces articles, pourquoi au lieu d'envoyer au loin des voyageurs, ne convierait-on pas les commerçants, les acheteurs à faire périodiquement un voyage qui leur permettrait de visiter des « comptoirs d'échantillons » et de faire leur choix sur place? La commande reçue, les marchandises seraient expédiées à l'acheteur quelque temps après, du lieu de production.

C'est de ce raisonnement qui n'a certes rien d'abstrait, et qui n'est que l'interprétation de l'intérêt bien entendu, qu'est née la foire d'échantillons; les intéressés se sont servis du vieux système de la foire pour exhiber leurs spécimens ou l'image de leurs produits, et ils usent de la moderne organisation des transports pour expédier les marchandises elles-mêmes. La foire d'échantillons est apparue comme une solution transactionnelle, un compromis, un moyen terme, entre le grand commerce moderne et l'ancien système de la foire de marchandises.

Et combien précieuse est cette solution qui, en temps et lieux déterminés, fait la concentration de l'offre et de la demande et met en rapports directs, personnels, vendeurs et acheteurs d'un même pays, et même d'un grand nombre de pays, car la vraie foire d'échantillons doit avoir un caractère international!

Digitized by Google

Aux industriels, elle apporte une aide efficace en leur faisant trouver un ensemble d'affaires qui leur épargne de longues et coûteuses tentatives, et qui leur permet de fixer pour un temps donné l'activité de leur fabrication et leurs besoins en matières premières.

Aux plus modestes fabricants, et jusqu'aux artisans à domicile, elle donne une occasion unique de se faire connaître à peu de frais.

Aux commerçants, elle offre un choix illimité d'articles qu'ils peuvent comparer entre eux, comme prix et comme qualité, en même temps que, grâce à la concurrence immédiate entre fabricants, ils obtiennent pour leurs commandes les conditions les plus avantageuses.

Aux uns et aux autres, vendeurs et acheteurs, elle permet de débattre et fixer la valeur des articles exposés et de se renseigner sur les dernières nouveautés, sur les habitudes, les goûts, les exigences de la clientèle.

Et ce n'est encore là qu'un aperçu bien général du rôle économique de la foire ainsi modernisée.

Mais où prit-elle naissance, cette foire d'échantillons, et vers quel moment? C'est à Leipzig dans la dernière partie du XIX^e^ siècle : contrairement à tant d'autres, cette ville avait pu conserver ses anciennes foires, grâce surtout au commerce de pelleteries qui, rebelle par nature à l'échantillonnage, ne se prête aujourd'hui encore qu'au système de la foire de marchandises. Ces grandes réunions de Leipzig sont d'autre part alimentées par les innombrables fabrications de menus objets qui, en dépit des progrès de l'industrialisation, se font toujours, pour la plupart, à domicile dans les régions boisées du voisinage, de la Thuringe de la Franconie : jouets, ustensiles de ménage, instruments de musique, fournitures de bureau et d'école, articles de bois, d'osier, de verre, de métal, et tout ce que les Allemands appellent assez drôlement articles de « galanterie », c'est-à-dire colliers et bracelets communs, boucles et anneaux, miroirs, étuis et gaîneries, drageoirs, tabatières, etc... Or aucune nécessité ne s'impose de transporter tout cela en masse au comptoir et de le vendre sur place : quelques spécimens de chaque sorte et de chaque variété suffisent amplement.

Digitized by Google

Le système s'est rapidement et spontanément étendu à toute marchandise se prêtant à l'échantillonnage, et c'est ainsi que ces sortes d'articles, qui déjà formaient, pour ainsi dire, le noyau des anciennes foires, ont donné lieu au développement d'une foire rajeunie et modernisée : la foire d'échantillons.

Or, qu'est-ce dans l'ensemble que ces articles de « galanterie » qu'on dit aussi articles de Nuremberg, sinon ce que nous appelons, nous autres, articles de Paris? Dès avant la fin de l'Exposition de 1900, l'utilité se faisait sentir de donner aux nombreuses petites fabrications parisiennes l'occasion de se produire et de développer par de petites expositions où toutefois la vente en détail et sur place serait interdite, sans que le grand exemple de Leipzig y fût pour rien, semble-t-il. L'idée reçut sa première réalisation, bien modeste à la vérité, en 1904, et l'expérience ayant réussi, fut renouvelée d'année en année en des emplacements différents de la capitale jusqu'en 1913. Cette année-là le Comité qui présidait à ces manifestations dut y renoncer, faute de trouver l'emplacement nécessaire. En 1914, ce fut la guerre.

Ces débuts modestes réalisaient-ils l'entreprise d'une véritable foire? Le nom en tout cas fut lent à s'imposer, car, en 1909 encore, cette démonstration annuelle se dénommait « Salon du Commerce et de l'Industrie ».

C'est, en 1916, en pleine guerre, que la Foire de Lyon inaugura en France le véritable type de la foire d'échantillons; elle n'a cessé de le développer et de l'organiser depuis lors. C'était à ce moment-là une véritable entreprise d'offensive économique contre nos ennemis, et une véritable concurrence montée contre la Foire de Leipzig qui, du moins, dans la conception même, servait cette fois nettement de modèle.

Comme celle-ci, la Foire de Lyon est une véritable foire internationale, et une foire universelle : elle n'exclut aucun genre de fabrication et admet tous les produits, qu'elle a disposés dans une classification très rationnelle.

Elle n'est pas une exhibition populaire, mais une véritable réunion commerciale, et pour exclure la foule des indifférents qui gêneraient les transactions, elle n'est

Digitized by Google

ouverte, à certains jours, qu'aux personnes munies de la carte d'acheteur.

Comme à Leipzig, il y a aujourd'hui à Lyon deux foires chaque année : la foire du printemps et la foire d'automne. Elles se tiennent l'une et l'autre dans un grand palais spécialement construit à cet effet, sur le quai de la Tête d'Or.

Le succès a répondu à l'effort : dès la deuxième année, il se traitait en foire 410 millions d'affaires, et l'année suivante, en 1918, on en réalisa pour 750 millions. Depuis lors, le chiffre a encore augmenté, tout en subissant des variations parfois sensibles résultant de l'état général des affaires.

La foire de Lyon ne pouvait manquer de rappeler à l'esprit des Parisiens les initiatives de ce genre qui s'étaient succédé dans la capitale avant la guerre, et que seules les circonstances avaient empêché de poursuivre. On n'attendit pas la fin de la guerre pour les reprendre et, dès le mois de mai 1917, s'ouvrait sur l'Esplanade de Invalides une foire d'échantillons que ses organisateurs qualifiaient, à tort ou à raison, de *dixième* foire de Paris. L'année suivante, en raison des nécessités bien pressantes de la défense nationale, les pouvoirs publics ne purent en autoriser le renouvellement. Mais dès l'armistice s'organisa une nouvelle foire qui eut lieu du 26 avril au 10 mai 1919 et qui, des Invalides, débordait sur le Cours de la Reine et une grande partie des Tuileries.

L'institution s'est maintenue et développée depuis lors, en se renouvelant chaque année, sans interruption. C'est maintenant un événement prévu, attendu et préparé par tous les industriels et commerçants, vendeurs et acheteurs, qui sont à même d'y prendre part et d'en tirer avantage.

Déjà à peu près en même temps que Lyon, Bordeaux avait voulu à son tour avoir sa foire d'échantillons, avec le caractère spécial que devait lui donner les multiples relations coloniales dont son port est le centre. En dépit de la difficulté des circonstances, cette première foire eut lieu en septembre 1916, et son succès marqua heureusement les débuts d'une institution qui, comme à Lyon et

Digitized by Google

à Paris, s'est maintenue et renouvelée chaque année depuis lors.

Mais ces trois entreprises similaires et simultanées n'allaient-elles pas se nuire mutuellement? On pouvait le craindre, aussi un accord intervint-il entre les trois grandes cités afin de coordonner leurs efforts dans un but général et de déterminer leurs époques, en évitant ainsi toute coïncidence que n'eût pas manqué d'être fâcheuse. Il fut convenu aussi que la foire de Paris serait commerciale et industrielle, celle de Lyon internationale et particuli.èrement industrielle, et celle de Bordeaux internationale et plus particulièrement coloniale. Chacune de ces foires peut avoir ainsi son caractère propre, qui répond à des besoins différents et lui donne son individualité dans l'ensemble d'une même institution.

Allait-on en rester là, et pouvait-on s'attendre à voir la foire ainsi ressuscitée se limiter à ces trois grandes manifestations? Assurément non : le temps est loin où une foire ne pouvait s'établir sans une autorisation royale. Nous vivons sous le régime de la liberté du travail, et de toute initiative qui s'y rapporte. Aussi aujourd'hui est-ce par dizaines qu'on peut compter en France les villes qui ont cru bon d'adopter le type de la foire modernisée (1).

Passe encore pour les grandes villes. Mais on trouve aujourd'hui de modestes sous-préfectures, sans grande industrie ni commerce, qui n'hésitent pas à se lancer dans cette voie.

Gardons-nous pourtant de critiquer et de mépriser aucune de ces initiatives si hasardées qu'elles puissent paraître parfois. Tout ce qui peut contribuer à ranimer la vie locale, tout ce qui peut entraîner une certaine décentralisation ne mérite-t-il pas au contraire d'exciter notre intérêt et notre sympathie?

Au surplus, en se répandant, en se vulgarisant, pour ainsi dire, le type de la foire d'échantillons devait néces-

(1) On en trouve la liste complète, et combien variée! pour 1931 dans le *Bulletin* n° 63 de la Chambre de Commerce internationale. Toutes les grandes foires ont aujourd'hui leur Comité permanent, et il y a même une Union des Foires internationales.

Digitized by Google

sairement se transformer et s'adapter aux conditions et aux possibilités locales. Il est devenu celui de la Foire-Exposition, tel que nous le voyons à Nancy, à Metz, à Strasbourg, pour ne parler que de ce que nous avons sous les yeux.

Le seul trafic sur échantillons ne pourrait certes alimenter un tel nombre de foires; il répond à un besoin de concentration commerciale. Les grandes réunions qui mettent en présence acheteurs et vendeurs sont forcément limitées. Si elles suffisent, il n'est pas de publicité qui puisse les multiplier à volonté et pousser les intéressés à de nouveaux déplacements.

Quels éléments peuvent donc bien assurer le succès de ces autres manifestations, et pousser à leur renouvellement?

D'abord, il y a l'échantillon lui-même qui, pour bien des articles, peut toujours garder un certain rôle, même en dehors des grandes réunions commerciales. Nous sommes à l'âge de la mécanique : l'outillage mécanique et l'appareillage se répandent de plus en plus, non seulement dans toutes les industries et dans tous les métiers, même les plus modestes, mais encore dans l'intérieur de nos maisons, pour nos usages domestiques et même pour notre simple agrément.

Pour les machines-outils, les machines agricoles, les ustensiles de ménage, tendant tous à diminuer le travail manuel, à la simplifier ou à le remplacer par un travail bien autrement rapide et puissant, comme pour la série indéfinie des moteurs et des appareils électriques, qui nous dispensent si abondamment force et lumière et même, avec la T. S. F., jouissance et agrément, est-il pour tout cela meilleure occasion de se produire et de révéler leurs incessants perfectionnements qu'une foire où des démonstrations se répètent devant une foule continuellement renouvelée?

L'alimentation tient une grande place dans ces nouvelles foires : vins et liqueurs, qu'on offre à la dégustation, bonbons et sucreries, gâteaux de tout genre, conserves et spécialités alimentaires y abondent. C'est que la foire fait appel cette fois, non pas tant à des commerçants, à des acheteurs professionnels, qu'à la masse des consom-

Digitized by Google

mateurs, c'est-à-dire à tout le monde, et la gourmandise aidant, il n'est pas de visiteur et de curieux qui, tôt ou tard, ne se transforme en acheteur.

La foire, disons-nous, fait appel à la foule, et elle ne laisse à part rien de ce qui touche à la vie domestique, depuis l'alimentation, dont l'abondance frappe tout d'abord, depuis le vêtement, jusqu'à la construction de la maison et à son ameublement.

Mais en raison même de la nature d'un grand nombre d'objets et de marchandises, en raison aussi du public auquel elles sont offertes, la vente au détail et par livraison immédiate ne peut être interdite : elle est même, sinon générale, du moins très étendue. Par suite ces nouvelles foires s'éloignent du type de la foire d'échantillons pour se rapprocher de l'ancienne foire de marchandises.

Il y a d'autre part dans ces manifestations un puissant intérêt qui les rapproche des Expositions et qui, même, par adjonction, leur en fait prendre le nom : c'est la publicité. Bien des stands n'ont pas d'autre objet, notamment ceux du commerce local, de la confection et des grands magasins. La publicité s'y fait aujourd'hui, non plus seulement par étalages, enseignes et affiches, mais encore à l'aide des hauts-parleurs qui d'une voix retentissante portent aux quatre coins de l'enceinte la renommée des articles et des produits qui leur sont recommandés. On peut même se demander quel objet l'emporte aux yeux du plus grand nombre des exposants : la vente directe immédiate ou la publicité.

En définitive, ces nouvelles foires créent un type nouveau, encore en voie de formation, qui tient à la fois des foires de marchandises, des foires d'échantillons et des Expositions. Ce type est viable : il répond au besoin général de développer la production et l'activité commerciale en multipliant et en concentrant aux moindres frais les moyens de publicité, de vente et d'achat, et au besoin plus particulier de faire mieux connaître les produits et les fabrications d'une région. Mais s'il est viable, est-ce à dire qu'il vivra partout où on essaie de l'établir? Il y a à la vérité, pour ces foires comme pour toutes les autres, des conditions naturelles qui déterminent leur naissance

Digitized by Google

et leur destinée : il faut dans la région un certain degré d'activité industrielle et commerciale; il faut une ville qui soit un centre d'attraction facile à atteindre; il faut enfin aux alentours une population suffisamment nombreuse pour assurer le gros de la clientèle, puisque c'est au public, autant et plus qu'aux professionnels, que s'adresse ce genre de manifestation. Les initiatives des collectivités, le concours des municipalités et des départements, peuvent grandement aider ces conditions, elles ne peuvent les improviser ou y suppléer là où elles n'existent que peu ou point.

La sélection se fera d'elle-même. Certaines foires pourront vivre en se spécialisant, telles la foire gastronomique de Dijon, la foire avicole d'Épernay, les foires viticoles d'Angers, de Saumur, etc. La spécialisation peut conduire à une périodicité plus large et même ne s'accommoder que de réunions plus espacées qui caractérisent alors moins le type de la foire que celui des Expositions.

La résurrection des foires et leur floraison subite n'est pas, loin de là, un phénomène particulier à la France : il n'est guère de pays en Europe qui n'en offre des exemples, témoignant combien cette institution répond de nouveau aux besoins du temps.

C'est que la vie économique s'accomplit au moyen d'organes dont le jeu changeant se renouvelle aux diverses périodes de l'histoire. Jadis les foires du Moyen Age avaient leur raison d'être dans la difficulté même des communications et dans leur insécurité. Aujourd'hui, les foires, sous leur forme modernisée, renaissent et prospèrent en raison même du développement des communications, en même temps que de l'incessante transformation des moyens de production et de leurs incessants perfectionnements, de la nouveauté sans cesse renouvelée des divers produits et de leur variété indéfinie.

Les foires sous leur forme modernisée ont pour elles l'avenir, si les conditions politiques soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, ne viennent pas troubler l'ordre et la sécurité qui garantissent l'activité du travail et la prospérité de la vie économique.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRIX DE VERTU

A la périodicité et à l'importance des Prix de Vertu que la confiance de généreux bienfaiteurs a chargé l'Académie de Stanislas de décerner et dont la liste est publiée ci-dessous, la dépréciation du franc a contraint d'apporter des modifications qui, respectant et interprétant les intentions des donateurs, conservent à ces récompenses et distinctions honorifiques une valeur appréciable.

1° Prix Gouy

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et M^me^ la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année*, depuis 1876, 600 francs pour récompenser le dévouement maternel et 600 francs pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

2° Prix Jeanne Bourgon

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de M^lle^ Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10.000 francs, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans*, une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

3° Prix Mangeon

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, M^lle^ Emma

Digitized by Google

Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas, le soin de décerner, *chaque année*, un prix de piété filiale de 100 francs.

A partir de 1930, ce prix ne sera plus décerné que *tous les cinq ans*, mais aura une valeur de 500 francs.

4° Prix René de Goussaincourt

Prix *annuel* de 300 francs destiné à récompenser la piété filiale ou, exceptionnellement, tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

Ce prix, à partir de 1931, sera biennal et aura une valeur de 600 francs.

5° Prix Chassignet

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1.500 francs en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par M^me^ Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

6° Prix de Bouxières-aux-Dames

Prix *triennal* de 200 francs, en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames ou une autre commune du département depuis plus de trois ans.

A partir de 1931, ce prix sera *sexennal* et aura une valeur de 400 francs.

7° Prix Cardin-Roussel

En mémoire de ses parents, M^me^ Cardin-Roussel a fondé un prix *annuel* de 200 francs destiné à récompenser une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable par son dévouement à sa mère veuve et pauvre,

Digitized by Google

vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt. Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.

A partir de 1931, ce prix sera *triennal* et aura une valeur de 600 francs.

8° Prix Ferdinand Lachasse

En souvenir de M. Ferdinand Lachasse, de son vivant docteur en droit et secrétaire de la Faculté de droit, Mme Lachasse, sa veuve, a institué un prix *annuel* de 100 francs, destiné à récompenser le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Aucune condition particulière n'est imposée à l'Académie, qui appréciera souverainement.

A partir de 1931, ce prix sera *quinquennal* et aura une valeur de 500 francs.

9° Prix Charles Bour

M. Charles Bour, décédé à Nancy en 1907, a légué à l'Académie de Stanislas une rente annuelle de 1.800 francs, à charge d'employer cette somme en des prix de 300 ou 400 francs à remettre à des jeunes filles catholiques que l'Académie jugera mériter cet encouragement par leur conduite et leur dévouement à leurs parents.

Ces prix ont été décernés pour la première fois en 1911. Il a été décidé par l'Académie qu'à partir de 1931, ils seront de 600 francs.

10° Prix Clotilde Humbert

Prix annuel de 250 francs, institué en souvenir de Mlle Clotilde Humbert, pour récompenser la vertu et le dévouement, en dehors de toute détermination spéciale. A partir de 1931, le prix sera *biennal* et aura une valeur de 500 francs.

11° Prix Nicolas Humbert

En souvenir de son mari, M. Nicolas Humbert, Mme veuve Humbert a fait don à l'Académie de Sta-

Digitized by Google

nislas d'une somme de 6.000 francs, à condition que les revenus de ce capital servent à récompenser, *chaque année*, un *homme* veuf, marié ou célibataire, de préférence habitant Nancy, jugé digne de cette récompense par l'Académie.

Ce prix, d'une valeur de 200 francs, sera désormais triennal, d'une valeur de 600 francs.

12° Prix Pister

En souvenir de son mari M. Pister, Mme veuve Pister a fait un legs à l'Académie d'une rente sur l'État de 2.000 francs dont 1.000 francs à employer annuellement en deux ou trois prix à des jeunes filles les plus méritantes pour les soins donnés à leurs parents et 1.000 francs en quatre prix à quatre mères de famille chargées d'enfants et méritantes. Il n'y aura désormais que deux prix de chaque catégorie, de 500 francs chacun.

13° Prix Virginie Jacquot

Prix de 450 francs fondé par M. le chanoine Barbier, curé doyen de Blâmont, pour être attribué, chaque année, au père ou à la mère d'une famille d'au moins quatre enfants vivants (les morts de la grande guerre comptant comme tels) habitant depuis dix ans la commune de Glonville, ou, à défaut de candidats méritants, une autre commune rurale du canton de Baccarat, et professant la religion catholique; mais sans aucune exclusion pour raison politique ou religieuse, ni de fréquentation scolaire.

14° Prix Audiat

Prix annuel de 100 francs fondé par la famille Audiat-de Maudhuy en faveur d'une mère de famille méritante. A partir de 1931, ce prix sera *quinquennal*, d'une valeur de 500 francs.

15° Prix Marguerite Pitoy

Par testament olographe en date du 26 décembre 1919, Mlle Marguerite Pitoy, décédée à Toul le 17 février 1924,

Digitized by Google

lègue à l'Académie un capital correspondant à une rente annuelle de 600 francs pour secourir une famille modeste ayant au moins sept enfants.

16° Prix René de Goussaincourt

Les prix *annuels* fondés par M. René de Goussaincourt : 100 francs en faveur d'un grand blessé de guerre; 100 francs, en faveur d'une veuve de guerre; 100 francs, en faveur d'une personne soignant un blessé de guerre; — les prix *biennaux*, fondés par le même : 100 francs, en faveur d'un infirmier militaire; 100 francs, en faveur de médaillés du Travail; 100 francs, en faveur de mineurs dévoués; — le prix *triennal* de 200 francs, fondé par le même, en faveur de domestiques dévoués, fondus ensemble et capitalisés en six ans, seront réunis pour constituer un prix annuel de 500 francs, qui sera attribué, selon les cas, d'après les intentions du fondateur.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1932

L'Académie décernera, dans sa séance publique de décembre 1932, les prix suivants :

1° PRIX LITTÉRAIRES

1° Prix Herpin, de 1.000 francs, à attribuer au meilleur ouvrage sur des questions historiques ou économiques, intéressant particulièrement la Lorraine.

2° Prix du Souvenir, de 1.200 francs, à attribuer à une personne ou collectivité, de préférence française ou belge, qui, de quelque façon, jugée efficace et de haute valeur morale, par un livre, une pièce de théâtre, une œuvre d'art, une propagande de conférences, soit par son enseignement, soit par quelque initiative ou quelque acte, aura contribué à entretenir et fortifier le souvenir des responsabilités et des crimes commis par l'Allemagne durant la Grande Guerre.

Pour ces prix, les demandes avec pièces à l'appui devront être déposées, avant le 1er juillet 1932, à l'adresse du secrétaire perpétuel, au siège de l'Académie, 43, rue Stanislas, (Bibliothèque publique).

Sont de fait hors concours, les ouvrages ou mémoires déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France, ou par toutes autres Sociétés savantes de France ou de l'étranger.

2° PRIX DE VERTU

1° Prix Jules Gouy, de 600 francs, pour récompenser le dévouement maternel.

2° Prix Jules Gouy, de 600 francs, pour récompenser la piété filiale.

(Sont admises à concourir, pour ces deux prix, les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans au moins.)

Digitized by Google

3° **Prix Charles Bour**, de 1.800 francs, à partager, par sommes de 600 francs, entre des jeunes filles catholiques, pour récompenser leur bonne conduite et leur dévouement à leurs parents.

4° **Prix Clotilde Humbert**, de 500 francs, pour récompenser la vertu et le dévouement.

5° **Fondation Pister**, de 2.000 francs, dont 1.000 francs à employer en deux prix à des jeunes filles les plus méritantes pour les soins donnés à leurs parents, et 1.000 francs en deux prix à deux mères de famille chargées d'enfants et méritantes.

6° **Prix Virginie Jacquot**, de 450 francs, en faveur du père ou de la mère d'une famille d'au moins quatre enfants vivants (les morts de la Grande Guerre comptant comme tels), habitant depuis dix ans dans la commune de Glonville, ou, à défaut de candidats méritants, une commune rurale du canton de Baccarat.

7° **Prix Marguerite Pitoy**, de 600 francs, pour secourir une famille modeste ayant au moins sept enfants.

8° **Prix René de Goussaincourt** (*ancien officier au 54e mobiles*) de 500 francs pour récompenser des dévouements de nature diverse d'après les intentions du fondateur.

9° **Prix René de Goussaincourt**, de 600 francs, pour récompenser la piété filiale.

Les demandes concernant les prix de vertu devront être déposées, avant le 1er juillet 1932, à l'adresse du secrétaire perpétuel, au siège de l'Académie, 43, rue Stanislas (Bibliothèque publique).

Les candidatures des personnes qui se recommandent elles-mêmes ne seront pas prises en considération.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

ET

DES ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE D'ÉLECTION

—

Juin 1931

BUREAU

Président : M. le chanoine Eugène MARTIN.
Vice-Président : M. Louis SADOUL.
Secrétaire perpétuel : M. Pierre BOYÉ.
Questeur : M. Lucien MICHON.
Bibliothécaire-archiviste : M. Jean COLIN.
Secrétaire annuel : M. Pierre MAROT.

I

MEMBRES HONORAIRES

1916. 7 Juill. M. PFISTER (Christian), Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, Recteur de l'Université de Strasbourg, Associé-correspondant le 2 juillet 1886, Membre titulaire du

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Digitized by Google

3 février 1888 au 28 octobre 1902, Associé-correspondant, ancien titulaire, du 28 octobre 1902 au 6 juillet 1916, Strasbourg.

1930. 21 Nov. M. MILLOT (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy, Associé le 2 mars 1888, Membre titulaire du 21 décembre 1888 au 21 novembre 1930, 36, cours Léopold, Nancy.

II

MEMBRES TITULAIRES

1897. 16 Juill. M. MARTIN (le chanoine Eugène), Docteur ès lettres, Directeur de la *Semaine religieuse* (Associé le 7 juillet 1893), 146 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1900 27 Avril. M. BOYÉ (Pierre), Docteur ès lettres et en droit, Président honoraire de la Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, sécrétaire perpétuel de l'Académie du 28 mars 1930 (Associé le 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

1902. 16 Mai. M. JÉRÔME (Mgr Léon), Vicaire général, Protonotaire apostolique (Associé le 20 novembre 1896), 54, place de la Cathédrale, Nancy.

1905. 5 Mai. M. MELIN (Gabriel), Docteur en droit, Maître de conférence honoraire à la Faculté de Droit de l'Université (Associé le 16 mars 1900), 39, rue de Boudonville, Nancy.

1907. 4 Janv. M DUVERNOY (Émile), Docteur ès lettres, Archiviste honoraire de Meurthe-et-Moselle (Associé le 21 octobre 1904), 30, rue des Tiercelins, Nancy.

1911. 5 Mai. M. MICHON (Lucien), Doyen de la Faculté de Droit (Associé le 18 décembre 1908), 14, boulevard Charles V, Nancy.

Digitized by Google

1912. 2 Févr. M. Prouvé (Victor). Artiste-peintre, Directeur de l'École des Beaux-Arts (Associé le 20 juillet 1906), avenue Boffrand, Nancy.

19 Juill. M. Parisot (le Dr Pierre), Professeur de Médecine légale à la Faculté de Médecine, membre correspondant de l'Académie de Médecine (Associé le 16 mars 1900), 34, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1918. 15 Févr. M. Hottenger (Georges), Publiciste, Docteur en droit (Associé le 9 janvier 1914), 18, rue Saint-Dizier, Nancy.

Id. M. Bonême (Charles), Professeur honoraire au Lycée Henri-Poincaré (Associé le 6 mars 1914), 83, rue Isabey, Nancy.

1919. 11 Juill. M. des Robert (Edmond), Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 6 janvier 1911), 48, rue Hermite, Nancy.

1920. 16 Avril. M. Malgras (Léon) [René d'Avril], Homme de lettres (Associé le 2 février 1912), 12, rue Félix-Faure, Nancy.

30 Avril. M. Huffel (Gustave), Sous-Directeur honoraire et Professeur d'Économie forestière à l'École Nationale des Eaux et Forêts (Associé le 21 février 1913), 21, rue des Bégonias, Nancy.

1921. 18 Mars. M. Lyautey (Louis-Hubert-Gonzalve), Maréchal de France, membre de l'Académie française, 5, rue Bonaparte, Paris (6e) et château de Thorey, par Vézelise (Meurthe-et-Moselle).

1922. 17 Févr. M. de Mahuet (comte Antoine), Vice-président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 24 janvier 1913), 38, rue Gambetta, Nancy.

16 Juin. M. Roy (Hippolyte), Homme de lettres (Associé le 28 mai 1917), 21, rue Villebois-Mareuil, Nancy.

1923. 18 Mai. M. Renard (Georges), Professeur à la Faculté de Droit (Associé le 7 mai 1920), 13, rue de la Ravinelle, Nancy.

Digitized by Google

1923. 18 Mai. M. Cuénot (Lucien), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé le 5 janvier 1923), 89, rue de Metz, Nancy.

Id. M. Aubin (Ernest), Inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, 8, rue des Bégonias Nancy.

1924. 16 Janv. M. Bretagne (Pierre), Docteur en droit, Avoué à la Cour d'appel (Associé le 21 mai 1920), 7, rue de la Pépinière, Nancy.

1926. 19 Mars. M. Bruneau (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres, Vice-président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 16 avril 1920), 1, rue d'Auxonne, Nancy.

18 Juin. M. Renard (l'abbé Edmond), Professeur à l'École Saint-Sigisbert (Associé le 3 février 1922), 19, cours Léopold, Nancy.

1927. 21 Janv. M. Berlet (Charles), Docteur en droit, Agriculteur (Associé le 24 janvier 1919), 8, rue d'Alliance, Nancy, et domaine de la Gaye, à Réméréville, par Saint-Nicolas-de-Port (Meurthe-et-Moselle).

1928. 6 Janv. M. Sadoul (Louis), Président de Chambre à la Cour d'appel (Associé le 4 février 1921), 25, rue de Boudonville, Nancy.

20 Janv. M. Laurent (Joseph), Doyen de la Faculté des Lettres (Associé le 7 janvier 1921), 147, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1929. 18 Janv. M. Blaison (Louis), Colonel en retraite (Associé le 21 janvier 1927), 32, rue de Toul, Nancy.

Id. M. Maure (Marcel), Avocat (Associé le 17 février 1928), 3, cours Léopold, Nancy.

1er Févr. M. Nicolas (Émile), Publiciste (Associé le 21 novembre 1919), 31, rue de Santifontaine, Nancy.

Id. M. Reiter (Julien), Premier Président de la Cour d'Appel, 11, rue de la Ravinelle, Nancy.

Digitized by Google

1930. 17 Janvier. M. Michel (le Dr Gaston), Professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine, (Associé le 18 décembre 1927), 15, rue de Rigny, Nancy.

6 Juin. M. Colin (Jean), Conservateur de la Bibliothèque publique (Associé le 6 décembre 1929), 43, rue Stanislas, Nancy,

7 Nov. M. Marot (Pierre), Archiviste de Meurthe-et-Moselle (Associé le 24 mai 1929), 1, rue de la Monnaie, Nancy.

1931. 16 Janvier. M. Bruntz (le Dr Louis), Recteur de l'Université de Nancy (Associé le 4 juillet 1930), 56, boulevard Albert Ier, Nancy.

20 Mars. M. Pénet (le Général Hippolyte), ancien Commandant du 20e corps d'armée, 28, boulevard Georges-Clemenceau, Nancy.

24 Avril. M. Gain (André), Professeur d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des Lettres, 10, rue de Rigny, Nancy.

Digitized by Google

LISTE DES ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX ET ÉTRANGERS (1)

I

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1889. 6 Mai. M. THOULET (Julien), Professeur honoraire de minéralogie à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy (Titulaire du 5 mai 1893 au 7 novembre 1913), 69, rue Madame, Paris (6e).

5 Juill. M. BARTHÉLEMY (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully, Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1898. 22 Avril. M. IMBEAUX (le Dr Édouard), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Professeur à l'École nationale des Ponts et Chaussées (Titulaire du 25 octobre 1901 au 22 novembre 1912), 18, rue Emile-Gallé, Nancy.

1902. 21 Nov. M. VILLAIN (François), Ingénieur en chef des Mines (Titulaire du 2 décembre 1904 au 7 juin 1917), 28, rue Lauriston, Paris (16e).

1907. 15 Févr. M. PERDRIZET (Paul), Professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg (Titulaire du 21 juillet 1908 au 7 mars 1924), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

6 Déc. M. SCHAUDEL (Louis), Receveur principal des Douanes en retraite (Titulaire du 9 juin 1911 au 11 juillet 1919), 13, avenue de la Chapelotte, à Badonviller (Meurthe-et-Moselle).

1910. 4 Juin. M. CHATELAIN (Émile), Professeur honoraire au Lycée de Nancy (Titulaire du 29 mars 1912 au 15 janvier 1926), 42, rue de Boudonville, Nancy.

---

(1) Le titre de *Membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux Membres honoraires et aux Membres titulaires. La qualification d'*Associé-correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent.

Digitized by Google

II

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX

1888. 2 Mars. M. Collignon (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe en retraite, Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, Jaulny (Meurthe-et-Moselle).

16 Mars. M. de Magnienville (Roger), 5, rue des Cordeliers, Compiègne (Oise).

29 Juin. M. le baron Hulot (Étienne), Secrétaire général de la Société de Géographie de Paris, 170 *bis*, rue de Grenelle, Paris (7e).

1889. 4 Janv. M. Fournier (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 71, avenue de Breteuil, Paris (15e), et à Chaligny, par Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle).

1892. 8 Janv. M. Brunot (Ferdinand), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 8, rue Leneveux (14e).

1893. 3 Mars M. Journée (le Général de brigade Félix-Albert), 10, rue José-Maria-de-Heredia, Paris (7e).

7 Juill. M. Diehl (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'histoire byzantine à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, 72, avenue de Wagram (17e).

15 Déc. M. Nœlting (E.), Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. Marichal (Paul), Conservateur adjoint aux Archives nationales, 11, avenue de Paris, Sceaux (Seine).

22 Avril. M. Henry (Edmond), Sous-Directeur honoraire de l'École nationale des Eaux et Forêts, 4, rue de la Source, Nancy.

Digitized by Google

1903. 4 Déc. M. Bazin (René), Membre de l'Académie française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris (8e), et Les Rangeardières, St-Barthélemy (Maine-et-Loire).

1904. 22 Janv. M. Picard (Émile), Membre de l'Académie française, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, 25, quai Conti, Paris (6e).

15 Avril. M. Fournier (le Vice-Amiral Ernest), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Vice-Président du Bureau des Longitudes, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

1905. 6 Janv. M. Levallois (Henri), Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 12, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

17 Janv. M. Adam (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Recteur honoraire de l'Université de Nancy, 48, rue Monsieur-le-Prince, Paris (6e).

1906. 27 Avril. M. Ferté (Georges), Proviseur honoraire du Lycée Louis-le-Grand, Directeur général de la Maison Universitaire, 123, rue Saint-Jacques, Paris (8e).

1907. 18 Janv. M. Poulet (Henry), Conseiller d'État, ancien Commissaire de la République à Colmar, 201, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

7 Juin. M. Simonin (Armand), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 174, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

19 Juill. M. Harmand (Georges), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 134, rue de Rivoli, Paris (1er), et 14, rue des Fontenelles, Sèvres (Seine-et-Oise).

1908. 21 Févr. M. May (Gaston), Professeur honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 12, rue de Longchamp, Paris (16e).

1910. 13 Mai. M. Madelin (Louis), Membre de l'Académie française, 123, rue Mozart, Paris (16e).

7 Juill. M. Magnant (Le Dr Ernest), Docteur en médecine, Gondrecourt (Meuse).

1912. 2 Févr. Mgr Bonnard (Fourier), Prélat de la maison de Sa Sainteté, Recteur de Saint-Nicolas des Lorrains, 17, Via di Tor Sanguigna, Rome XI.

Digitized by Google

1912. 2 Févr. M. D'OLLONE (le Général Comte Henri-Marie-Gustave), 46, rue Hamelin, Paris (16e).

3 Mai. Mgr HERSCHER (Sébastien), Archevêque de Laodicée, ancien Évêque de Langres, 20, quai de Béthune, Paris (4e).

5 Juill. M. POTTECHER (Maurice), Homme de lettres, 5, rue de la Santé, Paris (13e).

25 Oct. M. HINZELIN (Émile), Homme de lettres, 10 *bis*, rue Saint-Charles, Villemonble (Seine).

1913. 24 Janv. M. DE DUMAST (le baron René GUERRIER), 38, place de la Carrière, Nancy.

21 Févr. M. BROCARD (Lucien), Professeur d'Économie politique à la Faculté de Droit, 5-7, rue Désilles, Nancy.

7 Nov. M. AIMOND (l'abbé Charles), Supérieur de l'École Saint-Louis (Esplanade du Château), Bar-le-Duc (Meuse).

21 Nov. M. BERTIER (Georges), Directeur de l'École des Roches, Verneuil-sur-Avre (Eure).

1914. 20 Mars. M. DAVILLÉ (Louis), Professeur d'histoire au Lycée de Bar-le-Duc, 7, place de la Fontaine, Bar-le-Duc (Meuse).

1917. 25 Mai. M. GRENIER (Albert), Professeur d'antiquités gallo-romaines à la Faculté des Lettres de l'Université, 4, rue de Turenne, Strasbourg.

Id. M. CONSTANTIN (l'abbé Charles), Aumônier du Lycée Henri-Poincaré, 2, rue de la Visitation Nancy.

1918. 5 Juill. M. HARMAND (René), Professeur de lettres au Lycée Henri-Poincaré, 5, rue Dom-Calmet, Nancy.

1919 16 Mai. M. COUTIL (Léon), Correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue de Fontanges, Les Andelys (Eure).

Digitized by Google

1919. 24 Oct. M. MANSUY (Abel), Directeur du Lycée français de Varsovie, Polna 46-A, Varsovie (Pologne).

5 Déc. M. GARNIER (Georges), 29, rue Gambetta, Épinal.

1920. 16 Avril. M. JEANTON (Gabriel), Président du Tribunal de Mâcon.

Id. M. TOURNEUR-AUMONT (Jean), Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Poitiers, 8 *ter*, rue de la Chanterie Saint-Hilaire, à Poitiers.

2 Juill. M. DE LA CHAISE (Baron François), 8, rue de la Garde, Metz.

Id. M. MAUJEAN (Léon), Professeur à l'École supérieure de Metz, 66, rue de Strasbourg, Metz-Plantières.

Id. M. THIRIA (Michel), Peintre-Verrier, Directeur de la *Revue du Pays messin et de Lorraine*, 50, place Saint-Louis, Metz.

1921. 4 Févr. M. FLAHAULT (Charles), Membre libre de l'Académie des Sciences, Professeur honoraire à l'Université de Montpellier.

1922. 6 Janv. M. DIDERRICH (Émile), propriétaire à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

20 Janv. M. COSMAO-DUMANOIR (Marcel), Chef du service des agences à la Cie "La Nationale", 11, avenue Malakoff, Paris (16e).

17 Févr. M. PHILIPPE (André), Archiviste du département des Vosges, Épinal.

17 Mars. M. BAUMONT (Georges), Professeur au Collège, 12, rue du Nord, Saint-Dié (Vosges).

5 Mai. M. DONNADIEU (A.), Docteur en médecine, 27, rue de la Pépinière, à Nancy, et villa Mosella, à Saint-Aygulf (Var).

19 Mai. M. BEAUDOIN (Charles), Chargé de cours à l'Université de Genève, Saconexe d'Arve, Genève.

Id. M. MASSÉ (Henri), Professeur à l'École Nationale des Langues orientales, 3, rue de Lille, Paris (7e).

Digitized by Google

1922. 7 Juill. M. Surchamp (Henri) [Jean Nesmy], Inspecteur des Eaux et Forêts, 6, place Saint-Pierre, Troyes.

27 Oct. M. Dimoff (Paul), Maître de Conférences de langue et de littérature française à la Faculté des Lettres, 2, rue de la Monnaie, Nancy.

Id. M. Lemasson (Nicolas-Constant), Principal honoraire, avenue Sainte-Anne, Laxou (Meurthe-et-Moselle).

1923. 2 Mars. M. Mirman (Léon), Conseiller-maître à la Cour des Comptes, 12, rue François-Millet, Paris (16e).

16 Mars. M. Arbeltier de La Boullaye (Ernest), ancien Inspecteur des Eaux et Forêts, 38, rue de la Monnaie, Troyes.

16 Mars. M. Gaudel (Henri), homme de lettres, Bayon (Meurthe-et-Moselle).

18 Mai. M. Lamasse (le Père Henri), missionnaire apostolique, Tieling *via* Lia-Tung (Mandchourie).

1924. 1er Févr. M. Tanant (le Général A.), ancien Commandant du 10e corps d'armée, Saint-Dié (Vosges).

Id. M. Bouchot (Léopold), Directeur de la Cité Universitaire, Château de Monbois, Nancy.

4 Avril. M. Guinier (Philibert), Directeur de l'École nationale des Eaux et Forêts, 12, rue Girardet, Nancy.

4 Juill. M. Friant (Emile), Artiste peintre, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), 23, quai Ligier-Richier, Nancy.

1925. 20 Mars. M. Auburtin (Fernand), Maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, Administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, 207, boulevard Saint-Germain, Paris (7e).

1926. 5 Févr. M. Lefèvre-Pontalis (Pierre), Ministre plénipotentiaire, 14, avenue Pierre Ier de Serbie, Paris (16e).

Digitized by Google

1926. 30 Avril. M. Errard (Paul), Instituteur, Président de la Société des naturalistes et archéologues du Nord de la Meuse, à Thonne-la-Long, par Montmédy (Meuse).

7 Mai. M. Renard (lieut.-colonel Paul), lauréat de l'Académie des sciences, Professeur à l'École supérieure d'aéronautique, Président de la Société française de navigation aérienne, 8 *bis*, rue de l'Éperon, Paris (6e).

19 Nov. M. de Hennezel d'Ormois (comte Jean), Publiciste, château de Bourguignon, par Mons-en-Laonnois (Aisne), et Paris, rue de l'Université, 86 (6e).

1927. 18 Févr. M. Ludvig (l'abbé Henri), Chanoine honoraire, 81, rue des Quatre-Églises, Nancy.

1er Avril. M. de Barrigue de Montvalon, Conseiller à la Cour de Cassation, 48, avenue de Saxe, Paris (7e).

1er Juillet. M. Puton (Bernard), Président du tribunal civil de Remiremont (Vosges).

1er Juillet. M. Guémard (Gabriel), Chef de service au Crédit Foncier Egyptien, au Caire.

1928. 17 Févr. M. Richard (le Dr G.), 1, rue Kléber, à Nancy, et villa Milton, à Royat-les-Bains (Puy-de-Dôme).

2 Mars. M. Gérardin (l'abbé Eugène), Aumônier de Saint-Julien, 71, rue des Jardiniers, Nancy.

16 — M. Conigliano (Henri de), Colonel en retraite, 1, rue des Capucins, Lunéville.

4 Mai. M. Spillmann (le Dr Louis), Doyen de la Faculté de Médecine, 14, rue Saint-Léon, Nancy.

1929. 18 Janv. M. Benoit (Charles), Ingénieur en chef honoraire des manufactures de l'État, 5, rue Israël-Sylvestre, Nancy.

7 Juin. M. Toussaint (Maurice), Homme de lettres, 8, allée de la Paix, Noisy-le-Sec (Seine).

Digitized by Google

1929. 25 Oct. M. Florange (Jules), à Sierck (Moselle).

15 Nov. M. Braye (Lucien), Avoué, Bar-le-Duc (Meuse).

1930. 7 Fév. M. Étienne (Dr Georges), Professeur de clinique médicale à la Faculté de Médecine, membre correspondant de l'Académie de Médecine, 32, avenue Foch, Nancy.

16 Mai. M. d'Arbois de Jubainville (Paul), Archiviste de la Moselle 35, rue Mazelle, Metz.

24 Oct. M. Sérieyx (Commandant William), Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Pont-à-Mousson, Procheville, Pont-à-Mousson.

1931. 6 Févr. Mgr Pelt (Jean-Baptiste), Évêque de Metz.

6 Mars. M. Bulard (Marcel), Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy, 2, rue de l'Église, Malzéville, près Nancy.

24 Avril. M. Riston (baron Jacques), Ingénieur agricole, Président du Syndicat d'initiatives, Val-au-Mont, Malzéville, près Nancy.

III

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1869. 17 Déc. M. Muller (E.), Chambellan et Veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague (Danemark).

1875. 6 Août. M. Haynes (H.-W.), Professeur, Vice-Président of the Society of natural history (Berkeley Street), Boston (États-Unis).

Id. M. Schmidt (Waldemar), Professeur d'égyptologie et d'assyriologie à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

1888. 13 Avr. M. Aagaard, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, 83, Nordre Frihamsgade, Copenhague (Danemark).

1913. 4 Avr. M. Hyde (James-H.), 67, boulevard Lannes, Paris (16e), et 23, West 50th Street, New-York (États-Unis).

Digitized by Google

1924. 4 Janv. M. Koskowski (Bronislas), Professeur de pharmacie galénique à l'Université de Varsovie (Pologne).

1925. 12 Juin. M. Koschembahr-Lyskowski (Ignace de), Professeur de droit romain à l'Université de Varsovie (Pologne).

1930. 6 juin. M. Pulaski (François de), Ministre plénipotentiaire de Pologne, Délégué de l'Académie polonaise des Sciences et des Lettres, 6, quai d'Orléans, Paris (IVe) et ul. Czackiego, 19, Varsovie (Pologne).

Digitized by Google

LISTE DES DONATEURS ET BIENFAITEURS

I

DONATEURS (1)

M. Braconnot (Henri), membre titulaire 1809-1854, président de l'Académie en 1833, décédé le 24 janvier 1855.

M. Lallement (Edmond), professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. Leupol (Louis), Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896

M. Chassignet (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. Lejeune (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

S. E. le Cardinal Mathieu (Désiré), Membre de l'Académie française, Membre titulaire le 23 janvier 1880, Membre honoraire le 21 juillet 1899, décédé le 26 octobre 1908.

M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire, Associé le 4 décembre 1885, Membre titulaire le 21 janvier 1887, décédé le 9 septembre 1911.

M. de Metz-Noblat (Antoine), Associé le 4 juin 1880, Membre titulaire le 5 août 1881, Questeur de 1893 à 1895 et de 1899 au 8 mai 1914, dé cédé le 9 mai 1914.

---

(1) Les membres honoraires et titulaires et les associés-correspondants peuvent acquérir la qualité de donateur en versant une somme d'au moins mille francs. Leurs noms sont inscrits perpétuellement dans les *Mémoires* de l'Académie.

Digitized by Google

M. DE GOUSSAINCOURT (René), ancien Officier au 54e bataillon de mobiles, Associé le 1er juillet 1904, décédé le 14 janvier 1924.

M. AMBROISE (Émile), Docteur en droit, Associé le 16 décembre 1887, Membre titulaire le 2 février 1912, Questeur de 1914 à 1930, décédé le 3 janvier 1930.

Mme la Marquise D'EYRAGUES, Associée le 16 décembre 1904, décédée le 9 février 1930.

M. GUYOT (Charles), Ancien Directeur de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts, Associé le 19 janvier 1883, Membre titulaire le 18 janvier 1884, Secrétaire perpétuel du 3 novembre 1911 au 27 mars 1930, décédé le 24 décembre 1930.

M. CUÉNOT (Lucien), Professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy, membre titulaire en exercice.

II

BIENFAITEURS (1)

M. BONFILS (Paul), préparateur de chimie, décédé en 1856.

M. TRAMPITSCH, Administrateur des Grandes Brasseries et Malteries de Champigneulles.

M. le chanoine BARBIER, curé doyen de Blâmont.

Mlle THIRIET, 27, rue du Haut-Bourgeois, à Nancy, décédée le 22 juillet 1922.

(1) Les personnes étrangères à l'Académie peuvent acquérir le titre de bienfaiteur en faisant à la Compagnie une libéralité d'une valeur d'au moins mille francs, sans affectation spéciale. Leurs noms sont inscrits perpétuellement dans les *Mémoires* de l'Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Éloge funèbre de M. Robert PARISOT, membre titulaire, par M. Charles BRUNEAU, président . . . VII

Éloge funèbre de M. Charles SADOUL, membre titulaire, par M. Charles BRUNEAU, président . . . XI

Éloge funèbre de M. Charles GUYOT, membre titulaire, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, par M. Charles BRUNEAU, président XV

Séance publique du 21 décembre 1930

Rapport sur les prix littéraires (prix Dupeux, prix du Souvenir, prix Gabriel Thomas), par M. Georges HOTTENGER, membre titulaire. XIX

Rapport sur les prix de vertu, par M. Émile NICOLAS, membre titulaire XXXIII

Séance publique du 7 mai 1931

Compte rendu de l'exercice 1930-1931, par M. Marcel MAURE, membre titulaire. LI

Le poète Verlaine, par M. Pierre BRETAGNE, membre titulaire. LXVII

Réponse du Président, M. Charles BRUNEAU, au récipiendaire, M. Pierre BRETAGNE. LXXXVII

Digitized by Google

Pages

Nicolas de Ludres. Découverte de son tombeau à la Cathédrale de Nancy, par Mgr JÉRÔME, membre titulaire 1

Français d'Amérique (Un groupe de Canadiens de langue française aux États-Unis), par M. Charles BRUNEAU, membre titulaire. 13

Les Alérions de Lorraine. par M. Pierre MAROT, membre titulaire 25

Sur la célèbre Pompe funèbre de Charles III, duc de Lorraine (14 mai-19 juillet 1608), par M. Hippolyte ROY, membre titulaire. 55

Note relative à l'influence du vent sur la propagation du son, par M. Charles BENOIT, associé-correspondant. 117

Foires d'autrefois et Foires d'aujourd'hui, par M. Georges HOTTENGER, membre titulaire. 129

Prix de vertu. 151

Concours de 1932 156

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception. 158

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT, NANCY-PARIS-STRASBOURG — 1932

Digitized by Google

Digitized by Google

La collection des *Mémoires* de l'Académie de Stanislas forme cinq séries distinctes :

1° *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres fondée en 1750 par Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar* ; 4 vol. in-12, 1754 à 1759 (très rares).

2° *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy* ; 12 fascicules ou volumes in-8°, de 1804 (an XII) à 1833 (en partie épuisés).

3° *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy* (Académie de Stanislas) ; 35 volumes in-8°, de 1835 à 1866.

4° *Mémoires de l'Académie de Stanislas* ; 15 volumes in-8°, de 1867 à 1882.

5° *Mémoires de l'Académie de Stanislas* ; 20 volumes in-8°, de 1883 à 1902-1903.

6° Le volume de 1903-1904 ouvre une sixième série.

Une table des matières comprises dans les trois premières séries a paru en 1870 ; elle a été rédigée par M. le docteur Simonin père.

Une *Table alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas (1750-1900)*, rédigée par les soins de J. Favier et précédée de l'Histoire de l'Académie par M. Chr. Pfister, a été publiée en 1902.

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT, NANCY-PARIS-STRASBOURG

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the
NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Bldg. 400, Richmond Field Station
University of California
Richmond, CA 94804-4698

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS

- 2-month loans may be renewed by calling (510) 642-6753
- 1-year loans may be recharged by bringing books to NRLF
- Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date.

DUE AS STAMPED BELOW

FEB 16 2002

12,000 (11/95)

(H5067s10)476B

Berkeley

Digitized by Google

YB 18532

890250

AS162
A12
Ser.6
v.25-27

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google